

DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE 2010

neopost



Sommaire

1	Présentation du Groupe	3	4	États financiers	49
	Chiffres clés	4		Comptes consolidés	50
	Activité	6		Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	112
	Stratégie	8		Rapport de gestion de Neopost S.A.	113
	Organisation	8		Comptes sociaux	136
	Historique	10		Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	166
				Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	167
2	Gouvernement d'entreprise	11	5	Informations sur la Société et le capital	171
	Le Conseil d'administration	12		Capital de Neopost	172
	Les Comités	15		Neopost en bourse	175
	Règlement intérieur	16	6	Informations complémentaires	177
	Équipe de direction	17		Renseignements de caractère général	178
	Rémunérations des dirigeants et des administrateurs	18		Événements récents	179
	Options de souscription ou d'achat d'actions	21		Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	179
	Attribution gratuite d'actions	21		Attestation du responsable du document de référence	180
	Plan d'Épargne d'Entreprise	21		Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	180
	Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	22		Politique d'information	181
	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Neopost S.A.	36		Document d'information annuel	181
				Tableau de concordance	185
3	Rapport de gestion du Groupe	37			
	Commentaires sur les résultats et la situation financière du groupe Neopost en 2010	38			
	Instruments financiers	41			
	Facteurs de risques	42			
	Données sociales et environnementales	44			
	Actionnariat	45			
	Perspectives	46			
	Rapport sur les prévisions de résultat opérationnel courant et résultat financier	47			



Document de référence **2010**



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2011, conformément à l'article 21-213 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports d'audit correspondant figurant respectivement aux pages 47 à 109 et 110 à 158 du document de référence de l'exercice clos le 31 janvier 2010 enregistré auprès de l'AMF en date du 29 avril 2010 sous le numéro D. 10-0370.

Les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports d'audit correspondant figurant respectivement aux pages 21 à 74 et 75 à 100 du document de référence de l'exercice clos le 31 janvier 2009 enregistré auprès de l'AMF en date du 30 avril 2009 sous le numéro D. 09-379.

Les rapports de gestion du 31 janvier 2010 et du 31 janvier 2009 figurant respectivement aux pages 36 à 45 et 11 à 20 des documents de référence D. 10-0370 et D. 09-379.

1 Présentation du Groupe

Chiffres clés	4
Activité	6
Marché	6
Clients	6
Rôle des autorités postales	6
Des gains de productivité pour les clients et pour les services postaux	6
Fonctionnement d'une salle de courrier	6
Stratégie	8
Capitaliser sur les évolutions technologiques et réglementaires	8
Renforcer sa position sur les différents segments du marché	8
Optimiser la distribution	8
Poursuivre le développement des services récurrents	8
Organisation	8
Siège social	8
Centres de Recherche et Développement	8
Marques et brevets	9
Centres de production	9
Distribution	9
Propriété des bâtiments	9
Investissements	10
Historique	10

Chiffres clés

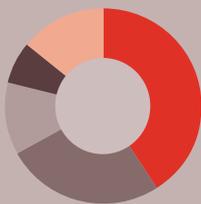
Le chiffre d'affaires s'élève à 965,6 millions d'euros. Il est en hausse de 5,8 % par rapport au chiffre d'affaires de 2009, soit + 2,0 % à taux de change constants. Le résultat opérationnel et le résultat net se sont aussi améliorés de plus de 5 %. La marge opérationnelle courante 2010 atteint 25,7 % du chiffre d'affaires. La marge nette 2010 s'établit à 16,2 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe a décidé de proposer à ses actionnaires un dividende ordinaire de 3,90 € par action au titre de l'exercice 2010, en hausse de 10 centimes par rapport à l'année précédente. Un acompte de 1,65 € par action a été versé le 11 janvier 2011. Le solde, soit 2,25 € par action, sera versé, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires, en août 2011.

Chiffre d'affaires par pays

Sur le plan géographique, Neopost bénéficie d'une répartition équilibrée de son chiffre d'affaires. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, Neopost affiche un chiffre d'affaires de 965,6 millions d'euros, en hausse de 5,8 %, soit + 2,0 % à taux de change constants, par rapport à l'exercice 2009.

2010



Amérique du Nord 41 % [+4,8 %*]

France 26 % [-2,4 %*]

Royaume-Uni 12 % [-2,9 %*]

Allemagne 7 % [+1,2 %*]

Reste du monde 14 % [+8,3 %*]

2009

Amérique du Nord 39 % France 28 %

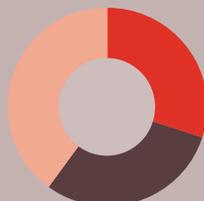
Royaume-Uni 12 % Allemagne 8 %

Reste du monde 13 %

Chiffre d'affaires par nature de revenus

Les ventes d'équipements sont en hausse de 4,0 % hors effets de change par rapport à l'année 2009. Les revenus récurrents sont en plus faible croissance [+1,1 % hors effets de change] par rapport à 2009, en raison notamment de revenus inférieurs provenant des changements de tarifs postaux.

2010



Ventes d'équipements 31 %

Location et leasing 29 %

Services et consommables 40 %

2009

Ventes d'équipements 30 %

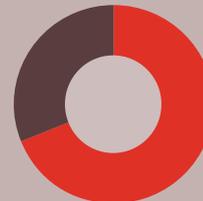
Location et leasing 30 %

Services et consommables 40 %

Chiffre d'affaires par métier

Les systèmes de gestion de documents et logistique sont en forte croissance en 2010, + 9,5 % hors effets de change par rapport à 2009. Le chiffre d'affaires des systèmes d'affranchissement recule de 1,1 % hors effets de change en raison notamment de revenus inférieurs provenant des changements de tarifs postaux.

2010



Système d'affranchissement 69 % [-1,1 %*]

Systèmes de gestion de documents et logistique 31 % [+9,5 %*]

2009

Système d'affranchissement 71 %

Systèmes de gestion de documents et logistique 29 %

* À taux de changes constants.

Chiffres d'affaires

+ 5,8 %

Par rapport à 2009

Marge opérationnelle courante

25,7 %

Du chiffre d'affaires

Dividende

3,90 €

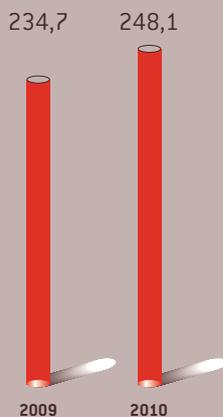
Par action

Résultat opérationnel courant
(En millions d'euros)

Le résultat opérationnel courant 2010 est en croissance de 5,7 %.

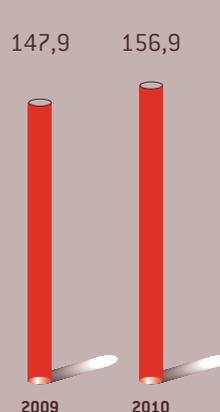
Il s'élève à 248,1 millions d'euros contre 234,7 millions d'euros en 2009.

La marge opérationnelle courante atteint 25,7 % du chiffre d'affaires.

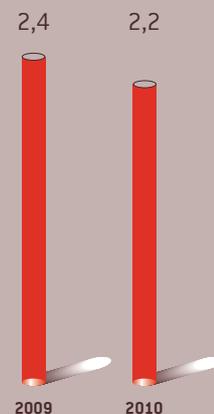
**Résultat net**
(En millions d'euros)

Le résultat net 2010 s'établit à 156,9 millions d'euros, en progression de 6,1 % par rapport à 2009.

La marge nette 2010 s'établit à 16,2 % du chiffre d'affaires.

**Ratio dette nette sur EBITDA ⁽¹⁾**

Le ratio dette nette sur EBITDA du Groupe s'améliore en 2010, en raison notamment de la forte génération de flux de trésorerie d'exploitation sur la période. Neopost rappelle que la totalité de sa dette sert à financer les équipements placés chez ses clients.



[1] L'EBITDA (313,7 millions d'euros en 2010) est la somme du résultat opérationnel courant (248,1 millions d'euros) et des amortissements sur immobilisations corporelles (47,8 millions d'euros) et incorporelles (17,8 millions d'euros).

Activité

Neopost est un acteur majeur du marché de l'équipement des salles de courrier. Le Groupe offre à ses clients des solutions facilitant la réception et la préparation du courrier en apportant une forte valeur ajoutée. Le Groupe propose ainsi des solutions en matière d'affranchissement, de mise sous pli, d'adressage de documents, de nettoyage d'adresses, ainsi qu'en matière de traçabilité des lettres, des colis et de la chaîne logistique. Neopost offre aussi une large panoplie de services, intégrant le conseil, la maintenance, les solutions de financement et les services en ligne. Dans un secteur postal en pleine mutation, Neopost anticipe les besoins des postes et de ses clients avec le développement de nouveaux services et l'apport d'innovations technologiques.

Marché

La taille du marché de l'équipement des salles de courrier est estimée à environ 5 milliards de dollars ⁽¹⁾ de revenus annuels. Neopost est numéro 2 mondial sur ce marché avec une part de marché estimée à 24 % du parc installé de machines à affranchir ⁽²⁾. Ses deux concurrents principaux sont Pitney Bowes et Francotyp Postalia avec des parts de marché respectives d'environ 62 % ⁽²⁾ et 10 % ⁽²⁾.

Clients

Les clients de Neopost sont essentiellement les émetteurs de courrier non standardisé, dit courrier égrainé. Ils se composent pour la plupart de petites et moyennes entreprises ainsi que des administrations. Le Groupe compte environ 800 000 clients de part le monde.

Rôle des autorités postales

Les autorités postales réglementent la fabrication, la commercialisation et la maintenance des machines à affranchir.

Le secteur postal est entré dans une phase majeure de mutation. Partout dans le monde, les organisations postales sont soumises à un nouveau contexte concurrentiel et économique lié à la mondialisation, à la déréglementation, à leur privatisation dans certains pays et aux exigences croissantes de leurs clients. La fonction préparation du courrier devient de plus en plus sophistiquée et offre aux fournisseurs d'équipements de salle de courrier de nouvelles opportunités de développement, notamment par l'accélération du renouvellement du parc de machines installées ainsi que par le besoin de nouveaux accessoires, logiciels, solutions ou services.

Des gains de productivité pour les clients et pour les services postaux

Les systèmes d'affranchissement offrent des avantages appréciables pour les utilisateurs. Ils évitent l'achat et la manipulation de timbres. Ils permettent le traitement en un minimum de temps de volumes de courrier très importants ainsi que la gestion automatisée de leurs affranchissements. Ils permettent aux entreprises d'optimiser leurs dépenses et parfois de bénéficier de tarifs préférentiels.

Ces systèmes permettent également aux services postaux de collecter de façon sécurisée et sans le moindre coût une part importante de leurs revenus d'affranchissement : entre 20 et 50 % selon les pays. Ils fournissent également aux postes des données concrètes et des statistiques détaillées sur les besoins réels de leurs clients. Véritable outil de gestion de la relation client, les systèmes d'affranchissement permettent aux postes de personnaliser leur offre de services et de devenir plus compétitives.

Fonctionnement d'une salle de courrier

La journée d'une salle de courrier débute avec l'arrivée du courrier déposé par la poste le matin et se termine avec l'affranchissement et l'expédition des envois le soir. Neopost fournit les équipements, les logiciels et les services qui couvrent toutes les étapes de la chaîne de traitement du courrier entrant et sortant. Neopost joue un rôle de conseil et de formation important dans l'organisation de la salle de courrier, le choix des matériels et du mobilier, en fonction des spécificités de chaque client.

Ouverture automatisée des courriers

Neopost produit plusieurs modèles d'ouvreurs/extracteurs capables de traiter des formats de lettres et des types de papier très variés. La plupart possèdent un détecteur d'enveloppe vide qui garantit que tout le contenu a bien été retiré. L'opérateur se concentre ainsi sur la qualité du tri qu'il effectue en répartissant les courriers dans les casiers de tri.

Gestion des courriers entrant et traçabilité des courriers importants

Neopost propose à ses clients des logiciels qui facilitent la gestion du courrier entrant, comme par exemple des solutions d'aide au tri du courrier à base de reconnaissance vocale ou des logiciels de gestion globale des courriers, e-mail et fax. Le Groupe fournit également des logiciels qui simplifient le suivi des plis sensibles souvent à caractère juridique ou financier par un traçage dans l'ensemble de l'entreprise. Ces mêmes logiciels peuvent être aussi utilisés pour les courriers sortants.

⁽¹⁾ Estimations Neopost.

⁽²⁾ Statistiques postales et estimations Neopost à fin 2010.

Adressage en conformité avec les standards postaux

Les imprimantes d'adressage produites par Neopost convertissent directement les fichiers en adresses postales. Elles impriment l'adresse sur les enveloppes dans le respect des standards de la poste pour une lecture automatique.

Les logiciels de Satori, dont l'acquisition a été réalisée en 2009, permettent aux expéditeurs de courrier de valider les adresses, les corriger, les mettre à jour en temps réel et supprimer les doublons. Ils permettent aussi de faire des tris en amont par code postal. L'objectif est de réduire le nombre d'envois non distribués pour cause d'adresse incorrecte et de bénéficier, le cas échéant, de tarifs préférentiels de la part des opérateurs postaux.

Mise sous pli automatique

Neopost propose une gamme très compétitive de machines de mise sous pli couvrant les segments dits de bureau (entrée de gamme), de salle de courrier (milieu de gamme) et de centres de courrier (haut de gamme). Ces machines sont complétées par des logiciels qui s'interfaçent avec des bases de données et permettent l'édition, la préparation de la mise sous pli, le regroupement et le routage des documents (fiches de paie, factures ou encore mailings commerciaux). Ces solutions de mise sous pli automatique, compatibles avec tous les formats standards d'enveloppes, sont des outils de productivité. Elles sont en effet 10 à 100 fois plus rapides qu'une mise sous pli à la main. Le Groupe assure aussi la maintenance de ses équipements. Ces machines étant connectées sur Internet, la maintenance peut se faire à distance et gagner en efficacité.

Neopost est le premier fabricant mondial de mise sous pli de bureau et de salles de courrier, avec une part de marché mondiale estimée à 60 % ⁽³⁾.

Solutions de traçabilité pour la chaîne logistique

Neopost commercialise également toute une gamme de services et de solutions dédiés à la traçabilité pour la *Supply Chain*. L'offre de Neopost dans ce domaine permet d'assurer un suivi de toutes les composantes logistiques : du moyen de transport (véhicules et containers) jusqu'à l'article (notamment textiles et livres) en passant par l'unité logistique (du type palettes et rolls) et le colis, et ce depuis le lieu de fabrication jusqu'à la livraison. La gestion des retours et des recyclages produits est également prise en compte. Pour assurer ces services, Neopost peut mettre en œuvre

différentes solutions telles que le *e-shipping*, l'informatique mobile, la numérisation de documents s'appuyant sur diverses technologies de capture d'information telles que le code à barres, la RFID, le serveur vocal, l'EDI, l'application Internet. Toutes ces technologies concourent à enrichir les bases de traçabilité des flux logistiques des clients et de leurs partenaires. Neopost est ainsi devenu le partenaire des plus grands transporteurs en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Australie.

Affranchissement intelligent

Les systèmes d'affranchissement permettent aux clients de Neopost de gérer de façon simple et efficace leurs envois de lettres et colis via les services postaux et de s'acquitter de façon sécurisée de leurs dépenses d'affranchissement.

L'offre du Groupe en matière de systèmes d'affranchissement regroupe les machines à affranchir, les solutions logiciel de gestion de l'affranchissement, les accessoires tels les balances postales capables de peser à la volée, les cartouches d'encre et autres fournitures nécessaires à leur fonctionnement et l'ensemble des autres services liés à la machine à affranchir, telles la maintenance (éventuellement à distance) et la mise à jour des nouveaux tarifs postaux. La gamme de machines à affranchir numériques à impression jet d'encre connectables sur Internet permet de traiter de 1 200 à 15 000 lettres par heure selon le modèle.

Avec une base installée de plus de 600 000 machines à affranchir, soit environ 24 % ⁽⁴⁾ du parc installé, Neopost est le deuxième fabricant mondial de machines à affranchir.

Solutions de financement

Neopost propose des solutions de financement sur mesure pour l'ensemble des matériels et services qu'il vend. Comme le financement coïncide avec la durée de vie de l'équipement, les clients peuvent faire évoluer leurs matériels en fonction de leurs besoins à la fin du programme de financement. Le Groupe propose également des solutions de location longue durée dans les pays où la réglementation l'impose, tels que la France, pour la totalité de la machine à affranchir, les États-Unis et le Canada pour la partie sécurisée de la machine à affranchir. Le Groupe a lancé également un service de financement de l'affranchissement. Il permet au client d'être certain d'avoir à tout moment le crédit d'affranchissement nécessaire pour utiliser sa machine.

⁽³⁾ Estimations Neopost.

⁽⁴⁾ Statistiques postales à fin 2010 et estimations Neopost.

Stratégie

La stratégie de Neopost s'articule autour des axes suivants : capitaliser sur les évolutions technologiques et réglementaires, renforcer sa position sur les différents segments du marché, optimiser la distribution, poursuivre le développement des services récurrents.

Cette stratégie a pour but de générer de la croissance profitable et durable.

Capitaliser sur les évolutions technologiques et réglementaires

L'innovation est un élément clé du modèle Neopost. L'évolution des normes postales est un facteur d'accélération de l'obsolescence technologique des machines puisqu'elle impose soit le renouvellement, soit l'évolution des équipements. Grâce à une étroite collaboration entre le département de R&D et les équipes en charge des relations avec les opérateurs postaux, le Groupe sait anticiper les grandes évolutions sectorielles et les changements propres à chaque marché. La R&D de Neopost concentre ses efforts sur le développement de produits et solutions innovants et connectés visant l'amélioration du confort d'utilisation, des performances et de la fiabilité. Le Groupe dépense de l'ordre de 4 % à 4,5 % de son chiffre d'affaires à la mise au point des futures générations de machines, des logiciels, des infrastructures et des réseaux qui gèrent les flux d'informations entre les clients et les postes et/ou les transporteurs.

Renforcer sa position sur les différents segments du marché

Dans le domaine des machines à affranchir, le Groupe a lancé deux machines haut de gamme l'IS 5000 et l'IS 6000 et a poursuivi le déploiement du milieu de gamme, IS 350 à 480. Les efforts continus en Recherche et Développement ont permis à Neopost de renouveler

l'intégralité de l'offre de machines à affranchir ces deux dernières années avec des produits particulièrement innovants et compétitifs.

Dans le domaine des systèmes de gestion de documents, après avoir intégré et développé avec succès les plieuses/inséreuseuses haut de gamme de PFE, le Groupe a lancé en 2010 une nouvelle machine en milieu de gamme, la DS 75, afin de renforcer son leadership dans ce métier.

Optimiser la distribution

Neopost opère sur le marché selon deux modes de distribution : directe et indirecte. En renforçant la part assurée en direct, Neopost améliore progressivement son organisation commerciale. Cette stratégie, qui assure une plus grande proximité avec ses clients ainsi qu'une plus grande maîtrise de sa politique commerciale et de ses investissements marketing, est source de revenus supplémentaires. Aux États-Unis, où le Groupe opère à la fois directement et indirectement, la part de la base installée couverte par une distribution directe est de 57 % à fin janvier 2011 contre 31 % à fin 2004.

Poursuivre le développement des services récurrents

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement de l'activité de services en enrichissant régulièrement son offre. Elle comprend les prestations de conseil, les activités d'installation et de maintenance des équipements et logiciels, la formation, la fourniture de consommables, les services en ligne ainsi que les services financiers. Ces services apportent des solutions toujours plus innovantes aux clients de Neopost et impactent favorablement la marge opérationnelle du Groupe. L'ensemble des revenus de service, récurrents par nature, a représenté 69 % du chiffre d'affaires en 2010.

Organisation

Siège social

Le siège de Neopost est situé à Bagneux en région parisienne. Neopost S.A. est une holding financière. L'ensemble des actifs stratégiques du Groupe tels que les activités de Recherche et Développement, les activités industrielles ou de distribution décrites ci-dessous est logé dans des filiales détenues à 100 % par Neopost S.A.

Centres de Recherche et Développement

Le Groupe dispose de plusieurs centres de Recherche et Développement spécialisés dont 3 principaux. Ils sont situés à Bagneux (France) pour les systèmes d'affranchissement, à Austin (États-Unis) pour les solutions logicielles et à Drachten (Pays-Bas) pour les systèmes de gestion de documents. Plus de 300 ingénieurs et techniciens y travaillent.

Afin d'améliorer sa productivité, le Groupe sous-traite une partie de ses efforts de Recherche et Développement au Vietnam.

Le groupe Neopost possède un savoir-faire important dans la connaissance des contraintes postales, la manipulation du papier, la cryptographie, l'impression jet d'encre et le développement de logiciels.

Le Groupe a noué des alliances stratégiques avec des partenaires reconnus, pour la fourniture de composants ou de technologies complémentaires, comme par exemple, avec Hewlett Packard pour la technologie jet d'encre.

Marques et brevets

Le Groupe est propriétaire de ses marques et possède près de 600 familles de brevets publiés. Il a déposé en 2010 une vingtaine de brevets. La couverture de ces brevets est essentiellement européenne et américaine. Le Groupe n'a pas identifié de dépendance en matière de brevet susceptible de remettre en cause son niveau d'activité ou sa rentabilité.

Centres de production

Le Groupe possède 3 centres d'assemblage : Le Lude (France) pour les systèmes d'affranchissement haut de gamme, Drachten (Pays-Bas) pour les systèmes de gestion de documents milieu de gamme et Loughton (Royaume-Uni) pour les systèmes de gestion de documents haut de gamme. Ces trois centres emploient environ 950 personnes.

Neopost sous-traite une partie de sa production en Asie auprès de fabricants/assembleurs, totalement indépendants. Ces sous-traitants réalisent l'assemblage de systèmes d'affranchissement d'entrée et de milieu de gamme et de systèmes de gestion de documents d'entrée de gamme.

Le Groupe considère qu'il dispose de capacités de production suffisantes pour répondre à l'accroissement de son activité.

Distribution

Le réseau commercial international du Groupe est un élément clé de son activité.

Neopost possède des filiales détenues à 100 % dans 18 pays. Ces pays représentent 98 %^[5] de la base installée mondiale de machines à affranchir : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Hong Kong, Inde, Italie, Irlande, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

En plus des pays couverts par ces filiales, le Groupe dispose d'un réseau de distributeurs locaux dans environ 90 pays. Ce sont des distributeurs indépendants, essentiellement dédiés aux produits Neopost, avec qui le Groupe a signé des contrats de distribution pluriannuels.

Propriété des bâtiments

Le tableau ci-dessous fait l'inventaire des principales immobilisations corporelles du Groupe ainsi que des immeubles en location qui représentent l'essentiel des bâtiments occupés.

	Surface bureaux (Propriétaire) (en m ²)	Surface usine (Propriétaire) (en m ²)	Surface bureaux (Locataire) (en m ²)	Surface usine (Locataire) (en m ²)	Loyer annuel (Bureaux) (En millions d'euros)	Loyer annuel (Usine) (En millions d'euros)
France	3 073	9 520	18 397	7 800	5,5	0,1
Amérique du Nord	-	-	37 107	-	2,8	-
Royaume-Uni	1 763	4 957	7 230	-	1,2	0,1
Allemagne	-	-	9 171	-	1,1	-
Reste du Monde	5 615	8 236	14 226	-	1,8	-
Total	10 451	22 713	84 446	7 800	12,4	0,2

[5] Statistiques postales à fin 2010 et estimations Neopost.

1 Présentation du Groupe

Historique

Investissements

Le Groupe a investi, hors acquisitions de distributeurs et octrois de prêts, 68,4 millions d'euros en 2010 contre 59,8 millions d'euros en 2009 et 84,3 millions d'euros en 2008. Le détail de ces investissements est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010	31 janvier 2009
Acquisition de droits et licences	6,3	4,4	28,3
Capitalisation des frais de recherche	13,9	10,2	9,0
Acquisition de matériels et équipements	8,9	11,2	8,0
Renouvellement du parc de machines installées	29,7	26,0	30,9
Autres investissements	9,6	8,0	8,1
Total	68,4	59,8	84,3

Le Groupe a également investi 14,4 millions d'euros en 2010, 73,7 millions d'euros en 2009 et 77,1 millions d'euros en 2008 dans le cadre d'acquisitions de distributeurs ou de sociétés ciblées de technologies.

Les investissements sont financés soit sur la trésorerie du Groupe soit sur les lignes de crédits existantes.

Le Groupe table sur des niveaux d'investissements hors acquisitions en 2011 en ligne avec la moyenne de ces dernières années.

Le Groupe compte poursuivre en 2011 ses acquisitions de distributeurs et de sociétés ciblées.

Historique

Neopost s'est constitué en 1992 grâce à un groupe d'investisseurs mené par Fonds Partenaires à travers la reprise de la division Traitement du Courrier d'Alcatel. Celle-ci avait été créée en 1970 suite à l'acquisition de la Société des Machines Havas et de Satas, deux sociétés présentes sur le marché français depuis plus de 40 ans, puis renforcée successivement par les rachats en 1980 des activités de Roneo Vickers au Royaume-Uni et aux Pays-Bas et en 1981 de l'américain FME Corp.

En 1997, Neopost fait l'objet d'une nouvelle prise de contrôle par un groupe d'investisseurs, conseillé par BC Partners, en association avec les dirigeants.

Neopost est introduit sur le premier marché d'Euronext Paris le 23 février 1999 au prix de 15 euros par action.

Neopost, déjà n° 2 mondial en 2002, se renforce de façon significative avec l'acquisition d'Ascom Hasler, division Systèmes d'Affranchissement du groupe suisse Ascom, alors n° 3 mondial.

Cette même année, Neopost consolide sa position en Allemagne, 3^e marché mondial, avec l'acquisition du groupe allemand Stielow, distributeur de Neopost, spécialisé dans l'équipement des salles de courrier.

En 2008, le Groupe réalise l'acquisition de PFE International Ltd, société spécialisée dans les systèmes de mise sous pli de plus grande capacité que ceux de Neopost.

Neopost a enrichi son offre de services en 2009 en faisant l'acquisition aux États-Unis de la société Satori Software, l'un des leaders mondiaux des outils de gestion de la qualité des adresses postales.

2 **Gouvernement d'entreprise**

Le Conseil d'administration	12
Le Président-Directeur Général	12
Les autres membres du Conseil d'administration	12
Les Comités	15
Comité des rémunérations	15
Comité d'audit	15
Comité de nominations	15
Règlement intérieur	16
Équipe de direction	17
Rémunérations des dirigeants et des administrateurs	18
Équipe dirigeante	18
Administrateurs	18
Président-Directeur Général	19
Options de souscription ou d'achat d'actions	21
Attribution gratuite d'actions	21
Plan d'Épargne d'Entreprise	21
Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	22
Rapport du Président	22
Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Neopost S.A.	36

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Président-Directeur Général

■ **Denis Thiery** (55 ans, nationalité française) est Président-Directeur Général de Neopost S.A. depuis le Conseil d'administration en date du 12 janvier 2010. Il a auparavant accédé aux fonctions de Directeur Général par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2007. Denis Thiery a rejoint le Groupe en 1998 comme Directeur Financier Groupe. De 1991 à 1997, il était Directeur Financier puis Directeur Général de Moorings, un leader mondial de la location de bateaux de plaisance, basé aux États-Unis. De 1984 à 1991, il a occupé plusieurs fonctions au sein de Wang France avant de devenir Directeur Financier en 1989. Diplômé de HEC, il a débuté comme auditeur chez Coopers & Lybrand en France et aux USA. Denis Thiery a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 ; son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2013.

Autres mandats dans le Groupe : administrateur de Neopost Ltd, (Royaume-Uni) et de Mailroom Holding Inc. (États-Unis).

Autres mandats, hors Groupe : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : administrateur de Mailroom Holding B.V. (Pays-Bas), Neopost ID (France), Neopost Ireland Limited, Neopost Finance Ltd (Royaume-Uni), Neopost Finance (Ireland) Ltd, Neopost SRL, Neopost Finance SRL (Italie) et Neopost Norge AS (Norvège). Denis Thiery a également été membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologies B.V. (Pays-Bas).

Denis Thiery détient 93 445 actions Neopost au 31 janvier 2011.

Les autres membres du Conseil d'administration

■ **Henk Bodt** (72 ans, nationalité néerlandaise) a été Vice-Président du groupe Philips, en charge des activités Consumer Electronics, Business Electronics, Medical Systems et Semiconductors. Auparavant Henk Bodt était Président d'Océ, première entreprise européenne du secteur des copieurs et des imprimantes. Henk Bodt est administrateur de Neopost S.A. depuis juin 1999, et son mandat a été soumis à renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats hors Groupe : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années : administrateur d'A.S.M.L. (Pays-Bas), de D.S.M. (Pays-Bas) et de Delft Instruments (Pays-Bas).

Henk Bodt détient 2 134 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Jacques Clay** (63 ans, de nationalité française) est aujourd'hui Président du Conseil d'administration de Perigee S.A. (France), éditeur français de logiciels pour la conception et la production de publications commerciales digitales et analogiques ; il est en outre Président de Oleastrat SAS. Il a passé la plus grande partie de sa carrière chez Hewlett Packard, en Europe et aux États-Unis, où il a été en charge de plusieurs divisions internationales. Il a en particulier développé la division PC de HP qui a atteint plusieurs milliards de dollars, la hissant à la troisième place du secteur. Jacques Clay est administrateur de Neopost S.A. depuis janvier 2003. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats hors Groupe : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de Advestigo S.A. (France) de 2004 à avril 2009 ; Président-Directeur Général de Polyspace Technologies (France) de juillet 2006 à avril 2007 ; administrateur de Wstore Europe S.A. de 2004 à 2009 ; administrateur de Asterop S.A. (France, septembre 2007-janvier 2008) ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Takasic S.A. (France) de 2002 à 2004 ; Président du Conseil de surveillance de Netquartz S.A. (France), à partir de 2002 et jusqu'à la vente de la Société à Wstore Europe S.A. en 2004.

Jacques Clay détient 1 102 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Cornelius Geber** (58 ans, de nationalité allemande) est actuellement Membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés allemandes et internationales. Auparavant, il a effectué des missions de conseil auprès de la Direction Générale de la Deutsche Post Worldnet AG (Bonn) et occupé le poste de Président du Conseil d'administration de la société de transport et de logistique Kühne & Nagel AG & Co. (Allemagne) ainsi qu'administrateur de la société mère Kühne & Nagel International AG (Suisse) entre 1993 et 1999. Cornelius Geber est administrateur de Neopost S.A. depuis juillet 2002 ; son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale le 5 juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : Associé gérant de GC Beteiligung und Management GmbH (Allemagne), Directeur de GC Beteiligungs und Management AG (Suisse) et Vice-Président du Conseil de Inconso AG

(Allemagne), Président du Conseil de surveillance de Barkawi Management Consultants, Munich (Germany).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : administrateur de Cargofresh AG (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Friedrich Grohe AG & Co. KG, de Ifco Systems N.V. et Président du Conseil de Ponaxis AG et de Paul Günther Logistik AG (Allemagne), Directeur Général de Celanese Europe Holding GmbH (Allemagne), administrateur de Celanese AG (Allemagne), de Kiala S.A. (Belgique).

Cornelius Geber détient 1 287 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Michel Guillet** (66 ans, de nationalité française) a été Associé-Gérant de BC Partners jusqu'en 2005, la société Conseil des fonds d'investissement BC European Capital dont il a été l'un des fondateurs en 1987. Auparavant, il a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de Président de la division réfrigération commerciale de Thomson et Directeur Général de Lohr, fabricant de véhicules de transport d'automobiles. Michel Guillet est administrateur de Neopost S.A. depuis septembre 1997. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : administrateur d'Investir & Partenaire pour le Développement à Port Louis (Maurice) et de I&P Management, Port Louis (Maurice) et gérant de MONTRIOC Holding (Paris).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Guillet détient 515 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Éric Licoys** (72 ans, de nationalité française) est actuellement Président de l'association ACG France. Il a fait une grande partie de sa carrière dans le monde bancaire. Il a entre autres été : Directeur Général de la Banque Occidentale pour l'Industrie et le Commerce, administrateur Directeur Général de la Compagnie Financière Barclays, puis Président de Fonds Partenaire Gestion et Gérant de Lazard Frères & Compagnie. De 1999 à 2002, il fut administrateur et Directeur Général de Vivendi Universal. Il est ancien Président de l'AFIC, (Association Française des Investisseurs en Capital) et, depuis juillet 2003, il est administrateur de Neopost S.A., et son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats : Président du Directoire de Groupe Moniteur Holding (France), Président du Conseil de surveillance de MB Électronique S.A., de Polly, Président de Cocifa SAS, et membre du Conseil de surveillance de Citizen Capital. Il est conseiller du Directoire d'Eurazeo et Senior Advisor de C.W. Downer.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de

Marathon (anciennement Finhera, France), Président du Conseil d'administration de Financière Photo Europe, administrateur de Intermediate Capital Group (ICG) (Royaume-Uni).

Éric Licoys détient 1 934 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Vincent Mercier** (61 ans, de nationalité française), Ingénieur Civil des Mines et titulaire d'un DESS de Sciences Économiques, est également diplômé d'un MBA de l'université de Cornell (États-Unis). Il est actuellement Vice-Président du Conseil de surveillance du groupe Roland Berger Strategy Consultants après avoir été jusqu'en 2010 responsable de la France et de la Chine. Vincent Mercier a été nommé administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : administrateur de MAF Retail (Dubai).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Vincent Mercier détient 605 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Catherine Pourre** (53 ans, de nationalité française) est Directeur Exécutif – Fonctions Centrales et membre du Directoire de la société Unibail – Rodamco. Diplômée de l'ESSEC, de droit de l'Université Catholique de Paris et est expert comptable. Catherine Pourre a démarré sa carrière au sein de PriceWaterhouseCoopers, dont elle a été Partner de 1989 à 1999. Avant de rejoindre Unibail – Rodamco en 2002, Catherine Pourre occupait des fonctions de Directeur Exécutif de Cap Gemini Ernst & Young depuis 1999. Catherine Pourre a été nommée administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : membre du Directoire de Rodamco Europe N.V., administrateur de d'U-R Management BV, Président-Directeur Général de la Société de Tayminh, Président de la SAS UNIBAIL Management, administrateur de Comexposium Holding, Unibail – Rodamco Participations et Viparis Holding, membre du Conseil de surveillance d'Uni-Expos et Gérant d'Espace Expansion Immobilière.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Directeur Général Adjoint et membre du Comité exécutif d'Unibail – Rodamco, Président-Directeur Général d'Unibail – Rodamco Finance, Directeur Général Délégué de la Société de Tayminh, de la SAS Doria et Groupe Expositium Holding, représentant permanent de Groupe Expositium Holding au Conseil de surveillance du SIAL et au Conseil d'administration de Comexposium, représentant permanent de la SAS Doria au Conseil d'administration de Viparis – Porte de Versailles, d'Exposima et Internat, Membre du Conseil de surveillance de SE SMP, administrateur de Comexposium, d'Européenne de Salons, d'Expogestion, de Viparis – Porte de Versailles et de Viparis – Le Palais des Congrès de Paris.

Catherine Pourre détient 207 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Michel Rose** (67 ans, de nationalité française), ancien Directeur Général Délégué de Lafarge en charge des activités ciment, est retraité depuis le 1^{er} mai 2008. Il est entré dans le groupe Lafarge en 1970 et y a occupé de nombreux postes de direction. Il a été notamment Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et de la Communication puis de la division Biotechnologie, il a pris ensuite la Direction Générale des activités Nord américaines. Michel Rose est administrateur de Neopost depuis juillet 2005 ; son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale le 5 juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : administrateur de Lafarge Maroc, de Malayan Cement (Malaisie) et de Essilor International (France).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Rose détient 296 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Agnès Touraine** (55 ans, de nationalité française) dirige Act III Consultants, société de conseil dédiée aux stratégies de croissance qu'elle a fondé en 2003 et Act3 Gaming fondée en 2009. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a occupé des fonctions stratégiques puis opérationnelles dans le groupe Lagardère. Elle a ensuite occupé le poste de Directeur Général des activités Édition et Jeux Vidéos chez Havas avant de devenir PDG de Vivendi Universal Publishing. Agnès Touraine est diplômée en 1978 de Sciences Po Paris et de la faculté de droit de Paris I. En 1981, elle a obtenu un MBA à la Columbia University Business School. Agnès Touraine a été nommé administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée de juillet 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats : Agnès Touraine est administrateur indépendant de Cable & Wireless et ITV à Londres et de la Fondation de France. Elle est aussi membre du Conseil de la French American Foundation, de l'IDATE et au bureau du Women's Forum.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Agnès Touraine détient 563 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Jean-Paul Villot** (66 ans, de nationalité française) a rejoint Neopost S.A. en septembre 1995 comme Directeur Général Adjoint, et a ensuite été nommé Président-Directeur Général de Neopost S.A. en septembre 1996. Le 19 juin 2007, Jean-Paul Villot est devenu Président du Conseil d'administration de Neopost S.A., fonction qu'il a conservée jusqu'au 12 janvier 2010. Diplômé de l'École des Mines et de l'IAE, Jean-Paul Villot a occupé diverses fonctions en France et à l'étranger dans les domaines commerciaux et de Direction Générale chez Bull et Schlumberger.

De 1991 à son arrivée dans le Groupe, il a été Directeur Général et membre du Comité de direction du fabricant hollandais de photocopieuses Océ. Le mandat d'administrateur de Jean-Paul Villot a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée de juillet 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : membre du Conseil de surveillance de XAnge Capital (France) et d'Atria Capital Partenaires (France).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président de Neopost Inc. (États-Unis) jusqu'en 2006 et administrateur d'Océ France jusqu'en 2008, administrateur de Neopost B.V. (Pays-Bas), membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologie B.V. (Pays-Bas).

Jean-Paul Villot détient 213 711 actions Neopost au 31 janvier 2011.

Le Conseil d'administration a tenu 6 réunions au cours de l'exercice 2010, avec un taux d'assiduité de 91 %.

La durée du mandat de chaque administrateur est limitée à trois ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut pas dépasser le tiers des administrateurs en exercice. La limite d'âge du Président est fixée à 65 ans.

Il n'existe pas d'administrateur élu parmi les salariés. Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs. Hormis Éric Licoys, aucun administrateur, n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ou sanction publique prononcée au cours des cinq dernières années. Éric Licoys a été condamné par jugement en date du 21 janvier 2011 du Tribunal de Grande Instance de Paris à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis simple, sans aucune amende, en sa qualité de Directeur Général Délégué de la société Vivendi Universal pour des faits d'abus de biens sociaux qui se sont déroulés, il y a plus de cinq ans, en janvier 2002. Cette sanction n'affecte en rien sa capacité à administrer ou à gérer des sociétés, ou à exercer une activité économique, en France comme à l'étranger. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite alors qu'il était membre d'un Conseil d'administration, d'un organe de direction ou de Conseil de surveillance au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels pour les mandataires sociaux et les dirigeants entre leurs devoirs à l'égard de Neopost et d'autres intérêts ou devoirs auxquels ils pourraient être tenus.

Au cours des cinq dernières années, aucun des mandataires sociaux n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation, incrimination et/ou sanction publique officielle, empêchement d'agir ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires prononcées.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un des mandataires sociaux a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre la Direction Générale.

Le Comité de nominations émet annuellement un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères définis par les rapports Viénot et Bouton ; et tel que précisé par le règlement intérieur du Conseil d'administration (cf. page 16 pour la définition de l'administrateur indépendant). Le dernier avis a été rendu lors du Conseil d'administration du 28 mars

2011. Il a confirmé que parmi les administrateurs siégeant au Conseil au 31 janvier 2011, huit étaient indépendants.

En matière d'évaluation des travaux du Conseil se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne du présent document de référence.

Les Comités

Comité des rémunérations

En 2010, ce Comité est composé de Messieurs Michel Rose (Président), Éric Licoys administrateurs indépendants, et de Messieurs Michel Guillet et Jean-Paul Villot. Le Comité a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration en matière de jetons de présence, de rémunération des dirigeants du Groupe, d'attribution d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et d'attribution d'actions gratuites.

Ce Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Comité d'audit

En 2010, ce Comité est composé de Messieurs Henk Bodt (Président), Jacques Clay et Catherine Pourre administrateurs indépendants.

Sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et en particulier :

- a) du processus d'élaboration de l'information financière ;
- b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- d) de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Dans ce cadre le Comité a notamment pour mission de :

- examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;

- s'assurer auprès de la Direction Générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes dans la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du management quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;
- examiner toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'actions, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.

Ce Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Comité de nominations

En 2010, ce Comité est composé de Messieurs Éric Licoys (Président), Cornelius Geber, administrateurs indépendants et de Messieurs Jean-Paul Villot et Michel Guillet, a pour attribution :

- proposer la définition d'administrateur indépendant ;
- pour autant que de besoin émettre un avis sur l'indépendance d'un administrateur et suggérer au Conseil des évolutions éventuelles de sa composition ;
- présélectionner les candidats au Conseil selon les critères suivants :
 - indépendance, compétence, motivation, disponibilité,

- adéquation avec la composition actuelle et l'évolution souhaitable du Conseil,
- maintien du juste nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ;
- présélectionner le futur Président-Directeur Général ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil d'administration.

Ce Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Il a essentiellement contribué au renforcement du Comité d'Audit en sélectionnant Catherine Pourre permettant, par la même occasion, la poursuite de la féminisation du Conseil.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration du 30 mars 2004.

Le règlement intérieur a pour objectif de fixer la mission, les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les droits, les engagements et les pratiques de recrutement de ses membres, dans les limites de leurs compétences réelles, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, son développement harmonieux et d'optimiser dans la durée la création de valeur au profit des actionnaires, des salariés et des divers partenaires de la Société.

Il est approuvé et modifié par seule décision du Conseil d'administration.

Sont annexés au règlement intérieur :

- le règlement du Comité de nominations ;
- le règlement du Comité des rémunérations ;
- le règlement du Comité d'audit ;
- la définition de l'administrateur indépendant donnée par le Comité des nominations ;
- la charte de l'actionnaire dirigeant.

Outre les missions dévolues par la loi et les statuts, le Conseil approuve les choix stratégiques, les budgets, les acquisitions et cessions significatives, les restructurations et s'assure de la qualité, de la fiabilité des informations financières et non financières et de la communication faite aux actionnaires.

Le Conseil d'administration est notamment sollicité sur :

- l'approbation du rapport du Président, l'organisation et la préparation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne ;
- la définition de l'administrateur indépendant ;
- la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ;
- sur les modifications nécessaires au règlement des différents Comités.

Les Comités spécialisés, dans ce cadre, font des propositions au Conseil, chacun dans leur domaine.

Le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs insistant en particulier sur l'assiduité, la confidentialité des informations véhiculées, le droit d'information de l'administrateur et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Neopost.

Il fixe à quatre le nombre minimum de réunions à tenir par exercice et à une année de jetons de présence la valeur minimum des actions Neopost à détenir par chacun des administrateurs.

Il précise enfin les règles de retranscription des procès-verbaux des réunions.

L'intégralité du règlement intérieur est disponible sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/other-regulated-information/board-by-law.asp?language=fra>

Équipe de direction

L'équipe de direction a essentiellement pour mission de participer à l'élaboration des choix stratégiques du Groupe et d'en coordonner la mise en œuvre à l'échelon mondial. Elle comprend, pour l'exercice 2010, les personnes suivantes :

Denis Thiery	Président-Directeur Général
Philippe Boulanger	Recherche et Développement
Bertrand Dumazy	Directeur Financier
Henri Dura	Marketing stratégique
Enno Ebels	Neopost Software & Integrated Solutions
Alain Féraud	Neopost ID
Clem Garvey	Europe & Export
Chris Hockey	Ressources Humaines
Jean-François Labadie	Chaîne d'approvisionnement
Dennis LeStrange	Amérique du Nord
Gavin Macrae	Relations postales & partenariats
Alain Midowski	Juridique

À l'exception de Denis Thiery, aucun des membres de l'équipe dirigeante ne siège au Conseil d'administration de Neopost S.A.

Rémunérations des dirigeants et des administrateurs

Équipe dirigeante

La rémunération brute de l'équipe de direction, y compris le Président-Directeur Général, Monsieur Denis Thiery, est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Rémunération de l'équipe dirigeante ^(a)		
Rémunération fixe	2 868,8	3 079,9
Rémunération variable	1 473,8	1 136,2
Avantages en nature	207,6	222,4
Jetons de présence	15,0	15,0
Valorisation de stock-options ^(b)	567,4	621,4
Valorisation d'attribution de titres donnant accès au capital ^(b)	2 017,1	1 405,1
Retraites ^(c)	1 976,6	2 968,9

(a) La baisse des rémunérations est en partie liée à la fin des périodes de transition entre les Directeurs Europe/Export et les Directeurs des relations postales et des partenariats.

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

(c) Dont 927,4 milliers d'euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de 2010 contre 713,6 milliers d'euros pour 2009.

La partie variable est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, de résultats opérationnels et de besoin en fonds de roulement du Groupe. Les montants de rémunération

variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1.

Administrateurs

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	29 000	32 000
Cornelius Geber	32 000	34 500
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	34 000	37 000
Vincent Mercier	27 000	13 500
Catherine Pourre	16 000	-
Michel Rose	37 000	32 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Jean-Paul Villot	32 000	-
Total	318 000	260 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;

- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;
- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A., mis à part Monsieur Denis Thiery dont la rémunération est détaillée dans les paragraphes ci-dessous

et Monsieur Jean-Paul Villot qui continue à percevoir le bénéfice des attributions gratuites d'actions et des attributions d'options qui lui ont été accordées dans le passé.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de cessation ou du changement de fonction	Indemnités relatives à clause de non-concurrence
		oui/non	oui/non	oui/non
Denis Thiery	Suspendu	oui	non	oui

Neopost se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP/MEDEF en décembre 2008, sauf en matière de non cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail, cf. rapport du Président sur le contrôle interne du présent document de référence.

Président-Directeur Général

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
	Montants versés	Montants versés
Rémunération de Denis Thiery		
Rémunération fixe brute ^(a)	600 000	500 000
Rémunération variable brute	595 500	263 272
Jetons de présence	15 000	15 000
Avantages en nature	7 146	7 146
Total	1 217 646	785 418

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Valorisation de stock-options ^(b)	166 317	140 610
Valorisation de titres donnant accès au capital ^(b)	765 209	210 166

(a) Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général en janvier 2010. Son niveau de salaire fixe a été déterminé de façon à atteindre le salaire du précédent P-DG (600 000 EUR avec un bonus cible additionnel de 100 %) en étalant les augmentations sur 3 années (2009, 2010 et 2011).

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

La rémunération du Président-Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable. La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et les capitaux employés. Les montants de rémunération variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1. La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général représente 100 % de sa rémunération fixe et peut être portée à 150 % en cas de dépassement des objectifs. Au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2011, le Président-Directeur Général a réalisé une performance de 118,2 % des objectifs fixés. En conséquence, sa rémunération variable s'établit à 694 140 euros, déduction faite des jetons de présence.

La rémunération fixe du Président-Directeur Général restera à 600 000 euros en 2011.

Les jetons de présence sont perçus à raison du mandat social que Denis Thiery exerce dans la holding du Groupe.

Au 31 janvier 2011, en matière de retraite, le Directeur Général bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe, d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service pour un maximum de 30 ans. Avant l'âge légal de départ en retraite à taux plein, la prestation subit des abattements, cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur.

Il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Au 31 janvier 2011, il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les opérations sur titres Neopost faites par Denis Thiery ont été diffusées à l'AMF et publiées sur le site Internet Groupe.

Suivant les recommandations de l'AMF, Monsieur Denis Thiery a confié le 28 mars 2011, à une société de gestion indépendante un mandat de vente de 20 000 titres Neopost pour l'année 2011.

Le mandat de vente ne prend effet que 3 mois après sa signature. 9 900 titres seront vendus au cours moyen de la période. Les 10 100 titres restants seront vendus par tranche de 2 525 titres si le cours de l'action action atteint des seuils déterminés au moment de la signature du mandat.

Il est précisé que Monsieur Denis Thiery s'est engagé à détenir 30 000 actions Neopost jusqu'à la fin de son mandat social.

En date du 28 mars 2011, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a autorisé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Denis THIERY, Président-Directeur Général de la Société, de lui verser une indemnité de fin de mandat dans la limite de 24 mois de rémunération en cas de départ contraint suite à un changement de contrôle ou de stratégie.

La base de référence est le salaire brut moyen (fixe et variable) des trois derniers exercices sociaux précédant la fin du mandat. Le versement de cette indemnité de fin de mandat sera subordonné à la réalisation, constatée par le Conseil d'administration, du critère de performance suivant :

- la moyenne des pourcentages d'atteinte de l'ensemble des objectifs composant le Bonus Groupe (salaire variable), tel que déterminé annuellement par le Conseil d'administration, sur les 3 exercices sociaux complets précédant la cessation des fonctions doit être au moins égale à 80 % et est plafonnée à 100 % ;

- si cette moyenne est inférieure à 80 % il n'y aura pas d'indemnité de départ ;
- si cette moyenne est au moins de 80 %, le montant de l'indemnité de départ sera alors calculé proportionnellement (entre 80 et 100 % de la base de référence) en fonction du pourcentage moyen réalisé sur ladite période.

En aucun cas le total des indemnités perçues à l'occasion du départ (en incluant une éventuelle indemnité au titre d'un contrat de travail, d'une clause de non-concurrence, ou d'une quelconque relation contractuelle avec le Groupe) ne pourra excéder 24 mois de cette base de référence.

Le Conseil d'administration du 28 mars 2011 a également modifié les plans de retraite supplémentaires concernant le Président-Directeur Général et certains cadres dirigeants du Groupe, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, de la façon suivante :

- 1) le Plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- 2) pour le Plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) :
 - mise en conformité avec le nouvel âge légal de la retraite porté à 67 ans,
 - engagement de rente porté à 1,1 % de la rémunération annuelle par année pleine de service plafonné à 30 % (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur),
 - la rémunération de référence devient la moyenne des salaires bruts des trois dernières années civiles précédant la cessation d'activité,
 - le nombre d'années d'ancienneté pris en compte est au minimum de 8 ans et au maximum de 20 ans.

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thiery.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Les plans suivants ont été approuvés :

Date de l'Assemblée Générale	Nombre d'options attribuables	Durée de l'autorisation
9 février 2000	1 200 000	5 ans
9 juillet 2003 *	900 000	38 mois
5 juillet 2006	960 000	38 mois
7 juillet 2009	960 000	38 mois

* Dont 33 300 ont été attribuées en actions gratuites selon les autorisations des Assemblées Générales du 9 juillet 2003 et 6 juillet 2005.

Ces options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées au Comité de direction et aux salariés présentant les meilleurs potentiels.

Le Groupe considère qu'une seule personne répond au critère de dirigeant tel que décrit dans l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir une personne ayant le pouvoir de prendre des

décisions de gestion et concernant la stratégie de l'entreprise et ayant accès régulier à des informations privilégiées concernant Neopost, directement ou indirectement. Il s'agit de Monsieur Denis Thiery, Président-Directeur Général.

Le détail de ces plans de souscription figure dans la note 18-3 des comptes consolidés du présent document de référence.

Attribution gratuite d'actions

Date de l'Assemblée Générale	Nombre d'actions attribuables	Durée de l'autorisation
5 juillet 2006	320 000	38 mois
6 juillet 2010	400 000	26 mois

Les attributions réalisées sont décrites dans la note 18-3 des comptes consolidés du présent document de référence.

Plan d'Épargne d'Entreprise

Un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) de Groupe a été mis en place par Neopost S.A. en septembre 1998. Peuvent adhérer au PEE groupe Neopost, les salariés de Neopost S.A. ou des sociétés françaises qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, à condition de bénéficier d'une ancienneté d'au moins six mois.

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) a été créé et agréé le 19 janvier 1999 par la Commission des Opérations de Bourse, afin de gérer les sommes reçues dans le cadre du PEE groupe Neopost. Le FCPE groupe Neopost investit les sommes ainsi

recueillies principalement en actions de Neopost S.A. et les avoirs sont bloqués pendant une période de cinq ans, sauf cas légaux de disponibilité anticipée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. réunie le 6 juillet 2010 a délégué au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, pendant une période de 26 mois, des actions réservées aux salariés adhérents notamment au PEE groupe Neopost, dans la limite d'un montant nominal maximum de 600 000 euros.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Rapport du Président

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président-Directeur Général vous présente son rapport sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

Sous la responsabilité du Conseil d'administration, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. C'est donc en particulier sous l'impulsion du Président-Directeur Général et sous la supervision des membres du Comité de direction que les travaux spécifiques décrits dans ce rapport sont menés. Le présent rapport est également présenté et discuté en Conseil d'administration, il a été approuvé par le Conseil du 28 mars 2011.

1 Gouvernement d'entreprise – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008, est celui auquel se réfère la Société pour l'élaboration du présent rapport.

Ce Code peut notamment être consulté sur le site Internet du MEDEF : www.medef.fr.

Conformément aux dispositions de l'alinéa 7 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport précise les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

S'agissant de la recommandation de l'AFEP/MEDEF sur le non-cumul d'un mandat social et d'un contrat de travail (recommandation s'appliquant aux mandats confiés après le 6 octobre 2008, date à laquelle elle a été rendue publique, et lors du renouvellement des mandats confiés antérieurement à cette date, sur appréciation du Conseil d'administration ou de surveillance), elle n'était pas applicable pour l'exercice 2009 au groupe Neopost. Néanmoins, le Conseil d'administration n'a pas retenu cette disposition du Code de gouvernement d'entreprise au regard des spécificités du management de Neopost qui est issu du salariat du Groupe. De plus, le contrat de travail du Président-Directeur Général en exercice est

suspendu et ne contient aucune clause relative à des indemnités de départ.

En 2010, Neopost a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer ses pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Cette année, les mesures d'amélioration ont porté principalement sur la composition des organes de gouvernance au travers notamment de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant, disposant d'une expertise financière et comptable, venu renforcer le Comité d'audit. Par ailleurs, les règles de fonctionnement du Conseil ont été formalisées dans une charte de l'administrateur. En matière de contrôle interne, le programme d'audits croisés a été parfaitement déployé notamment grâce à la formation de collaborateurs du Groupe qui ont pu intégrer la cellule d'audit interne. Ce programme de formation des collaborateurs à l'audit sera reconduit sur l'exercice 2011.

1.1 Structure de gouvernance

La loi prévoit que le Conseil élit parmi ses membres un Président, personne physique, qui organise et dirige ses travaux et veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Le Conseil confie la Direction Générale de la Société soit au Président du Conseil d'administration, soit à une autre personne physique, administrateur ou non, portant le titre de Directeur Général.

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé, suite à la fin du mandat de Président de Jean-Paul Villot, d'opter pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général en considérant ce mode de gouvernance comme le plus adapté à l'organisation et au mode de fonctionnement de Neopost. Cette organisation des pouvoirs, dans le contexte de Neopost permet de valoriser la connaissance et l'expérience des affaires du Directeur Général, favorise une relation étroite entre les dirigeants et les actionnaires et la réactivité du Conseil, et optimise la coordination des opérations au sein du Groupe.

La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ainsi que le règlement intérieur du Conseil d'administration offrent les garanties nécessaires pour exercer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

LIMITATION QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, ainsi que le cadre fixé par le règlement intérieur du Conseil, aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, qui par ailleurs est également le Président du Conseil d'administration.

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

1.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le profil détaillé des membres du Conseil d'administration est décrit au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'administration après avis du Comité des nominations. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

À la date de dépôt du présent document de référence, le Conseil d'administration est composé de onze membres nommés pour une durée de trois ans et dont au moins deux tiers d'administrateurs sont indépendants, en conformité avec le règlement intérieur du Conseil :

- Monsieur Denis Thiery, Président-Directeur Général ;
- Monsieur Henk Bodt, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jacques Clay, administrateur indépendant ;
- Monsieur Cornelius Geber, administrateur indépendant ;
- Monsieur Michel Guillet ;
- Monsieur Eric Licoy, administrateur indépendant ;
- Monsieur Vincent Mercier, administrateur indépendant ;
- Madame Catherine Pourre, administrateur indépendant ;
- Monsieur Michel Rose, administrateur indépendant ;
- Madame Agnès Touraine, administrateur indépendant ;
- Monsieur Jean-Paul Villot.

Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 70 ans ne peut pas dépasser le tiers des administrateurs en exercice. La limite d'âge du Président est fixée à 65 ans.

Le Conseil d'administration ne comprend pas de membres élus par les salariés.

Indépendance des administrateurs

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008. C'est ainsi qu'un membre du Conseil d'administration est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non seulement administrateur non-exécutif, c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la Société ou de son Groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci.

Les critères d'indépendance retenus par le Code AFEP/MEDEF sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans, étant précisé que la perte de la qualité d'administrateur indépendant n'intervient qu'à l'expiration du mandat au cours duquel a été dépassée la durée de douze ans.

Le Comité de nominations émet annuellement un avis sur l'indépendance des membres du Conseil d'administration au regard des critères définis par les rapports Vienot et Bouton ; et tel que précisé par le règlement intérieur du Conseil d'administration. Le dernier avis a été rendu lors du Conseil d'administration du 28 mars 2011. Il a confirmé que parmi les administrateurs siégeant au Conseil au 31 janvier 2011, huit étaient indépendants.

Évolutions au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2010, un nouvel administrateur indépendant, Madame Catherine Pourre, a été nommé.

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue le 6 juillet 2010 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Paul Villot, Denis Thiery, Jacques Clay, Michel Guillet et Madame Agnès Touraine pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'administration a renouvelé à l'unanimité Monsieur Denis Thiery dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur.

1.2.2 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil, organe social, lieu de discussions stratégiques et de décision, optimise la création de valeur en intégrant les intérêts à court, moyen et long termes des actionnaires et autres parties prenantes.

Indépendamment des prescriptions légales applicables localement, Neopost est particulièrement attentif à ce que le Conseil puisse assumer les rôles suivants :

- approuver l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veiller à leur mise en œuvre ;
- veiller au bon fonctionnement au sein de la Société d'un système offrant une assurance raisonnable que les opérations sont effectuées en conformité avec les lois et règles en vigueur ;
- créer et animer des Comités spécialisés afin d'enrichir la prise de décision ;
- approuver les projets d'investissements et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat de Neopost, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- adopter le budget annuel, revoir et arrêter les états financiers à intervalles réguliers ;
- définir la politique de communication financière de la Société ;
- s'assurer de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- désigner les mandataires sociaux chargés de diriger la Société ;
- définir la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des rémunérations ;
- examiner annuellement, avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chacun des administrateurs puis porter à la connaissance des actionnaires les résultats de son examen de sorte que puissent être identifiés les administrateurs indépendants ;
- approuver le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Les modalités de fonctionnement du Conseil, les droits, les engagements et les pratiques de recrutement de ses membres dans les limites de leurs compétences réelles sont définies dans le règlement intérieur. Celui-ci détaille également ses missions et les opérations pour lesquelles son approbation est nécessaire.

1.2.3 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises avec un taux d'assiduité de 91 %. La durée moyenne des réunions a été de trois heures.

Les principaux thèmes discutés lors des séances du Conseil ont été les suivants :

Stratégie Groupe :

- la présentation du projet de budget 2011 ;
- les perspectives 2010-2011 ;

- les résultats trimestriels ;
- les perspectives à 3 ans du Groupe ;
- l'examen des acquisitions et des projets en cours.

Gouvernement d'entreprise :

- la présentation du tableau 2011 des « *Green and Red Periods* », périodes au cours desquelles les transactions sur titres sont autorisées (voir section « Déontologie Boursière » du présent rapport) ;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs venant à échéance : Messieurs Jean-Paul Villot, Denis Thiery, Jacques Clay, Michel Guillet et Madame Agnès Touraine ;
- la proposition de nomination d'un nouvel administrateur : Madame Catherine Pourre ;
- les résultats des travaux du Comité d'audit et, notamment, l'évolution du dispositif de contrôle interne ;
- les résultats des travaux du Comité des rémunérations et, notamment la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions de performance 2010-2011 ;
- l'approbation du rapport du Président ;
- la répartition des jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

Finances Groupe :

- l'arrêté des comptes consolidés ;
- l'arrêté des comptes sociaux ;
- la situation de la trésorerie et de la dette, les dividendes, le lancement et le suivi des programmes de rachat d'actions.

Il est à noter que les litiges en cours les plus significatifs sont systématiquement présentés et discutés lors du Conseil.

Les documents concernant l'ordre du jour des réunions sont adressés par la Direction dans les meilleurs délais, dès leur finalisation, soit plusieurs jours avant la réunion.

Le règlement intérieur précise que l'obligation d'information qui incombe au Président-Directeur Général s'accompagne également de l'engagement de chaque administrateur de s'informer avec diligence et réclamer en temps utile au Président-Directeur Général les informations nécessaires à sa compréhension des points de l'ordre du jour, de se rendre disponible et de consacrer le temps et l'attention nécessaire à ses fonctions.

Évaluation du Conseil

Le Conseil procède périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement (2005, 2009). Neopost a diffusé à tous ses administrateurs un questionnaire d'auto-évaluation du fonctionnement et des pratiques au sein du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009.

Ce questionnaire s'inspire des propositions formulées par l'IFA (Institut français des administrateurs) pour favoriser les meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. L'auto-évaluation du Conseil

réalisée en 2009 a permis de poursuivre ou de mettre en œuvre un certain nombre de bonnes pratiques, notamment sur l'exercice 2010, à savoir :

- la proposition d'un nouvel administrateur indépendant disposant de compétences financières et comptables pour renforcer le Comité d'audit ;
- la nomination d'une nouvelle femme au sein du Conseil afin de respecter l'échéance de 20 % d'ici 2014 ;
- la formation des administrateurs (notamment les nouveaux administrateurs) aux activités du Groupe ;
- la poursuite des sessions sur la stratégie du Groupe.

Charte éthique

Poursuivant les actions engagées depuis l'exercice 2005 en matière de bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, la charte de l'administrateur sera définitivement approuvée le 28 mars 2011. Elle permettra aux administrateurs d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux, dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité qui sont attendues de leur part. La charte de l'administrateur définit ainsi un certain nombre de principes au travers de huit articles :

- article 1 – Administration et intérêt social ;
- article 2 – Respect des lois et des statuts ;
- article 3 – Exercice des fonctions : principes directeurs ;
- article 4 – Indépendance et devoir d'expression ;
- article 5 – Indépendance et conflit d'intérêts ;
- article 6 – Intégrité, loyauté et devoir de discrétion ;
- article 7 – Professionnalisme et implication ;
- article 8 – Professionnalisme et efficacité.

L'intégralité de la charte de l'administrateur est disponible sur le site Internet du Groupe à l'adresse suivante :

www.neopost.com/corporate/regulated-information/periodic-information/corporate-governance/board-directors.asp

Déontologie boursière

En matière de déontologie boursière, le règlement intérieur définit les droits et les engagements des administrateurs, en insistant en particulier sur la confidentialité des informations recueillies et les restrictions en matière d'intervention sur le titre Neopost.

Neopost dispose en effet d'une « charte de déontologie boursière » dont l'objet est de « définir les règles d'intervention des mandataires sociaux, des personnes assimilées et des collaborateurs informés sur les titres Neopost ». Cette charte a été renforcée en 2007 pour tenir compte des évolutions réglementaires au niveau européen :

- rappel des lois et règlements en vigueur en matière de déontologie boursière ainsi que les sanctions administratives et/ou pénales attachées ;

- définition des notions clés (information privilégiée, collaborateurs informés, etc.) ; rappel des obligations de confidentialité à la charge des mandataires sociaux, personnes habilitées ou collaborateurs informés ;
- précisions sur les règles d'abstention de transaction boursière en fournissant en annexe un calendrier des périodes au cours desquelles les transactions sur titres sont autorisées « *Tableau Red and Green Periods* » ;
- précisions, par souci de transparence et de prudence, sur les obligations déclaratives auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en fournissant en annexe un modèle type de déclaration ;
- rappel des dispositions particulières relatives aux stock-options et aux actions gratuites.

Chaque mandataire social, collaborateur informé ou personne assimilée signe une lettre d'engagement attestant avoir pris connaissance de la charte de déontologie boursière et s'engage à en respecter les termes.

La Direction Juridique est chargée de veiller au respect de la charte au sein de Neopost S.A. et a ainsi mis à jour cette charte après la transposition des directives européennes au cours de l'exercice 2008 et informé les personnes concernées. Une revue des personnes assujetties à cette charte est réalisée annuellement.

1.2.4 LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'audit

Le Conseil est assisté d'un Comité d'audit qui se réunit au moins deux fois par an et dont les rôles et missions sont décrits au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du document de référence.

Le Comité d'audit est composé de Madame Catherine Pourre, de Messieurs Henk Bodt (Président) et Jacques Clay, tous trois administrateurs indépendants.

Le Comité des nominations a considéré que Madame Catherine Pourre remplissait les critères pour figurer parmi les « experts financiers » du Comité, et ce en raison à la fois de sa formation (expert-comptable), mais aussi de son expérience en matière comptable et financière (Directeur Général Adjoint du groupe Unibail, notamment en charge de la Direction Financière).

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et, en particulier :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Travaux au titre de l'exercice

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux thèmes discutés lors des séances du Comité ont été les suivants :

- la revue des états financiers annuels ;
- la revue des travaux des Commissaires aux comptes ;
- l'examen du mandat des Commissaires aux comptes ;
- la revue du rapport de gestion ;
- la revue de la cartographie des risques et des plans d'action 2010 ;
- le suivi des programmes réalisés par l'audit interne ;
- l'analyse du plan d'audit interne 2011.

Comité des rémunérations

Le Conseil est assisté d'un Comité des rémunérations qui se réunit au moins deux fois par an et dont les rôles et missions sont décrits au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du document de référence.

Le Comité des rémunérations est composé de Messieurs Michel Rose (Président), Éric Licoys, tous deux administrateurs indépendants, et de Messieurs Jean-Paul Villot et Michel Guillet.

Monsieur Michel Rose, Président du Comité des rémunérations, a occupé des fonctions de DRH chez Lafarge et est membre du Comité des rémunérations d'Essilor International.

Le Comité des rémunérations a pour mission d'émettre des propositions au Conseil d'administration en matière de rémunération des dirigeants du Groupe et d'attribution d'options d'achat ou de souscriptions d'actions. Sur ces bases, et conformément au règlement intérieur, le Comité des rémunérations est chargé :

- de définir la politique générale de rémunération pour le Président-Directeur Général, y compris les retraites, les indemnités de fin de carrière ou de séparation, les avantages divers ;
- de proposer et d'évaluer tous les ans les règles de détermination de la part variable des dirigeants mandataires sociaux et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long terme ;
- d'examiner la politique salariale du Groupe ;
- d'être informé par la Direction Générale des niveaux de rémunération des principaux cadres dirigeants ;
- de revoir les chiffres relatifs à la rémunération qui seront publiés dans l'annexe des comptes sociaux ;
- de fixer le montant des jetons de présence et leur mode de répartition en fonction de la contribution de chacun des membres du Conseil au sein du Conseil et dans les Comités spécialisés.

Travaux au titre de l'exercice

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Les principaux thèmes discutés lors des séances du Comité ont été les suivants :

- examen des tendances générales du marché en matière de politique de rémunération ;
- revue des plans de performance des cadres dirigeants du Groupe ;
- revue des méthodologies de valorisation et des impacts IFRS ;
- révision salariale du Président-Directeur Général et de l'équipe dirigeante ;
- revue de la mise en conformité du régime de retraite avec l'article 39 ;
- suivi de la conformité avec les recommandations AFEP/MEDEF ;
- revue du projet d'accord d'intéressement et analyse des positions de place.

Perspectives

Le Conseil d'administration souhaite engager une réflexion sur un nouveau mode de répartition des jetons de présence, qui garantirait l'enveloppe globale annuelle des jetons de présence.

Comité des nominations

Le Conseil est assisté d'un Comité des nominations qui se réunit au moins deux fois par an et dont les rôles et missions sont décrits au chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du document de référence.

Le Comité des nominations est composé de Messieurs Eric Licoys (Président), Cornelius Geber, tous deux administrateurs indépendants, et de Messieurs Jean-Paul Villot et Michel Guillet.

Le Comité des nominations est chargé à ce titre :

- d'examiner toute proposition de nomination à une fonction de Président-Directeur Général du Groupe ;
- d'être informé de la politique élaborée par la Direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe ;
- d'assurer la pérennité des organes de direction en établissant un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs afin de pouvoir proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance non prévue ;
- de proposer la définition d'administrateur indépendant ;
- d'émettre un avis sur l'indépendance des administrateurs et suggérer au Conseil des évolutions éventuelles de sa composition ;
- d'auditionner les candidats administrateurs à partir de profils définis correspondant aux talents recherchés pour compléter ceux déjà présents ;
- de présélectionner les candidats au Conseil selon les critères suivants :
 - indépendance, compétence, motivation, disponibilité,
 - adéquation avec la composition actuelle et l'évolution souhaitable du Conseil,

- maintien du juste nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil ;
- de piloter périodiquement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration (auto-évaluation).

Ce Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010, avec un taux de présence de 100 %.

Perspectives

Le Conseil d'administration souhaite profiter des prochaines échéances de mandat pour certains de ses administrateurs afin d'engager une réflexion sur sa composition et son ouverture éventuelle à de nouveaux profils.

Comité ad hoc

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a lancé une réflexion sur la stratégie du Groupe. À cet effet, il a été décidé de créer un Comité *ad hoc* autour du Président-Directeur Général pour animer cette réflexion. Depuis cette décision, ce Comité s'est réuni trois fois à ce jour.

Autour de Denis Thiery, ce Comité est composé de Messieurs Jean-Paul Villot, Vincent Mercier, Michel Guillet et de Madame Agnès Touraine et rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'administration.

1.2.5 MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'article 18 des statuts rappelé en page 166 du document de référence rappelle les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.

1.2.6 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sont décrits dans le chapitre « Rémunération des mandataires sociaux » du rapport financier annuel, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans le rapport de gestion.

Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération brute du Président-Directeur Général de Neopost S.A. est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable déterminée chaque année par le Conseil d'administration sur la base des propositions du Comité des rémunérations.

La partie variable versée en 2010 a été déterminée en fonction de la réalisation d'objectifs précis en matière de chiffre d'affaires, de résultat opérationnel et de besoin en fonds de roulement du Groupe.

Chacun de ces critères est affecté d'un coefficient de pondération, révisé d'une année sur l'autre lors des délibérations du Comité des rémunérations. En outre, cette partie variable se situe dans une fourchette exprimée en pourcentage de la rémunération fixe, dans la limite d'un plafond prédéfini.

En matière de retraite, le Président-Directeur Général bénéficie d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts), d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts), avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service pour un minimum de 5 ans et un maximum de 30 ans. Avant 65 ans, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur).

Rémunérations des administrateurs

La politique de rémunérations des administrateurs est fondée sur l'assiduité aux séances du Conseil. La rémunération des administrateurs s'établit comme suit :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jeton de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membre de Comités : 5 000 euros par an et ce conformément au règlement intérieur qui prévoit que « *la participation d'un administrateur à un Comité peut justifier une augmentation de ses jetons de présence sur décision du Conseil d'administration* » ; les Comités des rémunérations et des nominations comptent pour un seul Comité ;
- présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

À l'exception du Président-Directeur Général (dont la rémunération est détaillée dans le chapitre « Gouvernement d'Entreprise » du présent rapport) les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération de la part de Neopost S.A. en dehors des jetons de présence.

Il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de Direction.

L'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 a autorisé, sur une période de 24 mois, l'attribution d'actions gratuites pour un nombre n'excédant pas 400 000 actions. Les attributions réalisées sont décrites en page XX et XX du présent document de référence.

Elles sont effectuées sur la base des recommandations du Comité des rémunérations.

Le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise, mais aussi :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle.

Pour les actions gratuites de performance, les conditions comprendront comme critère externe le rendement total de l'actionnaire et deux critères internes parmi : la croissance du chiffre d'affaires consolidé, le niveau de marge opérationnelle, le résultat net par action, le retour sur capitaux propres et le retour sur capitaux employés.

Les actions gratuites attribuées au profit des dirigeants mandataires sociaux de Neopost S.A., cumulées avec les options de souscription

d'actions et/ou les options d'achat d'actions attribuées à ces derniers, en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires du 7 juillet 2009, dans sa vingt et unième résolution, ne pourront pas représenter plus de 10 % de l'ensemble des attributions d'actions gratuites et d'options de souscription d'actions et/ou d'options d'achat d'actions consenties en vertu desdites autorisations.

De nouveaux plans de stock-options et d'attribution d'actions gratuites ont été mis en place en janvier 2011. Pour les mandataires sociaux et les cadres dirigeants ayant une influence sur les résultats du Groupe, ces plans incluent des critères de performances internes et externes conformément aux recommandations AFEP/MEDEF et aux résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1.2.7 INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN MATIÈRE D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code du commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- la structure du capital de la Société est décrite en page 43 du document de référence ;
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont décrites en page 43 du document de référence ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont de la compétence de l'AGO ou de l'AGE ;
- les pouvoirs du Conseil d'administration ou du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions sont décrits en page 160 du document de référence.

2 **Dispositif de contrôle interne du groupe Neopost**

Cette section, après avoir donné la définition du contrôle interne retenue par Neopost et précisé la démarche mise en œuvre pour la production du présent rapport, détaille les grands dispositifs du contrôle interne en vigueur au sein du Groupe et indique les perspectives d'évolution sur ces sujets.

Le référentiel de contrôle interne retenu par Neopost

Dans le cadre de sa démarche de structuration du contrôle interne, Neopost s'appuie sur le cadre de référence publié par l'AMF en janvier 2007 et mis à jour en juillet 2010 et a utilisé, pour l'établissement du présent rapport, le guide d'application de cette recommandation.

Selon la définition de l'AMF, le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;

- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques auxquels la Société est confrontée seront pleinement maîtrisés et que les objectifs de la Société seront atteints.

L'analyse des risques fait partie intégrante du processus de contrôle interne du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne mis en place par Neopost a vocation à couvrir l'ensemble des opérations réalisées au sein du Groupe.

Le contrôle interne est d'autant plus pertinent qu'il est fondé sur des règles de conduite et d'intégrité portées par la Direction Générale et communiquées à toute l'entreprise.

Neopost s'est inscrit, dans une approche visant à la prise en compte du cadre de référence AMF, notamment autour des cinq composantes du contrôle interne définies comme :

- l'organisation et les modes opératoires ;
- la diffusion des informations en interne ;
- la gestion des risques ;
- les activités de contrôle ;
- le pilotage du contrôle interne.

Le plan du présent rapport détaille successivement la situation du contrôle interne de Neopost au regard des cinq composantes décrites dans le Cadre de Référence de l'AMF.

2.1 **L'organisation et les modes opératoires**

La première composante du cadre de référence AMF a pour vocation de mettre en place « *une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures, des systèmes d'information, des outils et des pratiques appropriées* ».

Cet élément constitutif de l'environnement de contrôle interne se compose de l'ensemble des éléments destinés à définir le cadre général dans lequel l'ensemble des salariés exerce leur activité. Il fournit la « tonalité d'ensemble » de l'organisation par rapport au contrôle interne en général.

2.1.1 LES PRINCIPES D'ORGANISATION ET LA DÉFINITION DES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

L'organisation

De par sa présence directe dans dix-huit pays et indirecte dans près de quatre-vingt-dix pays, le Groupe a adopté une organisation territoriale décentralisée qui s'appuie sur :

- le Comité exécutif Groupe, constitué de dix-neuf membres et, dont le rôle est de participer à l'élaboration de la stratégie du Groupe et d'en assurer le pilotage. Il valide l'ambition du Groupe à moyen terme, établit les axes prioritaires de progrès et identifie les domaines d'expertises à venir et les synergies. Il se réunit au minimum trois fois par an ;
- le « Staff » Groupe, constitué de douze membres, faisant aussi partie du Comité exécutif Groupe, dont le rôle est d'assurer la mise en place des objectifs et moyens cohérents avec la stratégie, d'assurer le suivi opérationnel de la réalisation de ces objectifs et de prendre au niveau du Groupe les décisions courantes. Il se réunit en moyenne tous les quinze jours ;
- le management de chaque filiale, réuni dans un Comité de direction, est responsable de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que de la bonne maîtrise des aspects opérationnels liés aux activités de son périmètre. Cette organisation permet une prise en compte optimale des spécificités locales, notamment en matière de réglementation postale et de compréhension des marchés ;
- le management local est relayé dans les domaines stratégiques par des équipes de coordination chargées d'assurer une application homogène des politiques Groupe au niveau international, de gérer les grands projets fonctionnels et enfin, de promouvoir et coordonner les initiatives individuelles (Marketing, Services, Ressources Humaines, Juridique et Informatique).

Responsabilités et délégation

Le Groupe a formalisé un modèle de limitation des pouvoirs des *Managing Directors* des entités légales qui répertorie les décisions spécifiques nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'administration ou de l'organe équivalent dans chaque pays concerné.

La structure décentralisée de Neopost et sa taille humaine (environ 5 500 salariés) font que le management du Groupe laisse une grande latitude aux filiales pour définir les rôles et responsabilités des collaborateurs. Il est du ressort de chaque responsable (notamment via un « *on-boarding program* » propre à chaque filiale, lors de l'embauche de nouveaux salariés) de présenter à son subordonné les missions qu'il doit remplir vis-à-vis de la structure.

La cohérence et le pilotage de l'ensemble sont assurés notamment dans le cadre des « *Operational Reviews* » mensuelles telles que décrites dans le paragraphe « La diffusion des informations en interne ».

Les organigrammes, largement diffusés, permettent à chacun de situer les échelons de responsabilité au sein de la filiale et, au-delà, au niveau du Groupe. Il est à noter que des descriptions de poste

existent en général sur deux à trois échelons de *reporting*, sur la base desquelles sont définis les objectifs individuels, les évaluations annuelles et les plans de suppléance/succession en cas de vacance du poste.

Il existe un manuel des procédures comptables et financières actualisé régulièrement sur les flux les plus critiques (voir paragraphe 2.6.1 « Manuel des procédures comptables et financières » du présent rapport), avec prise en compte du principe de la séparation des tâches.

Les délégations de responsabilités entre les Présidents de filiales et leurs principaux subordonnés directs ont été refondues en 2007, notamment pour intégrer les dernières réglementations en matière de responsabilité pénale en France. Aux échelons inférieurs, le niveau de formalisation des subdélégations est plus variable (mais toujours soumis à l'accord du Président-Directeur Général), dans une optique de souplesse et de réactivité.

En matière de systèmes d'information, Neopost applique la règle de séparation entre les fonctions de support aux systèmes et les fonctions opérationnelles. Ceci passe par une revue annuelle par un prestataire extérieur des profils existants sur les applications clés impactant la production des comptes (SAP et Oracle notamment) et la définition de plans d'actions.

2.1.2 LA GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES

Pour soutenir sa stratégie de développement, le Groupe investit dans le développement de ses managers et l'implication de ses équipes.

Le Groupe recherche et développe pour ses collaborateurs les qualités suivantes :

- compétences entrepreneuriales ;
- valeurs éthiques et d'intégrité ;
- capacité de travail en groupe.

La politique de ressources humaines est animée au travers d'une fonction centrale, attachée plus particulièrement au suivi des équipes de management et aux politiques de rémunération globale. Ces politiques sont ensuite déclinées dans les entités opérationnelles sous le contrôle d'un responsable au niveau local.

Les points marquant du contrôle interne sont :

- la fixation des objectifs annuels et revue mensuelle des performances par la Direction Générale évaluées selon un ensemble de critères précis et documentés ;
- l'identification des potentiels afin de favoriser les opportunités de développement et optimiser la rétention des collaborateurs clés du Groupe ;
- l'élaboration de plans de succession pour tous les postes clés du Groupe ;
- l'application de règles précises définissant les rémunérations et la validation systématique des rémunérations allouées au management, en lien avec des comparaisons externes ;

- l'élaboration concertée de solutions permettant de combler les besoins du Groupe en termes de compétences dans les domaines stratégiques ;
- l'actualisation permanente des compétences notamment sur le top management avec un dispositif spécifique, l'Université Neopost, développée en partenariat avec l'école des Hautes Études Commerciales (HEC) à Jouy-en-Josas.

Les ressources humaines sont gérées de manière décentralisée, dans le respect des réglementations propres à chaque pays. Depuis 2008, chacun des managers des filiales dispose d'un volet RH dans le manuel des procédures accessible et actualisé régulièrement sur NeoPortal, l'Intranet Groupe. Les principaux domaines couverts sont :

- les relations avec les partenaires sociaux ;
- les définitions de fonction et l'évaluation professionnelle ;
- les politiques de rétribution ;
- l'appréciation de la performance ;
- les systèmes d'information RH ;
- le suivi de la formation & le développement professionnel.

Les filiales sont responsables de l'organisation des formations pour leurs propres salariés. Des formations spécifiques peuvent être mises en place au niveau du Groupe, notamment pour des projets transversaux. La fonction centrale s'attache à la diffusion des meilleures pratiques ainsi qu'à l'animation de ce réseau dédié aux ressources humaines. Ainsi, en matière de formation des non-managers, il a été convenu en liaison avec les DRH des filiales, de constituer un recueil de ces formations afin de favoriser leur diffusion dans les autres filiales et pour augmenter leur traçabilité.

La Direction des Ressources Humaines Groupe coordonne tous les deux ans depuis 2006 une enquête dite « *Engagement Survey* » auprès des salariés, pour évaluer le niveau d'implication et les axes d'amélioration. La prochaine aura lieu en 2012. L'enquête est pilotée par un cabinet de consultants, Aon Hewitt.

Les résultats aident la Direction du Groupe à identifier et à privilégier les domaines où les salariés pensent qu'il est possible d'accroître leur degré de motivation et d'engagement en direction des objectifs de l'entreprise, pays par pays.

Ces plans d'action ont été intégrés aux suivis effectués lors des revues opérationnelles mensuelles dans les filiales. Un point d'avancement est également évoqué systématiquement lors des *road-shows* managériaux. Les résultats de l'enquête sont pris en compte dans l'élaboration de plans stratégiques par les filiales du Groupe.

2.1.3 LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) a pour principale responsabilité d'assurer la coordination et la cohérence de la stratégie du Groupe pour les systèmes d'information ainsi que l'application de la politique du Groupe au niveau local. Il anime un réseau de Directeurs des Systèmes d'Information dans les filiales, qui reportent également à leur Président de filiale respectif.

Un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations Groupe (RSSI Groupe) a été recruté en 2009. Il reporte au DSI Groupe et est en charge de la définition et de l'application des politiques de sécurité dans le Groupe. Il doit mettre à jour en 2011 la référence unique des standards de sécurité Groupe, sous forme de « *roadmaps* » à cinq niveaux, par rapport auxquelles les filiales devront s'évaluer et définir des plans de progrès. La mise en place des audits croisés entre les filiales se déroulera sur l'année 2012.

Les plans de secours/plans de continuité sont en place sur les principales filiales européennes et aux États-Unis. Les serveurs des petites filiales seront progressivement regroupés en 2011/2012 dans deux Centres Informatiques européens offrant un haut niveau de sécurité et permettant la mise en place de plans de secours/continuité.

Des systèmes de pare-feu permettent de contrôler les tentatives de connexion à distance émanant de personnes non autorisées. Les tentatives d'intrusion font l'objet d'un suivi régulier de la part de la DSI.

Le plan d'harmonisation des différents ERP est en cours de déploiement au niveau de l'ensemble des filiales du Groupe notamment aux États-Unis.

Concernant le niveau de satisfaction des utilisateurs en matière de systèmes d'information, des « *Service Level Agreements* » (SLA) sont progressivement mis en place entre les Directions Informatiques et les filiales et entre les filiales afin de garantir notamment la disponibilité des systèmes.

2.1.4 LE CADRE DE RÉFÉRENCE ÉTHIQUE : « NOS PRINCIPES ET NOS VALEURS »

Le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes (la « *Neopost Way* »), tout en préservant la diversité qui fait sa richesse.

Principes d'éthique du Groupe

Le Groupe dispose d'un recueil de valeurs disponible sur l'Intranet et qui s'applique à l'ensemble des employés. Il a été mis à jour et distribué dans l'ensemble du Groupe en 2010.

Après avoir présenté les principes de gestion propres à l'entreprise, ce recueil explicite les comportements clefs dans les relations avec les Clients, les Fournisseurs, les Investisseurs tout en mettant l'accent sur l'innovation, la reconnaissance, l'engagement et la diversité.

Il est en outre remis à tout salarié rejoignant le Groupe le jour de son embauche.

En matière de comportements, c'est l'axe central autour duquel Neopost organise son développement. Ce recueil décline les valeurs et les standards que le Groupe souhaite promouvoir. À ce titre, le contrôle interne est présenté comme une composante des principes d'organisation du Groupe.

Ce code d'éthique du Groupe pose les grands principes pour permettre une déclinaison dans les filiales et permettre à chacune de le compléter par les rappels nécessaires concernant l'observation des cadres réglementaires locaux et des pratiques en vigueur.

Suivi régulier du respect de l'éthique

Dans le cadre de la promotion d'une bonne conduite professionnelle, la Direction Groupe effectue des visites spécifiques dans les filiales (au moins une fois par an) pour échanger avec les responsables opérationnels, identifier leurs attentes, répondre à leurs questions et renforcer les messages clés sur le respect de l'éthique et les devoirs d'information à relayer auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Chaque filiale a ses propres mesures disciplinaires, avec recours hiérarchique pour le salarié. Si le management local est amené à prendre des sanctions, ce sera principalement sur la base de la réglementation locale. S'il n'existe pas, au niveau du Groupe, de dispositif d'alerte comparable au « *whistleblowing* » américain, il est à noter que, eu égard à la brièveté des lignes hiérarchiques au sein du Groupe, les détections ou présomptions d'entorses aux règles internes sont susceptibles de remonter très rapidement à la Direction Générale.

En matière de communication vers les salariés, outre les canaux de diffusion habituels (implication du Comité d'entreprise, Intranet NeoPortal, affichage, journal interne, *newsletters*), Neopost a déployé un système d'alerte par courrier électronique, avertissant automatiquement les destinataires des changements enregistrés sur le site Intranet du Groupe.

Formation à l'éthique

Après les effectifs commerciaux des filiales nord-américaines et françaises, le programme de formation à l'éthique continue de se décliner dans les autres filiales.

Gestion de la diversité

Une charte du recrutement qui édicte les grands principes à respecter a été mise en place au niveau du Groupe afin de sensibiliser tous les acteurs du recrutement. Cette démarche s'inscrit dans le projet de responsabilité sociale et sociétale du Groupe « Plus près de nos clients, plus près de notre communauté ». Elle permet également aux membres des équipes ressources humaines d'échanger leurs meilleures pratiques sur cette thématique. À cet égard la Direction des Ressources Humaines (DRH) Groupe constitue un recueil des initiatives afin de mieux illustrer ce projet.

Le DRH Groupe a également signé la Charte de la Diversité en Entreprise (www.charte-diversite.com) afin de témoigner de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale au sein de l'organisation. La diversité et le travail en équipe sont des éléments clef du recueil des valeurs du Groupe.

Le Groupe attache une grande importance à l'égalité de traitement entre hommes et femmes et a renforcé les indicateurs de suivi afin d'identifier des axes de progrès sur cette thématique.

Comme en matière d'éthique, l'idée est de définir des grands principes pour permettre une déclinaison dans les filiales et permettre à chacune de le compléter par les rappels nécessaires concernant l'observation des cadres réglementaires locaux et des pratiques en vigueur.

2.2 La diffusion des informations en interne

La deuxième composante du cadre de référence AMF a pour vocation de mettre en place les éléments nécessaires à « *la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités* ».

2.2.1 LA COMMUNICATION AU NIVEAU DU GROUPE

Plan stratégique à 3 ans, fixation des objectifs et procédures budgétaires, implication directe de la Direction Générale constituent les éléments majeurs du pilotage managérial au sein du groupe Neopost.

Un plan stratégique présentant les objectifs et les orientations à trois ans est réalisé chaque année au cours du second semestre selon un processus itératif de propositions de la part des filiales. Le plan stratégique est finalement consolidé puis validé par le Comité exécutif. Ce document est utilisé comme base pour la préparation des objectifs et des budgets annuels mensualisés.

Les budgets sont élaborés par chaque filiale, sur la base d'une procédure diffusée tous les ans par la Direction Financière Groupe.

Une fois approuvés en local puis en central, ces budgets sont utilisés comme base de discussion lors des revues opérationnelles mensuelles (« *Operational Reviews* ») en présence du Président-Directeur Général et du Directeur Financier Groupe ou du Directeur de la zone géographique concernée et du Contrôleur de Gestion Groupe.

Ces « *Operational Reviews* » permettent de s'assurer de l'adéquation des actions entreprises par chacune des entités avec la stratégie, les objectifs annuels et les projets spécifiques menés au sein du Groupe. Durant ces réunions sont en outre discutés les résultats du mois, les prévisions ainsi que les plans d'action en cours et à mettre en œuvre. Leur calendrier est fixé et communiqué à tous les dirigeants concernés en début d'année pour la durée de l'exercice ; leur contenu est, dans une grande mesure, standardisé. En amont de ces réunions, un processus similaire est décliné au sein des filiales, durant lequel les Comités de direction contrôlent les résultats des responsables opérationnels de leur périmètre.

Le *reporting* mensuel est élaboré par chacune des filiales selon un modèle commun. Il inclut des données financières, opérationnelles ainsi que des indicateurs de mesure de la performance par activité. Les indicateurs en place permettent de faire le lien entre une gestion efficace des activités et les objectifs stratégiques du Groupe. Les données chiffrées sont systématiquement comparées à celles de l'année précédente, au budget et aux prévisions actualisées. Toutes les variations significatives doivent être expliquées et faire l'objet de plans d'actions précis pour lesquels un responsable est nommé et un délai de réalisation fixé.

2.2.2 COMMUNICATION FINANCIÈRE

La communication financière a pour but d'informer objectivement les actionnaires et de promouvoir l'image financière de l'entreprise auprès de tout actionnaire existant ou potentiel, de tout acteur du marché financier et, plus généralement, du public.

La communication financière s'adresse à un public diversifié majoritairement composé d'investisseurs institutionnels. À ce titre, toute communication financière est préalablement revue par le Président-Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier avant diffusion à l'extérieur du Groupe.

Cette communication s'appuie sur l'organisation périodique de « *road shows* » en France (7 jours), au Royaume-Uni (7 jours), en Amérique du Nord (11 jours) et dans le reste de l'Europe (3 jours), sur des présentations de groupe (8 jours ?), des conférences téléphoniques ainsi que sur des rendez-vous « *one-on-one* » avec des analystes financiers et gérants de fonds portant à environ 270 le nombre de rendez-vous effectués durant l'exercice 2010.

Lors de ces manifestations le Président-Directeur Général, le Directeur Financier Groupe et le Directeur des Relations Investisseurs sont les seuls interlocuteurs habilités à échanger avec des actionnaires et analystes.

2.3 La gestion des risques

La troisième composante du cadre de référence AMF a pour vocation de créer « *un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la Société et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques* ».

2.3.1 L'ANALYSE DES RISQUES

Une analyse des risques et des opportunités liées à l'environnement externe du Groupe est réalisée chaque année lors de l'élaboration du plan stratégique à trois ans.

Dans le cadre d'une organisation décentralisée du Groupe, les dirigeants des entités opérationnelles sont responsables de l'identification et de l'appréciation des risques liés aux activités qu'ils supervisent. Les résultats de leurs analyses, communiqués à la Direction Générale, sont revus et discutés dans le cadre des « *Operational Reviews* ». Lors de ces réunions, la mise en évidence des zones à risques (les « *Red Flags* ») est une pratique systématique.

La politique de gestion des risques est décrite dans la partie « *Facteurs de risques* » du document de référence située aux pages [XX](#) et [XX](#).

Par ailleurs un processus de cartographie des risques annuel est en œuvre au sein du Groupe.

Durant l'exercice 2010-2011, une actualisation de la cartographie des risques a été menée sous la responsabilité du Directeur du contrôle interne en collaboration avec un prestataire externe dans le but de mettre à jour et de compléter la cartographie des risques existante au travers d'entretiens avec les responsables clés du Groupe ainsi que les Directions des différentes filiales (sélection des 20 « *Top managers* »). Une liste de risques classée par thème a ainsi été élaborée et chaque risque a fait l'objet d'une notation par les personnes interrogées selon deux critères : l'impact et la probabilité d'occurrence.

La cartographie des risques a été présentée en mars 2010 au Comité d'audit et en septembre 2010 au Comité exécutif Groupe ; cette présentation a abouti à la mise en place d'un programme d'audit spécifique ainsi qu'au traitement des risques stratégiques nécessitant un plan d'action spécifique.

Par ailleurs, différents plans d'actions opérationnels ont été mis en place au niveau du Groupe, sous la responsabilité de personnes clairement identifiées et sont suivis sur une base régulière au plus haut niveau du management du Groupe. En l'occurrence, les groupes de travail reportent au moins une fois par an au Comité exécutif Groupe.

Ainsi, les groupes de travail transverses entre les filiales, constitués sur les sujets suivants, sont actuellement actifs :

- suivi des réglementations postales locales (voir la section « *Gestion des réglementations postales* » dans le présent rapport) ;
- respect de l'environnement (voir la section « *Environnement* » dans le présent rapport) ;
- systèmes d'information (voir la section du même nom dans le présent rapport).

Outre la revue qui sera faite par le Comité d'audit en 2011, les risques sont examinés par le Conseil d'administration avant toute décision majeure (nouvelles acquisitions, réorganisations, allocation de crédits) et suivis par la suite. Les risques sont abordés de manière plus transverse par le Conseil lors de l'établissement du plan à trois ans, cycle au cours duquel :

- le Président-Directeur Général du groupe Neopost présente l'environnement de l'activité (réglementation postale, tendances du marché, concurrence) ;
- le Directeur Administratif et Financier présente la stratégie du Groupe et les objectifs financiers (par pays, par métiers...).

Les risques sont également appréciés dans le cadre de la préparation et de la présentation du budget.

2.3.2 L'APPRÉCIATION DE LA SENSIBILITÉ AU RISQUE DE FRAUDE

Une démarche a été engagée auprès des responsables de filiales afin de s'assurer de leur correcte appréhension de ce risque, de procéder à un recensement des bonnes pratiques et de s'assurer de la diffusion de standards homogènes à travers le Groupe.

Afin de compléter sa couverture sur ce type de risque, Neopost S.A. a souscrit une police d'assurance spécifique.

2.4 Les activités de contrôle

La quatrième composante du cadre de référence AMF vise à identifier « *l'ensemble des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Société* ».

2.4.1 LES CONTRÔLES SUR LES PROCESSUS FINANCIERS

En raison de la structure très décentralisée des activités de Neopost, un manuel des procédures décrit ci-après dans le présent rapport a été mis en place. L'implication très régulière de la Direction Générale dans l'activité opérationnelle des filiales *via* les revues mensuelles permet d'aborder rapidement les éventuels dysfonctionnements identifiés et de réagir avec efficacité par la mise en place des plans d'action adéquats.

De plus, le département d'audit interne créé au début de l'exercice 2009 réalise des audits (audits croisés) pour renforcer ces contrôles (voir le paragraphe 2.5 « Le pilotage du dispositif de contrôle interne » dans le présent rapport).

Enfin, un manuel des procédures comptables a été rédigé et communiqué en janvier 2010 à l'ensemble des Directeurs Administratifs et Financiers. Il est régulièrement mis à jour et accessible *via* l'Intranet du groupe Neopost à l'ensemble du personnel administratif et comptable.

Un questionnaire d'auto-évaluation relatif au contrôle interne comptable et financier a été créé en 2008 sur la base des objectifs de contrôle mentionnés dans le cadre de référence de l'AMF et des spécificités du groupe Neopost (orientations principalement financières et comptables).

Ce questionnaire a été modifié en 2010 afin d'élargir le périmètre d'analyse : deux thèmes ont été ajoutés, un chapitre sur l'informatique et un chapitre sur le respect de la réglementation postale locale. Le questionnaire a été diffusé en octobre 2010 à l'ensemble des filiales et retourné à la Direction Financière Groupe pour analyse : dix thèmes généraux ont été couverts au travers de 102 questions au titre de l'exercice 2010.

Afin de pouvoir suivre les plans d'actions définis pour chaque unité, un responsable a été nommé avec pour tâche la mise en place et le suivi des actions à mettre en place en respectant un planning donné.

2.4.2 LES CONTRÔLES SUR LES PROCESSUS OPÉRATIONNELS

La mise en place et la gestion des procédures et contrôles présentés ci-dessous visent à apporter une réponse opérationnelle concrète aux risques majeurs auxquels le Groupe peut être exposé. Les contrôles liés aux systèmes d'information ont fait l'objet d'une section spécifique précédemment dans le présent rapport.

La gestion des réglementations postales

Tous les développements de produits et la mise en place de procédures administratives liées aux postes sont réalisés en conformité avec la réglementation postale locale. Chaque filiale importante dispose d'un « *Postal Compliance Officer* » en charge du respect des réglementations postales et de son suivi dans le cadre du « *Postal Compliance Management System* ». Il rapporte fonctionnellement au « *Group Postal Compliance Officer* ». Il effectue, à l'échelle de la filiale ses propres audits en plus des audits réguliers diligentés par les postes nationales dont les résultats sont remontés aux Directions Générales.

La gestion de la supply chain

La restructuration de la *supply chain* engagée en 2007 a été poursuivie au cours de l'exercice 2010 par le rééquilibrage du portefeuille de fournisseurs afin de sécuriser les flux d'approvisionnements vers les plateformes logistiques. Neopost a renforcé ses livraisons directes vers le client final afin de mieux contrôler l'ensemble de la chaîne logistique et d'optimiser son *working capital*. Le Groupe limite au maximum la création de stocks intermédiaires.

L'innovation et le développement

Une Charte de Développement des nouveaux produits a pour but de fournir une assurance raisonnable sur la conformité de ceux-ci à l'ensemble des exigences réglementaires.

Cette Charte prévoit que chaque projet significatif de Recherche et Développement (R&D) fasse l'objet d'un processus de validation en cinq étapes. Lors de ce processus, l'ensemble des parties prenantes au projet formalise une analyse en confrontant les aspects marketing, commercial, financier, technique (faisabilité/industrialisation), environnemental, et juridique (gestion des brevets). Le passage d'une phase à l'autre doit systématiquement être validé par le Staff Group (voir le paragraphe 2.1.1 « Les principes d'organisation et la définition des rôles et responsabilités »).

La qualité

L'essentiel des filiales est certifié ISO 9001 version 2000. Les fonctions de certification et de contrôle de qualité sont indépendantes des structures de développement et de fabrication.

De plus, un tableau de bord Qualité est analysé mensuellement. Il détaille deux indicateurs principaux (*Out of Box Failure* et *Breakdown Visit Per Year*) pour la gamme de produits du Groupe.

Les réglementations postales rendent Neopost responsable de la qualité des opérations que le Groupe aura jugées bon d'externaliser (R&D, Production). Afin de s'acquitter de ses obligations, Neopost a placé des collaborateurs chez les sous-traitants les plus critiques (notamment en Chine et au Vietnam) pour veiller en permanence au respect des normes de qualité prédéfinies, notamment dans l'éventualité d'un audit diligenté par le régulateur en matière postale.

L'environnement

Depuis toujours, le Groupe est attentif au respect de l'environnement. Dans le cadre d'une politique spécifique, chaque filiale importante dispose d'un « *Environmental Compliance Officer* » en charge du respect des réglementations locales. Il rapporte fonctionnellement au « *Group Environmental Officer* » qui rapporte lui-même auprès du Directeur Général.

De plus, le Groupe a lancé un programme de certification ISO 14001. À ce jour, toutes les filiales ont obtenu cette certification.

Enfin, un programme a été lancé pour la mise en conformité avec le standard d'hygiène et de sécurité OHSAS 18001. À ce jour, les principales filiales ont obtenu la certification.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé depuis 2007 dans une démarche visant à intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques au cœur de son activité et à définir un référentiel et les enjeux majeurs en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Dans le cadre de notre responsabilité environnementale, notre démarche proactive d'éco-conception nous avait permis d'avoir l'ensemble de la gamme de machines à affranchir compatible avec la dernière norme *Energy Star*. En complément, en 2010, nous avons clôturé le projet Synergico, un projet de recherche de 2 ans sur la réduction énergétique de nos produits, en collaboration avec l'Université de Grenoble. Nous avons également contribué à un autre sujet de recherche universitaire, MacPMR, sur le « *remanufacturing* » avec SupMeca Toulon. Ces deux projets ont été réalisés avec le support de l'Ademe. Enfin, Neopost continue ses activités de recyclage de produits et à privilégier les moyens de transport les moins polluants pour acheminer ses produits chez ses clients. Nous valorisons maintenant au sein du Groupe et auprès de nos clients notre démarche RSE à travers une plaquette « *Challenge-Actions-Results* » démontrant notre engagement responsable.

Customer Relationship Management

La réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des clients Neopost contribue à l'élaboration d'un « index de préconisation net », suivi tous les mois (cet indice, sur une échelle de 1 à 10, permet de savoir si le client est satisfait au point de recommander Neopost). De plus, les données de clientèle sont gérées dans un outil spécifique, déjà opérationnel en France, en cours de déploiement aux USA et en phase d'implantation en Grande-Bretagne. Cet outil permet de progresser dans la connaissance et le suivi des clients et d'assurer la permanence de ces données au sein de l'entreprise.

Enfin, le programme spécifique (*Sustainable Profitable Growth*) s'est poursuivi autour de cinq axes : la rétention des clients existants, le développement de ventes croisées (ventes complémentaires à des clients existants), l'identification de prospects à fort potentiel, la segmentation de la clientèle et le développement des ventes. Ce programme est suivi à travers cinq indicateurs principaux au niveau de chaque filiale et en central au niveau Groupe.

Les sociétés nouvellement acquises

Neopost procède régulièrement à des acquisitions d'entités de petite taille qui sont rapidement intégrées au Groupe. En fonction de leur maturité en matière de contrôle interne, le traitement peut aller du simple envoi des procédures Groupe de contrôle interne ainsi que des instructions de *reporting* pour mise en application, jusqu'à la nomination d'un responsable dédié chargé de l'intégration.

2.5 Le pilotage du dispositif de contrôle interne

La cinquième composante du cadre de référence AMF vise à mettre en place « *la surveillance permanente du dispositif de contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement* ».

Le Conseil d'administration du groupe Neopost dispose d'un Comité d'audit dont la composition, le nombre de réunions et les principales missions sont décrites dans le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence.

La fonction « Audit interne » au sein du groupe Neopost a été créée au début de l'année 2009 avec à sa tête un Directeur du Contrôle Interne. Les premières actions entreprises ont consisté à structurer le département avec notamment un programme d'audit fondé sur une méthodologie et un cadre spécifique. La charte d'audit interne décrivant les engagements, les objectifs et les prérogatives de l'audit interne a été signée par le Président-Directeur Général. Cette charte prévoit notamment que les travaux de l'audit interne soient présentés périodiquement au Comité d'audit.

Les missions d'audit interne suivent les principales normes de travail suivantes :

- une lettre de présentation standard ;
- une réunion d'introduction avec le management ;
- une réunion de clôture suite à l'audit ;
- l'envoi d'un premier rapport par les auditeurs ;
- la réponse des entités auditées avec un plan d'actions spécifique pour chaque point d'audit (responsable, descriptif du plan d'action et date de réalisation) ;
- l'envoi du rapport final au *Managing Director*, au Directeur Financier Groupe, au Président-Directeur Général ainsi qu'au Directeur de zone ;
- le suivi trimestriel des points d'audit à travers une communication au Directeur de zone et une revue lors des « *Operating Reviews* ».

Lors de l'exercice 2010, deux types d'audits ont été effectués :

- audit « général » : audit d'entité structuré sur les réponses du questionnaire d'auto-évaluation ;
- audit « thématique » : audit d'une entité axé sur une thématique précise (ex. *order to cash*, contrôle des immobilisations, etc.).

De plus, des sessions de formation pour les nouveaux auditeurs ont été effectuées.

Le plan d'audit 2011 sera présenté au Comité d'audit le 28 mars 2011 ; ce plan d'audit contient notamment le planning d'audit qui sera structuré autour de douze audits avec une concentration des audits sur les entités nouvellement acquises ainsi que sur les unités de production et de leasing, des audits de suivi seront également réalisés sur l'année 2011.

De plus, comme les années précédentes, des actions de recrutement et de formation seront réalisées à destination des collaborateurs du département Financier qui intégreront la cellule d'audit interne afin d'effectuer un à plusieurs « audits croisés » durant l'exercice. Neopost a en effet retenu un système d'audits consistant à faire mener les audits en filiales par des collaborateurs d'une autre filiale ou du siège, ceci dans un but d'échange de bonnes pratiques.

2.6 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont décrites dans le présent rapport dans chacune des sections relatives aux grandes composantes du cadre de référence AMF auxquelles elles se rapportent. Elles sont complétées par les éléments spécifiques suivants :

2.6.1 LE MANUEL DE PROCÉDURES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Ce manuel a pour vocation principale de positionner le groupe Neopost par rapport aux objectifs de contrôles définis par l'AMF dans le guide d'application comptable et financier du cadre de référence sur le contrôle interne. Il détaille les procédures à mettre en œuvre afin de produire l'information communiquée et définit les responsabilités en la matière. Il a été diffusé à l'ensemble des *Managing Directors* et Directeurs Financiers des filiales du Groupe, qui sont en charge de mettre en place ces procédures au niveau local en tenant compte des diverses spécificités locales.

En outre, ce manuel contient une procédure qui détaille le mode de mise à jour dudit manuel. Il est de la responsabilité du Directeur du Contrôle Interne de procéder à ces changements après accord formel du responsable du domaine concerné par la modification.

Chaque nouvelle procédure ou actualisation d'une procédure existante est communiquée aux filiales du Groupe électroniquement par la personne en charge au responsable de chaque filiale. Chaque filiale organise la communication interne des procédures et s'assure qu'elles sont mises en œuvre et appliquées par les employés.

2.6.2 L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La préparation et contrôle de la fiabilité des informations

Chaque filiale du Groupe est dotée d'une équipe placée sous la responsabilité d'un Directeur Financier, membre du Comité de direction de la filiale. Incluant une structure de contrôle de gestion, chaque équipe est responsable de l'élaboration des données comptables et de gestion dans le cadre du *reporting* mensuel.

Les collaborateurs de la Direction Financière Groupe sont chargés d'identifier les changements dans les conditions d'exploitation, de façon à pouvoir prendre en compte leurs effets éventuels sur les pratiques comptables de l'entreprise. De plus, lors des revues opérationnelles mensuelles et de ses autres déplacements dans les filiales, la Direction Générale est mise au courant des évolutions significatives locales. Le Contrôleur de Gestion Groupe assure un rôle de coordination en ce domaine.

En complément des éléments de contrôle interne décrits dans le paragraphe 2.4 « Les activités de contrôle » du présent rapport, les contrôles permettant de garantir la fiabilité de l'information financière sont renforcés par :

- un rapprochement systématique des données comptables et de gestion ;

- la réalisation de consolidations trimestrielles.

La consolidation

L'actuel système informatisé de *reporting* et de consolidation, déployé dans toutes les filiales consolidées du Groupe, permet un suivi homogène de l'ensemble des données budgétaires et des données de gestion, un gain dans les délais de production (grâce à une gestion automatique des calendriers des tâches, avec un système de rappel) et une amélioration de la précision des informations de consolidation. Ainsi, grâce aux éléments d'analyse transmis par les départements de Contrôle de Gestion des filiales *via* l'outil et revus par le management local, le Directeur Financier Groupe dispose en permanence des informations permettant d'expliquer d'éventuels écarts au niveau du *reporting* consolidé.

Pour s'assurer de la fiabilité et de l'intégrité des informations de *reporting* et de consolidation, le nombre de licences d'accès au système d'information est limité à deux ou trois par filiale.

De plus, depuis 2007, ce système permet un suivi des indicateurs de gestion ; il permet notamment de produire des statistiques commerciales et marketing pour les principales filiales.

La trésorerie et le financement

L'équipe financière de Neopost S.A. gère la trésorerie du Groupe de façon centralisée. Dans un souci de réduction de l'exposition aux risques, des procédures sont en place, notamment sur la gestion du change et des taux d'intérêt, le *cash pooling* et l'optimisation des financements.

2.7 La description des principales actions envisagées pour 2011 relatives aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Pour rappel synthétique des principaux efforts mentionnés dans le cours du rapport, Neopost va notamment travailler sur les sujets suivants :

- gouvernement d'entreprise :
 - mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- contrôle interne :
 - intégration des sociétés nouvellement acquises notamment au regard de l'application des procédures Groupe,
 - actualisation et approfondissement continu du manuel des procédures,
 - actualisation et enrichissement du manuel des procédures comptables ;
- audit interne :
 - continuité du plan d'audit interne fondé sur l'« audit croisé » entre les filiales avec la réalisation en 2011 de douze audits,
 - formation de quatre collaborateurs aux techniques de l'audit interne,
 - démarrage d'un programme de formation des Directeurs Financiers Groupe aux techniques de contrôle interne.

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Neopost S.A.

Exercice clos le 31 janvier 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Neopost S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT
Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Diu

3 Rapport de gestion du Groupe

Commentaires sur les résultats et la situation financière du groupe Neopost en 2010	38
Décomposition du compte de résultat	38
Croissance du chiffre d'affaires en 2010	38
Performance remarquable en Amérique du Nord	39
Légère baisse du chiffre d'affaires en France	39
Légère baisse du chiffre d'affaires au Royaume-Uni	39
Légère croissance du chiffre d'affaires en Allemagne	39
Forte croissance dans le reste du monde	39
Recherche et Développement	39
Marge opérationnelle courante à un niveau élevé	39
Résultat financier	39
Taux d'imposition	39
Résultat net en hausse	39
Hausse du dividende	40
Programme de rachat d'actions	40
Une situation financière renforcée	40
Instruments financiers	41
Couverture du risque de change	41
Couverture du risque de taux	41
Facteurs de risques	42
Risques juridiques	42
Risques de marché	42
Risques particuliers à l'activité	42
Engagement de retraite	43
Risques industriels et liés à l'environnement	43
Information sur le niveau de risque technologique représenté par l'entreprise	43
Risque sur actions	43
Assurances	43
Données sociales et environnementales	44
Hygiène et sécurité	44
Formation	44
Données environnementales	44
Actionnariat	45
Perspectives	46
Rapport sur les prévisions de résultat opérationnel courant et résultat financier	47

Commentaires sur les résultats et la situation financière du groupe Neopost en 2010

Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le chiffre d'affaires est en hausse de 5,8 % à 965,6 millions d'euros, soit + 2,0 % à taux de change constants, par rapport à l'exercice 2009.

Le résultat opérationnel de 2010 de 248,1 millions d'euros est en hausse de 5,7 % par rapport à 234,7 millions d'euros en 2009. La marge opérationnelle courante ⁽¹⁾ atteint 25,7 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net a atteint 156,9 millions d'euros est en hausse de 6,1 % par rapport à 2009. La marge nette s'élève à 16,2 % du chiffre d'affaires.

Décomposition du compte de résultat

(En millions d'euros)		31 janvier 2011		31 janvier 2010
Chiffre d'affaires	965,6	100,0 %	913,1	100,0 %
Coûts de production	(207,5)	(21,5) %	(187,1)	(20,5) %
Marge brute	758,1	78,5 %	726,0	79,5 %
Frais de Recherche et Développement	(30,5)	(3,1) %	(37,6)	(4,1) %
Frais commerciaux	(231,5)	(24,0) %	(226,6)	(24,8) %
Frais administratifs et généraux	(149,6)	(15,5) %	(138,4)	(15,2) %
Maintenance et autres charges	(88,7)	(9,2) %	(81,2)	(8,9) %
Intéressement	(9,7)	(1,0) %	(7,5)	(0,8) %
Résultat opérationnel courant	248,1	25,7 %	234,7	25,7 %
Résultat des cessions et autres	-	-	-	-
Résultat opérationnel	248,1	25,7 %	234,7	25,7 %
Résultat financier	(32,5)	(3,4) %	(30,2)	(3,3) %
Résultat avant impôts	215,6	22,3 %	204,5	22,4 %
Impôts	(59,3)	(6,2) %	(57,0)	(6,3) %
Quote-part de résultat des SME	0,6	0,1 %	0,4	0,1 %
Résultat net	156,9	16,2 %	147,9	16,2 %
Intérêts minoritaires	1,2	-	-	-
Résultat net part du Groupe	155,7		147,9	

Croissance du chiffre d'affaires en 2010

Le chiffre d'affaires du Groupe atteint 965,6 millions d'euros en 2010. Il est en croissance 5,8 %, soit + 2,0 % à taux de change constants, par rapport à l'exercice 2009.

Les ventes d'équipements sont en croissance trimestre après trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2010, elles ressortent en hausse de 4,0 % hors effets de change par rapport à l'année 2009. Cette hausse est essentiellement liée aux bonnes performances enregistrées en Amérique du Nord et dans le reste du monde.

Les revenus récurrents sont en croissance de 1,1 % hors effets de change en 2010 par rapport à 2009. Retraités de la variation des revenus issus des changements de tarifs postaux, notamment aux États-Unis, les revenus récurrents augmentent de près de 3 %. Les revenus récurrents représentent 69,5 % du chiffre d'affaires total du Groupe en 2010.

Les systèmes de gestion de documents et logistique sont en forte croissance en 2010, + 9,5 % hors effets de change par rapport à 2009. Cette performance s'explique par la compétitivité des produits, notamment du segment haut de gamme et par l'intégration de Satori.

(1) Marge opérationnelle courante : résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires.

Sur l'ensemble de l'année 2010, le chiffre d'affaires des systèmes d'affranchissement recule de 1,1 % hors effets de change par rapport à 2009 en raison notamment de l'absence d'un changement de tarif postal aux États-Unis. Les systèmes d'affranchissement représentent 68,9 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2010.

Performance remarquable en Amérique du Nord

En Amérique du Nord, le premier marché de Neopost, le chiffre d'affaires a crû de 4,8 % à taux de change constants par rapport à l'année 2009 qui avait bénéficié d'un changement de tarif postal aux États-Unis. Cette performance est liée aux effets bénéfiques de la réorganisation menée en 2008 et 2009, au succès de la gamme IS de machines à affranchir ainsi qu'à la qualité et au caractère innovant de l'ensemble des produits du Groupe.

Légère baisse du chiffre d'affaires en France

Dans un marché qui reste difficile, le chiffre d'affaires s'inscrit en légère baisse de 2,4 % en 2010.

Légère baisse du chiffre d'affaires au Royaume-Uni

Le marché britannique est particulièrement difficile en 2010 en raison notamment du gel des dépenses publiques. Dans ces conditions, le chiffre d'affaires baisse de 2,9 % hors effets de change.

Légère croissance du chiffre d'affaires en Allemagne

Dans un environnement toujours volatil, le chiffre d'affaires est différent d'un trimestre à l'autre. Sur l'ensemble de l'année 2010, le chiffre d'affaires s'établit en croissance de 1,2 % hors effets de change.

Forte croissance dans le reste du monde

Hors effets de change, le chiffre d'affaires de 2010 est en progression de 8,3 % par rapport à 2009. Cette progression s'explique par les bonnes performances de la plupart des filiales européennes et par le succès de l'intégration des distributeurs scandinaves acquis en 2008 et 2009. L'activité export, plus volatile car uniquement composée de ventes d'équipements, reste difficile.

Recherche et Développement

Les frais de Recherche et Développement ont représenté 30,5 millions d'euros en 2010 contre 37,6 millions d'euros en 2009, soit respectivement 3,1 % et 4,1 % du chiffre d'affaires 2010 et 2009.

Cette évolution s'explique par une augmentation significative des frais de Recherche et Développement immobilisés : 13,9 millions au 31 janvier 2011 contre 10,2 millions d'euros au 31 janvier 2010, par la fin du cycle de développement de la gamme IS de machines à affranchir et par un recours plus systématique à la sous-traitance.

Pour 2011, le Groupe anticipe des frais de Recherche et Développement de l'ordre de 4 % de son chiffre d'affaires.

Les principaux efforts de Recherche et Développement portent sur les futures générations de machines, les logiciels, les infrastructures et les réseaux qui gèrent les flux d'informations entre les clients et les postes et/ou les transporteurs.

Marge opérationnelle courante à un niveau élevé

Le résultat opérationnel courant atteint 248,1 millions d'euros au 31 janvier 2011 contre 234,7 millions d'euros au 31 janvier 2010.

La marge opérationnelle courante s'établit à 25,7 % du chiffre d'affaires.

La marge brute, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, est en baisse en raison d'un effet mix lié à la reprise des ventes d'équipements et à la croissance enregistrée dans le segment haut de gamme des systèmes de gestion de documents.

Résultat financier

Le résultat financier net passe de - 30,2 millions d'euros en 2009 à - 32,5 millions d'euros en 2010. Au deuxième semestre 2009, Neopost avait mis en place deux nouvelles lignes de financement, un placement privé auprès des Banques Populaires Caisses d'Épargne et une obligation convertible (OCEANE), en vue de se préparer au remboursement en septembre 2010 du placement privé US. Le Groupe a donc supporté des frais financiers supplémentaires durant les 8 premiers mois de l'année 2010.

Pour 2011, le Groupe prévoit un résultat financier compris entre - 30 et - 31 millions d'euros.

Taux d'imposition

Le taux moyen d'imposition est quasiment stable. Il s'établit à 27,5 % en 2010.

Résultat net en hausse

Le résultat net 2010 s'établit à 156,9 millions d'euros contre 147,9 millions d'euros en 2009 soit une hausse de 6,1 %. Il représente 16,2 % du chiffre d'affaires.

Le résultat net part du Groupe 2010 se monte à 155,7 millions d'euros.

Le résultat net par action 2010 s'élève à 4,96 euros soit une augmentation de 2,3 % par rapport à 2009. Le résultat net par action est en croissance moindre que le résultat net en raison de l'augmentation du nombre d'actions liée au paiement partiel du dividende en actions.

Hausse du dividende

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, un dividende total de 3,90 euros par action au titre de l'exercice 2010, en hausse de 10 centimes par rapport à l'année précédente. Le Groupe ayant déjà procédé le 11 janvier 2011 au versement d'un acompte sur le dividende 2010 de 1,65 euro par action, le complément versé en août 2011 s'élèverait à 2,25 euros par action. Les actionnaires pourront opter pour le paiement en actions de ce complément.

Pour 2011, le Groupe compte maintenir un dividende élevé et poursuivre sa politique d'acompte sur dividende.

Programme de rachat d'actions

Comme les années précédentes, un programme de rachat d'actions, portant au maximum sur 10 % du capital émis et à un prix maximal d'achat correspondant à 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat, sera proposé à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 5 juillet 2011.

Une situation financière renforcée

Les flux de trésorerie nets du Groupe provenant des activités opérationnelles sont très élevés et fortement récurrents. Ils s'élèvent à 185,1 millions d'euros pour l'année 2010, en croissance de 6,7 % par rapport à l'année 2009.

Les flux financiers marquants de l'année 2010 sont les suivants :

- une capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier stable à 215,1 millions d'euros ;
- un besoin en fonds de roulement hors *leasing* qui augmente de 7,8 millions d'euros hors effets de change et de périmètre en raison notamment de l'augmentation de crédits de TVA en attente de remboursement ;
- une augmentation des financements clients de 51,1 millions d'euros liée à la croissance des services financiers (*leasing* et *postage financing*) ;

- un niveau d'investissement net de 80,2 millions d'euros dont 14,4 millions correspondent notamment à des compléments de prix relatifs à des acquisitions réalisées avant 2010, 13,9 millions à la capitalisation des frais de R&D, le solde correspondant essentiellement au renouvellement du parc locatif de machines à affranchir et aux acquisitions de logiciels ;
- le paiement du solde du dividende 2009 et d'un acompte sur dividende 2010 pour un montant total de 119,0 millions d'euros dont 55,4 millions payés en actions ;
- le remboursement, en septembre 2010, du placement privé US de 175 millions de dollars et 25 millions d'euros en tirant sur la ligne revolving de juin 2007.

L'endettement net ⁽²⁾ passe ainsi de 716,0 millions d'euros fin janvier 2010 à 688,5 millions d'euros à fin janvier 2011.

Les capitaux propres augmentent fortement pour atteindre 606,2 millions d'euros fin janvier 2011 contre 489,7 millions d'euros un an auparavant. La dette nette représente 1,1 fois le montant des capitaux propres en 2010 contre 1,5 fois en 2009. Le ratio de couverture des frais financiers ⁽³⁾ par l'EBITDA ⁽⁴⁾ s'établit à 9,8 et le ratio dette nette sur EBITDA à 2,2. Au 31 janvier 2011, Neopost dispose de lignes de crédit non tirées pour un montant de 558 millions d'euros.

Le Groupe rappelle que sa dette nette est totalement adossée aux flux futurs provenant de ses activités de location et de *leasing*. Elle a donc vocation à croître avec le développement de ses activités de financement. Au 31 janvier 2011, le portefeuille de *leasing* s'élève à 571,6 millions d'euros, contre 511,7 millions d'euros un an auparavant.

Il n'y a pas de restriction à l'utilisation des liquidités du Groupe. Le Groupe est toutefois soumis au respect de covenants financiers (cf. ci-dessous Facteurs de risques). Au 31 janvier 2011, les covenants financiers à savoir une situation nette supérieure ou égale à 400 millions d'euros et un ratio dette nette/EBITDA inférieur ou égal à 3,25 sont respectés.

[2] Endettement net = dettes financières non courantes + dettes financières courantes – trésorerie & équivalent de trésorerie.

[3] Frais financiers = coût de l'endettement financier net.

[4] L'EBITDA (313,7 millions d'euros) est la somme du résultat opérationnel courant (248,1 millions d'euros) et des amortissements sur immobilisations corporelles (47,8 millions d'euros) et incorporelles (17,8 millions d'euros).

Instruments financiers

L'entreprise a recours à l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir ses risques de change et de taux.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette Société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et de taux et réalise la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier. Cette Société dispose des moyens techniques et humains afin d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêts et des taux de change, alertant ainsi le Trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place.

Couverture du risque de change

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « *stop loss* », niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Couverture du risque de taux

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le groupe Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à toujours avoir 3 ans de gestion.

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de taux ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de revolving).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

La sensibilité au risque de taux basée sur la dette prévisionnelle 2011 est la suivante :

- dans le cas d'une variation de 0,5 % à la hausse des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier est de - 0,6 million d'euros sur la dette en euro et de - 1,1 million de dollars US sur la partie de la dette en dollar ;
- dans le cas d'une variation de 0,5 % à la baisse des taux d'intérêts, l'impact sur le résultat financier est de + 0,5 million d'euros sur la dette en euro et de + 0,9 million de dollars US sur la partie de la dette en dollar.

Facteurs de risques

Risques juridiques

À ce jour, la Société n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Risques de marché

Risque de liquidité

Compte tenu du niveau actuel de son endettement, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire facilement le service de sa dette. Les dettes du Groupe sont soumises à des respects de covenants financiers qui, si non respectés, peuvent entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2011, les covenants financiers à savoir une situation nette supérieure ou égale à 400 millions d'euros et un ratio dette nette/EBITDA inférieur ou égal à 3,25 sont respectés. Les capitaux propres atteignent 606,2 millions d'euros et le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 2,2.

La capacité à satisfaire le service futur de la dette dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers futurs.

Risque de change

Le Groupe a adopté une politique de couverture du risque de change (cf. ci-dessus Instruments financiers).

Neopost bénéficie d'une couverture de change naturelle sur sa marge opérationnelle courante et son résultat net.

Sur la base du budget 2011, la répartition des ventes et des coûts en dollar US est la suivante : ventes 39 %, coûts des ventes 49 %, coûts d'exploitation 34 %, frais financiers 20 %. Une variation à la baisse du dollar de 10 % par rapport au taux budget de 1,35 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes - 35,3 millions d'euros, résultat opérationnel courant - 9,3 millions d'euros et résultat net - 6,4 millions d'euros.

Sur la base du budget 2011, la répartition des ventes et des coûts en livre britannique est la suivante : ventes 12 %, coûts des ventes 12 %, coûts d'exploitation 9 %. Une variation à la baisse de la livre de 10 % par rapport au taux budget de 0,87 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes - 10,5 millions d'euros, résultat opérationnel courant - 4,0 millions d'euros et résultat net - 2,9 millions d'euros.

Au-delà de la couverture naturelle, aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de change.

Risque de taux

Le Groupe a adopté une politique de couverture du risque de taux (cf. ci-dessus Instruments financiers). Aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

Risques particuliers à l'activité

Réglementation des autorités postales

La fabrication, la commercialisation et les services liés aux machines à affranchir sont réglementés par les autorités postales des pays dans lesquels le Groupe est présent. L'activité du Groupe peut donc être affectée de manière significative par les changements de la réglementation postale. Le Groupe ne peut garantir que de tels changements, en particulier ceux affectant les principaux marchés sur lesquels il est implanté, n'auront pas un effet négatif sur son activité et ses résultats opérationnels.

De même, l'activité du Groupe est en partie dépendante de sa capacité à développer et à maintenir des contacts avec les responsables des administrations postales des pays concernés. Ces responsables sont susceptibles de changer, et aucune garantie ne peut être donnée quant à la capacité du Groupe à créer et maintenir de telles relations dans le futur. L'impossibilité de maintenir de tels rapports pourrait avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats opérationnels du Groupe.

Concurrence

Le Groupe a deux concurrents principaux, Pitney Bowes le n° 1 mondial et Francotyp Postalia le n° 3 mondial. Bien que le Groupe considère sa position concurrentielle sur le marché de l'équipement des salles de courrier comme durable et que l'industrie soit encadrée par des réglementations postales locales, il n'est pas impossible que de nouveaux intervenants puissent pénétrer ce marché que ce soit pour la fourniture de produits ou de services. En outre, les concurrents du Groupe peuvent disposer de ressources financières plus importantes que celles du Groupe, ce qui pourrait affecter la compétitivité de Neopost. Le Groupe ne peut, dès lors, garantir qu'il pourra maintenir ou accroître ses parts de marché sur les marchés où il est déjà présent, ou pénétrer de nouveaux marchés.

Évolutions technologiques et nouveaux marchés

Les marchés des produits et services du Groupe sont et resteront soumis à de rapides évolutions technologiques, ainsi qu'à l'amélioration continue des produits existants et à l'introduction fréquente de nouveaux produits. Le développement et le lancement de ces services exigent des investissements importants. Les résultats et la situation financière futurs du Groupe dépendront en partie de la capacité de celui-ci à assurer l'amélioration de ses produits et services, à en développer et en produire de nouveaux, au

meilleur prix et dans les délais requis par la demande, ainsi qu'à en assurer la distribution et la commercialisation.

Dépendance vis-à-vis des clients et des fournisseurs

Le Groupe a près de 800 000 clients dont aucun ne représente 1 % du chiffre d'affaires.

Le principal fournisseur du Groupe est Hewlett Packard pour les têtes d'impression et les cartouches jet d'encre. En 2009, Neopost a renouvelé son accord de partenariat avec HP concernant la fourniture des cartouches d'encre et des têtes d'impression. Cet accord s'inscrit dans la continuité de celui déjà engagé depuis dix ans. HP représente 11,5 % des achats du Groupe en 2010 contre 9,1 % en 2009. Les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs en représentent respectivement 26,6 % et 31,2 % contre 19,8 % et 24,3 % en 2009. Une rupture d'approvisionnement en provenance de ces fournisseurs pourrait affecter significativement l'activité du Groupe, même si des clauses contractuelles garantissent le Groupe contre cette éventualité. Neopost a d'ailleurs mis en place des solutions alternatives au cas où une pareille éventualité viendrait à se produire.

Prévisions

Neopost fournit à ses actionnaires des informations sur ses prévisions pour l'année 2011. Ces prévisions ont été établies sur la base du budget 2011 et du plan à 3 ans du Groupe. Ces prévisions ont également été établies en prenant en compte les conditions de marché, prévalant début 2011, c'est-à-dire les conditions de concurrence existant entre les différents fournisseurs d'équipements de salles de courrier ainsi que les conditions économiques générales des différents pays dans lesquels le Groupe exerce une activité. Si ces conditions de marché et de concurrence venaient à changer de façon significative, le Groupe ne pourrait pas garantir la réalisation de ses prévisions.

Engagement de retraite

Au Royaume-Uni, le plan de retraite à prestations définies a été fermé en 2006 et les droits acquis ont été gelés. Neopost a pris l'engagement de combler les déficits tels qu'évalués conformément à la loi en vigueur selon un échéancier défini. Le dernier versement de cet échéancier aura lieu en 2011 pour un montant de 4,0 millions de GBP.

Aucun autre engagement significatif n'a été répertorié à ce jour.

Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de ses activités d'assemblage et de distribution, la Société n'a pas connaissance de risques industriels et environnementaux de nature à avoir une incidence significative sur sa situation financière, son activité ou ses résultats.

Information sur le niveau de risque technologique représenté par l'entreprise

Les obligations d'information relevant de l'article L. 225-102-2 du Code de commerce ne sont pas applicables à Neopost compte tenu de ses activités.

Risque sur actions

Le risque sur actions est non significatif pour Neopost.

Assurances

L'ensemble des sociétés du Groupe est intégré à un programme mondial d'assurances qui couvre les risques « Dommages et Pertes d'Exploitation, Responsabilité Civile, Transports ». L'ensemble des filiales du Groupe adhère aux garanties mises en place et négociées au niveau de la Société, sous réserve des contraintes réglementaires locales ou d'exclusions géographiques spécifiques.

Les risques de Neopost se caractérisent par une forte dispersion géographique, ce qui dilue fortement les conséquences d'un sinistre. Les couvertures négociées par le Groupe sont élevées et visent avant tout à assurer les sinistres les plus importants qui pourraient avoir un impact significatif sur sa situation financière. Certains risques ne sont désormais plus ou très difficilement couverts par les Compagnies d'Assurances comme les dommages résultant d'actes de concurrence déloyale, de contrefaçon, de publicité mensongère et du non-respect de droit d'auteur ainsi que du droit de propriété littéraire ou artistique.

La couverture du risque Dommages et Pertes d'exploitation a été renégociée au 1^{er} février 2011 avec pour effet de réduire le taux de prime de 20 % sans modifier aucune des conditions de garantie, ceci dans le cadre d'un « *long term agreement* » de 2 ans.

La couverture du risque Transport a également été renégociée au 1^{er} février 2011, ce qui a permis de maintenir les conditions tarifaires précédentes, en gardant une garantie par sinistre de 500 000 euros et tout en obtenant une extension de territorialité aux USA.

Le Groupe rappelle que le contrat Responsabilité Civile avait été revu le 1^{er} février 2010 pour deux ans avec un maintien de la couverture à 30 millions d'euros par sinistre et une baisse de prime de 12 % en 2010 puis une baisse complémentaire de 8 % en 2011.

Le coût global des couvertures s'est élevé à 0,9 million d'euros sur l'exercice 2010.

Les assurances du Groupe sont réactualisées régulièrement pour suivre l'évolution du périmètre du Groupe et maîtriser, dans le cadre du marché mondial de l'assurance, les risques industriels.

Les garanties du Groupe sont placées auprès d'assureurs de premier plan et de notoriété mondiale.

Données sociales et environnementales

Conformément à la loi NRE et à son décret d'application n° 2002-221 du 20 février 2002, les données sociales dans ce paragraphe concernent les trois sociétés de production du groupe Neopost en France, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni qui emploient 937 personnes au 31 janvier 2011.

Hygiène et sécurité

Indicateur	Unité	31 janvier 2011	31 janvier 2010
	nb accidents x 10 ⁶		
Taux de fréquence des accidents du travail	nb h travaillées	17,9	19,8
	nb jours arrêt x 10 ³		
Taux de gravité des accidents du travail	nb h travaillées	0,1	0,0

Formation

Indicateur	Unité	31 janvier 2011	31 Janvier 2010
Nombre total d'heures de formation au cours de l'exercice	h	11 524	14 796
Nombre d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	nb	746	886

Données environnementales

	Unité	31 janvier 2011	31 Janvier 2010
Consommation d'eau	m ³	12 667	10 109
Consommation d'électricité	Kwh	5 160 781	5 311 919
Consommation de gaz	m ³	13 961 635	8 562 836
Production de déchets d'emballages	Tonnes	637	648
Production de déchets industriels	Tonnes	1 160	1 233
Dont déchets dangereux	Tonnes	28	20
% de recyclage	%	96 %	97 %

Actionnariat

Au 31 janvier 2011, la répartition des actionnaires de Neopost S.A. est la suivante :

	Nombre d'actions	%
Management et salariés	617 908	1,913 %
Administrateurs non salariés	221 795	0,687 %
Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité	69 931	0,217 %
Actions propres détenues pour servir les plans d'actions gratuites	100 725	0,312 %
First Eagle Investment Management LLC ^(a)	3 206 847	9,930 %
BlackRock Investment Management (worldwide) ^(a)	2 451 014	7,590 %
Jupiter Asset Management Ltd ^(a)	2 024 116	6,268 %
Marathon Asset Management LLP ^(a)	1 814 733	5,619 %
Harris Associates LP ^(a)	1 258 430	3,897 %
Mondrian Investment Partners ^(a)	1 250 459	3,872 %
Columbia Wanger Asset ^(a)	1 138 472	3,525 %
Capital Research International ^(a)	1 104 150	3,419 %
MFS Investment Management ^(a)	1 078 463	3,339 %
Autres actionnaires	15 957 320	49,412 %
Total	32 294 363	100,000 %

^(a) Source Thomson Reuters au 31 janvier 2011.

Neopost a connu les franchissements de seuils suivants en 2010 :

Date	Nom du Fonds d'investissement	Franchissement de seuil
24 novembre 2010	BlackRock Inc.	Franchissement à la hausse du seuil des 5 % avec 5,06 % des droits de vote
24 novembre 2010	UBS AG	Franchissement à la hausse du seuil des 5 % avec 5,24 % des droits de vote
3 décembre 2010	Harris Associates LP	Franchissement à la baisse du seuil des 5 % avec 4,93 % des droits de vote
10 décembre 2010	UBS AG	Franchissement à la baisse du seuil des 5 % avec 4,88 % des droits de vote
1 ^{er} mars 2011	First Eagle Investment Management LLC	Franchissement à la baisse du seuil des 10 % avec 9,93 % des droits de vote

À la connaissance de la Société il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3 % du capital ou des droits de vote.

Le groupe Neopost n'est pas contrôlé directement ou indirectement. Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

Perspectives

En 2011, Neopost va poursuivre le lancement de solutions particulièrement compétitives et innovantes en matière de systèmes de gestion de documents, va continuer à déployer sa gamme IS de machines à affranchir sur l'ensemble de ses marchés et va développer une nouvelle approche pour mettre sur le marché son entrée de gamme.

La dynamique du Groupe en Amérique du Nord devrait se poursuivre, grâce aux perspectives de placement de nouveaux systèmes d'affranchissement liées à l'arrivée à échéance d'un nombre important de contrats établis lors des décertifications de 2006 aux États-Unis et au Canada (effet d'« écho-décertification »). En Europe,

les performances devraient continuer à être contrastées dans un contexte économique encore incertain et peu porteur.

Dans ces conditions, le Groupe devrait générer une croissance hors effets de change de son chiffre d'affaires comprise entre 2 et 4 %. Son résultat opérationnel courant devrait s'établir entre 25,5 % et 26 % de son chiffre d'affaires.

Depuis la clôture des comptes 2010, et jusqu'à la date de publication de ce rapport, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation commerciale ou financière du Groupe.

Rapport sur les prévisions de résultat opérationnel courant et résultat financier

Monsieur le Président-Directeur-Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat opérationnel courant et résultat financier du groupe Neopost incluses dans la partie 3 de son document de référence 2010, notamment au paragraphe « Perspectives ».

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe Neopost. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par le groupe Neopost.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et, le cas échéant, de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels un prospectus, comprenant ce document de référence, visé par l'AMF, serait notifié, et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT
Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Diu

4 États financiers

Comptes consolidés	50
États consolidés de la situation financière	50
Comptes de résultat consolidés	52
Situation du résultat global consolidé	53
État des flux de trésorerie consolidés	54
État des variations des capitaux propres	55
Notes sur les comptes consolidés	56
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	112
Rapport de gestion de Neopost S.A.	113
Événements significatifs de l'année	113
Comptes de résultat de Neopost S.A.	113
Bilan de Neopost S.A.	113
Le Conseil d'administration	118
Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux	121
Païement en actions	124
Liste des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital	130
Gestion des risques et utilisation des instruments financiers	130
Effectifs	135
Mandat des Commissaires aux comptes	135
Rapport spécial	135
Événements postérieurs à la clôture	135
Perspectives pour l'année 2011	135
Comptes sociaux	136
Bilans de Neopost S.A.	136
Comptes de résultat de Neopost S.A.	138
Tableau des flux de trésorerie de Neopost S.A.	139
Notes sur les comptes sociaux	140
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	166
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	167

Comptes consolidés

États consolidés de la situation financière

■ ACTIFS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Écarts d'acquisition	(5)	<u>755,0</u>	<u>747,9</u>
Immobilisations incorporelles			
Montant brut		176,2	159,0
Amortissements		(103,6)	(93,2)
	(6)	<u>72,6</u>	<u>65,8</u>
Immobilisations corporelles			
Montant brut		424,6	400,0
Amortissements		(289,1)	(260,0)
	(7)	<u>135,5</u>	<u>140,0</u>
Autres actifs financiers non courants			
Titres mis en équivalence		2,3	2,7
Actifs disponibles à la vente		4,2	4,2
Instruments financiers dérivés actifs non courants		0,5	0,5
Autres actifs financiers non courants		19,8	8,6
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente		(1,1)	(1,1)
	(8)	<u>25,7</u>	<u>14,9</u>
Créances à long terme sur crédit-bail, net	(9)	<u>373,5</u>	<u>329,6</u>
Autres créances à long terme, net	(9)	<u>19,5</u>	<u>19,1</u>
Impôts différés actifs	(14)	<u>11,6</u>	<u>14,7</u>
Total actifs non courants		<u>1 393,4</u>	<u>1 332,0</u>
Stocks et en cours, net	(10)	<u>57,4</u>	<u>56,3</u>
Créances, net			
Clients et comptes rattachés, net	(9)	183,3	188,3
Créances à court terme sur crédit-bail, net	(9)	198,1	182,1
Créances d'impôt	(9)	41,2	35,0
Créances diverses, net	(9)	14,9	8,8
		<u>437,5</u>	<u>414,2</u>
Charges constatées d'avance		<u>30,9</u>	<u>29,1</u>
Instruments financiers dérivés actifs courants		<u>0,1</u>	<u>0,1</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Placements à court terme		12,7	0,2
Banques et caisses		123,6	138,5
		<u>136,3</u>	<u>138,7</u>
Total actifs courants		<u>662,2</u>	<u>638,4</u>
Total actifs		<u>2 055,6</u>	<u>1 970,4</u>

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

■ PASSIFS CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Capitaux propres			
Capital social		32,3	31,2
Primes liées au capital		76,8	19,8
Réserves et report à nouveau		408,7	361,6
Différence de conversion		(48,3)	(49,7)
Actions propres		(20,2)	(21,1)
Résultat net		156,9	147,9
Total capitaux propres		606,2	489,7
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		606,2	489,5
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	0,2
Provisions non courantes	(11)	9,7	8,9
Dettes financières	(12)	431,2	430,2
Instruments financiers dérivés passifs non courants		5,3	8,3
Autres dettes non courantes	(13)	10,6	18,9
Impôts différés passifs	(14)	74,2	54,3
Total passifs non courants		531,0	520,6
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs		65,4	52,2
Autres dettes d'exploitation		207,1	221,3
Impôts		45,5	52,3
Provisions courantes	(11)	10,6	18,6
Produits constatés d'avance		194,9	189,0
		523,5	533,4
Instruments financiers dérivés passifs courants		1,3	2,2
Dettes financières			
Part à court terme des dettes financières non courantes		385,2	421,0
Découverts bancaires		8,4	3,5
	(12)	393,6	424,5
Total passifs courants		918,4	960,1
Total passifs		2 055,6	1 970,4

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

4 États financiers

Comptes consolidés

Comptes de résultat consolidés

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Chiffre d'affaires	(15)	965,6	913,1
Charges opérationnelles courantes	(16)		
Coûts des ventes		(207,5)	(187,1)
Frais de Recherche et Développement		(30,5)	(37,6)
Frais commerciaux		(231,5)	(226,6)
Frais administratifs et généraux		(149,6)	(138,4)
Frais de maintenance et autres charges		(88,7)	(81,2)
Intéressement, paiement en actions	(18)	(9,7)	(7,5)
Total des charges opérationnelles courantes		(717,5)	(678,4)
Résultat opérationnel courant		248,1	234,7
Dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Résultat opérationnel		248,1	234,7
Intérêts financiers sur emprunts		(33,3)	(30,1)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1,4	0,1
Coût de l'endettement financier net	(12)	(31,9)	(30,0)
Pertes de change		(4,2)	(11,9)
Gains de change		3,6	12,0
Résultat de change net	(19)	(0,6)	0,1
Autres produits financiers		-	-
Autres charges financières		-	(0,3)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0,6	0,4
Résultat avant impôt		216,2	204,9
Impôts sur les bénéfices	(14)	(59,3)	(57,0)
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		156,9	147,9
Résultat après impôt des activités abandonnées		-	-
Résultat net		156,9	147,9
Attribuable :			
• aux propriétaires de la société mère		155,7	147,9
• aux participations ne donnant pas le contrôle		1,2	-
Résultat de base par action (en euros)	(17)	4,96	4,85
Résultat dilué par action (en euros)	(17)	4,68	4,68

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

Situation du résultat global consolidé

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat de l'exercice	156,9	147,9
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	3,6	(0,3)
Impôts différés sur variation de la juste valeur des instruments de couverture	(1,2)	0,1
Écarts actuariels reconnus en capitaux propres	6,1	(11,6)
Impôts différés sur écarts actuariels reconnus en capitaux propres	(1,3)	3,2
Différence de conversion	1,4	0,4
Autres éléments du résultat global reconnus directement en capitaux propres	8,6	(8,2)
Total du résultat global pour la période	165,5	139,7
Attribuable :		
• aux propriétaires de la société mère	164,3	139,7
• aux participations ne donnant pas le contrôle	1,2	-

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

4 États financiers

Comptes consolidés

État des flux de trésorerie consolidés

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat net		156,9	147,9
Dotations (reprises) aux amortissements corporels	(7)	47,8	42,9
Dotations (reprises) aux amortissements incorporels	(6)	17,8	19,5
Dotations (reprises) aux provisions ^(a)		(15,0)	(19,5)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur		0,6	1,4
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	(18)	7,7	5,5
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actif immobilisé		-	-
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (net des dividendes reçus)		0,5	0,4
Autres, net		(1,2)	17,5
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts		215,1	215,6
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(14)	59,3	57,0
Coût de l'endettement financier net		31,9	30,0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts		306,3	302,6
(Augmentation) diminution des stocks		(0,4)	(7,2)
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés		14,1	(13,4)
Augmentation (diminution) du revenu différé		3,4	1,8
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés		10,3	(7,0)
Augmentation (diminution) des autres passifs et actifs d'exploitation		(35,2)	9,3
(Augmentation) diminution des créances de crédit-bail		(51,1)	(38,1)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		247,4	248,0
Intérêts payés		(26,9)	(26,4)
Impôts sur les bénéfices payés		(35,4)	(48,2)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)		185,1	173,4
Investissements en immobilisations corporelles	(7)	(47,1)	(43,2)
Investissements en autres immobilisations incorporelles	(6)	(21,3)	(16,6)
Acquisition de titres		(14,4)	(73,7)
Sous-total investissements		(82,8)	(133,5)
Cessions d'immobilisations		2,7	2,9
Remboursement de prêts et autres avances long terme		(0,1)	(3,2)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissements (B)		(80,2)	(133,8)
Augmentation de capital de la société mère		2,7	2,3
Rachat d'actions propres – contrat de liquidité		0,9	2,0
Dividendes versés aux actionnaires		(63,6)	(98,6)
Nouvelles dettes financières à moyen et long terme		127,7	330,4
Remboursement d'emprunts		(183,7)	(278,0)
Variation nette des autres dettes financières et des intérêts courus non échus		-	4,3
Flux de trésorerie nets provenant des opérations de financement (C)		(116,0)	(37,6)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)		3,8	2,5
Variation de la trésorerie nette (A) + (B) + (C) + (D)		(7,3)	4,5
Trésorerie nette à l'ouverture		135,2	130,7
Trésorerie nette à la clôture		127,9	135,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie		136,3	138,7
Découverts bancaires		(8,4)	(3,5)
Trésorerie nette à la clôture		127,9	135,2

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

(a) Les reprises de provisions sont liées principalement aux reprises de provisions figurant au passif pour 10,1 millions d'euros.

État des variations des capitaux propres

(En millions d'euros)	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital social *	Primes liées au capital * et résultat	Réserves report à nouveau et résultat	Actions propres	Différence de conversion	Total
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2009	1 EUR	31 172 695	31,2	7,1	494,1	(46,0)	(50,1)	436,3
Résultat de l'exercice		-	-	-	147,9	-	-	147,9
Autres éléments du résultat global reconnus en capitaux propres		-	-	-	(8,6)	-	0,4	(8,2)
Résultat global 2009		-	-	-	139,3	-	0,4	139,7
Augmentation de capital : levées d'options (57 869 actions)	1 EUR	57 869	0,0	2,3	-	-	-	2,3
Réduction de capital (335 178 actions)	1 EUR	(335 178)	(0,3)	(7,1)	(15,5)	22,9	-	-
Variation actions propres – contrat de liquidité ^(a)		-	-	-	-	(3,4)	-	(3,4)
Livraison d'actions gratuites (78 730 actions)		-	-	-	-	5,4	-	5,4
Solde du dividende 2008 ^(b)		-	-	-	(65,8)	-	-	(65,8)
Acompte sur dividendes 2009 ^(c)		-	-	-	(50,6)	-	-	(50,6)
Paiements de dividendes en actions (326 501 actions)	1 EUR	326 501	0,3	17,5	-	-	-	17,8
Paiements par actions		-	-	-	5,5	-	-	5,5
Dette obligataire convertible en actions (OCEANE)		-	-	-	6,7	-	-	6,7
Autres		-	-	-	(4,2)	-	-	(4,2)
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2010	1 EUR	31 221 887	31,2	19,8	509,5	(21,1)	(49,7)	489,7
Attribuables :								
• aux propriétaires de la société mère								489,5
• aux participations ne donnant pas le contrôle								0,2
Résultat de l'exercice		-	-	-	156,9	-	-	156,9
Autres éléments du résultat global reconnus en capitaux propres		-	-	-	7,2	-	1,4	8,6
Résultat global 2010		-	-	-	164,1	-	1,4	165,5
Augmentation de capital : levées d'options (63 176 actions)	1 EUR	63 176	0,1	2,6	-	-	-	2,7
Variation actions propres – contrat de liquidité ^(a)		-	-	-	-	2,3	-	2,3
Livraison d'actions gratuites (48 915 actions)		-	-	-	-	(1,4)	-	(1,4)
Solde du dividende 2009 ^(b)		-	-	-	(66,7)	-	-	(66,7)
Acompte sur dividendes 2010 ^(c)		-	-	-	(52,3)	-	-	(52,3)
Paiements de dividendes en actions (1 009 300 actions)	1 EUR	1 009 300	1,0	54,4	-	-	-	55,4
Paiements par actions		-	-	-	7,7	-	-	7,7
Autres		-	-	-	3,3	-	-	3,3
Capitaux propres consolidés au 31 janvier 2011	1 EUR	32 294 363	32,3	76,8	565,6	(20,2)	(48,3)	606,2
Attribuables :								
• aux propriétaires de la société mère								606,2
• aux participations ne donnant pas le contrôle								-

Les notes qui suivent font partie intégrante des comptes consolidés.

* Le capital émis est totalement libéré. Les primes liées au capital regroupent les primes d'émission et de conversion.

(a) Le Groupe possède au 31 janvier 2011, 69 931 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 100 725 actions dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires du Groupe contre respectivement 72 291 actions et 149 640 actions au 31 janvier 2010.
Dans le cadre du contrat de liquidité, les titres ne peuvent pas être vendus librement par Neopost sauf en cas de rupture du contrat. La mise en œuvre de ce contrat, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, a été confiée à Exane BNP Paribas le 2 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Neopost a affecté à l'origine un montant de 8 millions d'euros au compte de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat. L'objectif est de réduire les phases de volatilité excessive du titre Neopost et de favoriser sa liquidité.

(b) Paiement du solde du dividende 2009 : 2,15 euros par action.

(c) Acompte de 1,65 euro de dividendes par action versé le 11 janvier 2011.

Notes sur les comptes consolidés

Comptes annuels clos les 31 janvier 2011 et 2010.

(Tous les montants indiqués ci-après sauf indication contraire sont exprimés en millions d'euros, arrondis avec un chiffre après la virgule.)

Note 1 Présentation du groupe Neopost et des comptes consolidés

Le groupe Neopost a été constitué en 1992 par une opération d'acquisition à effet de levier (LBO) des activités de la division « matériel de traitement du courrier » du groupe Alcatel. Une deuxième opération d'acquisition à effet de levier a été réalisée en 1997. En février 1999, le Groupe est introduit en Bourse à Paris. Depuis cette date, le groupe Neopost a procédé à des acquisitions de taille variable, dont les plus significatives sont l'acquisition en 2002 de la division « *Mailing System* » du groupe suisse Ascom : Ascom Hasler, alors n° 3 mondial et l'acquisition en 2008 de PFE International Ltd, acteur mondial des systèmes de mise sous pli.

Le groupe Neopost fournit à ses clients des solutions de traitement de courrier. Il offre des solutions en matière d'affranchissement, de pli, d'insertion ou d'adressage de documents, ainsi qu'en matière de traçabilité logistique. Le Groupe propose ainsi une offre complète de services, intégrant notamment le conseil, la maintenance et les solutions de financement.

Le terme « Neopost S.A. » [Société Anonyme] fait référence à la société mère (hors filiales consolidées), cotée et immatriculée en France, alors que les termes « Neopost » ou « Groupe » font référence à l'ensemble économique constitué de la société mère et de ses filiales consolidées.

L'adresse du Siège social de la société mère est 113, rue Jean-Marin-Naudin, 92220 Bagneux (France).

L'action Neopost S.A. est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris et fait partie du SBF 120.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés le 28 mars 2011 par le Conseil d'administration.

Note 2 Principes comptables

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Neopost publiés au titre de l'exercice 2010, clos au 31 janvier 2011, sont conformes aux normes comptables internationales émises par l'IASB (normes IFRS : *International Financial Reporting Standards*) applicables au 31 janvier 2011 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Site Internet de la Commission Européenne sur lequel le référentiel est disponible : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (*International Accounting Standards*), et leurs interprétations (SIC & IFRIC).

La base de présentation des informations financières au 31 janvier 2011 décrites dans les notes ci-après prend en compte les nouvelles normes comptables internationales applicables de manière obligatoire au 1^{er} février 2010, notamment :

- IFRS 1 révisé : Première adoption des normes internationales d'information financière ;

- IFRS 3 révisé : Regroupements d'entreprises ;
- Amendements IAS 27 : États financiers consolidés et individuels ;
- Amendements IAS 32 : Classification des droits d'émission ;
- Amendements IAS 39 : Éléments éligibles à la couverture ;
- Amendements IFRS 1 : Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants ;
- Amendements IFRS 2 : Transactions intra-groupe réglées en trésorerie ;
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;
- IFRIC 17 : Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 : Transferts d'actifs provenant de clients ;
- Améliorations annuelles aux IFRS (2007 à 2009).

Les normes et interprétations, adoptées par l'Union européenne, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} février 2010 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Le Groupe a retenu l'option offerte par IAS 19 « Avantages au personnel » qui consiste à reconnaître de façon systématique tous les écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi dans les capitaux propres.

Le Groupe n'applique pas par anticipation les textes obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- IFRIC 14 : Limitation de l'actif au titre de prestations définies ;
- IFRIC 19 : Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ;
- Amendements IAS 24 : Informations relatives aux parties liées ;
- Amendement IFRS 1 : Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants ;
- Amendement IFRIC 14 : Paiements anticipés des exigences de financement minimal ;
- Améliorations aux IFRS 2010 : « Recueil d'Améliorations aux IFRS ».

Le Groupe estime que les évolutions des normes mentionnées ci-dessus n'auront pas d'impact significatif sur les comptes.

En outre le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 janvier 2011 :

- IFRS 9 : Instruments financiers : classement et évaluation ;
- Amendement IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir (publié le 7 octobre 2010) ;
- Amendement IFRS 1 : Première application des IFRS (publié le 20 décembre 2010) ;
- Amendement IAS 12 : Impôts sur les résultats (publié le 20 décembre 2010).

2-1 : REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels acquis sont évalués à la juste valeur. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'acquéreur dans l'actif net ainsi réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs éventuellement constatés sont comptabilisés immédiatement en résultat après vérification de la nature de cet écart d'acquisition négatif et de ses éléments constitutifs.

Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan dans la rubrique « Écarts d'acquisition ».

Depuis le 1^{er} février 2010, les frais d'acquisition concernant de nouvelles acquisitions sont enregistrés en résultat opérationnel courant.

Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, chaque année, l'objet de tests de pertes de valeur tels que décrits en note 2-2.

Engagement d'achat d'intérêts minoritaires

En application d'IAS 39, les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires sont comptabilisées en dette financière mesurée au prix d'exercice estimé de l'option. La quote-part dans l'actif net des filiales est reclassée du poste « Intérêts minoritaires » vers le poste « Emprunts et dettes financières ». Le Groupe a décidé de comptabiliser en écarts d'acquisition la contrepartie de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des intérêts minoritaires reclassée en dette financière. La part dans le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle n'est pas modifiée et reflète toujours le pourcentage de détention des minoritaires.

Le traitement en écart d'acquisition de la différence entre le prix d'exercice de l'option accordée et la valeur des intérêts minoritaires n'est appliqué que pour les options accordées jusqu'au 1^{er} février 2010. À compter du 1^{er} février 2010, la comptabilisation s'effectue en capitaux propres.

2-2 : TEST DE PERTE DE VALEUR

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de la valeur. Les indicateurs de perte de valeur comprennent notamment les ventes et le résultat opérationnel. Si une telle indication existe, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent sont comptabilisées en résultat dans la catégorie appropriée de charges compte tenu de la fonction de l'actif déprécié.

Une appréciation est effectuée, à chaque clôture, pour vérifier s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée précédemment est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable est évaluée. Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable augmentée suite à une reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte

de valeur est comptabilisée en résultat, sauf si l'actif est comptabilisé à son montant réévalué, auquel cas, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation positive. Après la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur, la dotation aux amortissements est ajustée pour les périodes futures afin que la valeur comptable révisée de l'actif, diminuée de sa valeur résiduelle éventuelle, soit répartie de façon systématique sur la durée d'utilité restant à courir.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition font partie du résultat opérationnel. Ces dépréciations ne sont pas réversibles.

Pour les activités traditionnelles du Groupe, les UGT correspondent aux pays, du fait des réglementations postales propres à chaque pays. Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an au travers de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie résultent des prévisions à 3 ans élaborées par le Groupe pour les sociétés en cours de développement et reposent sur une hypothèse de croissance des EBITDA pour les autres sociétés sur une période de 3 ans. Au-delà de cet horizon explicite, la valeur terminale est calculée en considération d'un taux de croissance sur le dernier flux. Les marges industrielles et de *leasing* sont réallouées par unités génératrices de trésorerie. Le taux d'actualisation choisi correspond au coût moyen pondéré du capital retraité de l'impôt et majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifique.

2-3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les brevets, les droits au bail et les frais de développement activés.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de développement répondant aux critères suivants sont comptabilisés en immobilisations incorporelles :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet est démontrée ;
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles ;
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité interne est démontrée.

Les dépenses de développement sont amorties sur une durée de six à dix ans correspondant à une durée d'utilité moyenne des produits commercialisés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur une durée égale à la meilleure estimation de la durée d'utilité.

2-4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Matériel de démonstration

Le matériel de démonstration est comptabilisé en immobilisations corporelles et amorti linéairement sur 4 ans, durée d'utilité généralement constatée.

Les pièces de rechange

Les pièces de rechange et d'entretien utilisées sur plus d'un exercice ou ne pouvant être utilisées qu'avec une immobilisation corporelle sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilité.

Matériel de location

Les machines à affranchir en location autres que les IJ25 sont composées de deux éléments distincts dont les durées d'utilité sont différentes ; une partie « compteur » et une partie « base ».

Les durées d'amortissements, qui correspondent aux durées d'utilité, sont les suivantes :

	Amérique du Nord	France
IJ25	3 ans	5 ans
Compteurs	5 ans	5 ans
Bases	n/a	6 ans

Durées d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité des biens considérés :

Terrains et constructions	20 à 40 ans
Matériels et équipements	5 à 10 ans
Outils	3 ans
Mobiliers, matériels de bureau	10 ans
Équipements de recherche	5 ans
Matériel de location	3, 5 ou 6 ans
Matériel de démonstration	4 ans
Pièces de rechange	4 ans
Machines remises à neuf	3 ans

2-5 : ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Tous les actifs sont initialement comptabilisés au coût qui correspond au prix payé (incluant les frais de transaction) ou à la juste valeur des biens remis en paiement.

Après la comptabilisation initiale, les actifs classés dans les catégories « actifs détenus à des fins de transaction » ou « actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

Les profits et pertes sur actifs détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et pertes sur actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif ait perdu de la valeur auquel cas le résultat cumulé précédemment enregistré en capitaux propres serait alors constaté en résultat.

Les autres actifs à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, tels que les obligations, sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les actifs comptabilisés au coût amorti, les profits et pertes sont reconnus en résultat en cas de sortie de l'actif ou de perte de valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Pour les actifs qui sont négociés sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les actifs pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'actif.

2-6 : BIENS EN CRÉDIT-BAIL

Pour les contrats de location financement qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, la juste valeur du bien (ou la valeur actuelle des paiements minimaux si elle est inférieure) au début du contrat est immobilisée pour être amortie sur sa durée d'utilité. En contrepartie, un montant égal à la valeur d'acquisition est inscrit au passif dans la rubrique « Dettes financières » ; son montant est diminué de la fraction de chaque loyer versé le concernant.

2-7 : BIENS EN LOCATION SIMPLE

Les contrats de location aux termes desquels le Groupe ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, sont classés comme des contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en produits des activités ordinaires sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2-8 : STOCKS ET EN COURS

Les stocks et en cours de production sont évalués au plus bas du coût de revient et de la valeur de remplacement (pour les produits achetés) ou du coût de revient de production (pour les produits manufacturés) sans toutefois excéder la valeur nette de réalisation.

Les coûts de revient sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les dépréciations sont calculées sur la base d'analyses qui tiennent compte notamment de la rotation des stocks de pièces en magasin et de l'obsolescence des matériels et produits.

2-9 : CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant de la facture. Une dépréciation des montants non recouvrables est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2-10 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comprennent :

- pour la trésorerie : caisses et comptes bancaires ;
- pour les équivalents de trésorerie : placements à court terme (moins de trois mois), liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie nette présentée au tableau de flux correspond aux disponibilités inscrites à l'actif du bilan diminuées des découverts bancaires.

2-11 : ACTIONS PROPRES

Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés par la Société sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

2-12 : DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires avec option de conversion et emprunts remboursables en actions

Pour les emprunts obligataires convertibles en actions (OCEANE), l'instrument financier composé est séparé entre une composante dette et une composante capitaux propres dès leur comptabilisation initiale.

La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la Société aux mêmes conditions mais sans option de conversion. La composante dette est ensuite évaluée sur la base du coût amorti.

La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et la juste valeur de l'emprunt obligataire. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais d'émission sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

Traitement des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (stocks, immobilisations corporelles et incorporelles) sont incorporés dans le coût de cet actif. Les coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif suivent alors le même traitement comptable que l'actif concerné en termes d'amortissement ou de provision.

Les coûts d'emprunt relatifs à des fonds empruntés de façon générale, et utilisés en vue de l'obtention d'un actif éligible, sont incorporés dans le coût de l'actif en appliquant un taux de capitalisation aux dépenses relatives à l'actif. Ce taux de capitalisation est la moyenne pondérée des coûts d'emprunt applicables aux emprunts de l'entreprise en cours au titre de l'exercice, autres que les emprunts contractés spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné.

2-13: PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, les critères suivants sont respectés simultanément :

- une obligation actuelle (légale, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- une probabilité qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue ;
- un montant pouvant être évalué de façon fiable.

Les provisions sont réparties au bilan entre passifs courants et non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupement d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables adossés à des obligations actuelles et pouvant être évalués de façon fiable.

2-14: ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du Groupe participent à des régimes de retraite et autres avantages accordés au personnel.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant ces engagements sont celles édictées par la norme IAS 19 :

- régimes à prestation définie : la valorisation des engagements est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles fondées sur la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les engagements sont enregistrés dans la rubrique « Provisions-Engagements de retraite » ;
- régimes à cotisation définie : le coût de ces régimes est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

2-15: INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le groupe Neopost a recours à des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts et aux risques de variation des cours de change.

Conformément à l'IAS 39, Neopost comptabilise initialement au bilan en instruments financiers tous les instruments dérivés à leur juste valeur, laquelle est estimée à partir des conditions de marché. Par la suite, à chaque clôture ou situation, la juste valeur des dérivés est réévaluée.

Comptabilisation des opérations de couverture

Dès la mise en place de la couverture, le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert. Il documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, des tests sont réalisés afin de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

Pour les instruments financiers dérivés identifiés comme éléments de couverture, le traitement varie selon qu'ils sont qualifiés, conformément aux définitions de l'IAS 39 :

- de couverture de juste valeur ;
- de couverture de flux de trésorerie futurs ;
- de couverture d'investissement net.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée en contrepartie du résultat. Parallèlement, l'élément couvert est également comptabilisé pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert. Ainsi, les variations de ces deux éléments sont enregistrées symétriquement en résultat financier, de sorte que seule l'inefficacité de la couverture impacte le résultat.

Ce schéma est notamment appliqué aux swaps taux fixe contre taux variable, ainsi qu'aux dettes couvertes correspondantes.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

La variation de juste valeur des instruments financiers dérivés est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que la variation de juste valeur relative à la partie inefficace est constatée en résultat financier.

Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat.

Ce traitement concerne notamment les swaps taux fixe contre taux variable, ainsi que les achats et ventes à terme fermes ou optionnels de devises.

COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NET

Le principe de comptabilisation est similaire aux couvertures de flux de trésorerie futurs. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits et des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Comptabilisation des dérivés non qualifiés de couverture

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, énoncés ci-dessus, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé en résultat financier.

2-16 : IMPOSITION

Conformément à l'IAS 12, Neopost comptabilise les impôts différés en utilisant l'approche bilantielle consistant à calculer un impôt différé sur les différences temporelles qui sont les différences entre la base fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Neopost applique également la méthode du report variable.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt, voté ou en instance d'être voté, dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés sont compensés pour une même autorité fiscale lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compensation.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

2-17 : CHIFFRE D'AFFAIRES**Location de machines à affranchir**

Le groupe Neopost loue en France et aux États-Unis des équipements à ses clients. Les contrats portent sur des périodes variant de 1 à 5 ans. Les loyers ainsi que les frais de maintenance correspondants sont facturés à l'avance, la partie de ces loyers concernant la période écoulée est enregistrée en chiffre d'affaires.

Le solde apparaît au bilan en « Produits constatés d'avance ».

Ventes de matériel

Le chiffre d'affaires sur ventes de matériel est constaté à l'expédition. Ceci traduit le transfert à l'acheteur des risques et avantages majeurs inhérents à la propriété du bien en raison :

- de délais très courts entre expédition, livraison et installation ;
- du fait que les produits sont le plus souvent installés directement par le client ;
- du fait que le taux de retour après expédition est très faible.

Locations financières, crédit-bail

Neopost possède des sociétés de crédit-bail et/ou de location financière aux États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Italie, Danemark, Norvège, Suède et Belgique.

Elles offrent leurs services exclusivement aux clients de Neopost sur des produits de Neopost. Lorsque le client d'une société de distribution de Neopost choisit de financer l'acquisition d'un matériel par le biais d'une des sociétés de financement, le Groupe reconnaît une vente de matériel et enregistre une créance d'un montant égal à la valeur actuelle nette des loyers à percevoir sur la durée du financement mis en place. Le produit financier est ensuite constaté en chiffre d'affaires sur la durée du financement sur la base des intérêts effectivement perçus. Les frais de refinancement sont constatés en charges financières.

Le traitement comptable de l'activité de ces sociétés en location-financement se justifie par le fait que le Groupe transfère à ses clients la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs concernés.

Contrats de maintenance

La Société réalise, à la demande des organisations postales, des opérations de maintenance à vocation préventive ou de réparation sur ses produits. Ces opérations font l'objet de contrats de maintenance facturés aux clients dès le début du contrat. Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de location et de maintenance est présenté en « Produits constatés d'avance » et constaté en chiffre d'affaires au *pro rata* de la période écoulée prévue au contrat, critère traduisant le degré d'avancement de la prestation.

2-18 : COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes sont composés des coûts directs (achats, main-d'œuvre) liés à la fabrication augmentés des amortissements des matériels loués aux clients et des frais de transport et de logistique sur ventes.

2-19 : FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et Développement sont constituées des frais d'études incluant les amortissements des matériels affectés à cette activité.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues et sont clairement identifiées dans le compte de résultat.

Les dépenses de développement, qui répondent aux critères d'activation, sont présentées en immobilisations incorporelles au bilan (cf. section sur les immobilisations incorporelles) et sont ensuite amorties.

2-20 : FRAIS COMMERCIAUX

Les frais commerciaux comprennent les frais des départements commerciaux incluant les frais de publicité, les frais de promotion et les frais de ventes de fournitures.

2-21 : DÉPRÉCIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les éventuelles dépréciations relatives aux écarts d'acquisition font partie du résultat opérationnel. Ces dépréciations ne sont pas réversibles.

2-22 : RÉSULTAT DES CESSIONS

Il comprend les résultats sur cessions des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des titres de sociétés consolidées par intégration globale ou mise en équivalence et des titres non consolidés.

2-23 : UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les informations financières, Neopost a procédé à des estimations et fait des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les principales estimations significatives faites lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur le montant des engagements de retraite, des impôts différés, des écarts d'acquisition, de certaines provisions et sur la durée d'utilité des actifs immobilisés.

Ces estimations et appréciations sont revues de manière régulière sur la base de l'expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont alloués. La détermination de la valeur d'utilité requiert que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus des unités génératrices de trésorerie et également de choisir un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

2-24 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires après neutralisation des intérêts sur l'emprunt convertible en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives en actions, des attributions gratuites d'actions et des obligations convertibles (OCEANE) en actions sur la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le résultat par action. Il a été considéré que l'ensemble des OCEANes avait un effet dilutif.

Pour les options de souscription ou d'achat d'actions Neopost, la méthode du rachat d'actions est utilisée. Pour calculer le résultat dilué par action, les options dilutives sont supposées avoir été exercées. Le produit composé de ces instruments est considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires sans contrepartie. De ce fait, les options n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options.

2-25 : TRANSACTIONS RÉGLÉES EN INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Les employés du Groupe, y compris les dirigeants, peuvent recevoir une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est indexé sur des actions. Ils recevront à terme des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle de valorisation approprié.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres aux salariés est valorisé à la juste valeur des instruments attribués à la date d'acquisition. Le coût est comptabilisé, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres équivalente, sur la période durant laquelle les conditions de performance et/ou les services sont remplis. La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis.

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} février 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

Le bénéfice des instruments est subordonné à la présence de l'attributaire dans l'entreprise au moment de l'exercice des options ou de la livraison d'actions gratuites. Il n'est prévu aucune possibilité de régler ces options ou actions gratuites en numéraire.

2-26 : PRÉSENTATION DES NORMES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PREMIÈRES INFORMATIONS CHIFFRÉES IFRS

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1^{er} février 2004) n'ont pas été retraités conformément à l'option offerte par la norme IFRS 3.

Écarts actuariels sur engagements de retraite

L'option offerte par la norme IFRS 1, qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels non encore constatés à la date de transition en contrepartie des capitaux propres, a été retenue par le Groupe.

Différences de conversion

Les bilans des sociétés sont convertis en euro au taux de change de clôture et le compte de résultat au taux de change moyen de l'exercice, la différence de conversion étant portée en capitaux propres.

Le Groupe a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} février 2004 après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture. Cet ajustement est sans incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} février 2004. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est donc ramenée à zéro au 1^{er} février 2004. En cas de cession ultérieure de ces filiales, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieure au 1^{er} février 2004 mais comprendra les écarts de conversion constatés postérieurement.

Paiements sur la base d'actions

L'application de la norme IFRS 2 a pour conséquence la comptabilisation en juste valeur des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Neopost à ses salariés. Pour les plans dénoués en actions, Neopost a appliqué la norme IFRS 2 de manière rétrospective pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} février 2005.

Application des normes IAS 32 et IAS 39

IAS 32 et IAS 39 traitent de la présentation, de l'évaluation et de la comptabilisation des instruments financiers et prévoient notamment une comptabilisation systématique au bilan de tous les instruments financiers, ainsi que la comptabilisation en capitaux propres de la juste valeur de l'option de conversion attachée aux dettes convertibles en instruments de capitaux propres.

Neopost a opté pour l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à partir du 1^{er} février 2004.

Note 3 Périmètre et principes de consolidation

Les états financiers des sociétés du groupe Neopost, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'origine, sont retraités avant d'être consolidés, afin d'être en harmonie avec les principes comptables du groupe Neopost.

Le bilan consolidé regroupe le montant total de chacun des éléments d'actif et de passif ainsi que les résultats des sociétés consolidées : les transactions internes et les comptes réciproques ainsi que les profits et les plus-values entre les sociétés du groupe Neopost sont éliminés.

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les participations dans les

entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient directement ou indirectement par le biais de filiales 20 % ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

3-1 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Neopost S.A. et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la prise de contrôle par le Groupe et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les évolutions du périmètre de consolidation sur l'exercice 2010 sont non significatives :

- Neopost GmbH a acquis le distributeur Francotech en Allemagne. Cette société est consolidée par intégration globale depuis le 26 mars 2010 ;
- Mailroom Holding BV a créé une société Neopost Supply Hong Kong Ltd qui est consolidée par intégration globale depuis le 16 juin 2010 ;
- des fusions d'entités ont eu lieu : regroupement des activités suédoises Kontur AB puis Kontur Gmp dans Neopost Sverige AB respectivement les 6 avril et 10 août 2010 ;
- les titres de Neopost Hong Kong ont été transférés en date du 1^{er} février 2010 de Neopost Industrie S.A. à Mailroom Holding BV.

La société Dynapost, dont le Groupe détient 35 % du capital, est mise en équivalence.

3-2 : COMPTABILISATION DES DETTES ET CRÉANCES EN DEVICES

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. L'ensemble des actifs

et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat à l'exception des écarts sur les prêts ou emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement.

3-3 : CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Les comptes de bilan des filiales étrangères établis en devises locales ont été convertis en euro, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe, au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les éléments du compte de résultat et du tableau de trésorerie sont convertis au taux moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de la conversion des éléments en devises sont comptabilisés dans la différence de conversion incluse dans les capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées sont les suivants :

	Taux de clôture	31 janvier 2011 Taux moyen	Taux de clôture	31 janvier 2010 Taux moyen
Dollar américain (USD)	1,3692	1,3189	1,3966	1,4012
Livre britannique (GBP)	0,8609	0,8552	0,8666	0,8883
Dollar canadien (CAD)	1,3679	1,3529	1,4924	1,5735
Franc suisse (CHF)	1,2891	1,3655	1,4662	1,5069
Yen japonais (JPY)	112,4900	114,7550	126,15	129,91
Couronne norvégienne (NOK)	7,9270	7,9754	8,2120	8,5857
Couronne suédoise (SEK)	8,8670	9,4396	10,2388	10,4714
Couronne danoise (DKK)	7,4544	7,4480	7,4443	7,4421

3-4 : ÉLIMINATION DES MARGES INTERNES

La marge interne, réalisée par les sociétés industrielles sur les ventes de machines aux sociétés de distribution qui les louent, est éliminée et les amortissements sont recalculés en tenant compte de la nouvelle valeur ainsi obtenue.

La marge interne, réalisée par les sociétés industrielles sur les ventes de machines aux sociétés de distribution qui les stockent, est éliminée.

Note 4 Périmètre de consolidation au 31 janvier 2011

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Neopost S.A.					
Bagneux – France					
Code APE : 741J/Code SIREN : 402 103 907					
Code SIRET : 402 103 907 00026		-	-	Mère	31
Satas					
Clichy – France					
Code APE : 300A/Code SIREN : 348 878 232					
Code SIRET : 348 878 232 00159	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	275
Neopost France					
Nanterre – France					
Code APE : 713G/Code SIREN : 378 778 542					
Code SIRET : 378 778 542 00266	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	359
Neopost Technologies S.A.					
Bagneux – France					
Code APE : 300A/Code SIREN : 662 023 910					
Code SIRET : 662 023 910 00125	Neopost France/Satas	100 %	100 %	Globale	112
Neopost Industrie S.A.					
Bagneux – France					
Code APE : 741A/Code SIREN : 440 736 080					
Code SIRET : 440 736 080 000 19	Neopost S.A./Neopost Technologies S.A.	100 %	100 %	Globale	385
Mail Finance					
Bagneux – France					
Code APE : 713E/Code SIREN : 421 591 116					
Code SIRET : 421 591 116 00015	Neopost S.A./Satas/Neopost France	100 %	100 %	Globale	15
Mail Services					
Nanterre – France					
Code APE : 713E/Code SIREN : 488 197 831					
Code SIRET : 488 197 831 00015	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	317
Valipost					
Villeneuve d'Ascq – France					
Code APE : 6202A/Code SIREN : 443 241 690					
Code SIRET : 443 241 690 00015	Neopost France	100 %	100 %	Globale	17
Neopost ID					
Cavaillon – France					
Code APE : 4719B/Code SIREN : 509 700 852					
Code SIRET : 509 700 852 00015	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	108
Dynapost					
Charenton-le-Pont – France					
Code APE : 741G/Code SIREN : 390 426 450					
Code SIRET : 390 426 450 00015	Neopost S.A.	35 %	35 %	Équivalence	-
Mailroom Holding BV					
Drachten – Pays-Bas					
Code APE : 741G/Code SIREN : 390 426 450					
Code SIRET : 390 426 450 00015	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Technologie BV					
Drachten – Pays-Bas					
Code APE : 741G/Code SIREN : 390 426 450					
Code SIRET : 390 426 450 00015	Mailroom Holding BV	100 %	100 %	Globale	263

4 États financiers

Comptes consolidés

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Neopost BV					
Almere – Pays-Bas	Mailroom Holding BV	100 %	100 %	Globale	71
Neopost Finance BV					
Almere – Pays-Bas	Neopost BV	100 %	100 %	Globale	-
Neopost (Holdings) Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	-
Ascom (UK) Holding Ltd					
Romford – Royaume-Uni	Neopost Holdings Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Mailing Systems Ltd					
Romford – Royaume-Uni	Ascom (UK) Holding Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Ascom Leasing Ltd					
Romford – Royaume-Uni	Mailing Systems Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Holdings Ltd/ Ascom (UK) Holding Ltd	100 %	100 %	Globale	615
Neopost Finance Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Ltd	100 %	100 %	Globale	20
Neopost International Supply Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Holdings Ltd	100 %	100 %	Globale	16
Renaddress Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Technologies Ltd					
Loughton, Essex – Royaume-Uni	Neopost Technology Holdings Ltd	100 %	100 %	Globale	177
Neopost Technology Holdings Ltd					
Loughton, Essex – Royaume-Uni	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	-
Stielow Ltd					
Romford – Royaume-Uni	Neopost Verwaltung GmbH	100 %	100 %	Globale	-
Stielow (UK) Ltd					
Romford – Royaume-Uni	Stielow Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Satori Software Ltd					
Romford, Essex – Royaume-Uni	Neopost Ltd.	100 %	100 %	Globale	4
Neopost GmbH & Co KG					
Munich – Allemagne	Neopost S.A./ Neopost Verwaltung GmbH	100 %	100 %	Globale	329
Mail Leasing GmbH					
Munich – Allemagne	Neopost GmbH & Co. KG	100 %	100 %	Globale	1
Neopost Verwaltung GmbH					
Munich – Allemagne	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	-
Aw Postcom GmbH					
Freiburg – Allemagne	Neopost GmbH & Co. Kg	100 %	100 %	Globale	6
Rena GmbH					
Otterfing – Allemagne	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	15
MW Mailtec GmbH					
Oberursel – Allemagne	Neopost GmbH & Co Kg	100 %	100 %	Globale	9

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Francotech GmbH					
Oberursel – Allemagne	MW Mailtec GmbH	100 %	100 %	Globale	3
Neopost Software & Integrated Solutions AG					
Rüti – Suisse	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	27
Neopost AG					
Chlieren – Suisse	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	75
Neopost Srl					
Milan – Italie	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	70
Neopost Rental Srl					
Milan – Italie	Neopost Srl	100 %	100 %	Globale	1
Neopost Nv					
Zaventem – Belgique	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	67
Neopost Finance Sprl					
Zaventem – Belgique	Neopost Nv	100 %	100 %	Globale	2
Neopost Ireland Ltd					
Dublin – Irlande	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	49
Neopost Finance Ireland Ltd					
Dublin – Irlande	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	2
Mailroom Equipment Ltd					
Dublin – Irlande	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Mailing Logistic Systems (SL)					
Barcelone – Espagne	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	5
Neopost Norge AS					
Oslo – Norvège	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	45
Neopost Finance AS					
Oslo – Norvège	Neopost Norge AS	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Sverige AB					
Solna – Suède	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	86
Neopost Finans AB					
Solna – Suède	Neopost Sverige AB	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Sweden Finance AB					
Solna – Suède	Neopost Sverige AB	100 %	100 %	Globale	-
Scani AS					
Rodovre – Danemark	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	43
Scani Finance ApS					
Rodovre – Danemark	Scani AS	100 %	100 %	Globale	-
Mailroom Holding Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	9
Neopost USA Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100 %	100 %	Globale	1 596
Neopost Online Inc.					
Redwood City, Californie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-

4 États financiers

Comptes consolidés

Sociétés : dénomination, siège social	Société mère	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode d'intégration	Nombre d'employés
Neopost Software & Integrated Solutions Inc.					
Austin, Texas – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100 %	100 %	Globale	38
Mail Finance Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Mailroom Finance Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Mailroom Finance Inc.					
Milford, Connecticut – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Satori Software Inc.					
Seattle, Washington – États-Unis	Mailroom Holding Inc.	100 %	100 %	Globale	64
Innovative Mailing & Shipping Systems					
Hauppauge, New -York – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Neopost New England (NNE)					
Plantsville, Connecticut – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Shannon Business Systems Inc.					
Towson, Maryland – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Modular Mailing Systems Inc.					
Tampa, Floride – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Milwaukee Mailing & Shipping Equip. Inc.					
Brookfield, Wisconsin – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
San Diego Postal & Shipping Equip. Inc.					
Poway, Californie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Alternative Mailing Inc.					
Duluth, Georgie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
National Mailing Systems Inc.					
McLean, Virginie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Deaton's Mailing Systems, Inc.					
St Cloud, Minnesota – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
ITS Neopost Inc.					
Norristown, Pennsylvanie – États-Unis	Neopost USA Inc.	100 %	100 %	Globale	-
Priority Mailing Systems LLC					
Torrance, Californie – États-Unis	Neopost USA Inc.	62 %	100 %	Globale	-
Neopost Canada Ltd					
Markham, Ontario – Canada	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	129
Neopost Leasing Services Canada					
Scarborough, Ontario – Canada	Neopost Canada Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Neopost India Private Ltd					
Gurgaon – Inde	Neopost International Supply Ltd	100 %	100 %	Globale	-
Neopost Japan					
Tokyo – Japon	Neopost S.A.	100 %	100 %	Globale	22
Neopost Hong Kong Ltd					
North Point – Hong Kong	Mairroom Holding BV	100 %	100 %	Globale	9
Neopost Supply Hong Kong Ltd					
Causeway – Hong Kong	Mairroom Holding BV	100 %	100 %	Globale	5

Note 5 Écarts d'acquisition

Écarts d'acquisition au 31 janvier 2009	669,6
Acquisitions	88,3
Autres variations	(0,9)
Écarts de conversion	(9,1)
Écarts d'acquisition au 31 janvier 2010	747,9
Acquisitions	0,8
Autres variations	1,4
Écarts de conversion	4,9
Écarts d'acquisition au 31 janvier 2011	755,0

En 2010, la variation du poste « Écarts d'acquisition » s'explique principalement par les acquisitions de Francotech en Allemagne et de Scrittura Fumac en Italie.

Toutes ces acquisitions ont été intégralement financées par la trésorerie du Groupe.

En 2009, la variation du poste « Écarts d'acquisition » s'expliquait principalement par l'écart d'acquisition de 37,3 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de distributeurs locaux aux États-Unis, l'écart d'acquisition de 10,5 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Kontur Documents Systems AB, l'écart d'acquisition de 21,6 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Satori Software Inc. et l'écart d'acquisition de 16,0 millions d'euros enregistré sur l'acquisition de Scani AS.

La comptabilisation des acquisitions 2010 est provisoire car la juste valeur attribuée aux actifs, aux passifs et aux passifs éventuels identifiables dans les activités acquises n'est pas déterminée de façon définitive, elle le sera dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

Les acquisitions réalisées en 2010 sont de faible importance et donc ne nécessitent pas d'informations pro forma. Les chiffres d'affaires et résultats des sociétés acquises ne sont pas significatifs et ne sont pas conséquents pas détaillés.

Pour les besoins du test de perte de valeur, le détail du poste « Écarts d'acquisition » est ventilé par unités génératrices de trésorerie, qui correspondent aux pays pour les activités traditionnelles du Groupe.

	France	États-Unis	Royaume-Uni	Allemagne	Pays-Bas	Suisse	Danemark	Suède	Norvège	Autres	Total
Écarts d'acquisition bruts au 31 janvier 2010	175,5	264,2	103,2	66,9	20,9	29,1	16,0	15,4	5,0	51,7	747,9
Reclassements	(3,6)	(6,1)	(1,0)	0,4	2,1	(6,6)	-	(1,8)	1,6	15,0	-
Écarts d'acquisition bruts au 31 janvier 2010	171,9	258,1	102,2	67,3	23,0	22,5	16,0	13,6	6,6	66,7	747,9
Écarts d'acquisition bruts au 31 janvier 2011	171,9	262,2	102,2	68,2	23,0	23,7	16,0	13,8	7,2	66,8	755,0

TEST DE PERTE DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour les activités traditionnelles du Groupe, les UGT correspondent aux pays du fait des réglementations postales propres à chaque pays. Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an au travers de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie futurs. Ces flux de trésorerie résultent des prévisions à 3 ans élaborées par le Groupe pour les sociétés en cours de développement et reposent

sur une hypothèse de croissance des EBITDA ⁽¹⁾ de 2,5 % (dont 1,5 % au titre de l'inflation) pour les autres sociétés sur une période de 3 ans. Au-delà de cet horizon, la valeur terminale est calculée en considération d'un taux de croissance de 2,5 % sur le dernier flux. Les marges industrielles sont réallouées par unités génératrices de trésorerie. Le taux d'actualisation choisi correspond au coût moyen pondéré du capital retraité de l'impôt et majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifique.

(1) L'EBITDA est la somme du résultat opérationnel et des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

4 États financiers

Comptes consolidés

Au 31 janvier 2011, l'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base d'un taux d'actualisation de 8,13 % après impôt, constitué d'un WACC de 7,13 % et d'une prime de risques de 1 %, retraité du taux d'impôt en vigueur dans chaque pays.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de perte de valeur sur la base de leur valeur d'utilité. Ce test ne remet pas en cause la valeur comptable de ces écarts d'acquisition.

Dans les principales unités génératrices de trésorerie les hypothèses suivantes ont été retenues :

	France	États-Unis	Royaume-Uni
Inflation	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Croissance de l'Ebitda	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Actualisation	8,13 %	8,13 %	8,13 %
WACC	7,13 %	7,13 %	7,13 %
Prime de risques	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Taux d'impôt	34,3 %	40,0 %	27,0 %

La sensibilité des tests relatifs à chacune des unités génératrices de trésorerie a été testée en portant le taux d'actualisation à 9,13 %, ou en abaissant les hypothèses de croissance de l'EBITDA à 1,5 %. Dans les deux cas, les tests de sensibilité ne remettent pas en cause la valeur comptable des UGT.

Note 6 Immobilisations incorporelles

	Concessions, droits	Logiciels	Frais de développement	Coût d'implémentation informatique	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 janvier 2009	34,2	48,7	73,5	10,8	30,5	197,7
Acquisitions	0,3	4,1	-	1,5	0,5	6,4
Capitalisation	-	-	10,2	-	-	10,2
Cessions/mises au rebut	(1,7)	(9,5)	(21,7)	-	(24,1)	(57,0)
Autres variations	-	0,1	0,1	-	4,8	5,0
Écarts de conversion	(2,3)	0,1	-	0,1	(1,2)	(3,3)
Valeurs brutes au 31 janvier 2010	30,5	43,5	62,1	12,4	10,5	159,0
Acquisitions	-	6,3	-	0,8	0,3	7,4
Capitalisation	-	-	13,9	-	-	13,9
Cessions/mises au rebut	(0,1)	(1,4)	(6,5)	(0,1)	-	(8,1)
Autres variations	(2,2)	6,3	-	(0,1)	(0,9)	3,1
Écarts de conversion	0,2	0,4	-	0,1	0,2	0,9
Valeurs brutes au 31 janvier 2011	28,4	55,1	69,5	13,1	10,1	176,2
Amortissements cumulés	(19,8)	(38,0)	(34,2)	(7,0)	(4,6)	(103,6)
Valeurs nettes comptables au 31 janvier 2011	8,6	17,1	35,3	6,1	5,5	72,6

La variation des immobilisations incorporelles correspond principalement à la capitalisation des frais de développement et à la mise en place de projets informatiques.

	Concessions, droits	Logiciels	Frais de développement	Coût d'implémentation informatique	Autres	Total
Amortissements au 31 janvier 2009	16,4	36,6	49,2	3,2	26,3	131,7
Dotations	5,8	3,1	7,9	1,7	1,0	19,5
Cessions/mises au rebut	(1,7)	(9,2)	(21,7)	-	(23,8)	(56,4)
Autres variations	-	-	0,1	-	0,3	0,4
Écarts de conversion	(1,8)	0,1	-	-	(0,3)	(2,0)
Amortissements au 31 janvier 2010	18,7	30,6	35,5	4,9	3,5	93,2
Dotations	2,8	6,5	5,1	2,1	1,3	17,8
Cessions/mises au rebut	(0,1)	(1,3)	(6,4)	(0,1)	-	(7,9)
Autres variations	(1,8)	2,0	-	-	(0,2)	-
Écarts de conversion	0,2	0,2	-	0,1	-	0,5
Amortissements au 31 janvier 2011	19,8	38,0	34,2	7,0	4,6	103,6

Au 31 janvier 2011, il n'a pas été identifié d'indicateur de perte de valeur sur les immobilisations incorporelles.

Note 7 Immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel et équipement	Matériel de location	Matériel informatique	Matériel de démonstration	Autres	Total
Valeurs brutes au 31 janvier 2009	34,7	85,8	377,3	19,6	5,9	25,4	548,7
Acquisitions	0,8	11,2	26,0	1,2	2,3	1,7	43,2
Cessions/mises au rebut	(1,8)	(23,5)	(150,1)	(0,6)	(0,7)	(0,5)	(177,2)
Autres variations	0,6	1,9	0,1	0,2	-	(1,7)	1,1
Écarts de conversion	(0,3)	(1,8)	(13,4)	-	(0,2)	(0,1)	(15,8)
Valeurs brutes au 31 janvier 2010	34,0	73,6	239,9	20,4	7,3	24,8	400,0
Acquisitions	0,3	8,9	29,7	2,9	3,4	1,9	47,1
Cessions/mises au rebut	(0,1)	(4,5)	(12,0)	(2,9)	(3,3)	(1,3)	(24,1)
Autres variations	(0,1)	(6,3)	0,2	5,3	(0,3)	(1,9)	(3,1)
Écarts de conversion	0,3	1,8	3,0	(0,3)	0,3	(0,4)	4,7
Valeurs brutes au 31 janvier 2011	34,4	73,5	260,8	25,4	7,4	23,1	424,6
Amortissements cumulés	(16,0)	(51,3)	(185,0)	(19,6)	(3,8)	(13,4)	(289,1)
Valeurs nettes comptables au 31 janvier 2011	18,4	22,2	75,8	5,8	3,6	9,7	135,5

Au 31 janvier 2011, la révision de la base installée de machines à affranchir totalement amorties a conduit à enregistrer une mise au rebut de 10,1 millions d'euros.

Au 31 janvier 2010, le parc de machines à affranchir totalement déprécié a été mis au rebut (diminution de la valeur brute et des

amortissements) pour 74,3 millions de dollars aux États-Unis, 69 millions d'euros pour la filiale française Satas et 23,1 millions d'euros pour la filiale Neopost France.

Les autres variations représentent principalement des reclassements de poste à poste.

4 États financiers

Comptes consolidés

	Terrains et constructions	Matériel et équipement	Matériel de location	Matériel informatique	Matériel de démonstration	Autres	Total
Amortissements au 31 janvier 2009	13,7	69,5	290,5	14,5	2,5	13,2	403,9
Dotations	1,3	6,2	31,4	1,5	1,3	1,2	42,9
Cessions/mises au rebut	(0,4)	(23,5)	(149,7)	(0,5)	(0,2)	(0,5)	(174,8)
Autres variations	0,3	1,4	-	-	-	(0,9)	0,8
Écarts de conversion	(0,1)	(1,7)	(10,9)	-	-	(0,1)	(12,8)
Amortissements au 31 janvier 2010	14,8	51,9	161,3	15,5	3,6	12,9	260,0
Dotations	1,3	5,7	32,9	3,5	2,2	2,2	47,8
Cessions/mises au rebut	(0,1)	(4,3)	(11,3)	(2,9)	(2,1)	(0,8)	(21,5)
Autres variations	(0,1)	(3,0)	0,2	3,7	-	(0,8)	-
Écarts de conversion	0,1	1,0	1,9	(0,2)	0,1	(0,1)	2,8
Amortissements au 31 janvier 2011	16,0	51,3	185,0	19,6	3,8	13,4	289,1

Au 31 janvier 2011, il n'a pas été identifié d'indicateur de perte de valeur sur les immobilisations corporelles.

Note 8 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants se décomposent ainsi :

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Titres mis en équivalence	2,3	2,7
Autres actifs financiers non courants	23,4	12,2
Total	25,7	14,9

8-1 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Titres mis en équivalence		
Dynapost	2,3	2,7

Dynapost est consolidée par mise en équivalence. Sa contribution aux capitaux propres du Groupe s'élève au 31 janvier 2011 à 2,3 millions d'euros. Sa quote-part de résultat sur l'exercice 2010 est de 0,6 million d'euros. Neopost S.A. a reçu 1,1 million d'euros de dividendes de la société Dynapost au cours de l'exercice 2010.

8-2 : AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Autres actifs financiers		
Dépôts, prêts et cautionnements	7,1	7,5
Actif net de retraite	12,7	0,6
Actifs disponibles à la vente	4,2	4,2
Instruments financiers long terme	0,5	0,5
Autres	-	0,5
Total autres actifs financiers – valeur brute	24,5	13,3
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1,1)	(1,1)
Total	23,4	12,2

Les dépôts, prêts et cautionnements incluent notamment au 31 janvier 2011 un dépôt de 3,3 millions d'euros relatif au contrat de liquidité.

Le Groupe dispose d'un fonds de pension au Royaume-Uni qui présente un surplus de 12,7 millions d'euros (10,9 m£) suite notamment au versement de 6,0 millions d'euros (5,2 m£) au cours du 1^{er} semestre 2010.

Les actifs disponibles à la vente représentent la participation détenue par Neopost S.A. dans une société de capital-risque à vocation industrielle. La variation de l'exercice par le résultat est non significative.

Au 31 janvier 2011, il n'a pas été identifié d'indicateur de perte de valeur sur les actifs financiers.

Note 9 Créances

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Clients et comptes rattachés		
Valeur brute	193,6	200,6
Dépréciation	(10,3)	(12,3)
Total	183,3	188,3
Créances sur contrats de crédit-bail		
Court terme	200,9	185,7
Long terme	378,6	336,5
Valeur brute	579,5	522,2
Dépréciation	(7,9)	(10,5)
Total	571,6	511,7
Autres créances à long terme	19,5	19,1
Créances d'impôt	41,2	35,0
Créances diverses à court terme	14,9	8,8
Total créances diverses	75,6	62,9
Total	830,5	762,9

4 États financiers

Comptes consolidés

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Clients et comptes rattachés – Valeur brute		
Non échu	73,9	83,8
Total échu dont :	119,7	116,8
• < 30	43,9	43,2
• 31-60	28,0	29,7
• 61-90	9,3	9,8
• 91-180	13,7	13,9
• 181-360	12,0	13,1
• > 360	12,8	7,1
Total	193,6	200,6

Le risque de crédit est limité en raison, d'une part de la diversité et du nombre de clients (environ 800 000 clients) et d'autre part de la valeur unitaire faible des contrats.

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Clients et comptes rattachés – Dépréciations		
Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	12,3	13,5
Dotations	3,5	2,2
Utilisations	(5,2)	(3,0)
Reprises sans objet	(0,5)	-
Écarts de conversion	0,2	(0,4)
Total	10,3	12,3

■ CONTRATS DE CRÉDIT-BAIL

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Créances non courantes		
Contrats de crédit-bail – créances brutes	446,9	404,6
Produits financiers non acquis	(68,3)	(68,1)
Total	378,6	336,5
Créances courantes		
Contrats de crédit-bail – créances brutes	257,6	241,1
Produits financiers non acquis	(56,7)	(55,4)
Total	200,9	185,7
Créances brutes liées aux contrats de crédit-bail		
À moins d'un an	257,6	241,1
Entre 1 et 5 ans	441,4	399,4
À plus de 5 ans	5,5	5,2
Total créances brutes	704,5	645,7
Produits financiers non acquis sur les contrats de crédit-bail	(125,0)	(123,5)
Investissement net dans les contrats de crédit-bail		
À moins d'un an	200,9	185,7
Entre 1 et 5 ans	373,3	331,4
À plus de 5 ans	5,3	5,1
Total	579,5	522,2

L'augmentation des créances sur contrats de crédit-bail est liée à l'extension progressive de l'offre *leasing* aux réseaux de distribution indirects en Amérique du Nord, aux filiales européennes du Groupe et aux nouvelles filiales créées lors du passage à un mode de distribution directe.

Les informations suivantes requises par la norme IAS 17 en matière de crédit-bail bailleur ne sont pas applicables chez Neopost :

- valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur ;
- loyers conditionnels comptabilisés dans les produits de la période.

■ ANALYSE PAR ÉCHÉANCES

	Brut au 31 janvier 2011	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	193,6	193,6	-	-
Créances sur contrat de crédit-bail				
Court terme	200,9	200,9	-	-
Long terme	378,6	-	373,3	5,3
	579,5	200,9	373,3	5,3
Créances diverses	75,6	56,1	19,5	-
Total	848,7	450,6	392,8	5,3

Les provisions sur les créances clients ne sont pas réparties par échéances. Cependant leur montant est relativement faible et correspond essentiellement aux créances de plus de 180 et 360 jours.

Les provisions sur les créances sur contrats de crédit-bail ne sont pas réparties par échéance. Elles ne sont toutefois pas significatives au regard du montant des créances.

4 États financiers

Comptes consolidés

Les créances diverses sont réparties sur une grande partie des sociétés du Groupe. Cependant, on peut isoler 4,8 millions d'euros (2,8 millions d'euros au 31 janvier 2010) chez Neopost S.A. au

titre des garanties de taux de change. Ces contrats de garanties se dénouent au plus tard dans les 4 mois après la clôture et ne sont pas dépréciés.

	Brut au 31 janvier 2010	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Clients et comptes rattachés	200,6	200,6	-	-
Créances sur contrat de crédit-bail				
Court terme	185,7	185,7	-	-
Long terme	336,5	-	331,4	5,1
	522,2	185,7	331,4	5,1
Créances diverses	62,9	43,8	18,4	0,7
Total	785,7	430,1	349,8	5,8

ANALYSE PAR DEVISES

	Brut au 31 janvier 2011	EUR	USD	CAD	GBP	CHF	NOK	SEK	JPY	DKK
Clients et comptes rattachés	193,6	88,3	74,7	3,9	16,3	3,3	2,2	2,5	1,2	1,2
Créances sur contrat de crédit-bail										
Court terme	200,9	57,1	112,8	5,4	22,3	0,4	1,4	1,3	-	0,2
Long terme	378,6	119,2	174,4	8,1	65,4	1,1	4,2	5,4	-	0,8
	579,5	176,3	287,2	13,5	87,7	1,5	5,6	6,7	-	1,0
Créances diverses	75,6	38,7	25,1	-	10,0	0,1	0,1	1,3	-	0,3
Total	848,7	303,3	387,0	17,4	114,0	4,9	7,9	10,5	1,2	2,5

	Brut au 31 janvier 2010	EUR	USD	CAD	GBP	CHF	NOK	SEK	JPY	DKK
Clients et comptes rattachés	200,6	86,1	84,2	2,6	16,4	3,8	1,8	3,8	0,7	1,2
Créances sur contrat de crédit-bail										
Court terme	185,7	53,5	103,8	5,5	21,7	0,2	1,0	-	-	-
Long terme	336,5	109,1	144,6	8,3	65,2	0,9	3,5	4,9	-	-
	522,2	162,6	248,4	13,8	86,9	1,1	4,5	4,9	-	-
Créances diverses	62,9	38,8	19,3	0,3	-	0,2	3,6	0,7	-	-
Total	785,7	287,5	351,9	16,7	103,3	5,1	9,9	9,4	0,7	1,2

Note 10 Stocks et en cours de production

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Valeur brute	70,8	69,1
Dépréciation	(13,4)	(12,8)
Total	57,4	56,3

	31 janvier 2011		31 janvier 2010			
	Valeur brute	Dépréciation	Net	Valeur brute	Dépréciation	Net
En-cours de production	2,4	(0,2)	2,2	2,6	-	2,6
Matières premières	13,5	(2,4)	11,1	13,6	(2,9)	10,7
Produits finis	46,4	(8,3)	38,1	45,9	(7,4)	38,5
Pièces détachées	8,5	(2,5)	6,0	7,0	(2,5)	4,5
Total	70,8	(13,4)	57,4	69,1	(12,8)	56,3

Note 11 Provisions

	31 janvier 2010	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2011	Partie courante	Partie non courante
Optimisation des structures	1,2	-	(0,6)	(0,1)	-	0,5	0,5	-
Réorganisation et restructuration	7,1	0,2	(5,4)	(0,1)	0,5	2,3	2,2	0,1
Engagements de retraite	7,8	-	(0,8)	(1,2)	2,9	8,7	-	8,7
Provisions pour risques affaires	0,1	-	-	(0,1)	1,1	1,1	0,8	0,3
Garantie clients	1,0	-	-	(0,4)	0,3	0,9	0,9	-
Autres	10,3	3,1	(3,1)	(1,6)	(1,9)	6,8	6,2	0,6
Total	27,5	3,3	(9,9)	(3,5)	2,9	20,3	10,6	9,7

	31 janvier 2009	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2010	Partie courante	Partie non courante
Optimisation des structures	16,6	-	(14,4)	-	(1,0)	1,2	1,2	-
Réorganisation et restructuration	8,2	2,9	(4,8)	-	0,8	7,1	7,1	-
Engagements de retraite	7,8	0,7	(0,4)	(0,1)	(0,2)	7,8	0,6	7,2
Provisions pour risques affaires	2,2	-	(0,1)	-	(2,0)	0,1	0,1	-
Garantie clients	1,5	0,1	(0,5)	-	(0,1)	1,0	1,0	-
Autres	12,5	3,7	(6,1)	(2,6)	2,8	10,3	8,6	1,7
Total	48,8	7,4	(26,3)	(2,7)	0,3	27,5	18,6	8,9

Le principal engagement de retraite du Groupe concerne le Royaume-Uni. Cet engagement de retraite est couvert par un fonds de pension qui affiche un surplus de 12,7 millions d'euros (10,9 m£) au 31 janvier 2011. Il est présenté dans les actifs non courants.

11-1 : OPTIMISATION DES STRUCTURES

Le Groupe avait décidé fin janvier 2008 d'accélérer la réalisation d'un certain nombre de programmes spécifiques d'optimisation en particulier en matière de Recherche et Développement, de chaîne d'approvisionnement et de distribution.

Ces programmes d'optimisation ont fait l'objet de provisions d'un montant de 20,5 millions d'euros dans les comptes au 31 janvier 2008.

Au 31 janvier 2011, la provision présente un solde de 0,5 million d'euros, contre 1,2 million au 31 janvier 2010 et 16,6 millions au 31 janvier 2009.

Les projets associés à cette provision ont été réalisés :

- le regroupement de 3 centres aux États-Unis ;
- deux plateformes logistiques, l'une en Europe et l'autre en Amérique du Nord ont été mises en place. Le recours systématique à la livraison directe usine-client ainsi que la rationalisation des unités de remise à neuf des anciens modèles de machines à affranchir est effective ;
- l'optimisation de la distribution aux États-Unis est achevée. Les sièges sociaux des deux filiales de distribution ont été regroupés sur la côte est et les centres d'appels transférés à Dallas.

11-2 : RÉORGANISATION ET RESTRUCTURATION

En fonction des orientations stratégiques déterminées, le groupe Neopost avait adopté un certain nombre de mesures de réorganisation et de restructuration à court terme dont les coûts avaient été provisionnés. Au 31 janvier 2011, reste en compte le reliquat des opérations de restructuration pour 2,3 millions d'euros en particulier sur la Suisse, les États-Unis, la Suède et l'Allemagne contre 7,1 millions d'euros au 31 janvier 2010.

11-3 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes dépendent de la législation locale du pays d'exercice de l'activité, ainsi que des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les engagements de retraite relatifs au régime de Neopost Ltd représentent plus de 80 % des engagements du Groupe.

La majorité des engagements de retraite au Royaume-Uni et aux États-Unis fait l'objet d'une couverture financière.

Les plans définis pour les salariés en France ne sont pas préfinancés, à l'exception de Neopost France et de Satas qui ont souscrit des contrats d'assurances.

Les indemnités de départ consistent généralement en un paiement forfaitaire calculé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération à la date de départ de chaque personne. Les prestations de retraite sont calculées en utilisant une formule prenant en compte le nombre d'années de service de l'employé ainsi que sa rémunération moyenne finale.

Régimes à cotisation définie : Le coût de ces régimes est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations.

Régimes à prestation définie : La valorisation des engagements est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles fondées sur la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les engagements sont enregistrés dans la rubrique « Provisions – Engagements de retraite ».

Au cours du premier semestre 2006, le plan à prestation définie ouvert au Royaume-Uni a été fermé, les droits acquis sont gelés et les déficits seront comblés par le Groupe. Un nouveau plan à cotisation définie a été mis en place.

Option de première adoption des IFRS retenue par le Groupe : conformément à l'option offerte par la norme IAS 19, le Groupe a choisi de comptabiliser la totalité des pertes et gains actuariels générés dans l'année sur les régimes post-emploi en capitaux propres (SORIE).

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Variation de la valeur des engagements		
Valeur actuelle des engagements (DBO) en début de période	112,6	90,1
Coût des services rendus	(0,3)	0,8
Coût de l'actualisation	5,5	5,0
(Gains)/ Pertes actuariels	(3,6)	17,4
Prestations payées	(4,6)	(3,7)
Effet de réductions/liquidation	(0,4)	-
Autres (écarts de conversion)	1,1	3,0
Valeur actuelle des engagements (DBO) en fin de période	110,3	112,6
DBO de fin de période afférent à des régimes intégralement ou partiellement financés	100,4	101,8
DBO de fin de période afférent à des régimes pas du tout financés	9,9	10,8
Variation des actifs de couverture		
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	105,7	86,6
Rendement attendu des actifs du régime	6,4	5,0
Gains/(pertes) actuariels	2,5	5,8
Cotisations versées par l'employeur	6,6	8,5
Prestations payées par le fonds	(4,4)	(3,4)
Autres (écarts de conversion)	(2,4)	3,2
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	114,4	105,7
Couverture financière		
Situation des régimes	4,1	(6,9)
(Provision)/Actif	4,1	(6,9)
dont reconnu à l'actif	12,8	0,9
dont reconnu au passif	(8,7)	(7,8)
Montants reconnus en résultat sur l'exercice		
Coûts des services rendus	(0,3)	0,8
Coût de l'actualisation	5,5	5,0
Rendement attendu des actifs du régime	(6,4)	(5,0)
Charge totale de retraite	(1,2)	0,8
Montants reconnus dans l'état des produits et charges comptabilisés sur l'exercice		
(Pertes) gains actuariels	6,1	(11,6)
Sur les engagements	3,6	(17,4)
Sur les actifs de couverture	2,5	5,8
(Pertes) gains actuariels cumulés	11,6	5,5
Hypothèses actuarielles *		
Taux d'actualisation (%)	5,5 %	5,6 %
Taux d'inflation attendu sur le long terme (%)	3,6 %	3,6 %
Taux de revalorisation des rentes attendu sur le long terme (%)	3,4 %	3,5 %
Taux global attendu de rendement des actifs (%)	6,3 %	6,2 %
Taux de rendement effectif des actifs du régime (%)	8,4 %	13,0 %
Répartition des actifs de couverture		
Actions	37 %	35 %
Obligations	47 %	51 %
Actifs immobiliers	6 %	6 %
Autres placements	10 %	8 %

* Les hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus concernent la filiale anglaise qui représente à elle seule plus de 80 % de l'engagement – « Engagements de retraite ».

Les engagements de retraite ont évolué comme suit sur les 5 dernières années :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	2010	2009	2008	2007
Valeur actuelle de l'obligation	110,3	112,6	90,1	122,0	138,0
Juste valeur des actifs	114,4	105,7	86,6	97,5	98,4
(Excédent)/déficit du régime	(4,1)	6,9	3,5	24,5	39,6
Écarts actuariels générés :					
* Sur les engagements	3,6	(17,4)	22,1	3,6	7,6
* Sur les actifs de couverture	2,5	5,8	(10,7)	(0,2)	1,9

En 2011, les cotisations versées par l'employeur sont estimées à 5 millions d'euros.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la duration des régimes évalués (référence Iboxx). Ces références sont conformes aux exigences de la norme IAS 19 et sont identiques à celles retenues les années passées.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé à partir de la moyenne pondérée des taux de rendement attendus des actifs de couverture.

Le taux de rendement attendu pour les actifs varie fortement selon la classe d'actif concernée. Sur la base de la répartition des actifs au 31 janvier 2010, il se situe en moyenne à 6,3 % comme en 2009.

Le taux de rendement effectif des actifs du régime en 2010 est un gain de 8,4 % contre un gain de 13,0 % en 2009.

Les écarts actuariels sont systématiquement comptabilisés en capitaux propres et reportés dans l'état : « Situation du résultat global consolidé ». Le cumul des écarts actuariels est de 11,6 millions d'euros au 31 janvier 2011 contre 5,5 millions d'euros au 31 janvier 2010.

11-4: AUTRES

Au 31 janvier 2011, le poste « Autres provisions » pour un total de 7,1 millions d'euros s'explique principalement par des provisions pour litiges de 3,1 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros au 31 janvier 2010.

Note 12 Instruments financiers et dettes financières

La politique de financement est coordonnée par la Direction Financière du Groupe. L'ensemble des expositions du Groupe en termes de risque de taux et de risque de change est centralisé au sein de la Trésorerie Groupe.

L'ensemble des instruments financiers des notes 12 et 19, et notamment ceux présentés dans le tableau 12-1 sont des instruments financiers de niveau 2, dont la détermination de la juste valeur repose sur des données observables.

12-1 : DÉTAIL DU BILAN PAR INSTRUMENTS FINANCIERS

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instruments					
			Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances/ dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	
31 janvier 2011								
Actifs financiers non courants	25,7	25,7	-	5,4	20,3	-	-	
Créances - crédit-bail ^(e)	571,6	582,4	-	-	582,4	-	-	
Autres créances à long terme	19,5	19,5	-	-	19,5	-	-	
Créances clients et comptes rattachés ^(a)	183,3	183,3	-	-	183,3	-	-	
Autres créances ^(a)	14,9	14,9	-	-	14,9	-	-	
Instruments financiers dérivés ^(b)	0,1	0,1	-	-	-	-	0,1	
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(d)	136,3	136,3	136,3	-	-	-	-	
Actifs	951,4	962,2	136,3	5,4	820,4	-	0,1	
Dettes financières et découverts bancaires ^(c)	824,8	842,9	149,4	-	-	693,5	-	
Autres dettes à long terme	10,6	10,6	-	-	10,6	-	-	
Fournisseurs ^(a)	65,4	65,4	-	-	65,4	-	-	
Autres dettes d'exploitation ^(a)	207,1	207,1	-	-	207,1	-	-	
Instruments financiers dérivés ^(b)	6,6	6,6	-	-	-	-	6,6	
Passifs	1 114,5	1 132,6	149,4	-	283,1	693,5	6,6	

(a) Évaluation au coût historique.

(b) Méthode d'évaluation décrite en note 2-15.

(c) La dette à la juste valeur comprend la partie de l'OCEANE swapée pour 150 millions d'euros. Le Swap, ainsi que la dette, sont enregistrés à la juste valeur comme indiqué en note 19.

Concernant la dette au coût amorti, les principaux montants se répartissent comme suit :

- le tirage sur la ligne de crédit revolving pour un montant de 367,2 millions d'euros. Les tirages étant effectués sur des périodes de un mois et à taux variables (EURIBOR et LIBOR USD), il n'y a pas d'écart entre la juste valeur et la valeur au bilan ;
- concernant les dettes à taux fixes, la juste valeur a été calculée à partir de la courbe des taux en vigueur à la clôture de l'exercice. L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est de 19 millions d'euros ;
- concernant les autres dettes à taux variables, la juste valeur correspond au montant au bilan.

La valorisation des dettes en devises étrangères a été effectuée à taux de change constant.

(d) Évaluation à la valeur de réalisation.

(e) Face au nombre important de dossier géré par les entités *leasing* du Groupe, le Groupe n'a pu mener une valorisation individuelle de chacun des dossiers. Les hypothèses retenues sont les suivantes : durée moyenne du portefeuille de trois ans, une courbe des taux à terme au 31 janvier 2011 et un taux de change constant. La valorisation est effectuée hors marge de crédit. Concernant le portefeuille américain « Postage Finance », celui-ci étant constitué de créances à très court terme (inférieur à un mois) et de crédit renouvelable, la juste valeur considérée est celle inscrite au bilan.

4 États financiers

Comptes consolidés

	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instruments				
			Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances/ dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
31 janvier 2010							
Actifs financiers non courants	14,9	14,9	-	5,8	9,1	-	-
Créances - crédit-bail ^(e)	511,7	529,4	-	-	529,4	-	-
Autres créances à long terme	19,1	19,1	-	-	19,1	-	-
Créances clients et comptes rattachés ^(a)	188,3	188,3	-	-	188,3	-	-
Autres créances ^(a)	8,8	8,8	-	-	8,8	-	-
Instruments financiers dérivés ^(b)	0,6	0,6	-	-	-	-	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie ^(d)	138,7	138,7	138,7	-	-	-	-
Actifs	882,1	899,8	138,7	5,8	754,7	-	0,6
Dettes financières et découverts bancaires ^(c)	854,7	878,8	202,9	-	-	675,9	-
Autres dettes à long terme	18,9	18,9	-	-	18,9	-	-
Fournisseurs ^(a)	52,2	52,2	-	-	52,2	-	-
Autres dettes d'exploitation ^(a)	221,3	221,3	-	-	221,3	-	-
Instruments financiers dérivés ^(b)	10,5	10,5	-	-	-	-	10,5
Passifs	1 157,6	1 181,7	202,9	-	292,4	675,9	10,5

(a) Évaluation au coût historique.

(b) Méthode d'évaluation décrite en note 2-15.

(c) La dette à la juste valeur correspond à la partie de la dette Placement Privé USD swapée à l'émission pour un montant de 75 millions de dollars US, ainsi que la partie de l'OCEANE swapée pour 150 millions d'euros. Le Swap, ainsi que la dette, sont enregistrés à la juste valeur comme indiqué en note 19.

Concernant la dette au coût amorti, les principaux montants se répartissent comme suit :

- le tirage sur la ligne de crédit revolving pour un montant de 257,6 millions d'euros. Les tirages étant effectués sur des périodes de un mois et à taux variables (EURIBOR et LIBOR USD), il n'y a pas d'écart entre la juste valeur et la valeur au bilan ;
- concernant les dettes à taux fixes, la juste valeur a été calculée à partir de la courbe des taux en vigueur à la clôture de l'exercice. L'écart entre la juste valeur et la valeur comptable est de 24 millions d'euros ;
- concernant les autres dettes à taux variables, la juste valeur correspond au montant au bilan.

La valorisation des dettes en devises étrangères a été effectuée à taux de change constant.

(d) Évaluation à la valeur de réalisation.

(e) Face au nombre important de dossier géré par les entités *leasing* du Groupe, le Groupe n'a pu mener une valorisation individuelle de chacun des dossiers. Les hypothèses retenues sont les suivantes : durée moyenne du portefeuille de trois ans, une courbe des taux à terme au 31 janvier 2010 et un taux de change constant. La valorisation est effectuée hors marge de crédit. Concernant le portefeuille américain « Postage Finance », celui-ci étant constitué de créances à très court terme (inférieur à un mois) et de crédit renouvelable, la juste valeur considérée est celle inscrite au bilan.

12-2 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR NATURE

	Dettes financières et découverts bancaires	Part à court terme des dettes à long terme	Dettes à long terme	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Dettes Convertible	-	-	288,1	288,1	285,3
Coupon Payable (1 ^{er} février de l'année en cours)	-	11,3	-	11,3	3,2
Dettes obligataire convertible en action (OCEANE) ^(a)	-	11,3	288,1	299,4	288,5
Crédit Revolving ^(b)	-	367,1	-	367,1	257,5
Intérêts courus non échus et autres	-	0,1	-	0,1	0,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	367,2	-	367,2	257,6
Placement privé US 175 M USD	-	-	-	-	125,2
Placement privé US 25 M EUR	-	-	-	-	25,0
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	2,8
Placements privés US ^(c)	-	-	-	-	153,0
Placement Privé Caisses Régionales Crédit Agricole (CRPP)	-	-	133,0	133,0	133,0
Intérêts courus non échus	-	0,9	-	0,9	0,8
Placement Privé CRPP ^(d)	-	0,9	133,0	133,9	133,8
Placement Privé Natixis-BPCE ^(e)	-	0,2	-	0,2	0,5
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	-	0,5	0,6	1,1	1,0
Autres ^(f)	8,4	5,1	9,5	23,0	20,3
Autres dettes	8,4	5,6	10,1	24,1	21,3
Total	8,4	385,2	431,2	824,8	854,7

(a) Neopost a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 pour un total de 3 622 750 obligations convertibles, d'une valeur nominale de 82,81 euros, cotée à Euronext Paris sous le numéro ISIN FRO010814061, portant un intérêt nominal annuel de 3,75 %. La comptabilisation aux normes IFRS fait ressortir une dette initiale de 284,5 millions d'euros et une part en capitaux propres de 10,2 millions d'euros avant impôts, soit une dette émise à un taux de 4,8822 %. La dette a été swapée pour un montant de 150 millions d'euros. Le montant de la dette présenté ici tient compte de la juste valeur de la dette et du swap, l'impact est une augmentation de la dette de 0,2 million d'euros au 31 janvier 2011.

(b) Neopost a conclu le 22 juin 2007 une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant équivalent à 750 millions. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %. Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial. Grâce à l'exercice d'une option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros aux conditions financières exprimées ci-dessus. À fin janvier, Neopost utilise cette ligne de financement à hauteur de 75 millions d'euros et de 400 millions de dollars US. L'augmentation du tirage en USD de 180 millions entre janvier 2010 et janvier 2011 s'explique notamment par le remboursement du Placement Privé US de 175 millions de USD financé par l'augmentation du tirage.

(c) Neopost a conclu le 16 septembre 2003 un Placement Privé aux États-Unis d'un montant de 175 millions de dollars portant un taux d'intérêts de 4,83 % et d'un montant de 25 millions d'euros portant un taux d'intérêts de 4,52 %. Cet emprunt a été remboursé le 16 septembre 2010 à son échéance par tirage sur la ligne revolving.

(d) Neopost a conclu le 1^{er} décembre 2006 un Placement Privé auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Les deux tranches de cette dette, d'une durée identique, sont remboursables en décembre 2012. Les intérêts payés sur cette dette sont des intérêts structurés qui ont fait l'objet d'un swap à l'émission dont les caractéristiques et la durée sont identiques aux tranches concernées. La dette après swap porte intérêt fixe à 4,0940 %.

(e) Neopost a conclu le 15 septembre 2009 un Placement Privé auprès de Natixis et des Banques Populaires-Caisses d'Épargne pour un notionnel de 175 millions d'euros. Ce placement privé est conclu sous la forme d'une ligne revolving dont les engagements sont amortissables linéairement à compter de septembre 2011, cette ligne arrivant à échéance en septembre 2014. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

(f) Les autres dettes au 31 janvier 2011 comprennent notamment : les découverts bancaires pour un montant de 8,4 millions d'euros, et la participation déposée par les salariés auprès des entités françaises du Groupe pour un montant de 11,3 millions d'euros.

À l'exception de la dette obligataire (OCEANE), qui n'est soumise à aucun covenant, les différentes dettes (Placements privés et crédits revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers : ratio « dette nette/EBITDA » et « minimum de capitaux propres ».

Le ratio dette nette sur EBITDA est calculé à partir des comptes consolidés du Groupe. L'EBITDA se calcule en réintégrant au résultat

opérationnel courant la charge d'amortissements et les dotations aux provisions (nettes des reprises). Le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur ou égal à 3,25.

Les capitaux propres du Groupe ne doivent pas être inférieurs à 400 millions d'euros.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé de la dette.

Au 31 janvier 2011, l'ensemble des covenants est respecté.

12-3 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR DEVICES

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
EUR	523,1	562,8
USD	298,0	285,2
GBP	1,1	0,8
SEK	2,2	5,4
DKK	0,4	0,5
Total	824,8	854,7

Les taux de change appliqués sont ceux en vigueur au 31 janvier de chaque année.

12-4 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR ÉCHÉANCES

Les dettes sont positionnées en fonction de l'échéance contractuelle de chacune d'entre elles à l'exception du tirage sur la ligne revolving pour un montant de 367,2 millions d'euros. Ces tirages ayant une durée inférieure à six mois, ils sont considérés comme

remboursables en 2011 bien que la ligne négociée ait une échéance postérieure (voir section Ligne de crédit – de la présente annexe). Le tableau est construit sur la base de taux de change constants.

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
2010	-	424,4
2011	393,7	3,0
2012	135,5	136,0
2013	2,5	3,0
2014	2,5	3,0
2015	290,6	285,3
Total	824,8	854,7

12-5 : ANALYSE DE LA DETTE FINANCIÈRE PAR TAUX

31 janvier 2011	Type de taux	Taux de référence	Marge applicable	Taux du/des tirage(s) en cours	Date de prochaine fixation du taux	Taux Effectif Global *
				1,0720 EUR	28/02/11	
				0,4600 USD	28/02/11	
Crédit Revolving Neopost S.A.	Variable	EURIBOR/ LIBOR	0,20	0,50438 USD	28/04/11	4,7461
Placement privé Natixis-BPCE	Variable	EURIBOR	1,90	-	-	2,3967
OCEANE (coupon annuel de 3,75 %)	Fixe	2,7280	1,775	4,5030	-	4,8822
Placement privé CRPP	Fixe	4,0940	-	4,0940	-	4,1918

* Le Taux Effectif Global de l'opération est calculé à la signature de l'opération en incluant les frais afférents à l'opération concernée. Pour les lignes revolving, il est calculé sur le montant global de la ligne sur la base d'un tirage en EUR ; pour l'OCEANE, il prend notamment en compte les swaps de taux.

31 janvier 2010	Type de taux	Taux de référence	Marge applicable	Taux du/des tirage(s) en cours	Date de prochaine fixation du taux	Taux Effectif Global *
		EURIBOR/		0,4250 EUR	26/02/10	
Crédit Revolving Neopost S.A.	Variable	LIBOR	0,20	0,23063 USD	26/02/10	4,7461
Placement privé Natixis-BPCE	Variable	EURIBOR	1,90	-	-	2,3967
OCEANE (coupon annuel de 3,75 %)	Fixe	2,7280	1,775	4,5030	-	4,8822
Placement privé US 175 M USD	Fixe	4,8300	-	4,8300	-	4,9835
Placement privé US 25 M EUR	Fixe	4,5200	-	4,5200	-	4,6651
Placement privé CRPP	Fixe	4,0940	-	4,0940	-	4,1918

* Le Taux Effectif Global de l'opération est calculé à la signature de l'opération en incluant les frais afférents à l'opération concernée. Pour les lignes revolving, il est calculé sur le montant global de la ligne sur la base d'un tirage en EUR ; pour l'OCEANE, il prend notamment en compte les swaps de taux.

Dans le cadre de sa politique financière, le Groupe mène une politique active de couverture de sa dette à taux variable et taux fixe.

12-6 : COÛT DE LA DETTE

Le tableau ci-dessous représente le coût brut de la dette par devise après exercice des couvertures et des impacts de la valorisation des opérations de taux en portefeuille pour l'exercice clos au 31 janvier 2011. La dette prise en compte pour le calcul est la dette présentée

ci-dessus (voir section 12-2). Le taux de financement net déterminé à partir du coût de la dette nette, soit 31,9 millions d'euros, rapportée à la dette nette moyenne ⁽²⁾ sur l'année ressort à 4,46 %.

Devises	Taux brut	Montant en devises
EUR	4,53 %	24,6
Charges financières avant impact des couvertures	4,22 %	22,9
Impact des couvertures	0,31 %	1,7
USD	2,54 %	10,4
Charges financières avant impact des couvertures	1,81 %	7,5
Impact des couvertures	0,73 %	2,9

12-7 : LIGNES DE CRÉDIT

Au 31 janvier 2011, le Groupe dispose des lignes de crédit revolving suivantes :

Sociétés	Montant de la ligne	Montants tirés au 31 janvier 2011	Fin d'engagement	Nombre de banques du « pool »
		75 M EUR		
Neopost S.A.- Pool bancaire	750 M EUR	400 M USD	Juin 2013	16

Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial soit 750 millions d'euros. Grâce à l'exercice de l'option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros.

Cette ligne peut être tirée dans les devises suivantes : EUR/GBP/USD/JPY/CAD/CHF/NOK/SEK/DKK.

Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %.

(2) Dette nette moyenne = moyenne de la dette financière - trésorerie et équivalent de trésorerie entre début et fin d'exercice.

Sociétés	Montant de la ligne	Montants tirés au 31 janvier 2011	Fin d'engagement	Nombre de banques du « pool »
Neopost S.A. – Placement privé Natixis-BPCE	175 M EUR	-	Septembre 2014	21

Cette ligne, d'un montant initial de 175 M EUR, arrive à échéance au mois de septembre 2014. Le montant des engagements est amortissable linéairement et annuellement à partir de septembre 2011, soit un engagement résiduel de 131,2 millions d'euros en 2011, de 87,5 millions d'euros en 2012 et de 43,8 millions

d'euros en 2013. Cette ligne n'est pas tirée au 31 janvier 2011. Cette ligne peut être uniquement tirée en EUR.

En cas de tirage, le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

12-8 : JUSTE VALEUR DES DETTES

Les valeurs comptables des emprunts courants et des dettes à taux variables avoisinent leurs justes valeurs.

Concernant les dettes à taux fixes l'analyse est la suivante :

31 janvier 2011	Valeur comptable	dont intérêts courus	Juste Valeur	Juste Valeur + 50 pb	Juste Valeur - 50 pb
Obligation convertible (OCEANE) ^[a]	299,4	11,3	312,2	309,2	315,2
Placement privé CRPP 133 M EUR	133,9	0,9	139,2	138,0	140,4

[a] Concernant l'OCEANE, l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur est notamment le reflet de la comptabilisation aux normes IFRS (comptabilisation en capitaux propres d'un montant de 10,2 millions d'euros à l'émission).

12-9 : FRAIS DES EMPRUNTS CAPITALISÉS/ COÛT AMORTI DE LA DETTE

Les frais liés à la mise en place en septembre 2003 du placement privé américain se sont élevés à 1 million d'euros. Ces frais ont été amortis sur la durée de la dette, soit sept ans.

Les frais liés à la mise en place en décembre 2006 du placement privé CRPP se sont élevés à 0,2 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette, soit six ans.

Les frais liés à la mise en place en juin 2007 de la ligne de revolving d'un montant de 750 millions d'euros se sont élevés à 1,3 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette, soit cinq ans.

Les frais liés à la mise en place en septembre 2009 du placement privé Natixis-BPCE d'un montant de 175 millions d'euros se sont élevés à 1,2 million d'euros. Ces frais sont amortis sur la durée de la dette, soit cinq ans.

La différence entre l'amortissement linéaire de ces frais et le calcul du coût du capital amorti étant non significative, aucun retraitements n'a été effectué pour la présentation des comptes en norme IFRS.

Les frais liés à la mise en place en octobre 2009 de l'emprunt obligataire OCEANE se sont élevés à 5,3 millions d'euros. Ces frais ont été inclus dans le coût amorti de la dette.

12-10 : COUVERTURE DES INVESTISSEMENTS NETS DANS DES OPÉRATIONS ÉTRANGÈRES

Les tirages sur la ligne revolving en USD d'un montant global de 400 millions de dollars US contractée par Neopost S.A. sont destinés à couvrir les investissements nets dans les filiales basées aux États-Unis. Cet emprunt est utilisé afin de couvrir l'exposition du Groupe au risque de change sur ces investissements. Les gains ou les pertes de conversion de cet emprunt sont comptabilisés dans les capitaux propres pour compenser tous les gains ou pertes de conversion des investissements nets dans les filiales.

Note 13 Autres dettes non courantes

Les dettes non courantes comprennent notamment un complément de prix de 1,3 million d'euros et un *put* sur minoritaires de 7,3 millions d'euros soit 9,9 millions de dollars.

La valeur du *put* a été calculée en fonction des hypothèses opérationnelles de la Société sur les 2 prochaines années et peut varier entre un minimum de 10,5 millions de dollars et un maximum

de 20 millions de dollars avant paiements. Ce *put* sur minoritaires chez Priority Mailing Systems est valorisé à 9,9 millions de dollars au 31 janvier 2011 (15,8 millions de dollars au 31 janvier 2010).

La variation de la juste valeur de ce *put* continuera à être comptabilisée en contrepartie des écarts d'acquisition conformément au traitement comptable appliqué au 31 janvier 2010.

Note 14 Situation fiscale

Les sociétés françaises bénéficient du régime d'intégration fiscale. Il en est de même pour les filiales étrangères de Neopost S.A. dans chacun des pays où elles sont immatriculées.

Au 31 janvier 2011, les taux retenus pour le calcul de l'impôt courant et de l'impôt différé, dans les principaux pays, sont les suivants :

	Impôt courant	Impôt différé
France	34,30 %	34,30 %
Royaume-Uni	28,00 %	27,00 %
Pays-Bas	25,50 %	25,50 %
États-Unis	40,00 %	40,00 %
Allemagne	27,845 %	27,845 %

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle est la suivante :

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat des entreprises intégrées avant impôts	215,6	204,5
Taux d'impôt de la Société consolidante	34,30 %	34,30 %
Charge théorique	74,0	70,1
Différences permanentes	2,6	(2,3)
Différences taux d'impôts	(10,3)	(8,8)
Utilisation de déficit antérieur non reconnu	(3,8)	-
Autres	(3,2)	(2,0)
Impôt total	59,3	57,0

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Charge d'impôt courant	32,8	42,2
Charge d'impôt différé	26,5	14,8
Impôt total	59,3	57,0

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent essentiellement des éléments suivants :

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Participation et autres charges à déductibilité différée	28,4	11,5
Report déficitaire	5,0	12,5
Écarts d'acquisition	1,5	7,3
Brevets	4,0	5,4
Élimination de marges en stocks	-	1,2
Autres	6,9	5,8
Impôts différés actifs avant intégration fiscale	45,8	43,7
Intégration fiscale	(34,2)	(29,0)
Impôts différés actifs	11,6	14,7

La reconnaissance des impôts différés actifs a été revue au 31 janvier 2011.

4 États financiers

Comptes consolidés

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Activité crédit-bail & retraitement des amortissements	97,5	81,2
Élimination de marges en stocks, matériel de location et de démonstration	(11,0)	(13,0)
Recherche et Développement	10,8	7,9
Emprunt obligataire convertible en actions (OCEANE)	2,4	3,5
Autres	8,7	3,7
Impôts différés passifs avant intégration fiscale	108,4	83,3
Intégration fiscale	(34,2)	(29,0)
Impôts différés passifs	74,2	54,3

Le Conseil national de la comptabilité (CNC) a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les nouvelles normes IFRS. Le CNC note en particulier concernant la composante sur la valeur ajoutée des

entreprises (CVAE) qu'il convient à chaque entreprise de déterminer s'il s'agit d'un impôt ou d'une charge opérationnelle. Le Groupe a décidé de maintenir ses pratiques antérieures en 2010 et de classer la charge correspondante en résultat opérationnel.

Note 15 Information sectorielle

Les activités de Neopost regroupent la location de machines à affranchir, la vente de matériels, les services associés et la location financière (crédit-bail). Elles sont essentiellement réalisées en Europe et aux États-Unis.

La catégorie « Autres » correspond aux coûts non allouables de R&D, Marketing Groupe et de Holding, ainsi que les amortissements des trois sites industriels du Groupe.

Le secteur opérationnel est constitué par la répartition par zones géographiques.

La répartition du résultat net du Groupe par secteurs s'analyse comme suit :

31 janvier 2011	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Chiffre d'affaires externe	569,8	395,8	-	965,6
Ventes inter-secteurs	1,0	5,3	(6,3)	-
Total chiffre d'affaires	570,8	401,1	(6,3)	965,6
Résultat sectoriel	204,9	125,0	(74,1)	255,8
Rémunération en actions				(7,7)
Résultat opérationnel				248,1
Résultat financier				(32,5)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				0,6
Impôts sur les bénéfices				(59,3)
Résultat net				156,9

31 janvier 2010	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Chiffre d'affaires externe	559,2	353,9	-	913,1
Ventes inter-secteurs	1,0	4,1	(5,1)	-
Total chiffre d'affaires	560,2	358,0	(5,1)	913,1
Résultat sectoriel	198,8	115,2	(73,8)	240,2
Rémunération en actions				(5,5)
Résultat opérationnel				234,7
Résultat financier				(30,2)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence				0,4
Impôts sur les bénéfices				(57,0)
Résultat net				147,9

Les ventes sont réparties en fonction du pays d'origine de la filiale qui facture le client.

Les prix de transfert entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice sans effet sur la trésorerie du Groupe (hors dotations aux amortissements et

provisions) concernent notamment les coûts enregistrés au titre des paiements en actions pour 7,7 millions d'euros.

Le résultat financier correspond essentiellement aux frais financiers liés à chaque ligne d'endettement. Le détail des impacts de la comptabilité de couverture est présenté en note 19 pour la partie des instruments financiers dérivés liés aux opérations de change et de taux.

La répartition par secteurs du bilan s'établit ainsi :

31 janvier 2011	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Actifs sectoriels	975,3	721,8	358,5	2 055,6
Total actif				2 055,6
Passifs sectoriels	371,0	199,4	879,0	1 449,4
Capitaux propres				606,2
Total passif				2 055,6

31 janvier 2010	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Actifs sectoriels	950,0	690,1	330,3	1 970,4
Total actif				1 970,4
Passifs sectoriels	378,1	181,2	921,4	1 480,7
Capitaux propres				489,7
Total passif				1 970,4

Les actifs et passifs « Autres » correspondent aux actifs et passifs de la société mère Neopost S.A. ainsi qu'à ceux des trois sites industriels. Ces trois sites industriels (Le Lude, France – Drachten,

Pays-Bas – et Loughton, Royaume-Uni) fonctionnent pour le monde entier et leurs actifs et passifs ne peuvent pas être répartis par régions.

4 États financiers

Comptes consolidés

La répartition par secteurs des autres informations sectorielles est la suivante :

31 janvier 2011	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Investissements :				
Immobilisations corporelles	26,5	13,0	7,6	47,1
Immobilisations incorporelles	2,8	3,3	15,2	21,3
Total investissements	29,3	16,3	22,8	68,4
Amortissements :				
Immobilisations corporelles	23,9	19,0	4,9	47,8
Immobilisations incorporelles	4,1	5,0	8,7	17,8
Total amortissements	28,0	24,0	13,6	65,6
Perte de valeur	-	-	-	-

31 janvier 2010	Europe	Amérique du Nord	Autres	Total
Investissements :				
Immobilisations corporelles	23,2	15,2	4,8	43,2
Immobilisations incorporelles	3,8	1,8	11,0	16,6
Total investissements	27,0	17,0	15,8	59,8
Amortissements :				
Immobilisations corporelles	23,6	16,7	2,6	42,9
Immobilisations incorporelles	3,2	5,0	11,3	19,5
Total amortissements	26,8	21,7	13,9	62,4
Perte de valeur	-	-	-	-

La répartition du chiffre d'affaires par métier s'établit ainsi :

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Systèmes d'affranchissement	665,4	647,6
Systèmes de gestion de documents et logistique	300,2	265,5
Total	965,6	913,1

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Location de machines et crédit-bail	284,2	275,1
Services et consommables	386,5	365,4
Vente de matériels	294,9	272,6
Total	965,6	913,1

Cette ventilation n'est disponible qu'au niveau du chiffre d'affaires.

L'exposition au risque de contrepartie clients (créances clients, créances de crédit-bail et comptes rattachés) est limitée et est décrite en note 19-3.

Note 16 Détail des charges par nature

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Coûts des inventaires reconnus en charges	164,9	143,1
Salaires, bonus, commissions et charges sociales	338,4	318,7
Taxes	13,2	20,9
Loyers et charges locatives	20,5	20,8
Honoraires	10,5	8,5
Sous-traitance	74,4	71,7
Transport et déplacements	29,5	28,3
Amortissements et dépréciations des immobilisations	65,6	62,4
Autres	0,5	4,0
Total des charges ventilées par nature	717,5	678,4
Coûts des ventes	207,5	187,1
Coûts d'opérations	510,0	491,3
Total	717,5	678,4

Note 17 Résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux propres ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires

en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Toutes les options ayant un caractère non dilutif ont été exclues du nombre moyen pondéré de stock-options en circulation.

4 États financiers

Comptes consolidés

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats ayant servi au calcul du résultat de base et du résultat dilué par action pour l'ensemble des activités :

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat net – Part du Groupe (en millions d'euros)	155,7	147,9
Impact des instruments dilutifs :		
Stock-options dilutifs	0,1	(0,3)
Actions gratuites dilutives	2,1	(0,7)
Conversion de l'emprunt convertible OCEANE	7,4	2,1
Résultat net dilué (en millions d'euros)	165,3	149,0
Nombre d'actions en circulation	32 124	30 609
Effet <i>prorata temporis</i> des paiements de dividende en actions, levées de stock-options, rachat d'actions en voie d'annulation et contrat de liquidité	(737)	(89)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers) *	31 387	30 520
Nombre moyen pondéré de stock-options en circulation	66	69
Nombre moyen pondéré d'actions gratuites en circulation	217	218
Nombre d'actions résultant de la conversion de l'emprunt convertible OCEANE	3 622	1 012
Nombre d'actions dilué (en milliers) *	35 292	31 819
Résultat net par action (en euros)	4,96	4,85
Résultat net dilué par action (en euros)	4,68	4,68

* Nombre moyen pondéré sur la période.

Note 18 Effectifs, intéressement du personnel et paiement en actions

18-1: EFFECTIFS

La répartition des effectifs, en contrats à durée déterminée et indéterminée, par zones géographiques, hors congés longue durée, à la fin de l'exercice est la suivante :

	France	Amérique du Nord	Royaume-Uni	Pays-Bas	Reste du monde	Total
31 janvier 2011	1 619	1 836	832	334	871	5 492
31 janvier 2010	1 634	1 789	820	365	909	5 517

La répartition des effectifs, en contrats à durée déterminée et indéterminée, par types d'activités, hors congés longue durée, à la fin de l'exercice est la suivante :

	Recherche et fabrication	Ventes et administration des ventes	Autres	Total
31 janvier 2011	1 079	2 931	1 482	5 492
31 janvier 2010	1 144	2 822	1 551	5 517

Il y avait au 31 janvier 2011, 225 intérimaires dans le Groupe contre 250 au 31 janvier 2010.

18-2 : INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Les sommes au titre de la participation, de l'intéressement et du paiement en actions sur les 5 dernières années sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010	31 janvier 2009	31 janvier 2008	31 janvier 2007
Participation	<u>3,4</u>	<u>5,2</u>	4,8	5,0	6,5
Intéressement	<u>2,1</u>	<u>2,0</u>	2,1	1,9	2,1
Valorisation des stock-options	<u>2,3</u>	<u>2,8</u>	4,0	3,0	3,7
Valorisation des titres donnant accès au capital	<u>5,4</u>	<u>2,7</u>	2,9	5,7	1,2

Participation

La réserve de participation est calculée par Neopost France, Satas, Mail Services, Neopost Industrie, Neopost Technologies et Neopost ID conformément aux modalités de droit commun fixées par la loi en France.

Intéressement

Les sociétés Neopost France, Satas, Mail Services, Neopost Technologies et Neopost Industrie ont chacune conclu un accord d'intéressement des salariés aux performances de l'entreprise.

18-3 : PAIEMENT EN ACTIONS

Attribution d'options

PLAN DE SOUSCRIPTION DE 1 200 000 OPTIONS

L'Assemblée Générale du 9 février 2000 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 1 200 000 options pour une durée de 5 ans.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)

	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription								
Prix d'exercice (en euros)	35,00	32,39	24,40	35,05	43,49	40,50	33,40	32,03	37,10	41,53	
Période d'exercice ^(b)	10 ans	10 ans	10 ans								
Nombre d'options émises	159 000	41 000	208 470	248 500	33 500	65 000	8 000	494 500	30 000	134 500	1 422 470
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options levées	105 438	33 000	169 186	197 665	29 400	65 000	8 000	426 750	12 000	83 800	1 130 239
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options annulées ^(c)	53 562	8 000	39 284	41 400	2 600	-	-	45 000	17 000	33 500	240 346
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	-	-	-	9 435	1 500	-	-	22 750	1 000	17 200	51 885

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf pour les bénéficiaires français qui doivent attendre la fin de la deuxième année pour pouvoir exercer 40 % de leurs options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(d) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil

	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nombre d'options levées	3 769	-	8 053	3 800	-	-	-	10 762	600	5 250	32 234
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 900 000 options

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 900 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	41,53	57,50	85,90	90,90	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	256 500	320 000	275 500	33 300	885 300
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	100 000	100 000	-	33 300	233 300
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	15 000	12 000	15 000	-	42 000
Nombre d'options levées	172 625	75 472	7 660	-	255 757
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(b)	80 000	-	-	-	80 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	10 700	49 600	96 700	-	157 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	73 175	194 928	171 140	33 300	472 543

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 %.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nombre d'options levées	9 870	21 072	-	-	30 942
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

4 États financiers

Comptes consolidés

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
					Performance ^(e)		
Prix d'exercice (en euros)	97,60	68,10	69,53	63,30	63,30	62,39	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans					
Nombre d'options émises	205 000	462 000	9 500	262 885	63 000	8 000	1 010 385
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	-	15 000	-	-	-	-	15 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	40 000	-	-	22 500	-	62 500
Nombre d'options levées	-	-	-	1 250	-	-	1 250
Nombre d'options annulées ^(d)	42 000	56 200	-	12 030	-	-	110 230
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	163 000	405 800	9 500	249 605	63 000	8 000	898 905

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
					Performance		
Nombre d'options levées	-	-	-	1 250	-	-	1 250
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/11	12/01/11	12/01/11	12/01/11	Total
Nature des options	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	
	Performance ^(e)		Performance ^(e)		Performance ^(e)				
Prix d'exercice (en euros)	57,19	57,89	57,19	57,89	66,64	68,24	66,64	68,24	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	136 000	18 000	230 000	91 000	40 000	5 000	149 500	50 900	720 400
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery ^(b)	50 000	-	-	-	10 000	-	-	-	60 000
Nombre d'options levées	-	-	2 600	400	-	-	-	-	3 000
Nombre d'options annulées ^(d)	-	-	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	136 000	18 000	225 400	90 600	40 000	5 000	149 500	50 900	715 400

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	Total
	Performance	Performance			
Nombre d'options levées	-	-	2 600	400	3 000
• dont par le Président-Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

Informations concernant les quatre plans

Les options concernant les tranches d'attribution du 3 avril 2000 et 5 juillet 2000 sont arrivées à expiration au 31 juillet 2010 et les options concernant la tranche d'attribution du 15 janvier 2001 sont arrivées à expiration et les options restantes ont été annulées fin février 2011.

Les attributions soumises à des conditions de performance dépendent de deux indicateurs de performance interne choisis parmi :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- la croissance du bénéfice net par action ;
- la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé) ;

et d'un indicateur de performance externe choisi parmi :

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost ;

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes).

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation au 31 janvier 2011 est de 24,40 euros à 97,60 euros (au 31 janvier 2010 : 24,40 euros à 97,60 euros).

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 janvier 2011 est de 7,1 ans contre 7,6 ans au 31 janvier 2010.

Le cours moyen pondéré des options exercées au cours de l'année est de 43,29 euros contre 39,94 euros l'année précédente.

La juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution selon le modèle Cox, Ross & Rubinstein pour les options délivrées jusqu'en 2008. Depuis février 2009, l'option est valorisée suivant le modèle Bjerksund & Stensland (2002) auquel est ajoutée la valeur de l'incessibilité calculée par différence entre un modèle Bjerksund & Stensland (2002) et un modèle Black, Scholes & Merton (1973) pour des options d'une durée équivalente à la durée d'incessibilité.

Les hypothèses de calcul prises en compte dans ces modèles sont les suivantes :

	Rendement des dividendes	Volatilité historique	Taux d'intérêt sans risque	Durée de vie attendue des options	Cours de bourse de référence
13/01/05	2,60 %	44,00 %	3,20 %	6 ans	49,67 EUR
11/01/06	2,65 %	36,00 %	3,25 %	6 ans	71,36 EUR
04/07/06	2,42 %	34,00 %	4,08 %	6 ans	78,15 EUR
16/01/07	3,00 %	17,50 %	4,19 %	6 ans	84,87 EUR
15/01/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	62,28 EUR
03/07/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	68,28 EUR
18/02/09	5,40 %	23,40 %	2,97 %	6 ans	61,70 EUR
12/01/10	5,30 %	27,82 %	2,77 %	6 ans	57,38 EUR

La durée de vie attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.

Pour l'évaluation de la juste valeur, il a été tenu compte des taux de rotation des effectifs observés.

Concernant les options, le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise.

Informations concernant les 10 premiers salariés

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan de 1 200 000 options	Plan de 900 000 options	Plan de 960 000 options	Plan de 960 000 options
Options consenties durant l'exercice	71 000	67,13	-	-	-	71 000
Options levées durant l'exercice	2 000	38,91	1 000	1 000	-	-

Attribution gratuite d'actions

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers des plans d'attributions gratuites d'actions dites de Co-investissement et/ou de Performance basés sur la performance future du Groupe.

Plan d'attribution gratuite d'actions de 320 000 actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Date d'attribution	03/10/06	16/01/07	16/01/07	23/03/07	25/09/07	15/01/08	01/04/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
			Co-invest	Co-invest	Co-invest				Performance			
Nombre d'actions attribuées	5 000	26 000	134 100	24 300	6 600	26 160	8 900	4 000	63 000	60 000	4 000	362 060
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	24 300	-	-	1 500	-	-	-	-	25 800
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	32 400	-	-	6 660	-	-	22 500	-	-	61 560
Nombre d'actions annulées	(2 000)	-	(40 500)	-	-	-	-	-	-	(1 100)	-	(43 600)
Nombre d'actions livrées	(3 000)	(26 000)	(71 400)	(18 225)	(4 950)	(19 620)	(5 200)	(2 000)	-	-	-	(150 395)
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	(18 225)	-	-	(1 500)	-	-	-	-	(19 725)
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	(24 300)	-	-	(4 995)	-	-	-	-	-	(29 295)
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2011	-	-	22 200	6 075	1 650	6 540	3 700	2 000	63 000	58 900	4 000	168 065

Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

Neopost S.A. a mis en place un plan de Co-investissement sous forme d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants en contrepartie d'un investissement en titres Neopost égal à 10 % du nombre maximal

de l'attribution gratuite d'actions. Le nombre d'actions attribuées est conditionné par l'atteinte d'objectifs tels que retour sur capitaux propres et capitaux employés.

Plan d'attribution gratuite d'actions de 400 000 actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2010 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 400 000 actions.

Date d'attribution	27/07/10	27/07/10	12/01/11	12/01/11	Total
	Performance		Performance		
Nombre d'actions attribuées	42 000	58 100	90 000	65 200	255 300
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery	10 000	-	30 000	-	40 000
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2011	42 000	58 100	90 000	65 200	255 300

Informations concernant les 2 plans d'attribution gratuite d'actions

La juste valeur des actions attribuées est calculée notamment sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à un pourcentage du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus probable à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le nombre d'actions incluses dans l'évaluation sera révisé à chaque arrêté et la charge estimée corrigée en conséquence, de sorte qu'in fine la charge comptabilisée corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Les attributions soumises à des conditions de performance dépendent de deux indicateurs de performance interne choisis parmi :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- la croissance du bénéfice net par action ;
- la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé),

et d'un indicateur de performance externe choisi parmi :

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost ;
- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes).

Note 19 Gestion des risques et engagements donnés et reçus

19-1 : RISQUE DE MARCHÉ

Le Groupe est principalement exposé au risque de change qui naît de son activité internationale et au risque de taux se rapportant à la dette du Groupe.

RISQUE DE CHANGE

Le Trésorier Groupe, rattaché au Directeur Financier Groupe, assure le suivi des risques de change pour l'ensemble des entités du Groupe. Un reporting mensuel reprenant la position sous-jacente du Groupe et les couvertures traitées est communiqué au Directeur Financier Groupe pour assurer une complète visibilité sur les risques financiers liés aux activités de couverture et pour mesurer l'impact financier des positions non couvertes.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier. Cette société dispose des moyens

techniques et humains afin d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêts et des taux de change, alertant ainsi le Trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place.

COUVERTURE NATURELLE

Neopost bénéficie d'une couverture de change naturelle sur sa marge opérationnelle courante et son résultat net.

Sur la base du budget 2011, la répartition des ventes et des coûts en dollar US est la suivante : ventes 39 %, coûts des ventes 49 %, coûts d'exploitation 34 %, frais financiers 20 %. Une variation à la baisse du dollar de 10 % par rapport au taux budget de 1,35 aurait les impacts suivants sur les comptes du Groupe : ventes - 35,3 millions d'euros, résultat opérationnel courant - 9,3 millions d'euros et résultat net - 6,4 millions d'euros.

Sur la base du budget 2011, la répartition des ventes et des coûts en livre britannique est la suivante : ventes 12 %, coûts des ventes 12 %, coûts d'exploitation 9 %. Une variation à la baisse de la livre de 10 % par rapport au taux budget de 0,87 aurait les impacts

suivants sur les comptes du Groupe : ventes - 10,5 millions d'euros, résultat opérationnel courant - 4,0 millions d'euros et résultat net - 2,9 millions d'euros.

Au-delà de la couverture naturelle, aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de change.

POLITIQUE DE GESTION

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « stop loss ». Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

POSITION À FIN DE L'EXERCICE

Les tableaux suivants représentent les positions de Neopost au 31 janvier 2011 en matière de couverture de change de ses activités commerciales.

EXERCICE 2010 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN : situation des couvertures couvrant des actifs ou passifs financiers inscrits au bilan de Neopost au 31 janvier 2011 et dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2011.

(Notionnels en millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels	36,8	32,0	2,2	2,6	18,8	6,7	2,3	1,3
Passifs financiers prévisionnels	13,7	50,0	0,1	-	-	-	2,9	0,2
Position nette avant gestion	23,1	(18,0)	2,1	2,6	18,8	6,7	(0,6)	1,1
Couverture	(24,1)	18,9	(1,0)	-	-	-	(0,2)	-
Position nette après gestion	(1,0)	0,9	1,1	2,6	18,8	6,7	(0,8)	1,1

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 1,5 million d'USD à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 1,5 million d'USD à la vente.

BUDGET 2011 : situation des couvertures couvrant des actifs ou passifs financiers prévisionnels de l'exercice 2011 dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2012.

(Notionnels en millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels	163,7	200,0	13,1	31,2	231,1	32,3	6,1	11,2
Passifs financiers prévisionnels	126,1	225,5	-	-	-	-	2,7	2,7
Position nette avant gestion	37,6	(25,5)	13,1	31,2	231,1	32,3	3,4	8,5
Couverture	(24,3)	(12,0)	(6,0)	(8,5)	(90,0)	(11,0)	(1,2)	-
Position nette après gestion	13,3	(37,5)	7,1	22,7	141,1	21,3	2,2	8,5

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant

d'engagement de ces options symétriques est de 5,3 millions d'USD à la vente, 1,5 million de GBP à l'achat, 2,0 millions de CAD à la vente, 2,0 millions de NOK à la vente, 2,5 millions de SEK à la vente, 0,4 million de CHF à la vente et 35,0 millions de JPY à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 5,3 millions d'USD à la vente, 1,0 million de GBP à l'achat, 1,8 million de CAD à la vente, 2,0 millions de NOK à la vente, 2,5 millions de SEK à la vente, 0,2 million de CHF à la vente et 35,0 millions de JPY à la vente.

INSTRUMENTS DE COUVERTURE

La couverture des risques de change par la Trésorerie du groupe Neopost s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les

instruments dérivés utilisés par la Trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels que achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels « plain vanilla » tels que « Put » et « Call » (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2011. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologies et par devises.

EXERCICE 2010 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	18,1	4,5	3,0	-	-
GBP	18,9	-	-	-	-	-
CAD	-	1,0	-	-	-	-
NOK	-	-	-	-	-	-
JPY	-	-	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
CHF	-	0,2	-	-	-	-

BUDGET 2011 COUVERTURE DES POSITIONS PRÉVISIONNELLES

(Notionnels en millions – Total)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	13,8	5,3	10,6	-	-
GBP	9,5	-	-	-	2,5	1,5
CAD	-	2,3	2,0	3,8	-	-
NOK	-	4,5	2,0	4,0	-	-
JPY	-	20,0	35,0	70,0	-	-
SEK	-	6,0	2,5	5,0	-	-
CHF	-	0,6	0,4	0,6	-	-

Les opérations présentées dans le tableau ci-dessus sont réparties comme suit à la clôture de l'exercice :

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	31,9	9,8	6,8	-	-
GBP	28,4	-	-	-	1,5	1,5
CAD	-	3,3	2,0	2,0	-	-
NOK	-	4,5	2,0	2,0	-	-
JPY	-	20,0	35,0	35,0	-	-
SEK	-	6,0	2,5	2,5	-	-
CHF	-	0,8	0,4	0,4	-	-

(Notionnels en millions – Couverture non efficace)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	-	-	6,8	-	-
GBP	-	-	-	-	1,0	-
CAD	-	-	-	1,8	-	-
NOK	-	-	-	2,0	-	-
JPY	-	-	-	35,0	-	-
SEK	-	-	-	2,5	-	-
CHF	-	-	-	0,2	-	-

VALORISATION DES INSTRUMENTS

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables présentées en note 2.

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2010, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2011, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2011.

Les instruments dérivés se rapportant à l'exercice 2011, c'est-à-dire couvrant des flux financiers prévisionnels, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2011. La valeur temps des instruments de couverture a été comptabilisée en compte de résultat ainsi que la variation de valeur intrinsèque des opérations non couvrantes. Les variations de la valeur intrinsèque des opérations couvrantes ont été inscrites en ajustement des capitaux propres.

(Montants en millions)	31 janvier 2010	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres	Mouvements de l'exercice par le résultat	31 janvier 2011
Actifs financiers	-	0,1	-	0,1
• Couverture des flux de trésorerie	-	0,1	-	0,1
• Couverture non efficace	-	-	-	-
Passifs financiers	0,1	-	0,2	0,3
• Couverture des flux de trésorerie	0,1	-	0,2	0,3
• Couverture non efficace	-	-	-	-

SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS

Concernant les instruments financiers couvrant des opérations nées au cours de l'exercice 2010 et dont les engagements sont toujours inscrits au bilan à la clôture de l'exercice, l'impact d'une variation de

10 % à la hausse de la devise contre EUR est un gain de 0,8 million d'euros. L'impact d'une variation de 10 % à la baisse de la devise contre EUR est une perte de - 0,6 million d'euros.

Concernant les opérations couvrant les positions de l'exercice budgétaire 2011, la sensibilité à une variation des taux de change est la suivante :

En cas d'une variation de 10 % à la hausse de la devise contre EUR :

(Montants en millions)	Impact en capitaux propres	Impact en résultat
Actifs Financiers	1,2	-
Passifs Financiers	1,8	0,4

En cas d'une variation de 10 % à la baisse de la devise contre EUR :

(Montants en millions)	Impact en capitaux propres	Impact en résultat
Actifs Financiers	1,8	0,1
Passifs Financiers	1,1	0,1

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR OPÉRATIONS DE CHANGE

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

RISQUE DE TAUX

Le Trésorier Groupe, rattaché au Directeur Financier Groupe, assure le suivi des risques de taux pour l'ensemble des entités du Groupe. Un reporting mensuel reprenant la position sous-jacente du Groupe et les couvertures traitées est communiqué au Directeur Financier Groupe pour assurer une complète visibilité sur les risques financiers liés aux activités de couverture et pour mesurer l'impact financier des positions non couvertes.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de taux et réalise la valorisation de son portefeuille aux normes IFRS, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier. Cette société dispose des moyens techniques et humains afin d'assurer le suivi quotidien des évolutions des taux d'intérêt, alertant ainsi le Trésorier Groupe en fonction des stratégies mises en place.

Aucune garantie ne peut cependant être donnée quant à la capacité du Groupe à se couvrir efficacement contre les risques de taux.

POLITIQUE DE GESTION

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de

gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours 3 ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de revolving).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

POSITION À LA FIN DE L'EXERCICE

Le tableau suivant représente par échéance la position de Neopost au 31 janvier 2011 pour les principales devises :

(Notionnels en millions)	EUR				USD				GBP			
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	94,4	428,6	-	523,0	408,0	-	-	408,0	0,4	0,6	-	1,0
Dont Dettes à taux fixes	-	283,0	-	283,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Échéancier des Couvertures Correspondantes	40,0	159,0	-	199,0	105,0	220,0	-	325,0	-	-	-	-

Les flux d'intérêts (hors impact des marges) ont été calculés sur la base d'une dette constante en fonction des conditions à terme de taux d'intérêts et en fonction de la parité de change à la clôture de l'exercice. L'échéancier suivant est obtenu :

(Montants en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014
Intérêts sur taux fixes	9,2	8,8	4,1	4,1
Intérêts sur position à taux variable	6,7	4,0	1,2	-
Intérêts sur opérations de couverture	2,5	6,4	15,7	21,3
Total	18,4	19,2	21,0	25,4

La sensibilité du résultat financier à la hausse des taux est la suivante :

(Montants en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014
Sensibilité à la hausse de + 0,5 % des taux	1,0	1,9	2,9	3,0
Sensibilité à la baisse de - 0,5 % des taux	(0,8)	(1,8)	(3,0)	(3,2)

Pour l'exercice 2011, la politique du Groupe a consisté à protéger par avance le résultat financier du Groupe. Par conséquent, après couverture, 70,3 % de la dette prévisionnelle du Groupe n'est plus exposée aux conditions de taux à terme pour l'exercice en cours, et 29,7 % de la dette prévisionnelle reste ouverte aux conditions de taux à terme au 31 janvier 2011.

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

Les instruments financiers dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : swap et FRA ;

- instruments dérivés optionnels « plain vanilla » : achat et vente de CAP, achat et vente de FLOOR (utilisés seuls ou combinés) ;
- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de CAP ou de FLOOR (utilisés seuls ou combinés) ;
- achat et vente de Swaptions (utilisées seules ou combinées).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

DÉTAILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments en portefeuille sont listés ci-dessous par typologies, par devises et par date de maturité.

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	-	-	-
	EUR	-	150,0	-
Swap emprunteur	USD	50,0	150,0	-
	EUR	15,0	64,0	-
Achat de Cap	USD	30,0	55,0	-
	EUR	25,0	20,0	-
Achat de Cap désactivant	USD	25,0	15,0	-
	EUR	55,0	50,0	-
Vente de Floor	USD	55,0	55,0	-
	EUR	25,0	20,0	-

■ INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	-	-	-
	EUR	-	150,0	-

■ INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
	USD	50,0	150,0	-
Swap emprunteur	EUR	15,0	64,0	-
	USD	30,0	55,0	-
Achat de <i>Cap</i>	EUR	25,0	20,0	-
	USD	30,0	40,0	-
Vente de <i>Floor</i>	EUR	25,0	20,0	-

■ INSTRUMENTS NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
	USD	25,0	15,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	EUR	-	50,0	-
	USD	25,0	15,0	-
Vente de <i>Floor</i>	EUR	-	-	-
	USD	-	-	-
Achat de <i>Cap</i>	EUR	-	25,0	-

VALORISATION DES INSTRUMENTS

Les instruments dérivés sont comptabilisés conformément aux règles et méthodes comptables présentées en note 2. Ainsi, l'intégralité des instruments dérivés de taux est valorisée au bilan et en compte de résultat à leur valeur de marché selon la norme IAS 39.

La variation de la valeur de marché des instruments non éligibles à la comptabilité de couverture a été entièrement comptabilisée en résultat financier. La part inefficace des instruments éligibles à la comptabilité de couverture, ainsi que la valeur temps de ces instruments, a été comptabilisée en résultat financier. La variation de la valeur intrinsèque de ces derniers a été comptabilisée en ajustement des capitaux propres.

(Montants en millions d'euros)	31 janvier 2010	Prime sur nouvelles opérations	Mouvements de l'exercice par les capitaux propres	Mouvements de l'exercice par le résultat	31 janvier 2011
Dette et Swap en « Fair Value Hedge »	(0,1)	-	-	0,3	0,2
USPP Swap 75 M USD	(0,1)	-	-	0,1	-
OCEANE Swap 150 M EUR	-	-	-	0,2	0,2
Actifs financiers (dérivés)	0,5	0,3	-	(0,3)	0,5
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,2	0,3	-	(0,3)	0,2
Opérations EUR	0,1	-	-	(0,1)	-
Opérations USD	0,1	0,3	-	(0,2)	0,2
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,3	-	-	-	0,3
Opérations EUR	0,3	-	-	-	0,3
Opérations USD	-	-	-	-	-
Passifs financiers (dérivés)	10,3	0,8	(3,5)	(1,3)	6,3
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	8,4	0,8	(3,5)	-	5,7
Opérations EUR	6,3	0,7	(3,8)	-	3,2
Opérations USD	2,1	0,1	0,3	-	2,5
Instruments dérivés non éligibles	1,9	-	-	(1,3)	0,6
Opérations EUR	1,4	-	-	(1,2)	0,2
Opérations USD	0,5	-	-	(0,1)	0,4

SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TAUX AUX VARIATIONS DE TAUX

L'impact d'une variation des taux de 0,5 % à la hausse sur les comptes clôturés le 31 janvier 2011 est la suivante :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	Impact en capitaux propres	Impact résultat	31 janvier 2011
Dette et Swap en « Fair Value Hedge »	0,2	-	(0,2)	-
USPP Swap 75 M USD	-	-	-	-
OCEANE Swap 150 M EUR	0,2	-	(0,2)	-
Actifs financiers (dérivés)	0,5	-	0,2	0,7
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,2	-	0,1	0,3
Opérations EUR	-	-	-	-
Opérations USD	0,2	-	0,1	0,3
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,3	-	0,1	0,4
Opérations EUR	0,3	-	0,1	0,4
Opérations USD	-	-	-	-
Passifs financiers (dérivés)	6,3	(2,2)	(0,2)	3,9
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	5,7	(2,2)	-	3,5
Opérations EUR	3,2	(0,8)	-	2,4
Opérations USD	2,5	(1,4)	-	1,1
Instruments dérivés non éligibles	0,6	-	(0,2)	0,4
Opérations EUR	0,2	-	(0,1)	0,1
Opérations USD	0,4	-	(0,1)	0,3

4 États financiers

Comptes consolidés

L'impact d'une variation des taux de 0,5 % à la baisse sur les comptes clôturés le 31 janvier 2011 est la suivante :

(Montants en millions d'euros)	31 janvier 2011	Impact en capitaux propres	Impact résultat	31 janvier 2011
Dette et Swap en « Fair Value Hedge »	0,2	-	(0,5)	(0,3)
USPP Swap 75 M USD	-	-	-	-
OCEANE Swap 150 M EUR	0,2	-	(0,5)	(0,3)
Actifs financiers (dérivés)	0,5	-	(0,2)	0,3
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	0,2	-	(0,1)	0,1
Opérations EUR	-	-	-	-
Opérations USD	0,2	-	(0,1)	0,1
Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture	0,3	-	(0,1)	0,2
Opérations EUR	0,3	-	(0,1)	0,2
Opérations USD	-	-	-	-
Passifs financiers (dérivés)	6,3	2,2	0,2	8,7
Instruments dérivés qualifiés de couverture des flux de trésorerie	5,7	2,2	-	7,9
Opérations EUR	3,2	0,8	-	4,0
Opérations USD	2,5	1,4	-	3,9
Instruments dérivés non éligibles	0,6	-	0,2	0,8
Opérations EUR	0,2	-	0,1	0,3
Opérations USD	0,4	-	0,1	0,5

RISQUE DE CONTREPARTIE DES OPÉRATIONS DE TAUX

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

19-2 : RISQUE DE LIQUIDITÉ

Compte tenu du niveau actuel de son endettement, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire facilement le service de sa dette. Les dettes du Groupe (Placements privés et crédits revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers qui, si non respectés, peuvent entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2011, l'ensemble des covenants est respecté.

La capacité à satisfaire le service futur de la dette dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers futurs.

Au 31 janvier 2011, le Groupe dispose d'un peu plus de 558 millions d'euros de lignes de crédit non utilisées.

19-3 : RISQUE DE CRÉDIT

Exposition au risque de contrepartie clients (créances clients, créances de crédit-bail et comptes rattachés)

Le risque de crédit est limité en raison, d'une part de la diversité et du nombre de clients (environ 800 000 clients) et d'autre part de la

valeur unitaire faible des contrats. À ce titre, aucun des contrats ne représente plus de 1 % du chiffre d'affaires.

Les principales filiales du Groupe sont dotées d'équipes et d'outils informatiques permettant une relance personnalisée des clients en cas d'impayés. Par ailleurs, les activités de crédit-bail et de financement de l'affranchissement disposent de leur propre outil de notation de crédit des clients et utilisent de façon systématique lors de l'entrée en relation avec le client les services d'une société externe de notation de crédit.

Lors des revues mensuelles menées par la Direction Financière du Groupe, le poste clients de chaque filiale est analysé.

19-4 : EXPOSITION AU RISQUE LIÉ À LA DÉPENDANCE VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Le principal fournisseur du Groupe est Hewlett Packard pour les têtes d'impression et les cartouches jet d'encre. En 2009, Neopost a renouvelé son accord de partenariat avec HP concernant la fourniture des cartouches d'encre nécessaires à la fabrication de nos têtes d'impression. Cet accord s'inscrit dans la continuité de celui déjà engagé depuis dix ans. HP représente 11,5 % des achats du Groupe en 2010 contre 9,1 % en 2009. Les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs en représentent respectivement 26,6 % et 31,2 % contre 19,8 % et 24,3 % en 2009.

Une rupture d'approvisionnement en provenance de ces fournisseurs pourrait affecter significativement l'activité du Groupe, même si des clauses contractuelles garantissent le Groupe contre

cette éventualité. Neopost a d'ailleurs mis en place des solutions alternatives au cas où une pareille éventualité viendrait à se produire.

les dépôts de liquidité auprès des banques autorisées. De façon plus générale, l'ensemble des services bancaires ne peut être confié à des banques autres que celles définies dans cette liste. Les exceptions à cette politique sont gérées de façon centralisée par la Trésorerie Groupe.

19-5 : EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Le Groupe a défini une liste de banques autorisées comme contrepartie pour l'ensemble de ses filiales et a rendu obligatoire

19-6 : ENGAGEMENTS DONNÉS

CAUTIONS BANCAIRES

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Cautions bancaires en faveur de la poste britannique	0,8 million de GBP	0,8 million de GBP
Cautions bancaires en faveur de la poste irlandaise	1,7 million d'EUR	1,7 million d'EUR
Lettre de confort accordée par Neopost S.A. à AIB Bank (Irlande)	0,1 million d'EUR	0,1 million d'EUR

ENGAGEMENT DE RETRAITE AU ROYAUME-UNI DONNÉ

Le Groupe dispose d'un fonds de pension au Royaume-Uni qui a été fermé à tout nouveau membre et les droits des personnes en faisant partie ont été gelés en juin 2006. Conformément aux exigences du régulateur britannique, une évaluation de couverture est réalisée tous les 3 ans, la dernière date du 14 novembre 2008 sur la base des

données au 30 juin 2008. Un échéancier de comblement de déficit a été décidé, comme suit : 5,2 millions de GBP en 2010 et 4 millions de GBP en 2011. Le paiement de 5,2 millions de GBP a été effectué sur le 1^{er} semestre 2010.

Aucun autre engagement significatif n'a été répertorié à ce jour.

Note 20 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont les dirigeants et les mandataires sociaux ainsi que certaines entités (voir note 20-3).

20-1 : RÉMUNÉRATION DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction a essentiellement pour mission de participer à l'élaboration des choix stratégiques du Groupe et d'en coordonner la mise en œuvre à l'échelon mondial.

La rémunération brute de l'équipe de direction, y compris Monsieur Denis Thiery, Président-Directeur Général est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Rémunération de l'équipe dirigeante ^(a)		
Rémunération fixe	2 868,8	3 079,9
Rémunération variable	2 110,3	1 861,0
Avantages en nature	207,6	222,4
Jetons de présence	15,0	15,0
Valorisation des stock-options ^(b)	567,4	621,4
Valorisation des titres donnant accès au capital ^(b)	2 017,1	1 405,1
Retraites ^(c)	1 976,6	2 968,9

(a) La diminution des rémunérations est en partie liée aux périodes de transition entre les Directeurs Europe & Export et les Directeurs des relations postales et des partenariats.

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice, pour les attributions de l'exercice et des années antérieures, dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

(c) Dont 927,4 milliers d'euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de 2010 contre 713,6 milliers d'euros pour 2009. En 2009, le montant incluait l'engagement relatif à Jean-Paul Villot.

La partie variable est déterminée en fonction de la réalisation des objectifs de chiffre d'affaires, de résultats opérationnels et de besoin en fonds de roulement du Groupe. Les rémunérations variables figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants provisionnés au titre de l'exercice.

20-2 : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	29 000	32 000
Cornelius Geber	32 000	34 500
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	34 000	37 000
Vincent Mercier	27 000	13 500
Michel Rose	37 000	32 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Catherine Pourre	16 000	-
Jean-Paul Villot	32 000	-
Total	318 000	260 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;
- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A., mis à part, Monsieur Denis Thiery dont la rémunération est incluse dans le paragraphe précédent, et Monsieur Jean-Paul Villot qui continue à percevoir le bénéfice des attributions gratuites d'actions et des attributions d'options qui lui ont été accordées dans le passé.

20-3 : INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES AUTRES QUE LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Neopost possède également une participation de 35 % dans Dynapost, société consolidée par mise en équivalence, avec laquelle les transactions ne sont pas significatives.

Neopost détient aussi 6,53 % dans XAnge Capital, société non consolidée, avec laquelle également, les transactions ne sont pas significatives.

20-4 : INFORMATIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS

Neopost a effectué une analyse de son actionariat au 31 janvier 2011. Aucun actionnaire détenant plus de 3 % du capital n'exerce avec Neopost une activité significative de toute nature.

Note 21 Gestion des capitaux propres

En matière de gestion de capitaux propres, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires et optimiser le coût de son capital. Le Groupe gère

la structure de ses capitaux propres en fonction des conditions économiques : il peut ajuster le montant des dividendes et des rachats d'actions.

Note 22 Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice au 31 janvier 2011 jusqu'à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration, il n'y a pas eu de changement significatif de la situation commerciale ou financière du Groupe.

Il n'y a pas eu d'acquisition significative entre la date de clôture et la date du dépôt du document de référence.

Note 23 Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2010 et 2009 :

(En milliers d'euros)	Montant (HT)		Ernst & Young		Finexsi Audit (2010) et Péronnet & Associés S.A. (2009)			
	2010	2009	2010	%	Montant (HT)		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	421	396	18 %	17 %	188	186	87 %	87 %
Filiales intégrées globalement	1 698	1 574	73 %	66 %	27	27	13 %	13 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes								
Émetteur	3	65	-	3 %	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	3	26	-	1 %	-	-	-	-
Sous-total	2 125	2 061	91 %	87 %	215	213	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Acquisition	93	200	4 %	8 %	-	-	-	-
Juridique, Fiscal	79	107	3 %	5 %	-	-	-	-
Autres	33	4	2 %	-	-	-	-	-
Sous-total	205	311	9 %	13 %	-	-	-	-
Total	2 330	2 372	100 %	100 %	215	213	100 %	100 %

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Neopost S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Certains principes comptables appliqués par le groupe Neopost impliquent une part importante de jugements et d'estimations. La mise en œuvre de ces jugements et estimations, décrites dans la note 2.23 de l'annexe aux comptes consolidés, concerne principalement l'évaluation des écarts d'acquisition, la durée d'utilité des actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans les notes 2, 5, 11 et 14 de l'annexe des comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations significatifs retenus par la direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables afin d'apprécier leur caractère raisonnable, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT
Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Diu

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Événements significatifs de l'année

- Il n'y a pas eu d'événement significatif au cours de l'année.

Comptes de résultat de Neopost S.A.

Le résultat d'exploitation de Neopost S.A. s'établit à - 9,7 millions d'euros (- 15,1 millions d'euros au 31 janvier 2010). Les produits d'exploitation issus des montants facturés au titre de l'assistance

aux filiales, de la redevance marque et des refacturations de frais payés pour le compte des filiales s'élèvent à 18,1 millions d'euros (16,5 millions d'euros au 31 janvier 2010) et couvrent en partie les charges d'exploitation de 27,8 millions d'euros (32,0 millions d'euros au 31 janvier 2010).

Le résultat d'exploitation inclut une charge de 2,8 millions d'euros concernant le mali sur actions propres constaté lors de la livraison d'actions liée à l'attribution gratuite.

Le résultat financier est un gain de 93,9 millions d'euros contre 53,5 millions d'euros l'an passé et se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Frais financiers sur emprunts externes	(25,0)	(21,1)
Produits nets sur prêts et emprunts internes	5,9	5,7
Dividendes reçus	84,0	94,1
Abandon de créances	(0,9)	-
Produits financiers externes	0,1	0,1
Résultat net de change et swaps	38,4	(7,6)
(Dotations)/Reprises nettes à la provision pour pertes de change	(9,2)	(17,8)
Dotations aux dépréciations et provisions des titres de participation	(0,1)	(0,3)
Reprises sur dépréciations et provisions des titres de participation	0,7	0,4
Total	93,9	53,5

Le « Résultat de change et swaps » au 31 janvier 2011 (38,4 millions d'euros) comprend notamment le résultat de change sur le remboursement au 16 septembre 2010 de l'emprunt de 175 millions de dollars (31,8 millions d'euros).

Lors des cessions d'actions propres, ont été générés des produits exceptionnels sur opérations en capital pour 1,3 million d'euros et des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 0,6 million d'euros.

Après prise en compte d'un produit d'impôt net de 19,8 millions d'euros (23,4 millions d'euros au 31 janvier 2010) résultant du bénéfice du régime d'intégration fiscale, le résultat net est positif de 104,7 millions d'euros (198,9 millions d'euros au 31 janvier 2010).

Bilan de Neopost S.A.

Actif

Immobilisations financières

La variation annuelle des immobilisations financières s'explique principalement par :

- l'augmentation des titres détenus du distributeur danois Scani AS pour 1,7 million d'euros ;

- l'augmentation des titres détenus de Neopost Sverige (Suède) pour 1,4 million d'euros ;
- et par l'augmentation des prêts accordés aux filiales de 18,9 millions d'euros.

Le total net des immobilisations financières s'élève à 861,5 millions d'euros au 31 janvier 2011 contre 840,7 millions d'euros au 31 janvier 2010.

Créances diverses

Les créances diverses présentent un solde de 411,1 millions d'euros au 31 janvier 2011 contre 453,8 millions d'euros au 31 janvier 2010 et représentent principalement des avances à court terme consenties aux filiales pour 399,8 millions d'euros, 5,5 millions d'euros de créances vis-à-vis des filiales du Groupe au titre de refacturations internes et des produits à recevoir de 4,9 millions d'euros.

Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an. Aucune dépréciation n'a été constatée.

Passif

Compte tenu de l'exercice de 63 176 options levées pour un total de 2 668 138,66 euros, le capital social et la prime d'émission ont été modifiés respectivement de 63 176 euros et de 2 604 962,66 euros.

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Au titre de la distribution de dividendes en actions de 2009, un solde de 569 868 actions a été distribué, modifiant le capital et la prime d'émission respectivement de 569 868 euros et de 29 843 987,16 euros.

Un acompte sur la distribution de dividendes en actions au titre de 2010 a été effectué le 11 janvier 2011, de 439 432 actions modifiant le capital et la prime d'émission respectivement de 439 432 euros et de 24 599 403,36 euros.

Le report à nouveau a été incrémenté conformément à l'affectation décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

(En millions d'euros)	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserves report à nouveau et résultat	Total
Capitaux propres au 31 janvier 2009	1 EUR	31 172 695	31,2	7,1	159,5	197,8
Augmentation de capital	1 EUR	57 869	0,0	2,2	-	2,2
Réduction de capital	1 EUR	(335 178)	(0,3)	(7,1)	(15,4)	(22,8)
Distribution de dividendes - solde	-	-	-	-	(65,8)	(65,8)
Acompte sur dividendes 2009	-	-	-	-	(50,6)	(50,6)
Dividendes en actions	1 EUR	326 501	0,3	17,5	-	17,8
Résultat	-	-	-	-	198,9	198,9
Capitaux propres au 31 janvier 2010	1 EUR	31 221 887	31,2	19,7	226,6	277,5
Augmentation de capital	1 EUR	63 176	0,1	2,6	-	2,7
Distribution de dividendes - solde	-	-	-	-	(66,7)	(66,7)
Acompte sur dividendes 2010	-	-	-	-	(52,3)	(52,3)
Dividendes en actions - solde	1 EUR	569 868	0,6	29,8	-	30,4
Dividendes en actions – acompte 2010	1 EUR	439 432	0,4	24,6	-	25,0
Résultat	-	-	-	-	104,7	104,7
Capitaux propres au 31 janvier 2011	1 EUR	32 294 363	32,3	76,7	212,3	321,3

Dettes financières

Les dettes financières aux 31 janvier 2011 et 2010 se présentent comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Emprunt convertible en actions (OCEANE) ^(a)	300,0	300,0
Placement privé US ^(c)	-	150,3
Placement Privé Caisses Régionales Crédit Agricole ^(d)	133,0	133,0
Emprunts Revolving ^(b)	367,1	257,5
Emprunts aux filiales	7,4	11,0
Intérêts courus non échus	12,3	6,9
Autres ^(e)	0,1	0,4
Total	819,9	859,1

(a) Neopost a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 d'un montant d'environ 300 millions d'euros pour un total de 3 622 750 obligations convertibles. Ces obligations, d'une valeur nominale de 82,81 euros, sont cotées à Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0010814061 et portent un intérêt nominal annuel de 3,75 %. Toutes les obligations sont de même catégorie et la parité de conversion au 31 janvier 2010 est de 1 action pour 1 obligation. Un exemplaire de la note d'opération définitive visée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 13 octobre 2009 sous le n° 09-287, détaillant les caractéristiques de cet emprunt, en particulier l'exigibilité anticipée en cas de défaut et le rang de créance, est disponible sur simple demande au siège social de Neopost S.A.

(b) Neopost a conclu le 22 juin 2007 une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant équivalent à 750 millions d'euros en remplacement de l'ensemble des lignes de crédit revolving du groupe Neopost annulées à cette occasion (y compris les lignes de *leasing*). Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %. Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial. Grâce à l'exercice d'une option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros aux conditions financières exprimées ci-dessus. À fin janvier, Neopost utilise cette ligne de financement à hauteur de 75 millions d'euros et de 400 millions de dollars US. L'augmentation du tirage en USD de 180 millions entre janvier 2010 et janvier 2011 s'explique notamment par le remboursement du Placement Privé US de 175 millions de USD financé par l'augmentation du tirage.

(c) Neopost a conclu le 16 septembre 2003 un Placement Privé aux États-Unis d'un montant de 175 millions de dollars portant un taux d'intérêts de 4,83 % et de d'un montant de 25 millions d'euros portant un taux d'intérêts de 4,52 %. Cet emprunt a été remboursé le 16 septembre 2010 à son échéance par tirage sur la ligne revolving.

(d) Neopost a conclu le 1^{er} décembre 2006 un Placement Privé auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Les deux tranches de cette dette, d'une durée identique, sont remboursables en décembre 2012. Les intérêts payés sur cette dette sont des intérêts structurés qui ont fait l'objet d'un swap à l'émission dont les caractéristiques et la durée sont identiques aux tranches concernées. La dette après swap porte intérêt fixe à 4,094 %.

(e) Neopost a conclu le 15 septembre 2009 un Placement Privé auprès de Natixis et des Banques Populaires-Caisses d'Épargne pour un notionnel de 175 millions d'euros. Ce placement privé est conclu sous la forme d'une ligne revolving dont les engagements sont amortissables linéairement à compter de septembre 2011 cette ligne arrivant à échéance en septembre 2014. Cette ligne n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

Échéance des dettes fournisseurs

	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Fournisseurs		
Non échu (factures non parvenues)	3,6	2,8
Echu	0,0	0,8
Total	3,6	3,6

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles à hauteur de 61 657 euros du résultat fiscal (article 39-4 du CGI), mais ne prennent pas en compte les frais généraux non déductibles fiscalement (article 39-5 du CGI).

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Tableau des cinq derniers exercices

(En millions d'euros)	31/01/07	31/01/08	31/01/09	31/01/10	31/01/11
Capital social					
Capital en fin d'exercice	32,2	31,7	31,1	<u>31,2</u>	<u>32,3</u>
Nombre d'actions	32 222 905	31 708 924	31 172 695	<u>31 221 887</u>	<u>32 294 363</u>
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires HT	12,1	12,7	14,7	<u>16,5</u>	<u>18,1</u>
Résultat avant impôts, dotations aux amortissements et provisions	162,3	108,4	131,5	<u>195,3</u>	<u>95,6</u>
Impôts sur les bénéfices	6,1	10,5	19,5	<u>23,4</u>	<u>19,8</u>
Dotations aux amortissements et aux provisions	(10,9)	(12,2)	0,7	<u>(19,8)</u>	<u>(10,7)</u>
Résultat net	157,5	106,7	151,7	<u>198,9</u>	<u>104,7</u>
Résultat distribué	102,6	111,4	116,5	<u>118,1</u>	<u>125,3</u>
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, et avant dotations aux amortissements et provisions	5,22	3,75	4,84	<u>7,00</u>	<u>3,57</u>
Résultat après impôts, dotations aux amortissements et provisions	4,89	3,37	4,87	<u>6,37</u>	<u>3,24</u>
Dividendes distribués	3,30	3,65	3,80	<u>3,80</u>	<u>3,90</u>
Personnel					
Effectif moyen	21	21	26	<u>27</u>	<u>30</u>
Masse salariale	3,1	3,9	4,8	<u>5,6</u>	<u>5,4</u>
Sommes versées en avantages sociaux [Sécurité sociale, œuvres sociales]	3,8	2,7	3,0	<u>3,8</u>	<u>4,9</u>

Dividendes

Au titre de l'exercice 2010, le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, un dividende total de 3,90 euros par action, en hausse de 10 centimes par rapport à celui de l'exercice précédent. Le Groupe ayant déjà procédé le 11 janvier 2011 au versement d'un

acompte sur le dividende 2010 de 1,65 euro par action, le complément qui serait versé en août 2011, s'élèverait à 2,25 euros par action, les actionnaires pouvant opter pour un dividende payé en action.

Pour 2011, le Groupe compte maintenir un dividende élevé et poursuivre sa politique d'acompte sur dividende.

Le Conseil d'administration propose l'affectation des résultats suivants :

(En euros)	31 janvier 2011
Affectation des résultats soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale :	
Report à nouveau antérieur avant acompte sur dividendes	142 889 825,49
Résultat de l'exercice au 31 janvier 2011	104 647 928,80
Total	<u>247 537 754,29</u>
Affectation :	
Dividendes incluant l'acompte 2011	125 282 457,30
Report à nouveau	122 255 296,99
Total	<u>247 537 754,29</u>

Les dividendes distribués au cours des trois dernières années figurent dans le tableau des cinq derniers exercices.

Programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions Neopost S.A. a été autorisé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 et mis en œuvre par décision du Conseil d'administration du 6 juillet 2010.

Dans le cadre de ce programme, Neopost S.A. a signé le 2 novembre 2005 un contrat de liquidité conforme au contrat type AFEI et à la charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 approuvée par l'AMF le 22 mars 2005. L'exécution de ce contrat a été confiée à Exane BNP Paribas pour un montant de 8 millions d'euros. Ce contrat a pour objectif d'améliorer la liquidité du titre et donc de faciliter l'accès au titre à un plus grand nombre d'investisseurs.

Depuis le début du programme 2010 et au 31 janvier 2011, Neopost S.A. a réalisé les opérations suivantes :

Nombre de titres détenus au début du programme :	185 318
Nombre de titres achetés depuis le début du programme :	411 779
Nombre de titres cédés depuis le début du programme :	413 001
Nombre de titres transférés depuis le début du programme :	13 440
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois :	335 178
Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,55 %
Nombre de titres détenus en portefeuille :	170 656

Le portefeuille de titre au 31 janvier 2011 est constitué de 170 656 titres dont 69 931 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 100 725 ont été acquises dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions accordés aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Au 31 janvier 2011, le contrat de liquidité fait apparaître un solde de 69 931 titres en portefeuille pour une valeur comptable de 4 653 849 euros et des disponibilités de 3 341 474,78 euros investis en SICAV court terme.

ACTIONS ACQUISES DANS LE BUT DE COUVRIR LES OBLIGATIONS CONTRACTÉES À L'OCCASION DES PROGRAMMES D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS ACCORDÉS AUX SALARIÉS ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE

Au 31 janvier 2011, 100 725 titres sont détenus en portefeuille pour une valeur comptable de 6 253 308,93 euros dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions accordés aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

NOUVEAU PROGRAMME

Un nouveau programme de rachat d'actions, portant au maximum sur 10 % du capital émis et à un prix maximal d'achat correspondant à 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat sera proposé à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 5 juillet 2011, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Identité des actionnaires – droits de vote et modification du capital

Le nombre d'actionnaires, le nombre total de droits de vote, ainsi que les modifications de capital intervenues au cours des trois dernières années sont expliqués ci-dessous.

	31 janvier 2011		31 janvier 2010		31 janvier 2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Management et salariés	617 908	1,913 %	517 854	1,658 %	746 661	2,395 %
Administrateurs non salariés	221 795	0,687 %	233 803	0,750 %	7 054	0,023 %
Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité	69 931	0,217 %	72 291	0,232 %	71 529	0,229 %
Actions propres détenues pour annulation	-	-	-	-	335 178	1,075 %
Actions propres détenues pour servir les plans d'attributions gratuites d'actions	100 725	0,312 %	149 640	0,479 %	228 370	0,733 %
Autres actionnaires	31 284 004	96,871 %	30 248 299	96,881 %	29 783 903	95,545 %
Total	32 294 363	100,000 %	31 221 887	100,000 %	31 172 695	100,000 %

Au 31 janvier 2011, le capital de la Société est composé de 32 294 363 actions, chacune assortie d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de pacte ou de convention d'actionnaires. Étant donné le fort pourcentage de flottant, la forte représentation étrangère et le taux de rotation élevé, la Société n'a pas connaissance du nombre précis d'actionnaires composant son capital. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires détenant plus de 3 % du capital autres que ceux mentionnés ci-après.

Au 31 janvier 2011, neuf fonds d'investissements ont un pourcentage de détention supérieur au seuil de 3 % :

First Eagle Investment Management LLC :	9,930 %
BlackRock Investment management (worldwide) :	7,590 %
Jupiter Asset Management Ltd ^(a) :	6,268 %
Marathon Asset Management LLP ^(a) :	5,619 %
Harris Associates LP ^(a) :	3,897 %
Mondrian Investment Partners (a) :	3,872 %
Columbia Wanger Asset ^(a) :	3,525 %
Capital Research International ^(a) :	3,419 %
MFS Investment Management ^(a) :	3,339 %

Les modifications de capital intervenues au cours des trois dernières années sont :

- augmentation de capital par levée d'options de 188 135 actions en 2008, de 57 869 actions en 2009 et de 63 176 actions en 2010 ;
- réduction de capital par annulation de 724 364 actions propres en 2008 et de 335 178 actions propres en 2009 ;
- paiement de dividendes en actions à hauteur de 326 501 actions en 2009 et de 1 009 300 en 2010 (569 868 au titre de 2009 et 439 432 au titre d'acompte 2010).

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Président-Directeur Général

- Denis Thiery (55 ans, nationalité française) est Président-Directeur Général de Neopost S.A. depuis le Conseil d'administration en date du 12 janvier 2010. Il a auparavant accédé aux fonctions de Directeur Général par décision du Conseil d'administration le 19 juin 2007. Denis Thiery a rejoint le Groupe en 1998 comme Directeur Financier Groupe. De 1991 à 1997, il était Directeur Financier puis Directeur Général de Moorings, un leader mondial de la location de bateaux de plaisance, basé aux États-Unis. De 1984 à 1991, il a occupé plusieurs fonctions au sein de Wang France avant de devenir Directeur Financier en 1989. Diplômé de HEC, il a débuté comme auditeur chez Coopers & Lybrand en France et aux USA. Denis Thiery a été nommé administrateur par l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007 ; son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2011 pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2013.

Autres mandats dans le Groupe : administrateur de Neopost Ltd, (Royaume-Uni) et de Mailroom Holding Inc. (États-Unis).

Autres mandats, hors Groupe : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : administrateur de Mailroom Holding BV (Pays-Bas), Neopost ID (France), Neopost Ireland Limited, Neopost Finance Ltd (Royaume-Uni), Neopost Finance (Ireland) Ltd., Neopost SRL, Neopost Finance SRL (Italie) et Neopost Norge AS (Norvège). Denis Thiery a également été membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologies BV (Pays-Bas).

Denis Thiery détient 93 445 actions Neopost au 31 janvier 2011.

Les autres membres du Conseil d'administration

■ **Henk Bodt** (72 ans, nationalité néerlandaise) a été Vice-Président du groupe Philips, en charge des activités Consumer Electronics, Business Electronics, Medical Systems et Semiconductors. Auparavant Henk Bodt était Président d'Océ, première entreprise européenne du secteur des copieurs et des imprimantes. Henk Bodt est administrateur de Neopost S.A. depuis juin 1999, et son mandat a été soumis à renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats hors Groupe : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années : administrateur d'A.S.M.L. (Pays-Bas), de D.S.M. (Pays-Bas) et de Delft Instruments (Pays-Bas).

Henk Bodt détient 2 134 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Jacques Clay** (63 ans, de nationalité française) est aujourd'hui Président du Conseil d'administration de Perigee S.A. (France), éditeur français de logiciels pour la conception et la production de publications commerciales digitales et analogiques ; il est en outre Président de Oleastrat SAS. Il a passé la plus grande partie de sa carrière chez Hewlett Packard, en Europe et aux États-Unis, où il a été en charge de plusieurs divisions internationales. Il a en particulier développé la division PC de HP qui a atteint plusieurs milliards de dollars, la hissant à la troisième place du secteur. Jacques Clay est administrateur de Neopost S.A. depuis janvier 2003. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats hors Groupe : Néant.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de Advestigo S.A. (France) de 2004 à avril 2009 ; Président-Directeur Général de Polyspace Technologies (France) de juillet 2006 à avril 2007 ; administrateur de Wstore Europe S.A. de 2004 à 2009 ; administrateur de Asterop S.A. (France, septembre 2007 - janvier 2008) ; Vice-Président du Conseil de surveillance de Takasic S.A. (France) de 2002 à 2004 ; Président du Conseil de surveillance de Netquartz S.A. (France), à partir de 2002 et jusqu'à la vente de la société à Wstore Europe S.A. en 2004.

Jacques Clay détient 1 102 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Cornelius Geber** (58 ans, de nationalité allemande) est actuellement Membre du Conseil d'administration de nombreuses sociétés allemandes et internationales. Auparavant, il a effectué des missions de conseil auprès de la Direction Générale de la Deutsche Post Worldnet AG (Bonn) et occupé le poste de Président du Conseil d'administration de la société de transport et de logistique Kühne & Nagel AG & Co. (Allemagne) ainsi qu'administrateur de la société mère Kühne & Nagel

International AG (Suisse) entre 1993 et 1999. Cornelius Geber est administrateur de Neopost S.A. depuis juillet 2002 ; son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale le 5 juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : Associé gérant de GC Beteiligung und Management GmbH (Allemagne), Directeur de GC Beteiligungs und Management AG (Suisse) et Vice-Président du Conseil de Inconso AG (Allemagne), Président du Conseil de surveillance de Barkawi Management Consultants, Munich (Germany).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : administrateur de Cargofresh AG (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Friedrich Grohe AG & Co. KG, de Ifco Systems N.V. et Président du Conseil de Ponaxis AG et de Paul Günther Logistik AG (Allemagne), Directeur Général de Celanese Europe Holding GmbH (Allemagne), administrateur de Celanese AG (Allemagne), de Kiala S.A. (Belgique).

Cornelius Geber détient 1 287 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Michel Guillet** (66 ans, de nationalité française) a été Associé-Gérant de BC Partners jusqu'en 2005, la société Conseil des fonds d'investissement BC European Capital dont il a été l'un des fondateurs en 1987. Auparavant, il a occupé diverses fonctions de direction, dont celle de Président de la division réfrigération commerciale de Thomson et Directeur Général de Lohr, fabricant de véhicules de transport d'automobiles. Michel Guillet est administrateur de Neopost S.A. depuis septembre 1997. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : administrateur d'Investir & Partenaire pour le Développement à Port Louis (Maurice) et de I&P Management, Port Louis (Maurice) et gérant de MONTRC Holding (Paris).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Guillet détient 515 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Éric Licoys** (72 ans, de nationalité française) est actuellement Président de l'association ACG France. Il a fait une grande partie de sa carrière dans le monde bancaire. Il a entre autres été : Directeur Général de la Banque Occidentale pour l'Industrie et le Commerce, administrateur Directeur Général de la Compagnie Financière Barclays, puis Président de Fonds Partenaire Gestion et Gérant de Lazard Frères & Compagnie. De 1999 à 2002, il fut administrateur et Directeur Général de Vivendi Universal. Il est ancien Président de l'AFIC, (Association Française des Investisseurs en Capital) et, depuis juillet 2003, il est administrateur de Neopost S.A., et son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats : Président du Directoire de Groupe Moniteur Holding (France), Président du Conseil de surveillance de MB Électronique S.A., de Polly, Président de Cocifa SAS, et membre du Conseil de surveillance de Citizen Capital. Il est conseiller du Directoire d'Eurazeo et Senior Advisor de C.W. Downer.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président du Conseil de surveillance de Marathon (anciennement Finhera, France), Président du Conseil d'administration de Financière Photo Europe, administrateur de Intermediate Capital Group (ICG) (Royaume-Uni).

Éric Licoys détient 1 934 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Vincent Mercier** (61 ans, de nationalité française), Ingénieur Civil des Mines et titulaire d'un DESS de Sciences Économiques, est également diplômé d'un MBA de l'université de Cornell (États-Unis). Il est actuellement Vice-Président du Conseil de surveillance du groupe Roland Berger Strategy Consultants après avoir été jusqu'en 2010 responsable de la France et de la Chine. Vincent Mercier a été nommé administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 7 juillet 2009 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de juillet 2012.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : administrateur de MAF Retail (Dubai).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Vincent Mercier détient 605 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Catherine Pourre** (53 ans, de nationalité française) est Directeur Exécutif - Fonctions Centrales et membre du Directoire de la société Unibail – Rodamco. Diplômée de l'ESSEC, expert comptable et diplômée en droit de l'Université Catholique de Paris, Catherine Pourre a démarré sa carrière au sein de PriceWaterhouseCoopers, dont elle a été Partner de 1989 à 1999. Avant de rejoindre Unibail – Rodamco en 2002, Catherine Pourre occupait des fonctions de Directeur Exécutif de Cap Gemini Ernst & Young depuis 1999. Catherine Pourre a été nommée administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant

Autres mandats, hors Groupe : membre du Directoire de Rodamco Europe NV, administrateur de d'U-R Management BV, Président-Directeur Général de la Société de Tayminh, Président de la SAS UNIBAIL Management, administrateur de Comexposium Holding, Unibail – Rodamco Participations et Viparis Holding, membre du Conseil de surveillance d'Uni-Expos et Gérant d'Espace Expansion Immobilière.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Directeur Général Adjoint et membre du Comité exécutif d'Unibail – Rodamco, Président-Directeur Général d'Unibail – Rodamco

Finance, Directeur Général Délégué de la Société de Tayminh, de la SAS Doria et Groupe Expositium Holding, représentant permanent de Groupe Expositium Holding au Conseil de surveillance du SIAL et au Conseil d'administration de Comexposium, représentant permanent de la SAS Doria au Conseil d'administration de Viparis – Porte de Versailles, d'Exosima et Internat, Membre du Conseil de surveillance de SE SMP, administrateur de Comexposium, d'Européenne de Salons, d'Expogestion, de Viparis – Porte de Versailles et de Viparis – Le Palais des Congrès de Paris.

Catherine Pourre détient 207 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Michel Rose** (67 ans, de nationalité française), ancien Directeur Général Délégué de Lafarge en charge des activités ciment, est retraité depuis le 1^{er} mai 2008. Il est entré dans le groupe Lafarge en 1970 et y a occupé de nombreux postes de direction. Il a été notamment Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et de la Communication puis de la division Biotechnologie, il a pris ensuite la Direction Générale des activités Nord américaines. Michel Rose est administrateur de Neopost depuis juillet 2005 ; son mandat sera soumis à renouvellement lors de la prochaine Assemblée Générale le 5 juillet 2011.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant.

Autres mandats, hors Groupe : administrateur de Lafarge Maroc, de Malayan Cement (Malaisie) et de Essilor International (France).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Michel Rose détient 296 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Agnès Touraine** (55 ans, de nationalité française) dirige Act III Consultants, société de conseil dédiée aux stratégies de croissance qu'elle a fondé en 2003 et Act3 Gaming fondée en 2009. Elle a commencé sa carrière chez McKinsey et a occupé des fonctions stratégiques puis opérationnelles dans le groupe Lagardère. Elle a ensuite occupé le poste de Directeur Général des activités Édition et Jeux Vidéos chez Havas avant de devenir PDG de Vivendi Universal Publishing. Agnès Touraine est diplômée en 1978 de Sciences Po Paris et de la faculté de droit de Paris I. En 1981, elle a obtenu un MBA à la Columbia University Business School. Agnès Touraine a été nommée administrateur de Neopost S.A. lors de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2007. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée de juillet 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant

Autres mandats : Agnès Touraine est administrateur indépendant de Cable & Wireless et ITV à Londres et de la Fondation de France. Elle est aussi au Conseil de la French American Foundation, de l'IDATE et au bureau du Women's Forum.

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Néant.

Agnès Touraine détient 563 actions Neopost au 31 janvier 2011.

■ **Jean-Paul Villot** (66 ans, de nationalité française) a rejoint Neopost S.A. en septembre 1995 comme Directeur Général Adjoint, et a ensuite été nommé Président-Directeur Général de Neopost S.A. en septembre 1996. Le 19 juin 2007 Jean-Paul Villot est devenu Président du Conseil d'administration de Neopost S.A., fonction qu'il a conservée jusqu'au 12 janvier 2010. Diplômé de l'École des Mines et de l'IAE, Jean-Paul Villot a occupé diverses fonctions en France et à l'étranger dans les domaines commerciaux et de Direction Générale chez Bull et Schlumberger. De 1991 à son arrivée dans le Groupe, il a été Directeur Général et membre du Comité de direction du fabricant hollandais de photocopieuses Océ. Le mandat d'administrateur de Jean-Paul Villot a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010 pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée de juillet 2013.

Autres mandats dans le Groupe (hors Neopost S.A.) : Néant

Autres mandats, hors Groupe : membre du Conseil de surveillance de XAnge Capital (France) et d'Atria Capital Partenaires (France).

Autres mandats sur les 5 dernières années (hormis ceux déjà listés ci-dessus) : Président de Neopost Inc. (États-Unis) jusqu'en 2006 et administrateur d'Océ France jusqu'en 2008, administrateur de Neopost BV (Pays-Bas), membre du Conseil de surveillance de Neopost Technologie BV (Pays-Bas).

Jean-Paul Villot détient 213 711 actions Neopost au 31 janvier 2011.

Rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux

Administrateurs

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	29 000	32 000
Cornelius Geber	32 000	34 500
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	34 000	37 000
Vincent Mercier	27 000	13 500
Michel Rose	37 000	32 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Catherine Pourre	16 000	-
Jean-Paul Villot	32 000	-
Total	318 000	260 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;
- Présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A., mis à part Monsieur Denis Thiery dont la rémunération est détaillée dans les paragraphes ci-dessous et Monsieur Jean-Paul Villot qui continue à percevoir le bénéfice des attributions gratuites d'actions et des attributions d'options qui lui ont été accordées dans le passé.

Président-Directeur Général

La rémunération totale et les avantages en nature versés par Neopost S.A. et les sociétés qu'elle contrôle au cours de l'exercice 2010 à Monsieur Denis Thiery Président -Directeur Général se décompose ainsi :

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Rémunération fixe brute	600 000	500 000
Rémunération variable brute	595 500	263 272
Jetons de présence	15 000	15 000
Avantages en nature	7 146	7 146
Total ^(a)	1 217 646	785 418
Valorisation des stock-options ^(b)	166 317	140 610
Valorisation des titres donnant accès au capital ^(b)	765 209	210 166

(a) Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général en janvier 2010. Son niveau de salaire fixe a été déterminé de façon à atteindre le salaire du précédent P-DG (600 000 EUR avec un bonus cible additionnel de 100 %) en étalant les augmentations sur 3 années (2009, 2010 et 2011).

(b) Le montant indiqué correspond à la charge de l'exercice pour les attributions de l'exercice et des années antérieures dont la charge globale est étalée sur la durée d'acquisition.

La rémunération du Président-Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable. La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et de capitaux employés. Les montants de rémunération variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1. La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général représente 100 % de sa rémunération fixe et peut être portée à 150 % en cas de dépassement des objectifs. Au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2011, le Président-Directeur Général a réalisé une performance de 118,2 % des objectifs fixés. En conséquence, sa rémunération variable s'établit à 694 140 euros, déduction faite des jetons de présence.

Les jetons de présence sont perçus à raison du mandat social que Monsieur Denis Thiery exerce dans la holding du Groupe.

Au 31 janvier 2011, en matière de retraite, le Président-Directeur Général bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe, d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service, pour un maximum de 30 ans, cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur.

Avant l'âge légal de départ à la retraite à taux plein, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur).

Au 31 janvier 2011, il n'existe ni prêt, ni garantie accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Au 31 janvier 2011, il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les déclarations sur opérations sur titres Neopost faites par Monsieur Denis Thiery ont été diffusées à l'AMF et mises sur le site Internet Groupe.

Suivant les recommandations de l'AMF, Monsieur Denis Thiery a confié le 28 mars 2011, à une société de gestion indépendante, un mandat de vente de 20 000 titres Neopost pour l'année 2011.

Le mandat de vente ne prend effet que 3 mois après sa signature. 9 900 titres seront vendus au cours moyen de la période. Les 10 100 titres restants seront vendus par tranche de 2 525 titres si le cours de l'action atteint des seuils déterminés au moment de la signature du mandat.

Il est précisé que Monsieur Denis Thiery s'est engagé à détenir un minimum de 30 000 actions Neopost jusqu'à la fin de son mandat social.

En date du 28 mars 2011, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a autorisé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Denis THIERY, Président-Directeur Général de la Société, de lui verser une indemnité de fin de mandat dans la limite de 24 mois de rémunération en cas de départ contraint suite à un changement de contrôle ou de stratégie.

La base de référence est le salaire brut moyen (fixe et variable) des trois derniers exercices sociaux précédant la fin du mandat.

Le versement de cette indemnité de fin de mandat sera subordonné à la réalisation, constatée par le Conseil d'administration, du critère de performance suivant :

- La moyenne des pourcentages d'atteinte de l'ensemble des objectifs composant le Bonus Groupe (salaire variable), tel que déterminé annuellement par le Conseil d'administration, sur les 3 exercices sociaux complets précédant la cessation des fonctions doit être au moins égale à 80 % et est plafonnée à 100 % ;
- Si cette moyenne est inférieure à 80 % il n'y aura pas d'indemnité de départ ;
- Si cette moyenne est au moins de 80 %, le montant de l'indemnité de départ sera alors calculé proportionnellement (entre 80 et 100 % de la base de référence) en fonction du pourcentage moyen réalisé sur ladite période.

En aucun cas le total des indemnités perçues à l'occasion du départ (en incluant une éventuelle indemnité au titre d'un contrat de travail, d'une clause de non-concurrence, ou d'une quelconque relation contractuelle avec le Groupe) ne pourra excéder 24 mois de cette base de référence.

Le Conseil d'administration du 28 mars 2011 a également modifié les plans de retraite supplémentaires concernant le Président-Directeur Général et certains cadres dirigeants du Groupe, sous réserve de

l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, de la façon suivante :

1) Le Plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) est supprimé à compter du 1er janvier 2012.

2) Pour le Plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) :

- Mise en conformité avec le nouvel âge légal de la retraite porté à 67 ans ;
- Engagement de rente porté à 1,1 % de la rémunération annuelle par année pleine de service plafonné à 30 % (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur) ;
- La rémunération de référence devient la moyenne des salaires bruts des trois dernières années civiles précédant la cessation d'activité ;
- Le nombre d'années d'ancienneté pris en compte est au minimum de 8 ans et au maximum de 20 ans.

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thiery

Païement en actions

Attribution d'options

Plan de souscription de 1 200 000 options

L'Assemblée Générale du 9 février 2000 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 1 200 000 options pour une durée de 5 ans.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription								
Prix d'exercice (en euros)	35,00	32,39	24,40	35,05	43,49	40,50	33,40	32,03	37,10	41,53	
Période d'exercice ^(b)	10 ans	10 ans	10 ans								
Nombre d'options émises	159 000	41 000	208 470	248 500	33 500	65 000	8 000	494 500	30 000	134 500	1 422 470
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options levées	105 438	33 000	169 186	197 665	29 400	65 000	8 000	426 750	12 000	83 800	1 130 239
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options annulées ^(c)	53 562	8 000	39 284	41 400	2 600	-	-	45 000	17 000	33 500	240 346
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	-	-	-	9 435	1 500	-	-	22 750	1 000	17 200	51 885

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf pour les bénéficiaires français qui doivent attendre la fin de la deuxième année pour pouvoir exercer 40 % de leurs options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(d) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nombre d'options levées	3 769	-	8 053	3 800	-	-	-	10 762	600	5 250	32 234
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 900 000 options

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 900 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	41,53	57,50	85,90	90,90	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	256 500	320 000	275 500	33 300	885 300
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	100 000	100 000	-	33 300	233 300
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	15 000	12 000	15 000	-	42 000
Nombre d'options levées	172 625	75 472	7 660	-	255 757
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(b)	80 000	-	-	-	80 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	10 700	49 600	96 700	-	157 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	73 175	194 928	171 140	33 300	472 543

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 %.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nombre d'options levées	9 870	21 072	-	-	30 942
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)						
Prix d'exercice (en euros)	97,60	68,10	69,53	63,30	63,30	62,39	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	205 000	462 000	9 500	262 885	63 000	8 000	1 010 385
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	-	15 000	-	-	-	-	15 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	40 000	-	-	22 500	-	62 500
Nombre d'options levées	-	-	-	1 250	-	-	1 250
Nombre d'options annulées ^(d)	42 000	56 200	-	12 030	-	-	110 230
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	163 000	405 800	9 500	249 605	63 000	8 000	898 905

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
	Performance						
Nombre d'options levées	-	-	-	1 250	-	-	1 250
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/11	12/01/11	12/01/11	12/01/11	Total
Nature des options	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	Souscription/achat	
	Performance ^(e)		Performance ^(e)		Performance ^(e)		Performance ^(e)		
Prix d'exercice (en euros)	57,19	57,89	57,19	57,89	66,64	68,24	66,64	68,24	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans							
Nombre d'options émises	136 000	18 000	230 000	91 000	40 000	5 000	149 500	50 900	720 400
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery ^(b)	50 000	-	-	-	10 000	-	-	-	60 000
Nombre d'options levées	-	-	2 600	400	-	-	-	-	3 000
Nombre d'options annulées ^(d)	-	-	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	136 000	18 000	225 400	90 600	40 000	5 000	149 500	50 900	715 400

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	Total
	Performance	Performance			
Nombre d'options levées	-	-	2 600	400	3 000
• dont par le Président-Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

Informations concernant les quatre plans

Les options concernant les tranches d'attribution du 3 avril 2000 et 5 juillet 2000 sont arrivées à expiration au 31 juillet 2010 et les options concernant la tranche d'attribution du 15 janvier 2001 sont arrivées à expiration et les options restantes ont été annulées fin février 2011.

Les attributions soumises à des conditions de performance dépendent de deux indicateurs de performance interne choisis parmi :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;

- la croissance du bénéfice net par action ;
 - la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé) ;
- et d'un indicateur de performance externe choisi parmi :

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost ;
- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes).

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation au 31 janvier 2011 est de 24,40 euros à 97,60 euros (au 31 janvier 2010 : 24,40 euros à 97,60 euros).

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 janvier 2011 est de 7,1 ans contre 7,6 ans au 31 janvier 2010.

Le cours moyen pondéré des options exercées au cours de l'année est de 43,29 euros contre 39,94 euros l'année précédente.

La juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution selon le modèle Cox, Ross & Rubinstein pour les options délivrées jusqu'en 2008. Depuis février 2009, l'option est valorisée suivant le modèle Bjerksund & Stensland (2002) auquel est ajoutée la valeur de l'incessibilité calculée par différence entre un modèle Bjerksund & Stensland (2002) et un modèle Black, Scholes & Merton (1973) pour des options d'une durée équivalente à la durée d'incessibilité.

Les hypothèses de calcul prises en compte dans ces modèles sont les suivantes :

	Rendement des dividendes	Volatilité historique	Taux d'intérêt sans risque	Durée de vie attendue des options	Cours de bourse de référence
13/01/05	2,60 %	44,00 %	3,20 %	6 ans	49,67 EUR
11/01/06	2,65 %	36,00 %	3,25 %	6 ans	71,36 EUR
04/07/06	2,42 %	34,00 %	4,08 %	6 ans	78,15 EUR
16/01/07	3,00 %	17,50 %	4,19 %	6 ans	84,87 EUR
15/01/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	62,28 EUR
03/07/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	68,28 EUR
18/02/09	5,40 %	23,40 %	2,97 %	6 ans	61,70 EUR
12/01/10	5,30 %	27,82 %	2,77 %	6 ans	57,38 EUR

La durée de vie attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.

Concernant les options, le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise.

Pour l'évaluation de la juste valeur, il a été tenu compte des taux de rotation des effectifs observés.

Informations concernant les 10 premiers salariés

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan de 1 200 000 options	Plan de 900 000 options	Plan de 960 000 options	Plan de 960 000 options
Options consenties durant l'exercice	71 000	67,13	-	-	-	71 000
Options levées durant l'exercice	2 000	38,91	1 000	1 000	-	-

Attribution gratuite d'actions

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers des plans d'attributions gratuites d'actions dites de Co-investissement et/ou de Performance basés sur la performance future du Groupe.

Plan d'attribution gratuite d'actions de 320 000 actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Date d'attribution	03/10/06	16/01/07	16/01/07	23/03/07	25/09/07	15/01/08	01/04/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
			Co-invest			Co-invest			Performance			
Nombre d'actions attribuées	5 000	26 000	134 100	24 300	6 600	26 160	8 900	4 000	63 000	60 000	4 000	362 060
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	24 300	-	-	1 500	-	-	-	-	25 800
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	32 400	-	-	6 660	-	-	22 500	-	-	61 560
Nombre d'actions annulées	(2 000)	-	(40 500)	-	-	-	-	-	-	(1 100)	-	(43 600)
Nombre d'actions livrées	(3 000)	(26 000)	(71 400)	(18 225)	(4 950)	(19 620)	(5 200)	(2 000)	-	-	-	(150 395)
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	(18 225)	-	-	(1 500)	-	-	-	-	(19 725)
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	(24 300)	-	-	(4 995)	-	-	-	-	-	(29 295)
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2011	-	-	22 200	6 075	1 650	6 540	3 700	2 000	63 000	58 900	4 000	168 065

Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

Neopost S.A. a mis en place un plan de Co-investissement sous forme d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants en contrepartie d'un investissement en titres Neopost égal à 10 % du nombre maximal de l'attribution gratuite d'actions. Le nombre d'actions attribuées est conditionné par l'atteinte d'objectifs tels que retour sur capitaux propres et capitaux employés.

Plan d'attribution gratuite d'actions de 400 000 actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2010 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 400 000 actions.

Date d'attribution	27/07/10	27/07/10	12/01/11	12/01/11	Total
	Performance		Performance		
Nombre d'actions attribuées	42 000	58 100	90 000	65 200	255 300
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery	10 000	-	30 000	-	40 000
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2011	42 000	58 100	90 000	65 200	255 300

Informations concernant les 2 plans d'attribution gratuite d'actions

La juste valeur des actions attribuées est calculée notamment sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à un pourcentage du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus

probable à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le nombre d'actions incluses dans l'évaluation sera révisé à chaque arrêté et la charge estimée corrigée en conséquence, de sorte qu'in fine la charge comptabilisée corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Les attributions soumises à des conditions de performance dépendent de deux indicateurs de performance interne choisis parmi :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- la croissance du bénéfice net par action ;
- la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé),

et d'un indicateur de performance externe choisi parmi :

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost ;
- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes).

Liste des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. réunie le 6 juillet 2010 a approuvé les résolutions ci-dessous qui ont pour conséquence de déléguer au Conseil d'administration, pendant une période de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires en cas d'émission d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ;
- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- de procéder à des augmentations de capital et à des cessions réservées aux salariés du Groupe en application des dispositions de l'article L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de procéder à des augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales

ou succursales étrangères du Groupe équivalent aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe en vigueur ;

- de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;
- d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société.

Les textes complets de ces autorisations sont disponibles sur simple demande au siège de Neopost S.A.

L'Assemblée Générale des Actionnaires de Neopost S.A. appelée à statuer le 5 juillet 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2011 doit renouveler ces autorisations dans des conditions similaires.

Gestion des risques et utilisation des instruments financiers

Risque de liquidité

Les besoins de trésorerie du Groupe, ajoutés au service de sa dette, représentent une part significative de sa marge brute d'autofinancement.

Compte tenu du niveau actuel de son activité, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire le service de sa dette. Cette capacité dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers. Les dettes du Groupe (Placements privés et Crédit revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé de la dette. Au 31 janvier 2011, l'ensemble des covenants est respecté.

Couverture du risque de change

Politique de gestion

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « stop loss ». Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de

couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier.

Neopost S.A., société centralisatrice, délivre des contrats de change à cours garantis aux filiales exposées à un risque de change et retourne ces contrats sur le marché.

POSITION À LA FIN DE L'EXERCICE

Les tableaux suivants représentent la relation de couverture des positions et engagements vis-à-vis des filiales de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

■ **EXERCICE 2010 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES** : situation des couvertures couvrant les engagements actifs passifs de Neopost S.A. au 31 janvier 2011 vis-à-vis de ses filiales et dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2011.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers Neopost S.A.	1,9	0,2	-	0,5	0,1	1,4	-	-
Engagements de change actifs	34,9	31,8	2,2	2,1	18,7	5,4	2,3	1,3
Total expositions actifs	36,8	32,0	2,2	2,6	18,8	6,8	2,3	1,3
Passifs financiers Neopost S.A.	1,0	0,2	-	-	-	-	-	-
Engagements de change passifs	12,7	49,8	0,1	-	-	-	2,9	0,2
Total expositions passifs	13,7	50,0	0,1	-	-	-	2,9	0,2
Exposition nette avant gestion	23,1	(18,0)	2,1	2,6	18,8	6,8	(0,6)	1,1
Couverture Neopost S.A.	(24,1)	18,9	(1,0)	-	-	-	(0,2)	-
Exposition nette après gestion	(1,0)	0,9	1,1	2,6	18,8	6,8	(0,8)	1,1

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 1,5 million d'USD à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 1,5 million d'USD à la vente.

■ **BUDGET 2011** : situation des couvertures couvrant des actifs ou passifs financiers prévisionnels de l'exercice 2011 dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2012.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	12,8	3,1	0,6	2,7	7,1	6,2	0,4	1,0
Engagements de change actifs	150,9	196,9	12,5	28,5	224,0	26,1	5,7	10,2
Total expositions actifs	163,7	200,0	13,1	31,2	231,1	32,3	6,1	11,2
Passifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	9,0	0,7	-	-	-	-	-	-
Engagements de change passifs	117,1	224,8	-	-	-	-	2,7	2,7
Total expositions passifs	126,1	225,5	-	-	-	-	2,7	2,7
Exposition nette avant gestion	37,6	(25,5)	13,1	31,2	231,1	32,3	3,4	8,5
Couverture Neopost S.A.	(24,3)	(12,0)	(6,0)	(8,5)	(90,0)	(11,0)	(1,2)	-
Exposition nette après gestion	13,3	(37,5)	7,1	22,7	141,1	21,3	2,2	8,5

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 5,3 millions d'USD à la vente, 1,5 million de GBP à l'achat, 2,0 millions de CAD à la vente, 2,0 millions de NOK à la vente, 2,5 millions de SEK à la vente, 0,4 million de CHF à la vente et 35,0 millions de JPY à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 5,3 millions d'USD à la vente, 1,0 million de GBP à l'achat, 1,8 million de CAD à la vente, 2,0 millions de NOK à la vente, 2,5 millions de SEK à la vente, 0,2 million de CHF à la vente et 35,0 millions de JPY à la vente.

Instruments de couverture

La couverture des risques de change par la Trésorerie du groupe Neopost s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les instruments dérivés utilisés par la Trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels que achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels « plain vanilla » tels que « Put » et « Call » (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2011. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologies et par devises.

EXERCICE 2010 COUVERTURE DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	18,1	4,5	3,0	-	-
GBP	18,9	-	-	-	-	-
CAD	-	1,0	-	-	-	-
NOK	-	-	-	-	-	-
JPY	-	-	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
CHF	-	0,2	-	-	-	-

BUDGET 2011 COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ACTIFS PASSIFS PRÉVISIONNELS

(Notionnels en millions – Total)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	13,8	5,3	10,6	-	-
GBP	9,5	-	-	-	2,5	1,5
CAD	-	2,3	2,0	3,8	-	-
NOK	-	4,5	2,0	4,0	-	-
JPY	-	20,0	35,0	70,0	-	-
SEK	-	6,0	2,5	5,0	-	-
CHF	-	0,6	0,4	0,6	-	-

Valorisation des instruments

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2010, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2011, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2011.

Les instruments financiers se rapportant à l'exercice budgétaire 2011 ne sont pas valorisés dans les comptes de Neopost S.A.

Risque de contrepartie sur opérations de change

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

Couverture des prêts et avances en compte-courant en devises étrangères

Filiale concernée	Prêts/Emprunts/Avance Court Terme	Devise	Montant	Notionnel des instruments financiers
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt	USD	100,0	
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	102,6	
Mail Finance Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	165,5	
Mailroom Holding Inc. ^(a)	Prêt	USD	14,0	
Mailroom Finance Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	29,4	
Satori Software Inc. ^(a)	Avance Court Terme	USD	2,8	
Neopost Supply Hong Kong ^(a)	Avance Court Terme	USD	2,0	48,0
Neopost Canada Ltd	Prêt Court Terme	CAD	4,6	4,6
Neopost Canada Ltd	Prêt	CAD	0,9	0,9
Neopost Int. Supply Ltd	Prêt Court Terme	GBP	2,5	
Neopost Ltd	Prêt Court Terme	GBP	8,8	
Neopost Technologies Ltd	Avance Court Terme	GBP	2,4	
Neopost Finance Ireland Ltd	Prêt Court Terme	GBP	38,9	
Satori Ltd	Prêt Court Terme	GBP	0,4	48,0
Neopost Holdings Ltd	Emprunt	GBP	5,4	5,4
Neopost Ltd	Emprunt	GBP	1,0	1,0
Neopost AG	Prêt Court Terme	CHF	3,5	
Neopost AG	Prêt	CHF	6,1	
Neopost Software & Integrated Solutions AG	Avance Court Terme	CHF	3,2	
Neopost Finance Ireland Ltd	Prêt Court Terme	CHF	1,4	7,7
Neopost Japan Inc.	Prêt Court Terme	JPY	85,0	85,0
Neopost Norge AS	Prêt Court Terme	NOK	2,5	
Neopost Norge AS	Prêt	NOK	18,6	
Neopost Finance Ireland Ltd	Prêt Court Terme	NOK	20,4	41,6
Neopost Sverige AB	Prêt	SEK	97,0	
Neopost Sverige AB	Prêt Court Terme	SEK	13,5	
Neopost Finans AB	Prêt Court Terme	SEK	33,6	144,2
Scani AS	Avance Court Terme	DKK	8,5	8,5

(a) Neopost S.A. réalise une couverture naturelle de ces prêts par tirage en USD sur la ligne de revolving.

Couverture de risque de taux

Politique de gestion

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours 3 ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux, ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de

marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de revolving).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés

4 États financiers

Rapport de gestion de Neopost S.A.

optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible. La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés

peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

Comme pour sa politique de change, Neopost travaille également en matière de risque de taux avec la même société de conseil.

Position à la fin de l'exercice

Le tableau suivant représente l'exposition de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

(En millions)	EUR	USD
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	530,3	400,0
Exposition nette avant gestion	(530,3)	(400,0)
Dette à taux fixes	283,0	-
Couverture	199,0	325,0

Instruments de couverture

Les instruments dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : swap et FRA ;
- instruments dérivés optionnels « plain vanilla » : achat et vente de *Cap*, achat et vente de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *Cap* ou de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- achat et vente de *Swaptions* (utilisées seules ou combinées).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille au 31 janvier 2011 sont listés ci-dessous par typologies, par devises et par date de maturité.

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	-	-	-
	EUR	-	150,0	-
Swap emprunteur	USD	50,0	150,0	-
	EUR	15,0	64,0	-
Achat de <i>Cap</i>	USD	30,0	55,0	-
	EUR	25,0	20,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	USD	25,0	15,0	-
	EUR	-	50,0	-
Vente de <i>Floor</i>	USD	55,0	55,0	-
	EUR	25,0	20,0	-

Valorisation des instruments

La valorisation des instruments ci-dessus mentionnés n'est pas prise en compte en comptabilité à ce jour.

À titre d'information, à la clôture de l'exercice, la valorisation des instruments financiers à l'actif est de + 0,3 million d'euros pour les instruments financiers exprimés en euros et de + 0,3 million de

dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US et au passif de + 3,4 millions d'euros pour les instruments financiers exprimés en euros et de + 4,0 millions de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US.

Risque sur actions

Le risque sur actions est non significatif pour Neopost S.A.

Risque de crédit clients

De par sa fonction de société mère du groupe Neopost, Neopost S.A. n'est exposée à aucun risque de crédit clients.

Effectifs

L'effectif moyen de Neopost S.A. a été de 30 personnes (dont 28 cadres) au cours de l'exercice.

Mandat des Commissaires aux comptes

- Finexsi Audit, représenté par Didier Bazin ;
- Ernst & Young, représenté par Philippe Diu.

Rapport spécial

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes fait état des conventions ou opérations relevant des articles L. 225-38 et suivants du Nouveau Code de commerce.

Événements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture des comptes 2010 au 31 janvier 2011, et jusqu'à la date de publication de ce rapport, il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation commerciale et financière du Groupe.

Perspectives pour l'année 2011

Neopost S.A. va continuer à assurer la fonction de holding du groupe Neopost.

Comptes sociaux

Bilans de Neopost S.A.

Actif

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Immobilisations incorporelles			
Montant brut		19,9	19,3
Amortissements		(12,0)	(9,9)
	(3)	7,9	9,4
Immobilisations corporelles			
Montant brut		0,8	0,8
Amortissements		(0,4)	(0,3)
	(3)	0,4	0,5
Immobilisations financières			
Montant brut		867,1	846,2
Dépréciations		(5,6)	(5,5)
	(4)	861,5	840,7
Créances, net			
Clients et comptes rattachés, net		5,5	8,7
Créances diverses, net		405,6	445,1
	(5)	411,1	453,8
Valeurs financières			
Actions propres		10,9	13,4
Titres de Placement		12,6	-
Disponibilités		14,5	11,5
	(6)	38,0	24,9
Charges constatées d'avance			
		-	-
Instruments financiers			
		-	-
Écart de conversion	(7)	51,6	42,4
Total actif		1 370,5	1 371,7

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Passif

(En millions d'euros)	Notes	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Capital		32,3	31,2
Primes liées au capital		76,7	19,7
Réserves		107,6	27,7
Résultat de l'exercice		104,7	198,9
Capitaux propres	(8)	321,3	277,5
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		51,6	42,4
Provisions pour charges		7,3	8,7
	(9)	58,9	51,1
Dettes financières			
Auprès des établissements de crédit		812,5	848,1
Autres emprunts et dettes financières		7,4	11,0
	(10)	819,9	859,1
Dettes d'exploitation			
Fournisseurs		3,6	3,6
Autres dettes d'exploitation		160,1	145,5
Impôts et taxes		1,7	0,9
		165,4	150,0
Instruments financiers		0,1	0,2
Banques créditrices		1,9	-
Écart de conversion	(7)	3,0	33,8
Total passif		1 370,5	1 371,7

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

4 États financiers

Comptes sociaux

Comptes de résultat de Neopost S.A.

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Production vendue de services	18,1	16,5
Reprises sur provisions et dépréciations	-	0,4
Produits d'exploitation	18,1	16,9
Achats externes et charges d'exploitation	(25,3)	(29,2)
Autres charges	(0,3)	(0,3)
Dotations aux provisions, amortissements et dépréciations	(2,2)	(2,5)
Charges d'exploitation	(27,8)	(32,0)
Résultat d'exploitation	(9,7)	(15,1)
Produits financiers de participation (dividendes)	84,0	94,1
Produits financiers de participation (intérêts)	7,0	7,1
Autres intérêts et produits financiers	62,2	39,4
Reprises sur dépréciations et provisions	0,7	0,4
Produits financiers	153,9	141,0
Intérêts et charges assimilées	(50,5)	(69,2)
Commissions bancaires	(0,2)	(0,2)
Dotations aux dépréciations et provisions	(9,3)	(18,1)
Charges financières	(60,0)	(87,5)
Résultat financier	93,9	53,5
Résultat courant	84,2	38,4
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1,3	137,9
Produits exceptionnels	1,3	137,9
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(0,6)	(0,8)
Charges exceptionnelles	(0,6)	(0,8)
Résultat exceptionnel	0,7	137,1
Impôt sur les bénéfices	19,8	23,4
Résultat net	104,7	198,9

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie de Neopost S.A.

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Résultat net	104,7	198,9
Dotations (reprises) aux amortissements corporels et incorporels	2,2	2,2
Dotations (reprises) aux provisions pour risques et charges	8,5	16,1
Gains et pertes liées aux variations de juste valeur	(14,3)	(7,1)
Marge brute d'autofinancement	101,1	210,1
(Augmentation) diminution des clients et comptes rattachés	3,2	(2,5)
Augmentation (diminution) des fournisseurs et comptes rattachés	(1,0)	-
(Augmentation) diminution des autres passifs et actifs d'exploitation	57,1	(71,4)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	160,4	136,2
Investissements en autres immobilisations corporelles	-	-
Investissements en autres immobilisations incorporelles	(0,6)	(0,5)
Acquisition de titres et octroi de prêts	(6,9)	(101,5)
Flux de trésorerie affectés aux investissements (B)	(7,5)	(102,0)
Dividendes distribués	(63,6)	(116,4)
Augmentation de capital de la société mère	2,7	20,1
Réduction du capital de la société mère (rachat d'actions)	-	(22,9)
Nouvelles dettes financières	101,7	344,6
Remboursement d'emprunts	(185,0)	(269,0)
Variation nette des autres dettes financières et des intérêts courus non échus	5,0	3,8
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	(139,2)	(39,8)
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)	-	-
Variation nette de la trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	13,7	(5,6)
Trésorerie à l'ouverture	11,5	17,1
Trésorerie à la clôture	25,2	11,5

Les notes qui suivent font partie intégrante des états financiers.

Notes sur les comptes sociaux

Exercices clos les 31 janvier 2011 et 31 janvier 2010.

[Tous les montants indiqués ci-après sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.]

Note 1 Présentation de la Société

La société Neopost S.A. est la holding du groupe Neopost constituée en 1992 par une opération d'acquisition à effet de levier (LBO) des activités de la division « Matériel de traitement du courrier » du groupe Alcatel.

Une seconde opération d'acquisition à effet de levier a été réalisée en 1997.

Note 2 Principes comptables

Les comptes au 31 janvier 2011 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce [articles L. 123-12 à L. 123-28] et des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La Société applique les dispositions réglementaires au 1^{er} février 2005 portant sur la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 04-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 02-10).

2-1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition [prix d'achat et frais accessoires].

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Brevets & Logiciels	5 ans	Linéaire
Agencements	10 ans	Linéaire
Mobiliers & matériels	4 & 8 ans	Linéaire

2-2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Un test de perte de valeur est effectué au moins une fois par an. La valorisation des participations majoritaires est revue chaque année sur la base de flux de trésorerie, calculés avec un taux de croissance annuel de 2,5 %, à l'exception des sociétés en cours de développement ou en fin de restructuration, pour lesquelles le taux appliqué résulte des prévisions à trois ans établies par le Groupe. Les marges industrielles sont réallouées. Le taux d'actualisation choisi correspond au coût moyen du capital retraité de l'impôt majoré le cas échéant d'une prime de risques spécifiques.

Dans cette catégorie figure le compte de dépôt confié à Exane BNP Paribas dans le cadre du contrat de liquidité et investi en SICAV, dont le solde est de 3,3 millions d'euros au 31 janvier 2011.

2-3 : VALEURS FINANCIÈRES

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode FIFO.

L'entreprise a appliqué le nouveau règlement CRC 2008-15 relatif à la comptabilisation des stock-options et des attributions gratuites d'actions, qui a constitué un changement de méthode comptable sur l'exercice 2008. Dès lors qu'il est probable que l'entité livrera aux bénéficiaires des plans des actions existantes, un passif doit être comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable : l'évaluation de la sortie de ressource est évaluée sur la base du coût probable de rachat des actions si elles ne sont pas encore détenues ou de leur « coût d'entrée » à la date d'affectation au plan, déterminé selon les principes décrits ci-après :

- si l'attribution d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions est subordonnée à la présence ultérieure dans l'entreprise pendant une certaine période, la comptabilisation de ce passif est étalée sur la période d'acquisition des droits ;

- les actions propres affectées à des plans déterminés restent évaluées à leur « coût d'entrée » et ne sont plus dépréciées. Le coût d'entrée correspond au coût d'achat (si les actions ont été affectées à un plan dès leur acquisition) ou à leur valeur nette comptable à la date de leur affectation au plan dans le cas d'une affectation ultérieure. Les actions acquises en vue d'être attribuées aux salariés et qui ne sont pas affectées à un plan déterminé restent évaluées selon les règles générales applicables aux valeurs mobilières de placement.

2-4 : INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Les contrats de change à terme et options de change en cours à la clôture sont réévalués au cours du 31 janvier ; les gains ou pertes latents résultant de cette réévaluation :

- viennent compenser les gains ou pertes de change latents sur les actifs et passifs couverts par ces instruments comptabilisés en écart de conversion ;
- sont différés si ces instruments ont été affectés à des opérations de l'exercice suivant.

Les effets des couvertures de taux d'intérêt (« swaps », « *future rate agreement* », « *caps* ») sont calculés *pro rata temporis* sur la durée des contrats, et enregistrés dans la charge d'intérêts de l'exercice.

Note 3 Immobilisations incorporelles et corporelles

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31 janvier 2009	18,9	0,8
Acquisitions	0,5	-
Cessions/mises aux rebuts	(0,1)	-
Valeurs brutes au 31 janvier 2010	19,3	0,8
Acquisitions	0,6	-
Cessions/mises aux rebuts	-	-
Valeurs brutes au 31 janvier 2011	19,9	0,8
Amortissements cumulés	(12,0)	(0,4)
Valeurs nettes comptables au 31 janvier 2011	7,9	0,4

(En millions d'euros)	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles
Amortissements au 31 janvier 2009	7,7	0,3
Dotations	2,2	-
Cessions	-	-
Amortissements au 31 janvier 2010	9,9	0,3
Dotations	2,1	0,1
Cessions	-	-
Amortissements au 31 janvier 2011	12,0	0,4

Note 4 Immobilisations financières

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Valeurs brutes		
Titres Mail Finance	8,6	8,6
Titres Mail Services	2,5	2,5
Titres Mailroom Equipment Ltd	4,6	4,6
Titres Mailroom Holding BV	26,0	26,0
Titres Mailroom Holding Inc.	246,2	246,2
Titres Neopost AG	12,5	12,5
Titres Neopost Nv	0,5	0,5
Titres Neopost Canada Ltd	5,8	5,8
Titres Neopost Mailing Logistic Systems	0,0	0,0
Titres Neopost Finance Ireland Ltd	15,0	15,0
Titres Neopost France	133,9	133,9
Titres Neopost GmbH & Co.KG	38,8	38,8
Titres Neopost (Holdings) Ltd	77,9	77,9
Titres Neopost ID	7,2	7,2
Titres Neopost Industrie S.A.	0,0	0,0
Titres Neopost Ireland Ltd	1,0	1,0
Titres Neopost Italie (SRL)	1,3	1,3
Titres Neopost Japan	3,1	3,1
Titres Neopost Norge AS	2,1	2,1
Titres Neopost Software & Integrated Systems AG (BTA)	9,3	9,3
Titres Neopost Sverige AB	6,4	5,0
Titres Neopost Verwaltung (Stielow GmbH)	3,3	3,3
Titres Neopost Technology Holdings Ltd	33,7	33,7
Titres Rena GmbH	6,1	6,1
Titres Satas	61,0	61,0
Titres Scani AS	16,1	14,4
Titres GMP Finland Oy	0,0	0,0
Titres Dynapost	2,4	2,4
Titres XAnge Capital	4,2	4,2
Prêts aux filiales	134,0	115,1
ICNE sur prêt aux filiales	0,0	0,9
Prêts participatifs à Neopost Espagne SL	0,3	0,3
Contrat de liquidité	3,3	3,3
Total valeurs brutes	867,1	846,2
Dépréciations		
Titres Mailroom Equipment Ltd	(4,6)	(4,6)
Titres XAnge Capital	(1,0)	(0,9)
Total valeurs nettes	861,5	840,7

La variation annuelle des immobilisations financières s'explique principalement par :

- l'augmentation des titres détenus du distributeur danois Scani AS pour 1,7 million d'euros ;
- l'augmentation des titres détenus de Neopost Sverige (Suède) pour 1,4 million d'euros ;
- et par l'augmentation des prêts accordés aux filiales de 18,9 millions d'euros.

Un test de perte de valeur concernant les titres de participation a été effectué au 31 janvier 2011 ; la dépréciation totale des titres de Mailroom Equipment Ltd pour un montant de 4,6 millions d'euros, a été maintenue au 31 janvier 2011.

Note 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles ont le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances d'un solde de 411,1 millions d'euros au 31 janvier 2011 contre 453,8 millions d'euros au 31 janvier 2010, représentent principalement des avances à court terme consenties aux filiales pour 399,8 millions d'euros, 5,5 millions d'euros de créances vis-à-vis des filiales du Groupe au titre de refacturations internes et des produits à recevoir de 4,9 millions d'euros.

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Comptes courants filiales – facilité de trésorerie :		
Mail Finance Inc.	120,8	113,5
Mail Finance	1,2	13,5
Mailroom Finance Inc.	21,5	-
Mailroom Holding Inc.	-	10,0
Mail Leasing GmbH	4,7	7,0
Neopost AG	2,7	-
Neopost Canada	3,4	6,1
Neopost GmbH	-	5,2
Neopost USA Inc.	74,9	128,1
Neopost SRL (Italie)	4,5	5,6
Neopost Japon	0,8	1,4
Neopost Ltd	10,3	39,2
Neopost Finance Ireland Ltd	144,0	84,6
Neopost International Supply Ltd	2,9	19,3
Neopost Suède	1,5	-
Satas	0,0	0,2
Satori Software Ltd	0,5	-
Kontur AB	-	1,5
Kontur Finance AB	3,8	-
Autres	2,3	4,3
Créances filiales au titre des refacturations internes	5,5	8,7
Créances d'impôts	-	1,7
Produits à recevoir	4,9	-
Autres	0,9	3,9
Total	411,1	453,8

4 États financiers

Comptes sociaux

L'état des échéances des créances au 31 janvier 2011 est le suivant :

(En millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Prêts	134,3	13,4	120,9
Autres immobilisations financières	3,3	-	3,3
Créances clients et comptes rattachées	5,5	5,5	-
Créances sociales et fiscales	0,5	0,5	-
Groupe et associés	399,3	399,3	-
Autres créances	5,8	5,8	-
Total	548,7	424,5	124,2

Note 6 Valeurs financières

Au 31 janvier 2011, les valeurs financières sont constituées d'actions propres pour 10,9 millions d'euros, de titre de placement pour 12,6 millions d'euros et de disponibilités pour 14,5 millions d'euros.

Le portefeuille de titres à fin janvier 2011 est constitué de 170 656 titres dont 69 931 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 100 725 ont été acquises dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et des programmes d'attribution gratuite d'actions

attribués aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Dans le cadre du contrat de liquidité, les titres ne peuvent pas être vendus librement sauf en cas de rupture du contrat. La mise en œuvre de ce contrat a été confiée à Exane BNP Paribas le 2 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. À l'origine un montant de 8 millions d'euros a été affecté au contrat de liquidité pour la mise en œuvre de ce contrat. L'objectif est de réduire les phases de volatilité excessive du titre Neopost et de favoriser sa liquidité.

Note 7 Opérations en devises

Un écart de conversion est déterminé par référence au taux de conversion à la clôture de l'exercice, pour chaque actif ou passif exprimé en devises (les écarts de conversion sont compensés entre les créances et les dettes libellées dans une même devise et ayant la même échéance).

Une compensation des écarts actif-passif est opérée entre les instruments financiers de couverture (change à terme) et les créances et dettes correspondantes. Cette compensation s'élève à 48,6 millions d'euros au 31 janvier 2011. Après compensation, l'écart de change actif ressort à 51,6 millions d'euros et l'écart de change passif à 3,0 millions d'euros. Une provision équivalente au montant d'écart de change actif est constatée.

Note 8 Capitaux propres

(En millions d'euros)	Valeur nominale de l'action	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital social	Réserves	Total
Capitaux propres à la clôture au 31 janvier 2009	1 EUR	31 172 695	31,2	7,1	159,5	197,8
Dividendes distribués au titre de 2008 – solde	-	-	-	-	(65,8)	(65,8)
Dividendes distribués – acompte 2009	-	-	-	-	(50,6)	(50,6)
Dividendes en actions	1 EUR	326 501	0,3	17,5	-	17,8
Augmentation de capital	1 EUR	57 869	0,0	2,2	-	2,2
Réduction de capital	1 EUR	(335 178)	(0,3)	(7,1)	(15,4)	(22,8)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	198,9	198,9
Capitaux propres à la clôture au 31 janvier 2010	1 EUR	31 221 887	31,2	19,7	226,6	277,5
Dividendes distribués au titre de 2009 – solde	-	-	-	-	(66,7)	(66,7)
Dividendes distribués – acompte 2010	-	-	-	-	(52,3)	(52,3)
Dividendes en actions	1 EUR	1 009 300	1,0	54,4	-	55,4
Augmentation de capital	1 EUR	63 176	0,1	2,6	-	2,7
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	104,7	104,7
Capitaux propres à la clôture au 31 janvier 2011	1 EUR	32 294 363	32,3	76,7	212,3	321,3

Note 9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, et dont l'échéance ou le montant sont incertains.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de la sortie de ressources sans contrepartie équivalente.

(En millions d'euros)	31 janvier 2010	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31 janvier 2011	Échéance
Provisions pour risques							
Perte de change latente	42,4	9,2	-	-	-	51,6	n/a
Total provisions pour risques	42,4	9,2	-	-	-	51,6	
Provisions pour charges							
Indemnités de départ en retraite	0,3	-	-	-	-	0,3	n/c
Actions propres	7,0	-	(0,7)	-	-	6,3	1 à 4 ans
Autres	1,4	0,0	(0,7)	-	-	0,7	2 ans
Total provisions pour charges	8,7	0,0	(1,4)	-	-	7,3	
Total	51,1	9,2	(1,4)	-	-	58,9	

Note 10 Dettes financières

Aux 31 janvier 2011 et 2010, les dettes financières se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de cinq ans	Part à plus de cinq ans	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Dettes Convertibles	-	300,0	-	300,0	300,0
Coupon Payable le 1 ^{er} février de l'année en cours	11,3	-	-	11,3	3,2
Dettes obligataires convertibles en action (OCEANE) ^(a)	11,3	300,0	-	311,3	303,2
Crédit Revolving ^(b)	367,1	-	-	367,1	257,5
Intérêts courus non échus et autres	0,1	-	-	0,1	0,1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	367,2	-	-	367,2	257,6
Placement privé US 175 M USD	-	-	-	-	125,3
Placement privé US 25 M EUR	-	-	-	-	25,0
Intérêts courus non échus	-	-	-	-	2,8
Placements privés US ^(c)	-	-	-	-	153,1
Placement Privé Caisses Régionales Crédit Agricole	-	133,0	-	133,0	133,0
Intérêts courus non échus	0,9	-	-	0,9	0,8
Placement Privé CRPP ^(d)	0,9	133,0	-	133,9	133,8
Placement Privé Natixis-BPCE ^(e)	0,2	-	-	0,2	0,4
Emprunt Neopost Holdings Ltd	2,3	2,3	-	4,6	6,9
Emprunt Neopost Holdings Ltd	0,8	0,8	-	1,6	2,4
Emprunt Neopost Limited	0,6	0,5	-	1,1	1,7
Autres dettes	3,7	3,6	-	7,3	11,0
Total	383,3	436,6	-	819,9	859,1

(a) Neopost a émis une Obligation à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) le 21 octobre 2009 à échéance 1^{er} février 2015 d'un montant d'environ 300 millions d'euros pour un total de 3 622 750 obligations convertibles. Ces obligations, d'une valeur nominale de 82,81 euros, sont cotées à Euronext Paris sous le numéro ISIN FR0010814061 et portent un intérêt nominal annuel de 3,75 %. Toutes les obligations sont de même catégorie et la parité de conversion au 31 janvier 2010 est de 1 action pour 1 obligation. Un exemplaire de la note d'opération définitive visée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 13 octobre 2009 sous le n° 09-287, détaillant les caractéristiques de cet emprunt, en particulier l'exigibilité anticipée en cas de défaut et le rang de créance, est disponible sur simple demande au siège social de Neopost S.A.

(b) Neopost a conclu le 22 juin 2007 une ligne de crédit revolving multidevises pour un montant équivalent à 750 millions. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor ou le Libor de la devise concernée sur la période concernée par le tirage plus une marge de 0,20 %. Cette ligne arrive à échéance au mois de juin 2012 pour le notionnel initial. Grâce à l'exercice d'une option d'extension, la maturité de la dette a été portée à juin 2013 pour un notionnel de 675 millions d'euros aux conditions financières exprimées ci-dessus. À fin janvier, Neopost utilise cette ligne de financement à hauteur de 75 millions d'euros et de 400 millions de dollars US. L'augmentation du tirage en USD de 180 millions entre janvier 2010 et janvier 2011 s'explique notamment par le remboursement du Placement Privé US de 175 millions de USD financé par l'augmentation du tirage.

(c) Neopost a conclu le 16 septembre 2003 un Placement Privé aux États-Unis d'un montant de 175 millions de dollars portant un taux d'intérêts de 4,83 % et d'un montant de 25 millions d'euros portant un taux d'intérêts de 4,52 %. Cet emprunt a été remboursé le 16 septembre 2010 à son échéance par tirage sur la ligne revolving.

(d) Neopost a conclu le 1^{er} décembre 2006 un Placement Privé auprès des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Les deux tranches de cette dette, d'une durée identique, sont remboursables en décembre 2012. Les intérêts payés sur cette dette sont des intérêts structurés qui ont fait l'objet d'un swap à l'émission dont les caractéristiques et la durée sont identiques aux tranches concernées. La dette après swap porte intérêt fixe à 4,0940 %.

(e) Neopost a conclu le 15 septembre 2009 un Placement Privé auprès de Natixis et des Banques Populaires-Caisses d'Épargne pour un notionnel de 175 millions d'euros. Ce placement privé est conclu sous la forme d'une ligne revolving dont les engagements sont amortissables linéairement à compter de septembre 2011, cette ligne arrivant à échéance en septembre 2014. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée à la clôture de l'exercice. Le taux d'intérêts est indexé sur l'Euribor sur la période concernée par le tirage plus une marge de 1,90 %.

À l'exception de la dette obligataire (OCEANE), qui n'est soumise à aucun covenant, les différentes dettes (Placements privés et Crédits Revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers : ratio « dette nette/EBITDA » et « minimum de capitaux propres ».

Le ratio dette nette sur EBITDA est calculé à partir des comptes consolidés du Groupe. L'EBITDA se calcule en réintégrant au résultat opérationnel courant la charge d'amortissements et les dotations aux provisions (nettes des reprises). Le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur ou égal à 3,25.

Les capitaux propres du Groupe ne doivent pas être inférieurs à 400 millions d'euros.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé de la dette.

Au 31 janvier 2011, l'ensemble des covenants est respecté.

L'état des échéances de dettes au 31 janvier 2011 est le suivant :

(En millions d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	311,3	11,3	300,0	-
Établissement de crédit	367,2	367,2	-	-
Dettes financières diverses	141,4	4,8	136,6	-
Fournisseurs	3,6	3,6	-	-
Dettes fiscales & sociales	6,4	6,4	-	-
Autres dettes	155,4	155,4	-	-
Total	985,3	548,7	436,6	-

Note 11 Compte de résultat

11-1: RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de Neopost S.A. s'établit à - 9,7 millions d'euros contre - 15,1 millions d'euros au 31 janvier 2010. Les produits d'exploitation issus des montants facturés au titre de l'assistance aux filiales, de la redevance marque et des refacturations de frais payés pour le compte des filiales s'élèvent à 18,1 millions d'euros

(16,5 millions d'euros au 31 janvier 2010) et couvrent en partie les charges d'exploitation de 27,8 millions d'euros (32,0 millions d'euros au 31 janvier 2010).

Le résultat d'exploitation inclut une charge de 2,8 millions d'euros concernant le mali sur actions propres constaté lors de la livraison d'actions liée à l'attribution gratuite d'actions.

11-2: RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est un gain de 93,9 millions d'euros contre 53,5 millions d'euros l'an passé et se décompose comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Frais financiers sur emprunts externes	(25,0)	(21,1)
Produits nets sur prêts et emprunts internes	5,9	5,7
Dividendes reçus	84,0	94,1
Abandon de créances	(0,9)	-
Produits financiers externes	0,1	0,1
Résultat net de change et swaps	38,4	(7,6)
(Dotations)/Reprises nettes à la provision pour pertes de change	(9,2)	(17,8)
Dotations aux dépréciations et provisions des titres de participation	(0,1)	(0,3)
Reprises sur dépréciations et provisions des titres de participation	0,7	0,4
Total	93,9	53,5

Le « Résultat de change et swaps » au 31 janvier 2011 (38,4 millions d'euros) comprend notamment le résultat de change sur le remboursement au 16 septembre 2010 de l'emprunt de 175 millions de dollars (31,8 millions d'euros).

11-3 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Lors des cessions d'actions propres, ont été générés des produits exceptionnels sur opérations en capital pour 1,3 million d'euros et des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 0,6 million d'euros (au 31 janvier 2010 une plus value de 137,3 millions d'euros avait été réalisée lors de l'échange des titres Neopost USA Inc. contre des titres Mailroom Holding Inc.).

11-4 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Neopost S.A. est mère d'un groupe intégré fiscalement au sens des dispositions de l'article 223A du Code général des impôts. Dans ce cadre, Neopost S.A. se constitue seule redevable de l'impôt sur les résultats dû par ses filiales en vue de la détermination du résultat d'ensemble du Groupe. La convention d'intégration fiscale retenue au sein du Groupe est fondée sur le principe de neutralité et prévoit que

la charge d'impôt est supportée par la Société comme en l'absence d'intégration fiscale. Elle est ainsi calculée sur son résultat fiscal propre. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe, grâce aux déficits ou aux correctifs, avoirs fiscaux et crédits d'impôts, sont conservées chez la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice (sur l'exercice où la Société redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera alors une charge d'impôt).

Au titre de 2010, un produit d'impôt lié au bénéfice de l'intégration fiscale a été constaté à hauteur de 19,8 millions d'euros (23,4 millions d'euros au titre de 2009).

Le montant des déficits reportables a été utilisé intégralement au 31 janvier 2011.

Le résultat net est positif de 104,7 millions d'euros contre 198,9 millions d'euros au 31 janvier 2010.

(En euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique	Résultat net
Résultat courant	84 131 834	8 321 916	92 453 750
Résultat exceptionnel	716 431	(238 786)	477 645
Sous-total	84 848 265	8 083 130	92 931 395
Imputation des crédits d'impôts	-	33 000	33 000
Imputation déficits reportables	-	3 672 534	3 672 534
Incidence liée à l'intégration fiscale	-	8 011 000	8 011 000
Total	84 848 265	19 799 664	104 647 929

Note 12 Informations concernant les entreprises liées

Les informations concernant les entreprises liées se décomposent comme suit :

(En millions d'euros)	31 janvier 2011	Dont entreprises liées	
		participation majoritaire	participation minoritaire
Immobilisations financières	<u>860,1</u>	852,5	7,6
Créances	<u>404,9</u>	404,9	-
Dettes financières	<u>7,4</u>	7,4	-
Charges financières	<u>1,1</u>	1,1	-
Produits financiers	<u>7,0</u>	7,0	-
Dividendes	<u>84,0</u>	83,0	1,0

Note 13 Gestion des risques et instruments financiers

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les besoins de trésorerie du Groupe, ajoutés au service de sa dette, représentent une part significative de sa marge brute d'autofinancement.

Compte tenu du niveau actuel de son activité, le Groupe considère que sa marge brute d'autofinancement lui permettra de satisfaire le service de sa dette. Cette capacité dépendra néanmoins de la performance future du Groupe, qui est en partie liée à la conjoncture économique que le Groupe ne peut maîtriser. Aucune garantie ne peut donc être donnée quant à la capacité du Groupe à couvrir ses besoins financiers. Les dettes du Groupe (Placements privés et Crédit revolving) sont soumises à des respects de covenants financiers.

Le non-respect de ces covenants peut entraîner le remboursement anticipé d'une partie de la dette, hors emprunt obligataire OCEANE. Au 31 janvier 2011, l'ensemble des covenants est respecté.

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

Politique de gestion

Le groupe Neopost a mis en place une politique de centralisation du risque de change ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de change du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place.

EXERCICE 2010 COUVERTURE DES POSITIONS DU BILAN ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES : situation des couvertures couvrant les engagements actifs passifs de Neopost S.A. au 31 janvier 2011 vis-à-vis de ses filiales et dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2011.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers Neopost S.A.	1,9	0,2	-	0,5	0,1	1,4	-	-
Engagements de change actifs	34,9	31,8	2,2	2,1	18,7	5,4	2,3	1,3
Total expositions actifs	36,8	32,0	2,2	2,6	18,8	6,8	2,3	1,3
Passifs financiers Neopost S.A.	1,0	0,2	-	-	-	-	-	-
Engagements de change passifs	12,7	49,8	0,1	-	-	-	2,9	0,2
Total expositions passifs	13,7	50,0	0,1	-	-	-	2,9	0,2
Exposition nette avant gestion	23,1	(18,0)	2,1	2,6	18,8	6,8	(0,6)	1,1
Couverture Neopost S.A.	(24,1)	18,9	(1,0)	-	-	-	(0,2)	-
Exposition nette après gestion	(1,0)	0,9	1,1	2,6	18,8	6,8	(0,8)	1,1

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 1,5 million d'USD à la vente.

Pour chaque position consolidée à gérer, une stratégie de couverture est mise en place simultanément à la fixation d'un cours de référence à défendre. La stratégie de couverture est une combinaison d'instruments de couverture fermes ou optionnels et de position ouverte protégée par des « stop loss ». Ceux-ci sont des niveaux de parité prédéterminés qui doivent déclencher des opérations de couverture lorsqu'ils sont atteints. En conséquence, la stratégie de couverture permet, par construction mathématique, de défendre, dès l'origine, le cours de référence pour l'ensemble de la position en cas d'évolution défavorable des cours.

Neopost s'est assuré les services d'une société de conseil indépendante située à Paris. Cette société aide Neopost dans sa politique de couverture du risque de change et réalise la valorisation de son portefeuille, ce qui lui assure une continuité des méthodologies et un avis financier indépendant de tout établissement financier.

Neopost S.A., société centralisatrice, délivre des contrats de change à cours garantis aux filiales exposées à un risque de change et retourne ces contrats sur le marché.

Position à la fin de l'exercice

Les tableaux suivants représentent la relation de couverture des positions et engagements vis-à-vis des filiales de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 1,5 million d'USD à la vente.

4 États financiers

Comptes sociaux

■ **BUDGET 2011** : situation des couvertures couvrant des actifs ou passifs financiers prévisionnels de l'exercice 2011 dont la réalisation est attendue au plus tard en avril 2012.

(En millions)	USD	GBP	CAD	NOK	JPY	SEK	CHF	DKK
Actifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	12,8	3,1	0,6	2,7	7,1	6,2	0,4	1,0
Engagements de change actifs	150,9	196,9	12,5	28,5	224,0	26,1	5,7	10,2
Total expositions actifs	163,7	200,0	13,1	31,2	231,1	32,3	6,1	11,2
Passifs financiers prévisionnels Neopost S.A.	9,0	0,7	-	-	-	-	-	-
Engagements de change passifs	117,1	224,8	-	-	-	-	2,7	2,7
Total expositions passifs	126,1	225,5	-	-	-	-	2,7	2,7
Exposition nette avant gestion	37,6	(25,5)	13,1	31,2	231,1	32,3	3,4	8,5
Couverture Neopost S.A.	(24,3)	(12,0)	(6,0)	(8,5)	(90,0)	(11,0)	(1,2)	-
Exposition nette après gestion	13,3	(37,5)	7,1	22,7	141,1	21,3	2,2	8,5

Neopost met notamment en place des tunnels d'options symétriques. Pour chacun des tunnels, l'exercice non réciproque des deux options le constituant, en fonction du cours spot et de la date d'échéance, est peu probable. Par conséquent, pour chaque tunnel, une seule des deux options est reprise dans le tableau ci-dessus. Le montant d'engagement de ces options symétriques est de 5,3 millions d'USD à la vente, 1,5 million de GBP à l'achat, 2,0 millions de CAD à la vente, 2,0 millions de NOK à la vente, 2,5 millions de SEK à la vente, 0,4 million de CHF à la vente et 35,0 millions de JPY à la vente.

Neopost met également en place des tunnels d'options asymétriques. Dans le but de refléter l'engagement maximum du Groupe, la partie asymétrique de ce type d'opération est prise en compte dans le tableau ci-dessus. La partie asymétrique par devise est la suivante : 5,3 millions d'USD à la vente, 1,0 million de GBP à l'achat, 1,8 million de CAD à la vente, 2,0 millions de NOK à la vente, 2,5 millions de SEK à la vente, 0,2 million de CHF à la vente et 35,0 millions de JPY à la vente.

Instruments de couverture

La couverture des risques de change par la Trésorerie du groupe Neopost s'effectue grâce à l'utilisation d'instruments dérivés contractés de gré à gré avec des contreparties externes. Les instruments dérivés utilisés par la Trésorerie dans le cadre des stratégies de couverture sont les suivants :

- les dérivés fermes tels que achats et ventes à terme de devises ;
- les dérivés optionnels « plain vanilla » tels que « Put » et « Call » (achats ou ventes) ;
- les dérivés optionnels de seconde génération (avec barrière activante ou désactivante).

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille ont une durée inférieure à douze mois au 31 janvier 2011. Ces instruments sont listés ci-dessous, en fonction de la période à laquelle ils se rapportent, par typologies et par devises.

■ EXERCICE 2010 COUVERTURE DES POSITIONS ET ENGAGEMENTS VIS-À-VIS DES FILIALES

(Notionnels en millions – Couverture des Flux de Trésorerie)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	18,1	4,5	3,0	-	-
GBP	18,9	-	-	-	-	-
CAD	-	1,0	-	-	-	-
NOK	-	-	-	-	-	-
JPY	-	-	-	-	-	-
SEK	-	-	-	-	-	-
CHF	-	0,2	-	-	-	-

■ BUDGET 2011 COUVERTURE DES ENGAGEMENTS ACTIFS PASSIFS PRÉVISIONNELS

(Notionnels en millions – Total)	Achats à terme	Ventes à terme	Options Achat de Put	Options Vente de Call	Options Vente de Put	Options Achat de Call
USD	-	13,8	5,3	10,6	-	-
GBP	9,5	-	-	-	2,5	1,5
CAD	-	2,3	2,0	3,8	-	-
NOK	-	4,5	2,0	4,0	-	-
JPY	-	20,0	35,0	70,0	-	-
SEK	-	6,0	2,5	5,0	-	-
CHF	-	0,6	0,4	0,6	-	-

Valorisation des instruments

Les instruments de couverture se rapportant à l'exercice 2010, c'est-à-dire couvrant des actifs et passifs figurant au bilan au 31 janvier 2011, ont été intégralement valorisés et comptabilisés à leur valeur de marché au 31 janvier 2011.

Les instruments financiers se rapportant à l'exercice budgétaire 2011 ne sont pas valorisés dans les comptes de Neopost S.A.

Risque de contrepartie sur opérations de change

Les opérations sont réalisées auprès des 16 institutions bancaires internationales qui participent à la ligne de crédit revolving.

Couverture des prêts et avances en comptes-courants en devises étrangères

Filiale concernée	Prêts/Emprunts/Avance Court Terme	Devise	Montant	Notionnel des instruments financiers
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt	USD	100,0	
Neopost USA Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	102,6	
Mail Finance Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	165,5	
Mailroom Holding Inc. ^(a)	Prêt	USD	14,0	
Mailroom Finance Inc. ^(a)	Prêt Court Terme	USD	29,4	
Satori Software Inc. ^(a)	Avance Court Terme	USD	2,8	
Neopost Supply Hong Kong ^(a)	Avance Court Terme	USD	2,0	48,0
Neopost Canada Ltd	Prêt Court Terme	CAD	4,6	4,6
Neopost Canada Ltd	Prêt	CAD	0,9	0,9
Neopost Int. Supply Ltd	Prêt Court Terme	GBP	2,5	
Neopost Ltd	Prêt Court Terme	GBP	8,8	
Neopost Technologies Ltd	Avance Court Terme	GBP	2,4	
Neopost Finance Ireland Ltd	Prêt Court Terme	GBP	38,9	
Satori Ltd	Prêt Court Terme	GBP	0,4	48,0
Neopost Holdings Ltd	Emprunt	GBP	5,4	5,4
Neopost Ltd	Emprunt	GBP	1,0	1,0
Neopost AG	Prêt Court Terme	CHF	3,5	
Neopost AG	Prêt	CHF	6,1	
Neopost Software & Integrated Solutions AG	Avance Court Terme	CHF	3,2	
Neopost Finance Ireland Ltd	Prêt Court Terme	CHF	1,4	7,7
Neopost Japan Inc.	Prêt Court Terme	JPY	85,0	85,0
Neopost Norge AS	Prêt Court Terme	NOK	2,5	
Neopost Norge AS	Prêt	NOK	18,6	
Neopost Finance Ireland Ltd	Prêt Court Terme	NOK	20,4	41,6
Neopost Sverige AB	Prêt	SEK	97,0	
Neopost Sverige AB	Prêt Court Terme	SEK	13,5	
Neopost Finans AB	Prêt Court Terme	SEK	33,6	144,2
Scani AS	Avance Court Terme	DKK	8,5	8,5

^(a) Neopost S.A. réalise une couverture naturelle de ces prêts par tirage en USD sur la ligne de revolving.

COUVERTURE DE RISQUE DE TAUX

Politique de gestion

Pour limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, Neopost a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques visant à protéger un taux de financement maximum annuel sur les 3 ans à venir. L'horizon de gestion retenu est glissant, de manière à avoir toujours 3 ans de gestion.

Le Groupe a mis en place une politique de centralisation du risque de taux, ce qui lui permet de suivre l'exposition globale du risque de taux du Groupe et de maîtriser parfaitement les instruments de

marché utilisés dans le cadre des couvertures mises en place. Le Groupe assure la couverture du risque de taux en fonction de la dette actuelle mais également en fonction de l'évolution probable de sa dette (évolution des tirages sur sa ligne de revolving).

Les instruments financiers sont portés par les entités juridiques ayant inscrit à leur bilan la dette correspondante.

En fonction de la position à gérer et du taux de référence retenu, une stratégie de couverture est mise en place. Elle a pour but de protéger le taux de référence et de permettre de profiter, au moins en partie, des évolutions favorables. Ces stratégies de couverture sont constituées d'instruments dérivés fermes, d'instruments dérivés optionnels et maintiennent une position ouverte si cela est possible.

La valorisation de la position ouverte aux taux à terme du marché ainsi que les taux obtenus par les couvertures en place doivent toujours conduire à protéger le taux de référence. Les stratégies de couverture concernent les trois années de gestion. Toutefois, le niveau de couverture et le poids des différents instruments dérivés peuvent varier d'une année à l'autre, l'objectif étant de garder

davantage de possibilité d'optimisation pour les années les plus éloignées.

Comme pour sa politique de change, Neopost travaille également en matière de risque de taux avec la même société de conseil.

Position à la fin de l'exercice

Le tableau suivant représente l'exposition de Neopost S.A. à la clôture de l'exercice.

(En millions)	EUR	USD
Actifs financiers	-	-
Passifs financiers	530,3	400,0
Exposition nette avant gestion	(530,3)	(400,0)
Dette à taux fixes	283,0	-
Couverture	199,0	325,0

Instruments de couverture

Les instruments dérivés utilisés sont standards et liquides. Les instruments suivants sont utilisés :

- instruments dérivés fermes : swap et FRA ;
- instruments dérivés optionnels « plain vanilla » : achat et vente de *Cap*, achat et vente de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;

- instruments dérivés optionnels avec barrière activante ou désactivante : achat et vente de *Cap* ou de *Floor* (utilisés seuls ou combinés) ;
- achat et vente de *Swaptions* (utilisées seules ou combinées).

Les mandats de gestion, les produits de couverture bancaire packagés ainsi que les instruments dérivés introduisant une référence autre que celle du sous-jacent (*swap quanto* par exemple) sont strictement interdits par les procédures internes.

Caractéristiques des instruments

Les instruments en portefeuille au 31 janvier 2011 sont listés ci-dessous par typologies, par devises et par date de maturité.

(Notionnels en millions)	Devises	< 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Échéance > 5 ans
Swap placeur	USD	-	-	-
	EUR	-	150,0	-
Swap emprunteur	USD	50,0	150,0	-
	EUR	15,0	64,0	-
Achat de <i>Cap</i>	USD	30,0	55,0	-
	EUR	25,0	20,0	-
Achat de <i>Cap</i> désactivant	USD	25,0	15,0	-
	EUR	-	50,0	-
Vente de <i>Floor</i>	USD	55,0	55,0	-
	EUR	25,0	20,0	-

Valorisation des instruments

La valorisation des instruments ci-dessus mentionnés n'est pas prise en compte en comptabilité à ce jour.

À titre d'information, à la clôture de l'exercice, la valorisation des instruments financiers à l'actif est de + 0,3 million d'euros pour les

instruments financiers exprimés en euros et de + 0,3 million de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US et au passif de + 3,4 millions d'euros pour les instruments financiers exprimés en euros et de + 4,0 millions de dollars US pour les instruments financiers exprimés en dollars US.

4 États financiers

Comptes sociaux

Risque de crédit - clients

De par sa fonction de société mère du groupe Neopost, Neopost S.A. n'est exposée à aucun risque de crédit clients.

Nantissement des titres de participation

Néant.

Engagements reçus

Aucun engagement significatif n'a été répertorié à ce jour.

Autres engagements donnés

(En millions)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Cautions bancaires en faveur de la poste britannique	0,8 M GBP	0,8 M GBP
Caution bancaire en faveur de la poste irlandaise	1,7 M EUR	1,7 M EUR
Lettre de confort accordée par Neopost S.A. à AIB Bank (Irlande)	0,1 M EUR	0,1 M EUR

Note 14 Filiales et participations

(En millions)	Capitaux propres	% détenu	Valeur brute	Dépré- ciation	Valeur nette d'inventaire	Prêts et avances	Résultat 2010	Chiffre d'affaires 2010	Résultat 2009	Chiffre d'affaires 2009	Divi- dendes versés
Satas											
Clichy											
Code SIREN : 348 878 232	20,9 EUR	100 %	61,0 EUR	-	61,0 EUR	0,3 EUR	14,7 EUR	104,6 EUR	13,3 EUR	109,0 EUR	13,3 EUR
Neopost France											
Nanterre											
Code SIREN : 378 778 542	110,2 EUR	100 %	133,9 EUR	-	133,9 EUR	0,1 EUR	15,9 EUR	130,9 EUR	15,9 EUR	134,5 EUR	16,0 EUR
Mail Finance											
Bagneux											
Code SIREN : 421 591 116	37,8 EUR	90 %	8,6 EUR	-	8,6 EUR	-	11,1 EUR	53,1 EUR	8,9 EUR	52,6 EUR	7,6 EUR
Neopost Industrie S.A.											
Bagneux											
Code SIREN : 440 736 080	27,1 EUR	100 %	0,0 EUR	-	0,0 EUR	0,1 EUR	3,5 EUR	58,5 EUR	4,4 EUR	56,2 EUR	-
Mail Services											
Nanterre											
Code SIREN : 488 197 831	6,1 EUR	100 %	2,5 EUR	-	2,5 EUR	-	3,3 EUR	39,8 EUR	3,5 EUR	39,5 EUR	3,4 EUR
Neopost ID											
Cavaillon											
Code SIREN : 509 700 852	13,2 EUR	100 %	7,2 EUR	-	7,2 EUR	-	1,3 EUR	16,0 EUR	0,0 EUR	13,2 EUR	-
Dynapost											
Charenton-le-Pont											
Code SIREN : 390 426 450	4,8 EUR	35 %	2,4 EUR	-	2,4 EUR	-	1,7 EUR	-	1,0 EUR	-	1,0 EUR
Mailroom Holding BV											
Drachten, Pays-Bas											
	45,2 EUR	100 %	26,0 EUR	-	26,0 EUR	-	-	-	-	-	-
Neopost Nv											
Zaventem, Belgique											
	6,6 EUR	100 %	0,5 EUR	-	0,5 EUR	-	1,9 EUR	15,5 EUR	1,6 EUR	15,9 EUR	1,6 EUR

(En millions)	Capitaux propres	% détenu	Valeur brute	Dépré- ciation	Valeur nette d'inventaire	Prêts et avances	Résultat 2010	Chiffre d'affaires 2010	Résultat 2009	Chiffre d'affaires 2009	Divi- dendes versés
Neopost Srl											
Milan, Italie	3,6 EUR	100 %	1,3 EUR	-	1,3 EUR	6,6 EUR	0,9 EUR	16,0 EUR	0,4 EUR	13,2 EUR	-
Neopost Mailing Logistic Systems											
Barcelone, Espagne	(0,5) EUR	100 %	0,0 EUR	-	0,0 EUR	1,1 EUR	-	0,8 EUR	(0,1) EUR	0,8 EUR	-
Neopost Ireland Ltd											
Dublin, Irlande	1,9 EUR	100 %	1,0 EUR	-	1,0 EUR	-	1,7 EUR	7,3 EUR	0,8 EUR	7,1 EUR	-
Mailroom Equipment Ltd											
Dublin, Irlande	(0,5) EUR	100 %	4,6 EUR	(4,6) EUR	-	-	-	-	-	-	-
Neopost Finance Ireland Ltd											
Dublin, Irlande	20,3 EUR	100 %	15,0 EUR	-	15,0 EUR	144,7 EUR	10,2 EUR	15,0 EUR	2,2 EUR	6,3 EUR	-
Neopost AG											
Schlieren, Suisse	2,7 CHF	100 %	12,5 EUR	-	12,5 EUR	9,6 CHF	0,6 CHF	19,7 CHF	0,2 CHF	20,3 CHF	-
Neopost Software & Integrated Solutions AG											
Rüti, Suisse	4,2 CHF	100 %	9,3 EUR	-	9,3 EUR	-	(0,1) HF	6,1 CHF	0,2 CHF	5,5 CHF	-
Neopost GmbH & Co.KG											
Munich, Allemagne	14,1 EUR	100 %	38,8 EUR	-	38,8 EUR	1,5 EUR	3,3 EUR	57,2 EUR	(2,3) EUR	57,1 EUR	-
Neopost Verwaltung & Co.KG											
Munich, Allemagne	4,6 EUR	100 %	3,3 EUR	-	3,3 EUR	7,6 EUR	(0,2) EUR	-	0,0 EUR	-	-
Rena GmbH											
Munich, Allemagne	1,8 EUR	100 %	6,1 EUR	-	6,1 EUR	-	0,1 EUR	-	0,9 EUR	4,0 EUR	-
Neopost (Holdings) Ltd											
Romford, Royaume-Uni	28,1 GBP	100 %	77,9 EUR	-	77,9 EUR	-	27,0 GBP	-	47,0 GBP	-	27,0 GBP
Neopost Technology Holdings Ltd											
Loughton, Royaume-Uni	1,4 GBP	100 %	33,7 EUR	-	33,7 EUR	-	2,2 GBP	9,2 GBP	5,9 GBP	-	7,9 GBP
Neopost Norge AS											
Oslo, Norvège	27,5 NOK	100 %	2,1 EUR	-	2,1 EUR	21,4 NOK	1,7 NOK	93,1 NOK	(1,8) NOK	89,4 NOK	-
Neopost Sverige AB											
Solna, Suède	31,4 SEK	100 %	6,4 EUR	-	6,4 EUR	111,7 SEK	(11,0) SEK	149,8 SEK	(1,5) SEK	50,9 SEK	-
Scani AS											
Rodovre, Danemark	6,3 DKK	100 %	16,1 EUR	-	16,1 EUR	-	13,7 DKK	93,8 DKK	4,8 DKK	22,3 DKK	-
GMP Finland OY											
Grankulla, Finlande	-	100 %	0,01 EUR	-	0,01 EUR	-	-	-	-	-	-
Mailroom Holding Inc.											
Milford, États-Unis	362,2 USD	100 %	246,2 EUR	-	246,2 EUR	14,2 USD	2,0 USD	-	1,3 USD	4,1 USD	-
Neopost Canada Ltd											
Markham, Canada	13,7 CAD	100 %	5,8 EUR	-	5,8 EUR	5,6 CAD	2,1 CAD	33,3 CAD	1,1 CAD	33,7 CAD	-
Neopost Japan											
Tokyo, Japon	166,5 JPY	100 %	3,1 EUR	-	3,1 EUR	85,0 JPY	37,0 JPY	524,1 JPY	12,4 JPY	460,3 JPY	-

Note 15 Rémunération des mandataires sociaux et des administrateurs

La rémunération du Président-Directeur Général et des administrateurs est la suivante :

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Rémunération de Denis Thiery*		
Rémunération fixe brute	600 000	500 000
Rémunération variable brute	595 500	263 272
Jetons de présence	15 000	15 000
Avantages en nature	7 146	7 146
Total	1 217 646	785 418

* Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général en janvier 2010. Son niveau de salaire fixe a été déterminé de façon à atteindre le salaire du précédent PDG (600 000 EUR avec un bonus cible additionnel de 100 %) en étalant les augmentations sur 3 années (2009, 2010 et 2011).

La rémunération du Président-Directeur Général comprend une partie fixe et une partie variable. La rémunération variable est assise sur les résultats du Groupe en matière de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle et de capitaux employés. Les montants de rémunération variable figurant dans le tableau ci-dessus sont les montants versés l'année n au titre de l'année n-1. La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général représente 100 % de sa rémunération fixe et peut être portée à 150 % en cas de dépassement des objectifs. Au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2011, le Président-Directeur Général a réalisé une performance de 118,2 % des objectifs fixés. En conséquence, sa rémunération variable s'établit à 694 140 euros, déduction faite des jetons de présence.

Les jetons de présence sont perçus à raison du mandat social que Monsieur Denis Thiery exerce dans la holding du Groupe.

Au 31 janvier 2011, en matière de retraite, le Président-Directeur Général bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe, d'un plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) d'une contribution globale de 8 % de sa rémunération dans la limite de 8 fois le plafond de la Sécurité Sociale et d'un plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) avec un engagement de rente de 1 % de la rémunération par année de service, pour un maximum de 30 ans, cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur.

Avant l'âge légal de départ en retraite à taux plein, la prestation subit des abattements (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur). Le montant des engagements de retraite à fin janvier 2011 s'élève à 2 303 758 euros dont 756 702 euros relatifs à la quote-part des droits acquis au titre de l'exercice 2010 et concerne principalement les membres de l'équipe de direction.

Au 31 janvier 2011, il n'existe ni prêts ni garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction.

Au 31 janvier 2011, il n'existe pas d'engagements post-mandats tels qu'éléments de rémunération, indemnités ou avantages pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux.

En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les déclarations sur opérations sur titres Neopost faites par Monsieur Denis Thiery ont été diffusées à l'AMF et mises sur le site Internet Groupe.

Suivant les recommandations de l'AMF, Monsieur Denis Thiery a confié le 28 mars 2011, à une société de gestion indépendante, un mandat de vente de 20 000 titres Neopost pour l'année 2011.

Le mandat de vente ne prend effet que 3 mois après sa signature. 9 900 titres seront vendus au cours moyen de la période. Les 10 100 titres restants seront vendus par tranche de 2 525 titres si le cours de l'action action atteint des seuils déterminés au moment de la signature du mandat.

Il est précisé que Monsieur Denis Thiery s'est engagé à détenir un minimum de 30 000 actions Neopost jusqu'à la fin de son mandat social.

En date du 28 mars 2011, sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration de la Société a autorisé, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, l'engagement pris au bénéfice de Monsieur Denis THIERY, Président-Directeur Général de la Société, de lui verser une indemnité de fin de mandat dans la limite de 24 mois de rémunération en cas de départ contraint suite à un changement de contrôle ou de stratégie.

La base de référence est le salaire brut moyen (fixe et variable) des trois derniers exercices sociaux précédant la fin du mandat.

Le versement de cette indemnité de fin de mandat sera subordonné à la réalisation, constatée par le Conseil d'administration, du critère de performance suivant :

- La moyenne des pourcentages d'atteinte de l'ensemble des objectifs composant le Bonus Groupe (salaire variable), tel que déterminé annuellement par le Conseil d'administration, sur les 3 exercices sociaux complets précédant la cessation des fonctions doit être au moins égale à 80 % et est plafonnée à 100 % ;
- Si cette moyenne est inférieure à 80 % il n'y aura pas d'indemnité de départ ;
- Si cette moyenne est au moins de 80 %, le montant de l'indemnité de départ sera alors calculé proportionnellement (entre 80 et 100 % de la base de référence) en fonction du pourcentage moyen réalisé sur ladite période.

En aucun cas le total des indemnités perçues à l'occasion du départ (en incluant une éventuelle indemnité au titre d'un contrat de travail, d'une clause de non-concurrence, ou d'une quelconque relation contractuelle avec le Groupe) ne pourra excéder 24 mois de cette base de référence.

Le Conseil d'administration du 28 mars 2011 a également modifié les plans de retraite supplémentaires concernant le Président-Directeur Général et certains cadres dirigeants du Groupe, sous réserve de

l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juillet 2011, de la façon suivante :

- 1) Le Plan de retraite à cotisations définies (article 83 du Code général des impôts) est supprimé à compter du 1er janvier 2012.
- 2) Pour le Plan de retraite à prestations définies (article 39 du Code général des impôts) :

- Mise en conformité avec le nouvel âge légal de la retraite porté à 67 ans ;
- Engagement de rente porté à 1,1 % de la rémunération annuelle par année pleine de service plafonné à 30 % (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur) ;
- La rémunération de référence devient la moyenne des salaires bruts des trois dernières années civiles précédant la cessation d'activité ;
- Le nombre d'années d'ancienneté pris en compte est au minimum de 8 ans et au maximum de 20 ans.

Administrateur concerné : Monsieur Denis Thiery

RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

(En euros)	31 janvier 2011	31 janvier 2010
Jetons de présence		
Denis Thiery	15 000	15 000
Henk Bodt	37 000	37 000
Jacques Clay	29 000	32 000
Cornelius Geber	32 000	34 500
Michel Guillet	32 000	32 000
Éric Licoys	34 000	37 000
Vincent Mercier	27 000	13 500
Michel Rose	37 000	32 000
Agnès Touraine	27 000	27 000
Catherine Pourre	16 000	-
Jean-Paul Villot	32 000	-
Total	318 000	260 000

Les modalités de calcul des rémunérations des administrateurs sont les suivantes :

- jetons de présence de base : 15 000 euros par an ;
- jetons de présence d'assiduité : 3 000 euros par séance ;
- membres de Comités (le Comité des nominations et des rémunérations comptant pour un seul Comité) : 5 000 euros par an ;
- présidence d'un Comité : 5 000 euros supplémentaires par an.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération autre que les jetons de présence de Neopost S.A., mis à part Monsieur Denis Thiery dont la rémunération est détaillée dans les paragraphes ci-dessus, et Monsieur Jean-Paul Villot qui continue à percevoir le bénéfice des attributions gratuites d'actions et des attributions d'options qui lui ont été accordées dans le passé.

PAIEMENT EN ACTIONS

Attribution d'options

PLAN DE SOUSCRIPTION DE 1 200 000 OPTIONS

L'Assemblée Générale du 9 février 2000 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 1 200 000 options pour une durée de 5 ans.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)

	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription								
Prix d'exercice (en euros)	35,00	32,39	24,40	35,05	43,49	40,50	33,40	32,03	37,10	41,53	
Période d'exercice ^(b)	10 ans	10 ans	10 ans								
Nombre d'options émises	159 000	41 000	208 470	248 500	33 500	65 000	8 000	494 500	30 000	134 500	1 422 470
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options levées	105 438	33 000	169 186	197 665	29 400	65 000	8 000	426 750	12 000	83 800	1 130 239
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(d)	-	-	25 000	30 000	-	-	-	60 000	-	-	115 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(d)	-	-	10 000	20 000	-	-	-	40 000	-	-	70 000
Nombre d'options annulées ^(c)	53 562	8 000	39 284	41 400	2 600	-	-	45 000	17 000	33 500	240 346
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	-	-	-	9 435	1 500	-	-	22 750	1 000	17 200	51 885

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf pour les bénéficiaires français qui doivent attendre la fin de la deuxième année pour pouvoir exercer 40 % de leurs options.

(c) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(d) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil

	03/04/00	05/07/00	15/01/01	18/01/02	23/05/02	09/07/02	02/10/02	14/01/03	08/07/03	14/01/04	Total
Nombre d'options levées	3 769	-	8 053	3 800	-	-	-	10 762	600	5 250	32 234
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 900 000 options

L'Assemblée Générale du 9 juillet 2003 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription de 900 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nature des options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Prix d'exercice (en euros)	41,53	57,50	85,90	90,90	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	256 500	320 000	275 500	33 300	885 300
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	100 000	100 000	-	33 300	233 300
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	15 000	12 000	15 000	-	42 000
Nombre d'options levées	172 625	75 472	7 660	-	255 757
• dont par le Président Jean-Paul Villot ^(b)	80 000	-	-	-	80 000
• dont par le Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	-	-	-	-
Nombre d'options annulées ^(d)	10 700	49 600	96 700	-	157 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	73 175	194 928	171 140	33 300	472 543

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 %.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	14/01/04	13/01/05	11/01/06	04/07/06	Total
Nombre d'options levées	9 870	21 072	-	-	30 942
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

4 États financiers

Comptes sociaux

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)						
Prix d'exercice (en euros)	97,60	68,10	69,53	63,30	63,30	62,39	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	205 000	462 000	9 500	262 885	63 000	8 000	1 010 385
• dont au Président Jean-Paul Villot ^(b)	-	15 000	-	-	-	-	15 000
• dont au Directeur Général Denis Thiery ^(b)	-	40 000	-	-	22 500	-	62 500
Nombre d'options levées	-	-	-	1 250	-	-	1 250
Nombre d'options annulées ^(d)	42 000	56 200	-	12 030	-	-	110 230
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	163 000	405 800	9 500	249 605	63 000	8 000	898 905

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président et le Directeur Général sont les seuls mandataires sociaux à avoir reçu des options de souscription. Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	16/01/07	15/01/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
	Performance						
Nombre d'options levées	-	-	-	1 250	-	-	1 250
• dont par le Président Jean-Paul Villot	-	-	-	-	-	-	-
• dont par le Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-	-	-

Plan de souscription de 960 000 options

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juillet 2009 a autorisé la mise en place d'un plan de souscription ou d'achat de 960 000 options, pour une durée de 38 mois.

Les attributions d'options sont les suivantes :

Date du Conseil ^(a)	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/11	12/01/11	12/01/11	12/01/11	Total
Nature des options	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	Souscription/ achat	
	Performance ^(e)	Performance ^(e)			Performance ^(e)	Performance ^(e)			
Prix d'exercice (en euros)	57,19	57,89	57,19	57,89	66,64	68,24	66,64	68,24	
Période d'exercice ^(c)	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	
Nombre d'options émises	136 000	18 000	230 000	91 000	40 000	5 000	149 500	50 900	720 400
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery ^(b)	50 000	-	-	-	10 000	-	-	-	60 000
Nombre d'options levées	-	-	2 600	400	-	-	-	-	3 000
Nombre d'options annulées ^(d)	-	-	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Nombre d'options restantes au 31 janvier 2011	136 000	18 000	225 400	90 600	40 000	5 000	149 500	50 900	715 400

(a) La date du Conseil est la date d'attribution des options servant pour le calcul des délais d'exercice de ces options.

(b) Le Président-Directeur Général est le seul mandataire social à avoir reçu des options de souscription.

(c) Les options de souscription peuvent être exercées, à partir de la date du Conseil, chaque année par tranche de 20 % sauf dans le cas des options de performance qui peuvent être exercées à partir de la date où le Conseil d'administration arrête les comptes consolidés de l'exercice par moitié après 2 ans et 3 ans minimum.

(d) En raison notamment de la rupture du contrat de travail entre le Groupe et le bénéficiaire.

(e) Dans le cadre des attributions des options avec conditions de performance, le nombre indiqué correspond au maximum attribuable.

Durant l'exercice, les levées d'options ont été les suivantes :

Date du Conseil	12/01/10	12/01/10	12/01/10	12/01/10	Total
	Performance	Performance			
Nombre d'options levées	-	-	2 600	400	3 000
• dont par le Président-Directeur Général Denis Thiery	-	-	-	-	-

Informations concernant les quatre plans

Les options concernant les tranches d'attribution du 3 avril 2000 et 5 juillet 2000 sont arrivées à expiration au 31 juillet 2010 et les options concernant la tranche d'attribution du 15 janvier 2001 sont arrivées à expiration et les options restantes ont été annulées fin février 2011.

Les attributions soumises à des conditions de performance dépendent de deux indicateurs de performance interne choisis parmi :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- la croissance du bénéfice net par action ;
- la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé) ;

et d'un indicateur de performance externe choisi parmi :

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost ;

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes).

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation au 31 janvier 2011 est de 24,40 euros à 97,60 euros (au 31 janvier 2010 : 24,40 euros à 97,60 euros).

La durée de vie résiduelle moyenne pondérée pour les options en circulation au 31 janvier 2011 est de 7,1 ans contre 7,6 ans au 31 janvier 2010.

Le cours moyen pondéré des options exercées au cours de l'année est de 43,29 euros contre 39,94 euros l'année précédente.

La juste valeur des options attribuées est estimée à la date d'attribution selon le modèle Cox, Ross & Rubinstein pour les options délivrées jusqu'en 2008. Depuis février 2009, l'option est valorisée suivant le modèle Bjerksund & Stensland (2002) auquel est ajoutée la valeur de l'incessibilité calculée par différence entre un modèle Bjerksund & Stensland (2002) et un modèle Black, Scholes & Merton (1973) pour des options d'une durée équivalente à la durée d'incessibilité.

Les hypothèses de calcul prises en compte dans ces modèles sont les suivantes :

	Rendement des dividendes	Volatilité historique	Taux d'intérêt sans risque	Durée de vie attendue des options	Cours de bourse de référence
13/01/05	2,60 %	44,00 %	3,20 %	6 ans	49,67 EUR
11/01/06	2,65 %	36,00 %	3,25 %	6 ans	71,36 EUR
04/07/06	2,42 %	34,00 %	4,08 %	6 ans	78,15 EUR
16/01/07	3,00 %	17,50 %	4,19 %	6 ans	84,87 EUR
15/01/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	62,28 EUR
03/07/08	5,30 %	26,53 %	4,22 %	6 ans	68,28 EUR
18/02/09	5,40 %	23,40 %	2,97 %	6 ans	61,70 EUR
12/01/10	5,30 %	27,82 %	2,77 %	6 ans	57,38 EUR

La durée de vie attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir.

Pour l'évaluation de la juste valeur, il a été tenu compte des taux de rotation des effectifs observés.

Concernant les options, le critère essentiel d'attribution est le potentiel de contribution future du bénéficiaire aux résultats de l'entreprise.

Informations concernant les 10 premiers salariés

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan de 1 200 000 options	Plan de 900 000 options	Plan de 960 000 options	Plan de 960 000 options
Options consenties durant l'exercice	71 000	67,13	-	-	-	71 000
Options levées durant l'exercice	2 000	38,91	1 000	1 000	-	-

Attribution gratuite d'actions

Concernant les attributions gratuites d'actions, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- attraction et rétention de forts potentiels ;
- reconnaissance d'une performance exceptionnelle ;
- engagement et motivation forte aux résultats de l'entreprise à travers des plans d'attributions gratuites d'actions dites de Co-investissement et/ou de Performance basés sur la performance future du Groupe.

4 États financiers

Comptes sociaux

Plan d'attribution gratuite d'actions de 320 000 actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2006 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 320 000 actions.

Date d'attribution	03/10/06	16/01/07	16/01/07	23/03/07	25/09/07	15/01/08	01/04/08	03/07/08	18/02/09	18/02/09	06/07/09	Total
			Co-invest			Co-invest			Performance			
Nombre d'actions attribuées	5 000	26 000	134 100	24 300	6 600	26 160	8 900	4 000	63 000	60 000	4 000	362 060
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	24 300	-	-	1 500	-	-	-	-	25 800
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	32 400	-	-	6 660	-	-	22 500	-	-	61 560
Nombre d'actions annulées	(2 000)	-	(40 500)	-	-	-	-	-	-	(1 100)	-	(43 600)
Nombre d'actions livrées	(3 000)	(26 000)	(71 400)	(18 225)	(4 950)	(19 620)	(5 200)	(2 000)	-	-	-	(150 395)
• dont au Président Jean-Paul Villot	-	-	-	(18 225)	-	-	(1 500)	-	-	-	-	(19 725)
• dont au Directeur Général Denis Thiery	-	-	(24 300)	-	-	(4 995)	-	-	-	-	-	(29 295)

Nombre d'actions restantes

au 31 janvier 2011	-	-	22 200	6 075	1 650	6 540	3 700	2 000	63 000	58 900	4 000	168 065
--------------------	---	---	--------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	-------	---------

Monsieur Jean-Paul Villot a été Président jusqu'au 12 janvier 2010. Monsieur Denis Thiery a été nommé Président-Directeur Général à partir de cette date.

Neopost S.A. a mis en place un plan de Co-investissement sous forme d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants en contrepartie d'un investissement en titres Neopost égal à 10 % du nombre maximal de l'attribution gratuite d'actions. Le nombre d'actions attribuées

est conditionné par l'atteinte d'objectifs tels que retour sur capitaux propres et capitaux employés.

Plan d'attribution gratuite d'actions de 400 000 actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 juillet 2010 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en place un plan d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre à hauteur de 400 000 actions.

Date d'attribution	27/07/10	27/07/10	12/01/11	12/01/11	Total
	Performance		Performance		
Nombre d'actions attribuées	42 000	58 100	90 000	65 200	255 300
• dont au Président-Directeur Général Denis Thiery	10 000	-	30 000	-	40 000
Nombre d'actions restantes au 31 janvier 2011	42 000	58 100	90 000	65 200	255 300

Informations concernant les 2 plans d'attribution gratuite d'actions

La juste valeur des actions attribuées est calculée notamment sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminué des dividendes attendus. La charge globale a été calculée en estimant un nombre d'actions dont la propriété sera transférée correspondant à un pourcentage du maximum attribuable, hypothèse jugée la plus

probable à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Le nombre d'actions incluses dans l'évaluation sera révisé à chaque arrêté et la charge estimée corrigée en conséquence, de sorte qu'in fine la charge comptabilisée corresponde au nombre d'actions effectivement attribuées.

Les attributions soumises à des conditions de performance dépendent de deux indicateurs de performance interne choisis parmi :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé ;
- la croissance du bénéfice net par action ;
- la marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant divisé par chiffre d'affaires consolidé),

et d'un indicateur de performance externe choisi parmi :

- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes) comparés à la performance moyenne des sociétés figurant dans un même indice que Neopost ;
- retour aux actionnaires (variation du prix de l'action sur la période plus les dividendes).

Note 16 Effectifs

L'effectif moyen de Neopost S.A. a été de 30 personnes (dont 28 cadres) au cours de l'exercice.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 janvier 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Neopost S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre du test annuel de perte de valeur des immobilisations financières telles que décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT
Didier Bazin

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe Diu

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Rémunération différée du Président-Directeur Général

Personne concernée : Monsieur Denis Thiery.

Nature et objet : Le 28 mars 2011, le conseil d'administration a autorisé, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2011, l'engagement pris au bénéfice de M. Denis Thiery, Président-Directeur Général, de lui verser une indemnité de fin de mandat dans la limite de 24 mois de rémunération en cas de départ contraint à la suite d'un changement de contrôle ou de stratégie.

Modalités : La base de référence est le salaire brut moyen (fixe et variable) des trois derniers exercices sociaux précédant la fin du mandat.

Le versement de cette indemnité de fin de mandat sera subordonné à la réalisation, constatée par le conseil d'administration, du critère de performance suivant :

- la moyenne des pourcentages d'atteinte de l'ensemble des objectifs composant le Bonus Groupe (salaire variable), tel que déterminé annuellement par le conseil d'administration, au cours des 3 exercices sociaux complets précédant la cessation des fonctions, doit être au moins égale à 80 % et est plafonnée à 100 % ;
- si cette moyenne est inférieure à 80 %, il n'y aura pas d'indemnité de départ ;
- si cette moyenne est au moins de 80 %, le montant de l'indemnité de départ sera alors calculé proportionnellement (entre 80 et 100 % de la base de référence) en fonction du pourcentage moyen réalisé au cours de ladite période.

En aucun cas le total des indemnités perçues à l'occasion du départ (en incluant une éventuelle indemnité au titre d'un contrat de travail, d'une clause de non-concurrence, ou d'une quelconque relation contractuelle avec le groupe) ne pourra excéder 24 mois de cette base de référence.

Plans de retraite

Personne concernée : Monsieur Denis Thiery, Président-Directeur Général.

Nature et objet : Le 28 mars 2011, le conseil d'administration a modifié les plans de retraite supplémentaires concernant le Président-Directeur Général et certains cadres dirigeants du Groupe, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2011.

Modalités :

- 1) Le plan de retraite à cotisations définies (Article 83 du Code Général des Impôts) est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2012.
- 2) Le plan de retraite à prestations définies (Article 39 du Code Général des Impôts) est modifié de la façon suivante :
 - mise en conformité avec le nouvel âge légal de la retraite porté à 67 ans ;
 - engagement de rente porté à 1,1 % de la rémunération annuelle par année pleine de service plafonné à 30 % (cette rente étant versée après déduction de celles servies par les régimes de cotisations définies en vigueur) ;
 - la rémunération de référence devient la moyenne des salaires bruts des trois dernières années civiles précédant la cessation d'activité ;
 - le nombre d'années d'ancienneté pris en compte est au minimum de 8 ans et au maximum de 20 ans.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrats de retraite collective

Le bénéfice des trois plans de retraite suivants adoptés le 3 octobre 2006 a été maintenu pour M. Denis Thiery (Président-Directeur Général) :

- plan de retraite à cotisations définies mis en place en 2001 pour les salariés de votre société, moyennant une cotisation égale à 5 % du salaire brut dans la limite de 5 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- plan de retraite supplémentaire à cotisations définies ayant pour objet la constitution et le service d'une retraite par capitalisation à la date de cessation de l'activité professionnelle pour les cadres dirigeants, moyennant une cotisation égale à 3 % du salaire brut dans la limite de 8 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- plan de retraite ouvert au bénéfice des cadres dirigeants qui leur garantit, sous réserve notamment de présence dans les effectifs à la date de liquidation des pensions de retraite dans le régime d'assurance vieillesse, un niveau de pension égal à 1 % de la rémunération de référence par année pleine d'ancienneté déduction faite des rentes fournies par les autres régimes de retraite supplémentaires. Le nombre d'années d'ancienneté pris en compte ne pourra être supérieur à 30 ans. La rémunération de référence sera égale à la moyenne des salaires bruts des deux dernières années civiles précédant la cessation d'activité.

Contrats d'assistance générale

Dans le cadre de contrats d'assistance générale, votre société facture à ses filiales des services dans les domaines industriels, commerciaux et administratifs à hauteur de 0,6 % de leur chiffre d'affaires.

À ce titre, votre société a enregistré un produit de 7 098 263 € pour l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Contrats de licence de marques

Dans le cadre de contrats de licence de marques, votre société facture à ses filiales des redevances à hauteur de 0,5 % de leur chiffre d'affaires externe pour l'utilisation de la marque Neopost.

À ce titre, votre société a enregistré un produit de 3 586 084 € pour l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Conventions d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre votre société (tête de groupe) et les entités suivantes du groupe : Neopost France, Satas, Neopost Technologies, Neopost Industrie, Mail Services, Mail Finance, Valipost et Neopost ID.

L'intégration fiscale a généré un produit d'impôt de 19 766 664 € pour l'exercice clos le 31 janvier 2011.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et Autres
Philippe DIU

FINEXSI AUDIT
Didier BAZIN

5 Informations sur la Société et le capital

Capital de Neopost	172
Capital autorisé – Engagement d'augmentation du capital	172
Autres titres donnant accès au capital	172
Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Neopost S.A.	173
Répartition du capital et des droits de vote	174
Évolution de l'actionnariat	174
Place de l'émetteur dans le groupe Neopost	174
Nantissement, garanties et sûretés sur les actions Neopost et les actifs du Groupe	174
Neopost en bourse	175
Marché des titres de Neopost S.A.	175
Évolution du cours de l'action	175
Principales données boursières sur 18 mois	176
Dividendes	176

Capital de Neopost

Capital autorisé – Engagement d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale des actionnaires de Neopost S.A. réunie le 6 juillet 2010 a approuvé les résolutions ci-dessous qui ont pour conséquence de déléguer au Conseil d'administration, pendant une période de 26 mois, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires en cas d'émission d'actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;
- d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10 % du capital social ;
- d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société ;
- de procéder à des augmentations de capital et à des cessions réservées aux salariés du Groupe en application des dispositions de l'article L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;
- de procéder à des augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement en vue de mettre en œuvre un schéma d'épargne salariale au bénéfice des salariés de certaines filiales ou succursales étrangères du Groupe équivalent aux plans d'épargne des sociétés françaises et étrangères du Groupe en vigueur ;
- de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;

- d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société ;
- d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance et ne donnant pas lieu à une augmentation de capital de la Société.

Les textes complets de ces autorisations sont disponibles sur simple demande au siège de Neopost S.A.

L'Assemblée Générale des actionnaires de Neopost S.A. appelée à statuer le 5 juillet 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2011 doit renouveler ces autorisations dans des conditions similaires.

Autres titres donnant accès au capital

Le 13 octobre 2009, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée à cet effet par l'Assemblée Générale des actionnaires et le Conseil d'administration de Neopost S.A., il a été décidé l'émission d'un emprunt obligataire convertible et/ou échangeable en actions nouvelles (OCEANE), à raison d'une action par obligation, pour un montant d'environ 300 millions euros, correspondant à 3 622 750 obligations, à taux fixe de 3,75 %, à échéance 1^{er} février 2015. Toutes les obligations sont de même catégorie et ont une valeur nominale de 82,81 euros.

Un exemplaire de la note d'opération définitive visée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 13 octobre 2009 sous le n° 09-287, détaillant les caractéristiques de cet emprunt, en particulier l'exigibilité anticipée en cas de défaut et le rang de créance, est disponible sur simple demande au siège social de Neopost S.A.

Au 31 janvier 2011, aucune obligation n'a été convertie.

Par ailleurs, les options de souscription ou d'achat d'actions et actions gratuites sont décrites dans la note 18-3 des comptes consolidés du présent document de référence. Le nombre maximum d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription est de 2 138 733. Au 31 mars 2011, seules 789 988 options étaient dans la monnaie.

Tableau d'évolution du capital social depuis la création de Neopost S.A.

Date	Opération	Prix d'émission par action		Incorporation de réserves ou primes	Nombre d'actions		Montant du capital social
		Nominal	Prime		Émises	Cumulées	
21/02/1995	Création de la Société	100 FRF	-	-	2 500	2 500	250 000 FRF
24/09/1997	1 ^{re} augmentation de capital en numéraire	100 FRF	-	-	116 630	119 130	11 913 000 FRF
24/09/1997	2 ^e augmentation de capital en numéraire	100 FRF	227 FRF	-	881 000	1 000 130	100 013 000 FRF
05/10/1998	Division de la valeur nominale des actions	4 FRF	-	-	24 003 120	25 003 250	100 013 000 FRF
23/02/1999	Augmentation de capital en numéraire	4 FRF	94,39 FRF	-	5 081 634	30 084 884	120 339 536 FRF
11/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	4 FRF	74,71 FRF	-	220 355	30 305 239	121 220 956 FRF
14/06/1999	Conversion du capital en euros	1 EUR	-	77 568 381 FRF	-	30 305 239	30 305 239 EUR
31/01/2004	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	24 100	30 329 339	30 329 339 EUR
31/01/2005	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	124 323	30 453 662	30 453 662 EUR
31/01/2005	Augmentation de capital par conversion de l'OCEANE	1 EUR	-	-	1 403 275	31 856 937	31 856 937 EUR
31/01/2006	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	349 722	32 206 659	32 206 659 EUR
28/03/2006	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	299 572	31 907 087	31 907 087 EUR
31/01/2007	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	315 818	32 222 905	33 222 905 EUR
23/03/2007	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	776 834	31 446 071	31 446 071 EUR
31/01/2008	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	262 853	31 708 924	31 708 924 EUR
01/04/2008	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	724 364	30 984 560	30 984 560 EUR
31/01/2009	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	188 135	31 172 695	31 172 695 EUR
31/03/2009	Annulation d'actions propres	1 EUR	-	-	335 178	30 837 517	30 837 517 EUR
11/01/2010	Émission d'actions dans le cadre du paiement du dividende intérimaire en actions	1 EUR	-	-	326 501	31 164 018	31 164 018 EUR
31/01/2010	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	57 869	31 221 887	31 221 887 EUR
11/08/2010	Émission d'actions dans le cadre du paiement du dividende en actions	1 EUR	-	-	569 868	31 791 755	31 791 755 EUR
11/01/2011	Émission d'actions dans le cadre du paiement du dividende intérimaire en actions	1 EUR	-	-	439 432	32 231 187	32 231 187 EUR
31/01/2011	Augmentation de capital par levée d'options*	1 EUR	-	-	63 176	32 294 363	32 294 363 EUR

* Voir les plans de souscription d'actions en note 18-3 des comptes consolidés du présent document de référence.

5 Informations sur la Société et le capital

Capital de Neopost

Répartition du capital et des droits de vote

Nombre total de droits de vote et nombre d'actionnaires

Au 31 janvier 2011, le capital de la Société est composé de 32 294 363 actions, chacune assortie d'un droit de vote simple. Il n'existe pas de pacte ou de convention d'actionnaires. Étant donné le fort pourcentage de flottant, la forte représentation étrangère et le taux de rotation élevé, la Société n'a pas connaissance du nombre précis d'actionnaires composant son capital. À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaires détenant plus de 3 % du capital autres que ceux mentionnés dans le chapitre 3 du présent document de référence.

En complément des obligations de déclarations de franchissements de seuil prévues par les articles L. 233-7 à L. 233-14 du Code de commerce, Neopost S.A. demande la déclaration, à la hausse ou à la baisse, des franchissements de seuil de détention de 3 % du capital, puis de tous les 1 % supplémentaires. Ces demandes de déclaration ont été mises en place par l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 1998. Le non-respect des obligations de déclaration de

franchissement de seuil est sanctionné par la privation du droit de vote pendant un délai de 2 ans à compter de la date de régularisation de la déclaration.

Le groupe Neopost n'est pas contrôlé directement ou indirectement. Il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle.

Auto-détention

Le portefeuille de titres à fin janvier 2011 est constitué de 170 656 titres dont 69 931 titres sont détenus dans le cadre du contrat de liquidité et 100 725 ont été acquises dans le but de couvrir les obligations contractées à l'occasion des programmes d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe.

En 2005, Neopost a signé un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas pour une enveloppe totale de 8 millions d'euros. Au 31 janvier 2011, le Groupe détenait 69 931 actions dans le cadre de ce contrat de liquidité, pour une valeur comptable de 4,7 millions d'euros.

Évolution de l'actionnariat

	31 janvier 2011		31 janvier 2010		31 janvier 2009	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
Management et salariés	617 908	1,913 %	517 854	1,658 %	746 661	2,395 %
Administrateurs non salariés	221 795	0,687 %	233 803	0,750 %	7 054	0,023 %
Actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité	69 931	0,217 %	72 291	0,232 %	71 529	0,229 %
Actions propres détenues pour annulation	-	-	-	-	335 178	1,075 %
Actions propres détenues pour attribution d'actions gratuites	100 725	0,312 %	149 640	0,479 %	228 370	0,733 %
Autres	31 284 004	96,871 %	30 248 299	96,881 %	29 783 903	95,545 %
Total	32 294 363	100,000 %	31 221 887	100,000 %	31 172 695	100,000 %

Place de l'émetteur dans le groupe Neopost

Se référer au chapitre 4 comptes consolidés note 4 du présent document de référence.

Nantissement, garanties et sûretés sur les actions Neopost et les actifs du Groupe

Néant.

Neopost en bourse

Marché des titres de Neopost S.A.

Actions

L'action Neopost est cotée sur l'Eurolist by Euronext Paris et fait partie du SBF 120.

Achat par Neopost S.A. de ses propres actions

Neopost S.A. dispose, en application des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, d'une autorisation d'acquérir ses propres actions notamment pour les annuler et en réguler le cours. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale des Actionnaires réunie le 6 juillet 2010, aux conditions suivantes :

- prix maximum d'achat : 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat ;

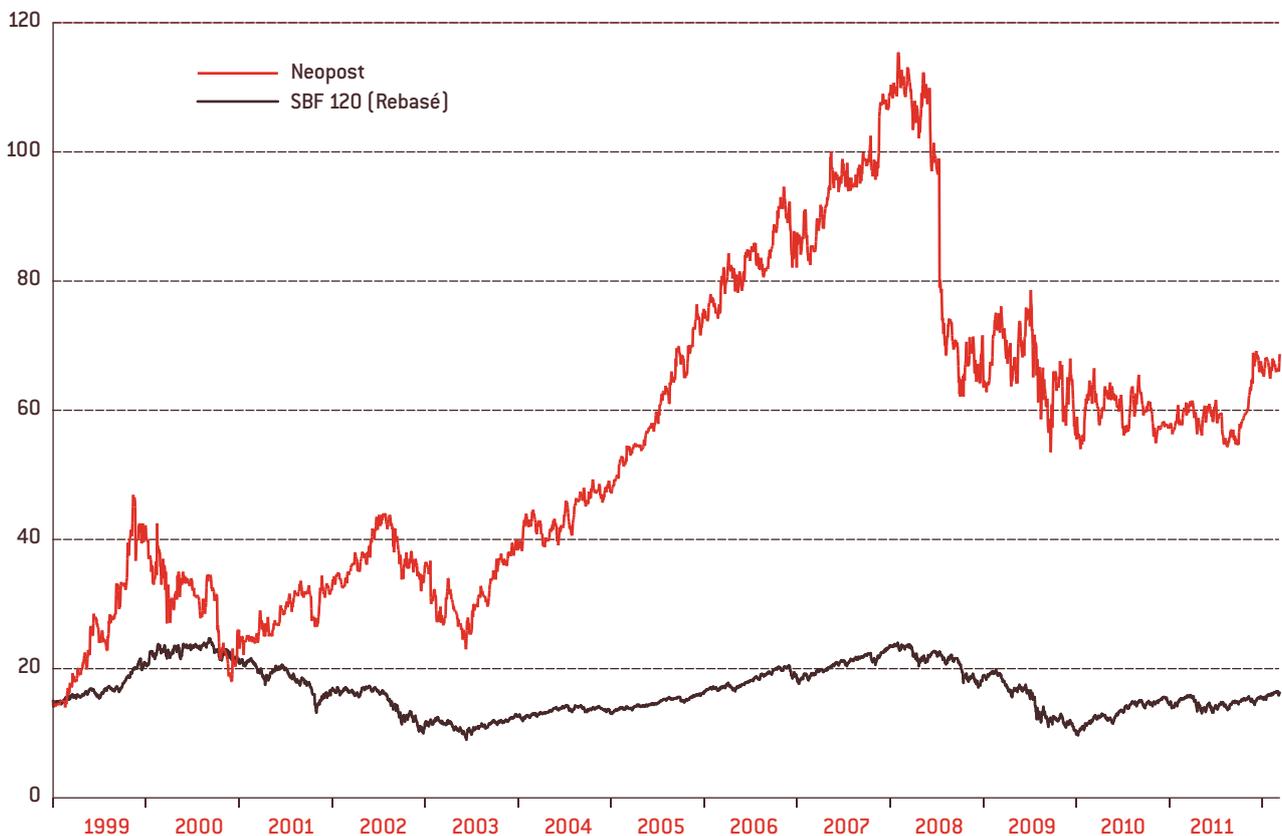
- le nombre maximum d'actions Neopost susceptibles d'être acquises par Neopost S.A. en vertu d'une telle autorisation est égal à 10 % de ses propres actions.

Au 31 janvier 2011, Neopost S.A. a fait usage de cette autorisation dans le cadre de son contrat de liquidité et possède 69 931 actions pour une valeur comptable de 4,7 millions d'euros.

Un nouveau programme de rachat d'actions portant au maximum sur 10 % du capital émis et à prix maximal d'achat correspondant à 1,3 fois la moyenne des 60 derniers cours de clôture précédant le rachat sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 5 juillet 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2011 (cette autorisation d'une durée de 18 mois mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2010). Ces rachats serviront notamment à limiter la dilution liée à l'exercice potentiel des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été attribuées à certains salariés du Groupe.

Évolution du cours de l'action

Depuis son entrée en bourse le 23 février 1999 jusqu'au 28 février 2011 comparée au SBF 120.



Source : Factset.

5 Informations sur la Société et le capital

Neopost en bourse

Principales données boursières sur 18 mois

	Cours le plus haut (En euros)	Cours le plus bas (En euros)	Volume quotidien moyen	Montant quotidien moyen des capitaux échangés (En millions d'euros)
Septembre 2009	64,68	54,66	180 237	10,81
Octobre 2009	66,06	59,00	147 518	9,20
Novembre 2009	61,91	57,71	88 935	5,35
Décembre 2009	59,48	54,61	208 571	11,84
Janvier 2010	58,68	57,05	118 737	6,86
Février 2010	59,88	56,10	117 644	6,78
Mars 2010	61,49	57,22	138 442	8,17
Avril 2010	62,00	57,90	113 725	6,87
Mai 2010	60,80	55,50	116 817	6,74
Juin 2010	61,18	57,07	149 118	8,93
Juillet 2010	62,00	57,82	238 239	14,25
Août 2010	59,89	53,85	129 205	7,25
Septembre 2010	57,91	53,97	132 565	7,42
Octobre 2010	59,86	54,20	110 688	6,36
Novembre 2010	69,48	59,21	137 945	8,83
Décembre 2010	69,87	64,94	277 665	18,81
Janvier 2011	69,00	64,70	92 859	6,21
Février 2011	69,04	65,40	90 506	6,05

Dividendes

Cf. chapitres 3 Rapport de gestion et 4 Comptes sociaux – Rapport de gestion de Neopost S.A. du présent document de référence.

6 Informations complémentaires

Renseignements de caractère général	178
Dénomination sociale et siège social	178
Forme juridique et législation applicable	178
Date de constitution et durée	178
Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)	178
Immatriculation	178
Consultation des documents juridiques	178
Exercice social (article 6 des statuts)	178
Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)	178
Assemblées Générales des Actionnaires (article 18 des statuts)	178
Déclarations de franchissements de seuils (résumé de l'article 11 des statuts)	178
Événements récents	179
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	179
Responsable du document de référence	179
Responsables du contrôle des comptes	179
Attestation du responsable du document de référence	180
Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau	180
Politique d'information	181
Responsables de l'information financière	181
Information des actionnaires	181
Plan de communication financière	181
Document d'information annuel	181
Informations publiées au BALO	181
Informations publiées au greffe du tribunal de Nanterre	182
Informations publiées auprès du Publicateur Légal	182
Informations publiées auprès de la Gazette du Palais	182
Publications de communiqués de presse	182
Publications à l'Autorité des marchés financiers	183
Présentations aux analystes	184
Rapport annuel 2009 et document de référence 2009	184
Comptes semestriels 2010	184
Tableau de concordance	185

Renseignements de caractère général

Dénomination sociale et siège social

Neopost S.A.

113, rue Jean-Marin-Naudin, 92220 Bagneux.

Téléphone : + 33 1 45 36 30 00

Forme juridique et législation applicable

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, elle est régie par les dispositions du Code de commerce ainsi que par toutes les autres dispositions législatives ou réglementaires françaises qui lui sont applicables. Conformément à la législation, la Société dispose de deux Commissaires aux comptes (cf. pages suivantes).

Date de constitution et durée

Neopost S.A. (alors dénommée « Afisup ») a été constituée le 21 février 1995 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2094.

Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

Neopost S.A. a pour objet, en tous pays, l'étude, la conception, la fabrication, le développement, la vente, la location avec ou sans option d'achat ou de vente, la distribution et la maintenance de machines, matériels, équipements et logiciels de traitement ou d'acheminement du courrier ou de colis, de tous autres matériels, machines, équipements et logiciels de bureaux, de tous accessoires pour l'installation ou le fonctionnement desdits matériels, machines, équipements et logiciels, ainsi que toutes opérations de sous-traitance, la fourniture de toutes prestations de service et l'exploitation de tous brevets, marques de fabrique, savoir-faire et procédés, concernant de tels matériels, machines, équipements et logiciels.

Immatriculation

Neopost S.A. est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 402 103 907.

Consultation des documents juridiques

Les documents et renseignements relatifs à Neopost S.A. peuvent être consultés au siège social de la Société.

Exercice social (article 6 des statuts)

Chaque exercice social de Neopost S.A. a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} février de chaque année civile et finit le 31 janvier de l'année civile suivante.

Répartition des bénéfices (article 19 des statuts)

La détermination des bénéfices et leur répartition s'effectuent conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Assemblées Générales des Actionnaires (article 18 des statuts)

Les Assemblées Générales d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les conditions d'admission sont celles définies par le Code de commerce. Chaque action donne droit à une voix. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant l'attribution d'un droit de vote double. Il n'existe pas de limitation aux droits de vote. Les conditions d'exercice des droits de vote sont conformes aux dispositions légales et réglementaires.

Déclarations de franchissements de seuils (résumé de l'article 11 des statuts)

En complément des obligations de déclarations de franchissements de seuil prévues par les articles L. 233-7 à L. 233-14 du Code de commerce, Neopost S.A. demande la déclaration, à la hausse ou à la baisse, des franchissements de seuil de détention de 3 % du capital, puis de tous les 1 % supplémentaires. Ces demandes de déclaration ont été mises en place par l'Assemblée Générale Mixte du 5 octobre 1998. Le non-respect des obligations de déclaration de franchissement de seuil est sanctionné par la privation du droit de vote pendant un délai de 2 ans à compter de la date de régularisation de la déclaration.

Événements récents

N.A.

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Denis Thiery, Président-Directeur Général de Neopost S.A.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

■ Ernst & Young et Autres anciennement Barbier Frinault & Autres représenté par Monsieur Philippe Diu

41, rue Ybry – 92576 Neuilly-sur-Seine

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Date de début du premier mandat : 9 septembre 1997 (pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir)

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 10 juillet 2007)

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2013.

■ Finexsi Audit

Représenté par Monsieur Didier Bazin

21-23, avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie – 75116 Paris

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Date de début du premier mandat : 6 juillet 2010

Durée du mandat en cours : six exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2016.

Commissaires aux comptes suppléants :

■ Auditex

Tour Ernst & Young – 11, allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

RCS Nanterre 377 652 938

Suppléant de Ernst & Young et Autres

Date de début du premier mandat : 8 juillet 2008

Durée du mandat en cours : six exercices (à compter du 8 juillet 2008)

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2014.

■ Peronnet & Associés S.A.

Représenté par Monsieur Eric Le Fichoux,

111, rue Cardinet – 75017 Paris

RCS Paris B 412 029 357

Suppléant de Finexsi Audit

Date de début du premier mandat : 6 juillet 2010

Durée du mandat en cours : six exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2016.

Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en partie 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Monsieur Denis Thiery

Président-Directeur Général

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

Pris en charge par le Groupe au cours des exercices 2010 et 2009 :

	Ernst & Young		Finexsi Audit (2010) et Péronnet & Associés S.A. (2009)	
	Montant (HT)		Montant (HT)	
(En milliers d'euros)	2010	2009	2010	2009
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	421	396	18%	17%
Filiales intégrées globalement	1 698	1 574	73%	66%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes				
Émetteur	3	65	-	3%
Filiales intégrées globalement	3	26	-	1%
Sous-total	2 125	2 061	91%	87%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Acquisition	93	200	4%	8%
Juridique, Fiscal	79	107	3%	5%
Autres	33	4	2%	-
Sous-total	205	311	9%	13%
Total	2 330	2 372	100%	100%

Politique d'information

Responsables de l'information financière

Bertrand Dumazy	Directeur Administratif & Financier
Gaële Le Men – Chagnaud	Directeur Relations Investisseurs
Adresse	Neopost S.A. 113, rue Jean-Marín-Naudin 92220 Bagneux
Téléphone	01 45 36 31 39
Télécopie	01 45 36 30 30
Site Internet du Groupe [Français/anglais]	www.neopost.com

Information des actionnaires

Le présent document sera envoyé sans frais aux actionnaires qui en feront la demande. Les documents et renseignements relatifs à Neopost S.A. peuvent être consultés au siège social de la Société.

Le présent document de référence, tous les communiqués, les présentations analystes, les rapports annuels ainsi que les informations produits peuvent être consultés sur le site Internet du Groupe : www.neopost.com.

Plan de communication financière

31 mai 2011	Communiqué du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2011
5 juillet 2011	AGO/AGE
Août 2011	Mise en paiement du dividende
1 ^{er} septembre 2011	Communiqué du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2011
27 septembre 2011	Résultats semestriels 2011
1 ^{er} décembre 2011	Communiqué du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2011
1 ^{er} mars 2012	Communiqué du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2011
Mars 2012	Résultats annuels 2011

Document d'information annuel

Informations publiées au BALO

28 mai 2010	Publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale
11 juin 2010	Additif à l'avis de convocation à l'Assemblée Générale
8 octobre 2010	Publication des comptes annuels définitifs

Informations publiées au greffe du tribunal de Nanterre

29 mars 2010	Modification des statuts
29 mars 2010	Autorisation d'augmentation de capital
6 juillet 2010	Nomination d'un nouvel administrateur, Changement de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
27 septembre 2010	Modification des statuts
27 septembre 2010	Autorisation d'augmentation de capital

Informations publiées auprès du Pubicateur Légal

2 avril 2010	Modification du capital
15 décembre 2010	Modification du capital, Changement de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Informations publiées auprès de la Gazette du Palais

18 juin 2010	Avis de convocation à l'Assemblée Générale
--------------	--

Les informations concernant l'Assemblée Générale sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante : <http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/other-regulated-information/General-meetings.asp?language=fra>

Publications de communiqués de presse

2 mars 2010	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2009
30 mars 2010	Publication des résultats annuels 2009
1 ^{er} juin 2010	Publication du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010
2 septembre 2010	Publication du chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre 2010
28 septembre 2010	Publication des résultats semestriels 2010
1 ^{er} décembre 2010	Publication du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2010
1 ^{er} mars 2011	Publication du chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre 2010
29 mars 2011	Publication des résultats annuels 2010

Les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante : <http://www.neopost.com/corporate/news/press-releases.asp?language=fra>

Publications à l'Autorité des marchés financiers

12 février 2010	Rachats d'actions janvier 2010
24 février 2010	Nombre d'actions et droits de vote janvier 2010
11 mars 2010	Rachats d'actions février 2010
16 mars 2010	Nombre d'actions et droits de vote février 2010
14 avril 2010	Rachats d'actions mars 2010
15 avril 2010	Déclaration d'opérations de Jean-Paul Villot
30 avril 2010	Nombre d'actions et droits de vote mars 2010
12 mai 2010	Rachats d'actions avril 2010
21 mai 2010	Nombre d'actions et droits de vote avril 2010
8 juin 2010	Rachats d'actions mai 2010
25 juin 2010	Nombre d'actions et droits de vote mai 2010
6 juillet 2010	Rachats d'actions juin 2010
6 juillet 2010	Bilan semestriel contrat de liquidité
8 juillet 2010	Rachat d'actions juillet 2010 – Programme 2009
8 juillet 2010	Descriptif du programme de rachat d'actions – Programme 2010
20 juillet 2010	Nombre d'actions et droits de vote juin 2010
13 août 2010	Rachats d'actions juillet 2010 – Programme 2010
13 août 2010	Nombre d'actions et droits de vote juillet 2010
14 septembre 2010	Rachats d'actions août 2010
22 septembre 2010	Nombre d'actions et droits de vote août 2010
8 octobre 2010	Rachats d'actions septembre 2010
19 octobre 2010	Nombre d'actions et droits de vote septembre 2010
5 novembre 2010	Rachats d'actions octobre 2010
17 novembre 2010	Nombre d'actions et droits de vote octobre 2010
8 décembre 2010	Rachats d'actions novembre 2010
9 décembre 2010	Nombre d'actions et droits de vote novembre 2010
6 janvier 2011	Bilan semestriel contrat de liquidité
7 janvier 2011	Rachats d'actions décembre 2010
10 janvier 2011	Nombre d'actions et droits de vote décembre 2010
14 février 2011	Rachats d'actions janvier 2011
23 février 2011	Nombre d'actions et droits de vote janvier 2011
10 mars 2011	Rachats d'actions février 2011
30 mars 2011	Nombre d'actions et droits de vote février 2011

Ces informations sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :

<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/other-regulated-information/share-buyback.asp?language=fra>

<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/permanent-information/managers-operations.asp?language=fra>

<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/permanent-information/share-voting-right.asp?language=fra>

Présentations aux analystes

Présentation sur les résultats annuels 2009

Présentation sur les résultats semestriels 2010

Présentation sur les résultats annuels 2010

Ces présentations sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :
<http://www.neopost.com/corporate/investor-relation/analysts-presentations.asp?language=fra>

Rapport annuel 2009 et document de référence 2009

Ils sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :
<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/periodic-information/annual-reports.asp?language=fra>

Comptes semestriels 2010

Ils sont consultables sur le site Internet de Neopost à l'adresse suivante :
<http://www.neopost.com/corporate/regulated-information/periodic-information/Interim-results.asp?language=fra>

Tableau de concordance

(Rubriques de l'annexe 1 du règlement (CE) 809/2004)

	Pages
1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	179
1.2. Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	180
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	179
2.2. Démission, non-renouvellement des contrôleurs légaux	n/a
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques	4
3.2. Informations intermédiaires	n/a
4. Facteurs de risques	42
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Informations financières historiques	
5.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	178
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	178
5.1.3. Date de constitution, durée de vie	178
5.1.4. Siège social et forme juridique, adresse et numéro de téléphone	178
5.1.5. Éléments importants dans le développement des activités de l'émetteur	38
5.2. Investissements	
5.2.1. Description des principaux investissements historiques	10
5.2.2. Description des principaux investissements en cours	10
5.2.3. Renseignements sur les principaux investissements futurs	10
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	
6.1.1. Nature des opérations	6
6.1.2. Nouveaux produits ou services	6
6.2. Principaux marchés	6
6.3. Événements exceptionnels	n/a
6.4. Dépendance de l'émetteur	43
6.5. Position concurrentielle	42
7. Organigramme	
7.1. Appartenance de l'émetteur à un groupe	n/a
7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur	65
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes (y compris louées)	9
8.2. Environnement et immobilisations corporelles	44
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	38
9.2. Résultat d'exploitation	38
9.3. Facteurs importants, événements inhabituels, nouveaux développements	38
9.4. Explication des variations du chiffre d'affaires ou du résultat net	38
9.5. Influence de facteurs extérieurs (gouvernement, économie, politique)	n/a

	Pages
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	55
10.2. Flux de trésorerie	54
10.3. Emprunts et structure de financement	83
10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux	n/a
10.5. Sources de financement attendues	n/a
11. Recherche et Développement, brevets et licences	8
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances	46
12.2. Tendances futures connues	46
13. Prévisions ou estimations de bénéfice	
13.1. Principales hypothèses	46
13.2. Rapport des contrôleurs légaux	47
13.3. Établissement des prévisions sur une base comparable aux données historiques	n/a
13.4. Qualification des prévisions données dans un prospectus en cours	n/a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1. Organes d'administration et de direction	12 et 17
14.2. Conflits d'intérêts aux niveaux des organes d'administration et de direction	14
15. Rémunérations et avantages des personnes visées au 14.1	
15.1. Rémunérations et avantages en nature	18 et 19
15.2. Pensions, retraites et autres avantages	19
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date expiration mandats	12
16.2. Existence de contrats de services	n/a
16.3. Comités d'audit et de rémunération	15
16.4. Respect de la législation en vigueur en matière de gouvernement d'entreprise	22
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	92
17.2. Participation et stock-options	94
17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	45
18. Principaux actionnaires	
18.1. Franchissement de seuils	45
18.2. Existence de droits de vote différents	174
18.3. Contrôle des principaux actionnaires	45
18.4. Existence d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle	n/a
19. Opérations avec les apparentés	109
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	4
20.2. Informations financières pro forma	n/a
20.3. États financiers	50
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1. Rapport des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	112
20.4.2. Vérification des contrôleurs légaux sur les autres informations du document d'enregistrement	36, 47, 166 et 167
20.4.3. Source des informations financières non vérifiées par les contrôleurs légaux	6

	Pages	
20.5.	Dates des dernières informations financières	56
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations trimestrielles ou semestrielles publiées	n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires obligatoires si publication du document d'enregistrement plus de 9 mois après la clôture des comptes	n/a
20.7.	Politique de distribution dividendes	40
20.7.1.	Dividende par action historique	116
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	42
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	46
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Nombre d'actions	173
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3.	Actions propres	174
21.1.4.	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	172
21.1.5.	Augmentation de capital	173
21.1.6.	Options de souscriptions ou options d'achats	94
21.1.7.	Historique du capital social	173
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social	178
21.2.2.	Disposition concernant les membres du Conseil d'administration	12
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	174
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n/a
21.2.5.	Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires	178
21.2.6.	Règlement pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	n/a
21.2.7.	Franchissements de seuils	45
21.2.8.	Conditions régissant les modifications du capital	172
22.	Contrats importants	n/a
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	
23.1.	Déclaration d'experts	n/a
23.2.	Informations provenant de tiers	n/a
24.	Documents accessibles au public	181
25.	Informations sur les participations	65

neopost 

113, rue Jean-Marín Naudin

92220 Bagneux - France

www.neopost.com